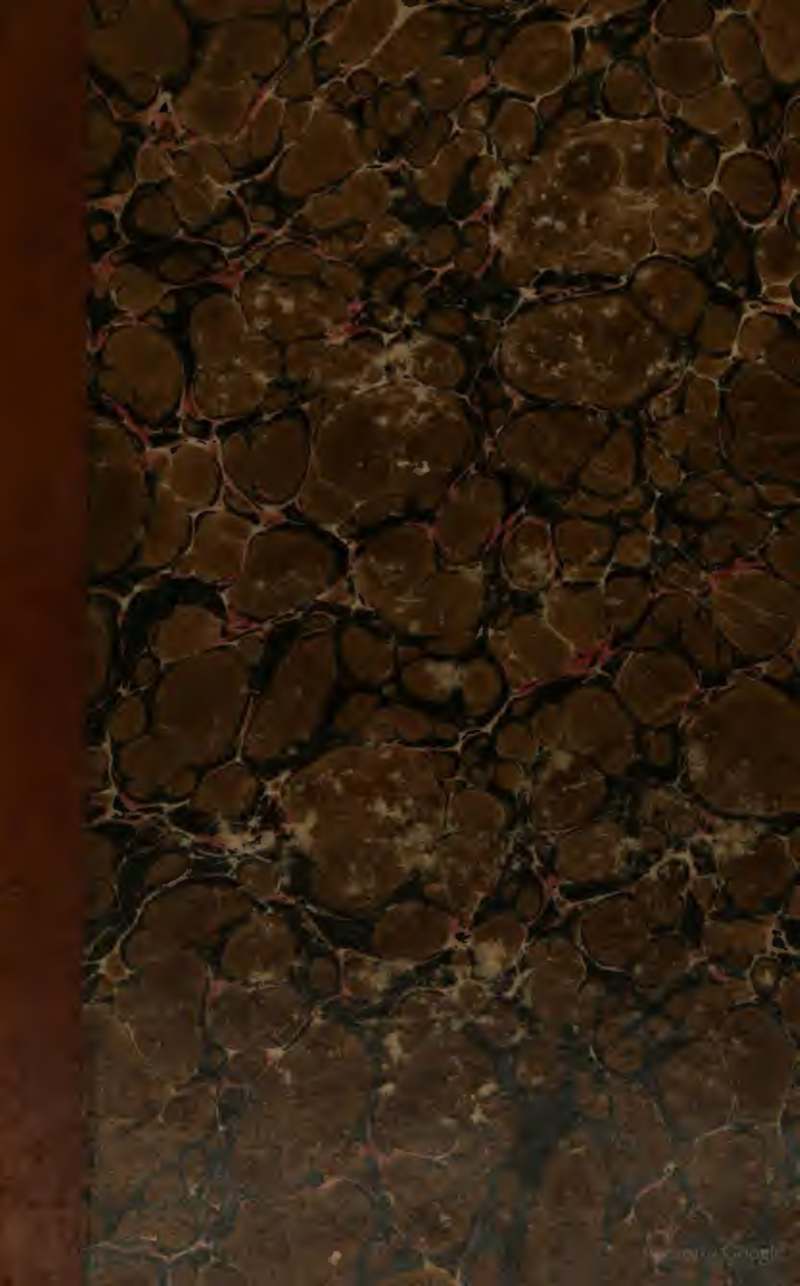


Poujoulat



HISTOIRE

DES PAPES

SUIVIE D'UN APERÇU HISTORIQUE

DE LA QUESTION ROMAINE

PARIS. — IMPRIMERIE ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.

HISTOIRE
DES PAPES

DEPUIS SAINT PIERRE

JUSQU'A LA FORMATION DU POUVOIR TEMPOREL

SUIVIE D'UN

APERÇU HISTORIQUE

DE LA QUESTION ROMAINE

DEPUIS 1848 JUSQU'EN 1862

PAR M. BAPTISTIN POUJOULAT

TOME SECOND.



PARIS

ADRIEN LE CLERE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

IMPRIMEURS DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice.

1862

HISTOIRE
DES PAPES
DEPUIS SAINT PIERRE
JUSQU'A LA FORMATION DU POUVOIR TEMPOREL

QUATRIÈME PARTIE

CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT, CONSTANTINOPLE ET ROME.

CHAPITRE PREMIER

Le passé. Saint Hilaire, quarante-sixième pape. Sa lettre aux évêques des Gaules. Mort de saint Hilaire. Saint Simplicius, quarante-septième pape. Lutte qui se prépare entre Rome et Constantinople. Vision de Gennadius, patriarche de Constantinople. Le patriarche Acacius et ses intrigues pour amener la séparation entre Rome et Constantinople. Curieux et dramatiques détails. L'hénoticon de l'empereur Zénon. Mort de saint Simplicius. Félix II, quarante-huitième pape. Il continue la lutte contre Constantinople. Séparation religieuse entre Rome et Constantinople. Mort d'Acacius. Son caractère. Fourberie par laquelle Fravite, prêtre goth, lui succède. Mort horrible de l'empereur Zénon. Les *tombés* africains et persécutions des Vandales. Décrétale du pape à ce sujet. Mort de Félix II.

(De l'année 461 à l'année 492.)

Il y a aujourd'hui des gens, de grands esprits, ceux-là ! qui ne veulent pas entendre parler du passé. Le passé les importune ; ils s'irritent quand on le leur

rappelle : ils vous disent que le passé est mort, qu'il ne peut revivre, — belle découverte! — et que ce n'est pas de ce qui est enfoui dans les vieux in-folio qu'il faut s'occuper maintenant : c'est le présent et l'avenir qui seuls doivent saisir la pensée de l'homme. Qu'est-ce donc que le présent et l'avenir ont à gagner dans les études du passé? On a des idées nouvelles, un droit nouveau, des aspirations humanitaires bien autrement larges et fécondes que celles qui animaient les générations qui ne sont plus. On veut bien reconnaître que la religion chrétienne *a pu être de quelque utilité* aux sociétés des anciens jours, et que la papauté elle-même *a rempli une tâche assez honorable* dans le travail civilisateur en Europe. Mais ce sont là des moyens usés; il en faut d'autres, maintenant.

Ces moyens de rénovation sociale, quels sont-ils? les hommes qui semblent les tenir en réserve, les connaissent-ils eux-mêmes? Jusqu'à ce jour ils ne se sont révélés que sur un seul point : détruire ce qui est resté debout au milieu des ruines amoncelées sur nos pas : je veux dire le catholicisme qui, par son organisation, ses principes, sa foi condamne leur organisation, leurs principes, leurs desseins.

Le passé! attachons-nous-y, non, certes, pour ne vivre que de lui et qu'en lui; car, nous aussi, nous avons nos aspirations ardentes; mais attachons-nous au passé pour en recevoir des enseignements, des lumières : l'histoire n'est-elle pas la maîtresse de la vie des peuples? comme parle Bossuet. Quoi! nous serions des enténébrés, des voyageurs attardés sur les chemins de la civilisation, parce que nous sommes chrétiens, parce que nous nous agenouillons devant nos vieux autels, *les seuls qui inspirent du respect*,

comme l'a dit un écrivain (1) dont le témoignage est bien désintéressé. En fait de progrès, de liberté, de dignité humaine, de justice, de droit des peuples et d'autorité; en fait d'art, de sciences, de recherches pour l'amélioration du sort des peuples, pour donner du pain à ceux qui ont faim, pour vêtir ceux qui sont nus, pour soulager ou guérir ceux qui souffrent et consoler ceux qui pleurent, nous dirons aux novateurs de notre temps ce que Jean-Jacques Rousseau disait aux philosophes ses contemporains : *Messieurs, tout cela était dans l'Évangile avant d'être dans vos livres.*

Le passé ! connaissons-le, afin de le juger sainement. Continuons à montrer ce que l'Église catholique, ce que les papes, nos pères en Dieu, ont fait pour l'Europe, pour l'humanité. Certes, c'est une assez grande gloire et un assez grand profit pour l'homme, voyageur d'un jour sur cette terre, que d'embrasser d'un seul regard le passé et le présent dans leur certitude, et d'essayer de plonger sa pensée dans l'impénétrable avenir : c'est là véritablement la grandeur de l'homme.

Il nous faut résumer en quelques pages trente années d'histoire ecclésiastique, chargées d'une innombrable quantité de faits. Efforçons-nous de les présenter au moins dans leur vérité.

Saint Hilaire, né en Sardaigne, monte dans la chaire de saint Pierre après Léon le Grand. Il écrit, selon la coutume, à tous les évêques du monde pour leur annoncer son avénement au pontificat. Comme il n'y a sur la terre qu'une seule Église, le pape demande qu'il n'y ait qu'une seule discipline, qu'une seule foi. Rappelant une décision de son glorieux prédécesseur,

(1) M. Thiers.

Hilaire défend l'aliénation des biens ecclésiastiques : ces biens, patrimoine des pauvres, étaient sacrés, comme le sont aujourd'hui ceux de nos hôpitaux sur lesquels des mains avides se seraient étendues, si les cris de l'opinion publique n'étaient venus les arrêter (1).

En ces vieux temps, les évêques en possession d'un siége ne pouvaient pas le quitter pour un autre. Les coadjutoreries étaient interdites, bien qu'il y eût eu des précédents, à cet égard, dans le quatrième siècle. Saint Athanase, saint Augustin, par exemple, avaient, de leur vivant, choisi leurs successeurs. Saint Rustique, évêque de Narbonne, qui avait déjà ordonné son archidiacre Hermès au siége de Béziers, le désigna pour occuper sa place après sa mort. Le pape Hilaire toléra ce choix à cause des vertus d'Hermès, mais il lui enleva son droit de métropolitain pour les ordinations épiscopales ; il transféra ce droit, durant la vie d'Hermès seulement, à Constance, évêque d'Uzès, lequel devait s'en dessaisir après la mort d'Hermès. Celui-ci se soumit à la décision du pontife romain.

En Espagne, Silvain, évêque de Calahorra, l'ancienne Calaguerris, patrie de Quintilien, ordonne des évêques à l'insu d'Ascanius, métropolitain de Tarragone, et Ascanius adresse ses plaintes au pape. Nondinaire, évêque de Barcelone, laisse en mourant, par testament, son évêché et sa fortune personnelle à

(1) Circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, par laquelle on demandait la conversion des biens immeubles appartenant aux hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance, en rentes sur l'État. (*Moniteur universel, journal officiel de l'empire français,* du 22 mai 1858, numéro 142.) M. le général l'Espinasse, alors ministre de l'intérieur, avait signé cette fameuse circulaire.

Irénée, évêque d'une ville voisine. Le peuple de Barcelone, le clergé, ratifient ce choix. Les évêques de la province de Tarragone y souscrivent, et en demandent la confirmation au pape Hilaire. Le pontife approuve en concile (465) les ordinations de Silvain, à cause des hautes vertus de cet évêque et à cause aussi des services qu'il avait rendus à l'Espagne envahie par les barbares; mais le pape refuse sa sanction à la nomination d'Irénée au siége de Barcelone. Sa décision porte qu'aucun évêque ne doit continuer, dans son diocèse, des abus introduits par son prédécesseur. Elle interdit la désignation, soit par testament, soit de toute autre manière, d'un évêque à un poste encore occupé, parce que l'épiscopat n'était point une chose héréditaire, comme les biens périssables de ce monde. Les élections légitimes appartenaient au peuple, au clergé.

Les nouveautés constantinopolitaines n'avaient aucun accès à Rome. Hilaire, miné par de longs travaux, par de longues souffrances, se mourait, lorsqu'arriva sur les bords du Tibre un empereur que l'Asie envoyait en Occident; c'était Anthémius, moitié païen, moitié catholique mêlé de manichéisme. L'empereur était accompagné de son ami Philoctée, moine de la secte des macédoniens, dont le chef, Macédonius, patriarche de Constantinople, avait été déposé de son siége par l'empereur Constance, en 360. Cette secte niait la divinité de Jésus-Christ. Soutenu par Anthémius, Philoctée se met à prêcher sa doctrine à Rome. Ses prédications provoquent les plus énergiques réprobations. On disait que Philoctée se proposait d'annoncer ses doctrines dans l'église même de Saint-Pierre. Le pape, malade, s'y fait porter. Il interpelle directement l'em-

pereur qui se trouve dans l'enceinte sacrée. « Quoi donc! lui dit-il, vous n'êtes venu parmi nous que pour nous apporter la division, que pour semer de détestables erreurs? Au nom du Christ Sauveur dont je tiens la place ici malgré mon indignité, je vous adjure de mettre un terme à des enseignements que l'Église condamne! » L'empereur, saisi de crainte à cette voix qui descendait de si haut, promit, par serment, au pape, en pleine église, de ne pas laisser continuer les prédications de Philoctée.

Hilaire couronna par cet acte d'autorité son glorieux pontificat et sa noble vie (467).

Dans une nuit du mois de décembre de l'année 460, un vieillard priait au pied du maître-autel de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople; c'était saint Gennadius, patriarche de cette ville. Le démon lui apparut sous la forme d'un spectre horrible : « Arrière, Satan! » lui cria l'homme de Dieu en avançant sa main. « Gennadius! Gennadius! tu m'as vaincu par ta sainteté et tes oraisons, » lui répondit le fantôme en disparaissant dans les ténèbres; « mais après ta mort je me vengerai! je répandrai la discorde dans l'Église! Mon ancien combat n'est pas fini avec ton Dieu. Il est le bien, je suis le mal, et je n'aime que le mal! »

Puis le silence se fit dans le lieu saint. Gennadius s'endormit onze ans après (471) dans la paix du Seigneur.

Satan trouva un instrument pour l'accomplissement de ses desseins dans Acacius, successeur de saint Gennadius au patriarcat de Constantinople. Homme aux douces manières, instruit, cachant sous des dehors modestes tous les vices, toutes les pensées mauvaises, Acacius ne tendait qu'à un seul but : la sé-

paration de l'Église d'Orient de l'Église d'Occident. L'appui de l'empereur lui était nécessaire pour la réalisation de ses plans. Il le trouva dans Léon de Thrace, qui revêtit la pourpre après la mort du vertueux Marcien (457). Léon était catholique; Acacius était eutychéen, mais il se montra catholique avec l'empereur. Il obtint de lui le bannissement de l'eutychéen Timothée, surnommé Élurus ou le Chat, parce qu'il avait eu la coutume de rôder la nuit, pour surprendre les secrets des moines d'un couvent qu'il avait habité. Cet Élurus avait fait égorger saint Protérus, évêque d'Alexandrie, afin de s'emparer de son siége. Pourquoi Acacius montra-t-il un si beau zèle contre ce meurtrier dont il partageait la doctrine? Tout simplement pour obtenir du pape, de concert avec l'empereur, l'approbation du vingt-huitième canon de Chalcédoine, qui, on s'en souvient, attribuait au siége épiscopal de Constantinople les mêmes prérogatives qu'à celui de Rome, canon que tous les papes, depuis saint Léon, n'ont jamais voulu reconnaître.

Saint Simplicius, successeur de saint Hilaire au pontificat, frappe Élurus d'excommunication et refuse d'approuver le vingt-huitième canon de Chalcédoine. Léon de Thrace meurt en 474, et Zénon l'Isaurien lui succède au trône de Constantinople après avoir empoisonné son propre fils, Léon II, enfant de dix ans, auquel la pourpre avait été donnée. Basilius, frère de Vérina, veuve de Léon de Thrace, chasse le meurtrier de Léon II, et prend l'empire. Que fait Acacius? Voyant que l'exil d'Élurus n'a pu arracher au Saint-Siége l'approbation du vingt-huitième canon, il obtient de Basilius de replacer l'assassin Élurus sur le siége d'Alexandrie! Élurus trouve dans cette ville

l'évêque catholique Timothée, surnommé Solofaciole (le Blanc), et le chasse. En 476, Basilius est détrôné, et Zénon revient à Constantinople où il reprend le sceptre. En haine de Basilius, et non point par un sentiment de justice, Zénon se mit à défaire ce que son prédécesseur avait fait. Il expulsa Élurus d'Alexandrie et mit Solofaciole à sa place. Élurus s'empoisonna, fin bien digne d'une vie souillée. Mais les eutychéens ne veulent pas de Solofaciole, et appellent sur le siége de saint Athanase Pierre Mongus. Cet homme avait été un des assassins de saint Flavien au *brigandage d'Éphèse.* Bientôt les catholiques renversent Mongus et rappellent Solofaciole.

Acacius, uniquement occupé de faire sanctionner à Rome le vingt-huitième canon, adresse une lettre au pape pour lui signaler avec indignation ce qui s'est passé à Alexandrie : il tient surtout à se donner pour un catholique irréprochable. Saint Simplicius prononce en concile une sentence d'excommunication contre Mongus et refuse de nouveau son approbation au vingt-huitième canon de Chalcédoine, que le patriarche Acacius lui demande encore. Son faux zèle d'évêque catholique ne s'arrête pas à ces dénonciations contre Mongus. Il sollicite et obtient du pontife romain l'excommunication de deux intrigants qui se disputaient le vénérable siége d'Antioche : c'étaient Jean Codonat et Pierre Gnaphée, surnommé le Foulon, parce qu'il avait été foulonnier dans sa jeunesse. Saint Étienne est alors élevé sur le siége d'Antioche. Les eutychéens, excités par Pierre Gnaphée, tuent saint Étienne avec ces grands roseaux de Syrie dont les pointes sont dures et aiguës comme des dards (478).

Bien que le patriarche de Constantinople n'eût au-

cune autorité sur l'Église d'Antioche, et que, selon un antique usage, les évêques de cette ville fussent élus par les évêques de Syrie réunis en concile, Acacius, appuyé par l'empereur, ordonna pour Antioche un évêque nommé aussi Étienne. Le pape ratifia cette ordination sur les prières réitérées de l'empereur. Simplicius voyait en Orient des éléments de discorde si profonds et si nombreux, qu'il ne voulut pas se montrer inflexible pour un acte qui portait sans doute atteinte à la discipline ecclésiastique, mais qui ne touchait point à des questions de doctrine, car Étienne était digne en tout point du poste où on le plaçait. Il mourut en 482, au même moment que Solofaciole d'Alexandrie. Calandion, que Simplicius appelle un homme de sainte mémoire, monte sur le siége d'Antioche, et l'évêque Jean de Talaïa sur le siége d'Alexandrie, tous les deux selon les règles canoniques.

L'ordre moral semblait se rétablir dans l'Orient chrétien. La suprématie romaine y était reconnue et la voix du pape écoutée. Mais cet heureux état de choses ne pouvait plaire à Acacius. Le refus persistant de Simplicius de reconnaître le vingt-huitième canon de Chalcédoine ne laissait à son ambition aucun espoir de ce côté. Il ne trouva plus de ressource qu'en jetant en Orient une perturbation immense, laquelle pouvait violemment conduire à la séparation totale entre Rome et Constantinople. Devenu maître de l'esprit faible et grossier de l'empereur Zénon, Acacius lui fit signer la déposition de Talaïa du siége d'Alexandrie où il avait été élevé avec le consentement du pape. Qui mit-il à ce poste (482)? Pierre Mongus, qu'il avait, quatre ans auparavant, fait excommunier par le pape. Et puis, dans une lettre rédigée

par Acacius et signée par l'empereur, on demande au pape de ratifier la déchéance de Talaïa et d'approuver la nomination de Mongus !

Le pontife romain repoussa avec une douloureuse indignation des demandes pareilles. Ne connaissant point encore les intrigues d'Acacius, et croyant l'empereur victime de quelque erreur, ou de quelque fourberie intéressée, le pape écrivit au patriarche de Constantinople: « Au nom des intérêts sacrés de la religion, lui disait-il, au nom de l'amitié qui nous unit, veillez, mon frère, veillez à ce que l'empereur ne soit pas surpris par les hérétiques ! » Mais Talaïa alla à Rome et dit au pape la vérité tout entière sur Acacius. Il y fut bientôt suivi par le fameux formulaire connu sous le nom d'*Hénoticon*, travail élaboré par Acacius et signé de la main de Zénon. Les erreurs et les vérités religieuses y sont confondues. On y lance l'anathème contre Nestorius, contre Eutychès, mais on y conserve les termes par lesquels ces deux hérésiarques ont méconnu le dogme catholique en ce qui touche au Verbe fait chair. Le concile de Nicée y est mêlé avec le *brigandage d'Éphèse*. Acacius apparaît tout entier dans l'*Hénoticon* avec sa fourberie. Ce n'est pas lui qui pouvait dire avec le Psalmiste : « Heureux l'homme à qui Dieu ne reproche rien, et dont le cœur ne connaît pas la duplicité (1). »

La majorité des évêques d'Orient signa l'*Hénoticon*. Simplicius allait prendre de nouvelles mesures pour rétablir l'ordre dans les esprits en Orient, quand Dieu l'appela à lui (483). Célius Félix (2), issu d'une

(1) Psaume XXXII.

(2) Des auteurs ont appelé ce pape Félix III, et ont donné le nom de Félix II au pape nommé par Constance, après le bannissement de

famille sénatoriale de Rome, lui succéda. La mort d'un pontife n'interrompait pas le cours des grandes affaires qu'il n'avait pu terminer. Son successeur les reprenait sinon avec les mêmes formes, mais toujours dans le même esprit. Ce qui, en politique, fait la puissance d'un pays dans sa diplomatie étrangère, c'est l'esprit de suite, la persévérance vers un même but, les mêmes intérêts : les papes ont donné ce grand spectacle au monde dans l'ordre religieux; ce que l'un a voulu tous l'ont voulu, et c'est ce qui a fait leur puissance morale, puissance incomparable dans ce monde. Félix II marcha d'un pas ferme dans la voie que son prédécesseur lui avait ouverte dans les affaires orientales. C'était là une question immense. Acacius, qui n'était pas un ambitieux vulgaire, l'avait affreusement embrouillée. Il semblait avoir pris pour base de ses machinations la maxime de la politique terrestre : diviser pour régner. La maxime de l'Église romaine était, au contraire, harmonie, autorité, unité. *Un Dieu! un Christ! un pape!* cris des Romains lorsque Constance nomma son antipape Félix alors que Libérius, le pontife légitime, vivait encore.

Félix II envoie à Constantinople quatre légats : Vital, évêque de Frosinone, Milène, évêque de Cumes, le prêtre Silvain, du titre de saint Clément, et Félix, revêtu de la dignité de défenseur ou avocat de l'Église romaine. Leur mission était de travailler de toutes leurs forces à la pacification des esprits. Ils portent à l'empereur une lettre du pape par laquelle le pontife suppliait Zénon de faire cesser le scandale d'Alexandrie en dé-

Libérius en 355. Nous rompons sans hésiter avec l'usage d'appeler Cœlius, *Félix III*; il est Félix II, le Félix auquel on a donné ce numéro d'ordre n'est pas reconnu comme pape légitime.

clarant Pierre Mongus déchu d'un poste dont il était indigne. Les légats étaient en même temps chargés de remettre à Acacius un acte d'accusation que Talaïa, l'évêque dépossédé d'Alexandrie, avait dressé contre lui, et le pape invitait le patriarche de Constantinople à répondre à cette accusation. « Nous savons, disait Félix II à Acacius, dans une lettre particulière, nous savons tout le crédit que vous avez auprès de l'empereur. Empêchez-le d'agir contre la foi, et rappelez-lui que ce n'est pas aux princes, mais à l'Église seule qu'il appartient de prononcer des décisions dans la foi. Songez, mon frère, que c'est approuver l'erreur que de ne pas la combattre, et qu'on trahit la vérité quand on ne la défend pas. Brisez donc le sceau que vous paraissez avoir mis sur vos lèvres, parlez, parlez... Mais, sachez-le bien ! l'Église résistera à tous les périls! loin de l'abattre, les coups qu'on lui porte lui sont comme une leçon qu'elle reçoit de Dieu (1). »

Arrivés les premiers à Constantinople, Vital et Milène sont arrêtés et jetés dans une prison par ordre de l'empereur. Acacius va les trouver, les gorge de richesses, et les deux évêques romains, ambassadeurs du pape, signent un acte par lequel ils entrent en communion avec Acacius et Pierre Mongus l'anathématisé !

Silvain et Félix, arrivés à Constantinople deux jours après les deux évêques apostats, sont à leur tour saisis, emprisonnés, mais ils résistent intrépidement à toutes les séductions, à toutes les menaces d'Acacius. Félix II dégrade Vital et Milène et prononce une sen-

(1) Voir les lettres remarquables de Félix II à Zénon et à Acacius dans Baronius, année 483.

tence d'excommunication contre Acacius. Dans une lettre à l'empereur au sujet des violences exercées sur ses légats, le pape disait : « Ces violences n'excusent pas leur lâcheté, et nous les avons excommuniés et déposés ; mais ce sont là des choses qui ne sauraient profiter ni à votre couronne ni à votre empire. » Le pontife retraçait dans sa lettre toutes les turpitudes, tous les crimes dont Mongus s'était souillé, et terminait par ces mots : « Voilà, prince, voilà quel est votre nouvel évêque d'Alexandrie ! Jugez vous-même quelle est celle des deux communions qu'il faut choisir, ou celle de l'apôtre Simon Pierre, ou celle de Pierre Mongus ! Quant à Acacius, nous le déposons et nous l'excommunions parce qu'il s'est rendu coupable d'hérésie. Prenez garde à cet homme, prince ! Il cache ses fautes sous la pourpre de Votre Majesté ! Il a aussi peu de respect pour son empereur que peu de zèle pour la foi de l'Église. L'Église, seigneur, n'a pas à suivre la volonté des princes ; ils doivent, au contraire, se soumettre à ses lois sacrées comme nous nous soumettons aux lois de l'État (1). »

La grande difficulté était de faire parvenir à Constantinople la bulle qui frappait d'excommunication et de déposition le tout-puissant Acacius. Sentant venir la foudre de Rome, et voulant en empêcher les retentissements sur les rives du Bosphore, Zénon avait posté des gardes dans toutes les îles de l'Archipel, à tous les abords de Constantinople, afin d'arrêter tout homme venant d'Italie. Tulus, envoyé par Félix II,

(1) Baronius, année 484. La suscription de cette lettre porte ces mots : *Glorissimo et serenissimo* FILIO Zenoni augusto Felix, episcopus, in Domino salutem. C'est la première fois que le nom de FILS est donné par un pape à un empereur.

déroute la police impériale ; il débarque en habit de mendiant sur la rive asiatique de la mer de Marmara, et va, la nuit, frapper à la porte du couvent des moines acémètes, situé sur les hauteurs de Chalcédoine. Le 8 janvier 484, quelques religieux de cet ordre vont dans l'église de Sainte-Sophie au moment où Acacius officie, et attachent furtivement la bulle d'excommunication à son pallium ! Ces moines furent impitoyablement égorgés à la porte de l'église. Tulus est arrêté, emprisonné. Il sauve sa vie par un crime. Lui montrant d'un côté le bourreau prêt à l'étrangler, de l'autre, de l'or à prendre et l'*Hénoticon* à signer au nom du pape, Acacius lui déclare qu'il n'a plus qu'un moment à vivre s'il refuse son adhésion au formulaire. Tulus prend le trésor et signe l'*Hénoticon*. Il osa ensuite retourner à Rome comme l'avaient fait Vital et Milène. Il se présenta au pape pour se justifier. Félix II l'éloigna de sa présence par un geste de dégoût, et le retrancha de la société des fidèles comme traître et infidèle au siége apostolique.

Le but poursuivi par Acacius était atteint : Constantinople était séparée de Rome, et cette séparation, qui en faisait présager une bien plus longue et bien plus déplorable encore, dura trente années, de 484 à 519. On a dit que Simon le Magicien avait été le père de toutes les hérésies ; Acacius a été le père du schisme grec : Photius et Michel Cérulaire sortirent de lui. Le nom et la mémoire d'Acacius restèrent tout-puissants à Constantinople, et les débats entre cette ville et Rome roulèrent longtemps encore sur les actes d'Acacius. Il mourut chargé d'anathèmes en 489.

Aucun genre de profanation ne devait manquer à

ce siége de Constantinople, autrefois sanctifié cependant par les noms glorieux de Grégoire de Nazianze et de Jean Chrysostome. L'empereur Zénon, voulant avoir un évêque qui pût être accepté par tout le monde, imagina, après la mort d'Acacius, de déposer, après l'avoir fermé sous le sceau impérial, un papier blanc sur le maître-autel de Sainte-Sophie. Zénon ordonna un jeûne de quarante jours et rédigea en même temps une prière par laquelle les Constantinopolitains devaient demander à Dieu *d'écrire lui-même ou par la main d'un ange le nom du nouveau patriarche sur la feuille immaculée.* Il confia à son premier chambellan, l'eunuque Cosme, la garde du précieux papier. Un prêtre goth, nommé Fravite, appelé plus tard Flavien, fit briller aux yeux de l'eunuque une grosse poignée de pièces d'or qu'il lui donnerait à la condition qu'il écrirait son nom sur le papier de Zénon. Le marché fut conclu. Le quarantième jour du jeûne national expire. Zénon, entouré de toute sa cour, déploie la feuille et y trouve le nom de Fravite, qui est acclamé patriarche de Constantinople (1). Fravite mourut subitement trois jours après. L'imposture fut alors découverte, et Zénon fit couper la tête à son chambellan (490). Dans la sentence fatale on lisait ces mots : *Cosme doit périr par la main du bourreau* PARCE QUE, EN ÉCRIVANT UN NOM SUR LE PAPIER, IL S'EST ATTRIBUÉ UN DROIT QUI N'APPARTENAIT QU'A DIEU SEUL. Un prêtre vénérable, Euphémius, succéda à Fravite. Un an après tous ces jeux ignobles et sanglants, l'empereur Zénon fut enfermé vivant dans un cercueil par ordre de sa femme Arianne. Le lendemain on ouvrit le cercueil, et on

(1) Chronique de Nicéphore, l. XV, ch. XVIII, p. 684.

trouva Zénon mort; dans sa rage, il avait dévoré son bras droit et déchiré ses jambes avec ses ongles. Zénon a sa place toute marquée dans la mort des persécuteurs de l'Église.

Il nous a paru utile de présenter en un seul et même tableau ces affaires si nombreuses et si compliquées entre Rome et Constantinople, affaires que des études spéciales de l'histoire du Bas-Empire, durant vingt-cinq années, nous ont peut-être permis d'établir dans leur jour véritable. Dans ce but, nous ne nous sommes point astreint à suivre date par date les actes du pontificat de Félix II. Du reste, sa lutte de neuf années contre Acacius et contre l'empereur Zénon domine sa vie de pontife. Il nous faut seulement rappeler sa paternelle sollicitude envers les catholiques africains en butte à la longue et sanglante persécution des rois Genséric et Hunnérich. C'est vainement que le pape s'était adressé à Zénon, allié de ces princes barbares, pour le supplier d'intervenir, au moins diplomatiquement, en faveur des catholiques immolés, bannis ou ruinés par les nouveaux maîtres de la patrie d'Annibal. Zénon était trop occupé de son *Hénoticon* pour songer à la miséricorde.

Des catholiques de tout rang et de tout sexe, prêtres et laïques, avaient renié leur foi en face de la mort. Le repentir des nouveaux *tombés* émut le pape de compassion. Il régla, dans une réunion d'évêques, en 487, les conditions imposées aux *tombés*, pour se rendre dignes du pardon de l'Église. Les évêques et les prêtres qui avaient eu le malheur d'apostasier furent retranchés du sacerdoce, sans les retrancher de la communion catholique; tous les laïques repentants obtinrent leur pardon. La décrétale de Félix II, adres-

sée à ce sujet à tous les évêques du monde, se terminait par des paroles dans lesquelles on ne saurait voir « le despotisme et l'inflexibilité des papes dont quelques auteurs ont parlé » : *Si quelqu'un*, disait le souverain pontife, *a reçu de Dieu des lumières particulières, qu'il nous les communique, selon l'ordre de l'Apôtre. Le Saint-Esprit souffle où il veut. Nous ne rejetterons pas ses lumières ; nous nous en servirons selon les règles établies.*

Félix II, que l'Église a placé au nombre des saints, mourut le 25 février 492. C'était un pontife d'une remarquable pénétration d'esprit, d'une rare fermeté de caractère, mêlée à une inépuisable douceur d'âme. Félix II appartenait à l'illustre et noble race des Anicia, d'où devait sortir saint Grégoire le Grand. La famille Conti, qui existe encore en Italie, descend, dit-on, des Anicia.

CHAPITRE II

Chute de l'empire romain d'Occident. Odoacre, roi d'Italie. Théodoric. Coup d'œil sur la situation politique du monde. Saint Gélase Ier, quarante-neuvième pape. Son caractère. Continuation de la lutte entre Rome et Constantinople. Lettre du pape à l'empereur Anastase, et son traité de l'*Anathème*. Réponse à ceux qui, de nos jours, ont cru trouver la condamnation du pouvoir temporel du pape dans un passage du traité de l'*Anathème* et dans la lettre à l'empereur Anastase. Règlements disciplinaires de saint Gélase. Livres authentiques et livres apocryphes classés par saint Gélase. Livres à l'index. Saint Gélase présidant un concile. Il abolit les fêtes des Lupercales et les remplace par la fête de la Purification. Mort de saint Gélase. Saint Anastase II, cinquantième pape. Baptême de Clovis. Lettre que ce pape lui écrit à cette occasion. L'arianisme détruit par Clovis. Mort de saint Anastase II. Symmaque, cinquante et unième pape. Commencement de l'alliance entre la papauté et la France.

(De 496 à 498.)

De graves événements politiques s'étaient accomplis dans le monde pendant la dernière moitié du cinquième siècle : un Panonnien, autrefois ministre d'Attila, Oreste, homme ambitieux et d'une vive intelligence, était venu chercher fortune en Italie, en 473. L'empire d'Occident était alors au pillage. Oreste voulait en avoir sa part : il était devenu général. En 475,

il chassa de Ravenne le Grec Julius Népos, empereur d'un jour. Oreste aurait pu prendre la pourpre pour lui ; il aima mieux en revêtir son fils, âgé de six ans, auquel il avait donné les noms magnifiques de Romulus Augustulus. Par dérision, l'histoire l'a surnommé Augustule ou le Petit Auguste, comme elle a flétri du nom de Bas-Empire les États dont Constantinople, la cité des chicanes théologiques et de toutes les misères morales et politiques, était la capitale. Oreste gouvernait l'Italie au nom de son fils; il avait cru pouvoir disposer à son gré d'un ramas de barbares (Hérules, Suèves, Alains, Turcilingiens, Rugiens), depuis longtemps à la solde des empereurs. Ils gardaient et opprimaient l'Italie, sous la dénomination de *confédérés.* Un chef de ces bandes, Odoacre, disputa le pouvoir à Oreste. Des tribus de même origine que les *confédérés* avaient déjà fondé des royaumes dans les Gaules, en Espagne, en Afrique, dans la Galicie : pourquoi donc Odoacre et ses compagnons n'auraient-ils pas gardé pour eux cette Italie qu'ils tenaient dans leurs mains? La Péninsule était, à cette époque, nous le répétons, à qui pourrait la prendre, comme cela arrive encore de nos jours. « Les temps de crise, » a dit Tacite, qui avait vu durant sa vie la patrie des Scipions devenue la proie des aventuriers, « les temps de crise sont favorables aux grands desseins (comme aux plus basses conspirations, aurait-il pu ajouter), pourquoi tarder, quand l'inaction est plus funeste que l'audace? Tous les hommes doivent mourir ; l'oubli ou la gloire de leurs noms peuvent seuls les distinguer; innocent ou coupable, dit l'homme ambitieux sans vertu, qu'importe! il y a plus de courage à mériter son sort (1). »

(1) *Annales.*

Odoacre donc voulut être seul maître de l'Italie. Il assiégea Oreste dans Pavie, et les barbares mirent en pièces le père d'Augustule. Le titre d'empereur lui parut trop avili; il prit, ou ses compagnons lui donnèrent, celui de roi d'Italie, dont un prince savoyard a été revêtu de nos jours avec l'approbation d'une partie des souverains de l'Europe, qui ne paraissent pas trop redouter le jeu sanglant des révolutions. En 476, l'Italie humiliée devint la servante d'un barbare. L'empire, fondé par Octave, avait duré un peu plus de cinq cents ans. Odoacre ne tua pas le Petit Auguste; il lui fit une pension de six mille pièces d'or, et le relégua dans une villa de la Campanie, qui avait autrefois appartenu à Lucullus, le vainqueur de Mithridate (1). Ce fut dans cette villa, assise à l'ombre du cap Misène, entre Naples et Pouzzoles, que s'éteignit, quelque temps après, l'innocent et dernier empereur des Romains.

Il y avait trois années qu'Odoacre gouvernait assez équitablement l'Italie, lorsque de nouveaux barbares apparurent tout à coup dans cette belle contrée. Théodoric, de la forte race des Amalis, descendit avec ses Ostrogoths dans les plaines de la Vénétie, et planta sa tente sous les murs de Vérone. Ils venaient du fond de l'Ukraine. Après cinq années de combats de géants entre les Ostrogoths et les Hérules, Odoacre se livra à Théodoric, qui l'égorgea traîtreusement dans un festin (5 mars 493). « *Gens perfida* (nation perfide), » a

(1) Ce fut Lucullus qui apporta le cerisier du Pont en Italie. Le nom de cet arbre lui vient de Cérasonte, ville du Pont, d'où Lucullus l'avait apporté (saint Jérôme, lettre XVIII à Eustochium). Presque tous nos fruits nous sont venus de l'Asie. Ce fut peut-être dans sa villa de la Campanie, où mourut Augustule, que Lucullus planta le premier cerisier en Europe.

dit Salvien en parlant des Goths. Théodoric était maître, à son tour, de l'Italie.

Ailleurs, d'autres barbares s'étaient partagé l'empire du monde. Depuis 439, les Vandales possédaient l'Afrique. Ils devaient y rester jusqu'au jour où l'épée de Bélisaire abattrait leur farouche domination (534). Dans les Gaules, les Bourguignons, établis tout d'abord (413) entre le Jura et la Saône, avaient agrandi leurs possessions, et Lyon était devenu leur capitale. Les Suèves, conduits par Hermanrich, avaient fondé (en 419) un royaume que les Visigoths devaient détruire cent quatorze ans après. La domination de ces Visigoths s'étendait depuis la Loire jusqu'en Espagne.

En même temps (419) qu'Hermanrich établissait son royaume éphémère, Pharamond passait le Rhin avec ses héroïques bandes. Trente et un ans après, son petit-fils, Mérovée le Chevelu, aidait puissamment Aétius à battre Attila dans les plaines de Châlons. En 482, Clovis, l'homme au bras de fer, jetait les fondements de la plus belle monarchie de la terre.

En Angleterre, les Bretons, naturels du pays, avaient brisé, depuis le commencement du cinquième siècle, la domination romaine, qui datait de Jules-César. En 449, deux frères, deux héros, Hengist et Horsa, partis de la Chersonèse Cimbrique à la tête d'une horde de Saxons, entrèrent dans la Tamise et prirent la place des Bretons. Le Bas-Empire, traversé par plus de honte que de gloire, se débattait dans sa longue agonie entre les révolutions de palais, les disputes religieuses, le luxe insolent des patriciens et la misère du peuple.

Tel était à peu près l'état du monde politique dans

la dernière moitié du cinquième siècle. Il nous a fallu en retracer une très-rapide esquisse ; car les pontifes romains que nous allons revoir à la tête de l'univers moral et religieux auront affaire, désormais, avec tous ces empires naissants et avec ceux qui finissent.

Saint Gélase Ier (dont l'origine n'est pas exactement connue, car des témoignages également respectables lui donnent, les uns, Rome pour patrie, les autres, l'Afrique) avait, comme saint Léon, un caractère trempé à l'antique : c'était une nature franche, élevée, un esprit supérieur. Ennemi de tout subterfuge, de toute ambiguïté, de toute dispute vaine, il allait droit au but. Il savait ce qu'il voulait, et il le voulait énergiquement. Les chemins tortueux que suivaient les Constantinopolitains dans leurs rapports avec Rome devaient nécessairement déplaire à un tel homme, et le faire tenir sur ses gardes. L'antagonisme entre Rome et Constantinople se place sur deux terrains différents : Rome, avec ses promesses éternelles, veut une même foi, l'unité, l'autorité, l'indépendance complète, absolue de l'Église. Que lui importe qu'elle ne soit plus la capitale politique de l'univers ! Elle veut être la capitale du gouvernement du monde chrétien ; Constantinople, au contraire, prétend avoir hérité de tous les priviléges de Rome, depuis qu'elle est devenue le siége de l'empire romain. Elle ne nie pas les droits que les évêques de Rome tiennent de saint Pierre ; mais ces droits, elle veut les partager. Les patriarches des bords du Bosphore s'appuient fatalement sur les empereurs pour faire valoir leurs prétendus droits, et l'Église grecque, en voulant échapper à l'autorité de l'Église romaine, se livre pieds et poings liés aux césars byzantins. Auguste et ses suc-

cesseurs païens, jusqu'à Maxence, étaient à la fois empereurs et pontifes. Sans tenir compte des temps et des religions, les empereurs byzantins veulent aussi être revêtus des deux puissances. Leur insupportable tyrannie pèse de cette manière et sur les corps et sur les âmes. Rome voit avec douleur, avec effroi tout le danger d'une telle servitude, et elle la combat : s'appuyant sur la parole inspirée, elle déclare que Jésus-Christ n'a établi dans son Église que des apôtres, des prophètes, des pasteurs et des docteurs, et non pas des rois pour la gouverner (1).

Voilà la situation entre Rome et Constantinople. La mort d'Acacius, celui de tous les patriarches byzantins qui avait le plus contribué à créer cette situation, ne l'avait point changée. Bien que l'évêque qui lui avait succédé, Euphémius, fût d'une irréprochable orthodoxie, et qu'il désirât sincèrement la réunion des deux Églises, Gélase se trouva en présence des mêmes difficultés qu'avaient rencontrées ses deux prédécesseurs, Simplicius et Félix II.

Euphémius adressa au nouveau pape une profession de foi catholique complète, et lui demanda de l'admettre dans sa communion. Le patriarche alla au-devant des objections qui, naturellement, devaient naître dans l'esprit de Gélase : la condamnation d'Acacius prononcée par Félix II, acceptée sans restriction, et son nom à effacer des dyptiques de Constantinople. Euphémius répond qu'il ne le peut pas ; il dit douloureusement qu'il n'est pas libre de faire tout ce qu'il voudrait. Rayer le nom d'Acacius des livres sacrés, ce serait provoquer des séditions populaires à

(1) Ép. aux Corinth., ch. XII, v. 28.

Constantinople ; car jamais le peuple ne consentirait à flétrir la mémoire de celui qu'il avait honoré. Acacius, d'ailleurs, n'avait jamais été ouvertement hérétique. S'il était entré en communion avec Pierre Mongus d'Alexandrie, c'est que celui-ci avait abjuré ses erreurs. La condamnation d'Acacius avait eu lieu sans la participation de l'Église orientale.

Résumons les réponses du pape à toutes ces objections dans ses lettres à Euphémius, aux évêques d'Orient et à l'empereur Anastase, qui avait succédé à Zénon. Dieu avait jugé Acacius, puisqu'il avait comparu devant son tribunal, et il n'appartenait pas plus au pape de l'absoudre désormais que de le juger encore. On nous accuse d'être dur, de ne point pardonner ! Qu'on cite donc un exemple depuis le commencement du christianisme où le Sauveur, les apôtres, les évêques n'aient point accordé leur pardon à ceux qui se corrigeaient ! Jésus-Christ a ressuscité des morts ; mais il n'a pas absous des gens morts dans l'erreur. Il a donné à saint Pierre le pouvoir de délier, mais seulement ceux qui sont sur la terre. Un fait immense, éclatant, s'était produit : Acacius avait hypocritement confondu l'erreur avec la vérité, et avait fini par être eutychéen. Conserver son nom dans les diptyques, c'était accepter son erreur, faire du livre sacré où figuraient des noms de saints une sorte d'*Hénoticon*, le livre scandaleux de l'empereur Zénon, rédigé par Acacius. Le pape admettra dans le giron de l'Église ceux que le patriarche mort a baptisés, et ceux qu'il avait reçus dans les saints ordres ; voilà tout.

On se plaignait que l'évêque Acacius eût été excommunié, déposé par le Saint-Siége, sans la participation

de l'Église orientale, et on trouvait tout simple que le patriarche eût chassé de leurs siéges des évêques catholiques pour mettre à leurs places des évêques hérétiques! On trouverait le jugement prononcé contre Acacius plus équitable, s'il l'avait été par un concile; mais le grand concile de Chalcédoine, où furent foudroyés les eutychéens, ne l'avait-il pas condamné d'avance? On n'aurait pas pu faire juger Acacius par un concile oriental, puisqu'à l'époque où il troubla l'Église, tous les évêques d'outre-mer étaient hérétiques comme lui! C'est en vertu du concile de Chalcédoine que le saint pape Félix avait condamné Acacius; en prononçant sa sentence à ce sujet, il n'avait fait qu'exécuter un ancien décret. Non-seulement l'évêque de Rome, mais tous les évêques auraient pu le faire, car Acacius n'avait pas inventé une erreur nouvelle, et n'avait pas besoin, par conséquent, d'un nouveau jugement.

Euphémius disait à Gélase qu'il répugnait au peuple de Constantinople d'effacer des diptyques le nom d'Acacius; mais il en avait bien effacé ceux des patriarches hérétiques Macédonius et Nestorius, répondait le pape. Si le peuple de Byzance craint de rayer le nom d'Acacius des livres sacrés, Gélase craindrait de blesser la foi de tous les peuples du monde, en confondant Acacius l'hérétique avec de saints patriarches dont les noms vénérés figuraient à côté du sien. Eutychès était ouvertement hérétique; Acacius l'était par mille moyens détournés. Cela est détestable, et c'est ce que l'Écriture appelle *descendre tout vivant dans les enfers*. Euphémius dit qu'il ne peut pas effacer le nom d'Acacius des livres sacrés, parce qu'il n'est pas libre! Est-ce ainsi que doit parler un évêque? Un évêque est toujours libre de faire son devoir : la croix d'une

main, l'Évangile de l'autre, il meurt pour sa foi, s'il le faut. Euphémius n'est pas libre! Mais pourquoi? C'est qu'à Constantinople le pouvoir politique gouverne l'Église, et que l'évêque n'est que l'esclave de César!

On dit : « que le pape consente à laisser le nom d'Acacius dans les diptyques, et le clergé de Constantinople reconnaîtra ses fautes, et demandera pardon au Saint-Siége. » Que signifie encore une telle parole? On verrait donc, d'un côté, le blâme, la condamnation; et de l'autre, l'éloge et l'absolution! Quel mélange impie! Qu'on songe donc un peu à la mort! Devant le tribunal de Jésus-Christ, les chicanes et les fuites ne seront plus d'usage! On menaçait le pape de se séparer de lui, s'il n'accordait pas ce qu'il demandait. Quel fondement de la doctrine! « Hélas! hélas! ajoutait Gélase, cette séparation, longtemps préparée par les menées d'Acacius, existait déjà avant sa mort! L'unique moyen d'avoir une véritable paix, une véritable union, c'est de les fonder sur la véritable foi! »

Ce fut à l'occasion des empiétements sacriléges des empereurs byzantins sur l'Église que Gélase composa son traité de l'*Anathème*. Nous y remarquons le passage suivant :

« Parmi les païens et même parmi les juifs, la royauté et le sacerdoce ont été quelquefois joints ensemble. Mais depuis Jésus-Christ, qui a été à la fois le véritable prêtre et le véritable roi, les empereurs chrétiens ont cessé de prendre le titre de pontife. Tous les membres de Jésus-Christ participent excellemment à sa double dignité de roi et de pontife. Ils sont véritablement une race royale et sacerdotale. Cependant,

connaissant la faiblesse humaine, le Sauveur a ordonné avec une sagesse admirable ce qui est le meilleur pour le salut des fidèles. Pour les sauver par une humilité salutaire, il a séparé les fonctions des deux puissances. Il en a fait des dignités différentes. Il a attribué à chacune des fonctions différentes. Il a voulu que les empereurs eussent besoin du ministère des évêques, et que les évêques fussent soumis aux empereurs, pour ce qui concerne les choses temporelles, afin que leur ministère tout spirituel fût au-dessus des sentiments de la chair. S'étant enrôlés au service de Dieu, ils ne doivent point s'embarrasser dans les affaires séculières. Mais aussi ceux qui sont engagés dans ces affaires n'ont point à se mêler des choses divines (1). »

A ce traité qu'il expédia à Constantinople, le pape ajouta la lettre suivante pour l'empereur Anastase qui, à l'exemple de Zénon, voulait gouverner l'Église comme il gouvernait l'État. Après avoir expliqué, en la justifiant, la sentence du Saint-Siége contre Acacius et contre Pierre Mongus, le pontife dit à l'empereur :

« Ce monde, auguste Empereur, est gouverné par deux puissances, celle des pontifes et celle des rois, entre lesquelles la charge des prêtres est d'autant plus grande qu'ils doivent rendre compte à Dieu, dans son jugement pour l'âme des rois. Vous savez, mon très-cher Fils, qu'encore que votre dignité vous élève audessus des autres hommes, cependant vous vous humiliez devant les évêques chargés de l'administration des choses divines; vous vous adressez à eux pour être

(1) Le traité de l'*Anathème* et de l'*Excommunication* se trouve dans le recueil des conciles, t. IV de la page 1074 à la page 1232.

conduit dans la voie du salut, et dans tout ce qui concerne la réception et l'administration des sacrements. Vous connaissez que, bien loin de pouvoir leur commander, vous êtes obligé de leur obéir. Vous savez, dis-je, que sur tout cela vous dépendez de leur jugement, et que vous n'avez pas le droit de les assujettir à votre volonté; car si les ministres de la religion obéissent à vos lois dans tout ce qui concerne l'ordre temporel, parce qu'ils savent que vous avez reçu d'en haut votre puissance, avec quelle affection, je vous prie, devez-vous obéir à ceux qui sont chargés de dispenser nos augustes mystères! Écoutez-moi présentement, Prince, de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, que vous m'ayez pour accusateur au tribunal de Dieu (1). »

En citant ces deux passages de Gélase isolément, en les présentant en quelque sorte comme des spéculations théoriques sur la matière, sans dire ni pourquoi, ni comment ils ont été écrits, des adversaires de la souveraineté temporelle des papes y ont vu la condamnation de cette souveraineté, et, trompant par l'ignorance de l'histoire, nous voulons le croire, le public peu familier aux études des vieilles annales, ils ont triomphalement intitulé ces passages de saint Gélase : OPINION DU PAPE GÉLASE SUR LA DISTINCTION DES DEUX PUISSANCES SPIRITUELLE ET TEMPORELLE (2).

(1) Traduction de Mgr l'évêque d'Orléans, dans son livre de la *Souveraineté pontificale*, 3e édition, p. 89 et suivantes. Voir Labbe, *Concil.*, t. IV, p. 1182. — Fleury, *Hist. eccl.*, t. VII, liv. XXX, n° 31. Pour plus de développement de cette lettre de saint Gélase, voir Bossuet, *Défens. déclar.*, lib. I, sect. 2, cap. 33, etc.

(2) *Du pouvoir temporel de la papauté*, par M. Bonjean, sénateur, un vol. in-8°. Paris, 1862, p. 84. *De la Souveraineté temporelle des papes*, broch. in-8°, par M. Frédéric Passy, Paris, 1860.

C'est tout simplement prendre l'histoire à rebours.

Voilà, à Constantinople (ce sont des faits), des empereurs, d'ailleurs souillés de crimes, qui veulent mettre l'Église dans l'État, et la gouverner à leur manière. Ils dogmatisent ; ils se font prédicateurs d'hérésies. Déjà ils ont la main sur les affaires ecclésiastiques de l'Orient. Ils gâtent tout dans le domaine religieux, et les patriarches de Byzance ne sont plus pour eux que des instruments de servitude. Ces empereurs voudraient faire à Rome ce qu'ils font à Constantinople ; mais à Rome ils rencontrent non-seulement la résistance de la vertu sacerdotale, mais des juges ; oui, et des juges autorisés qui condamnent leurs prétentions sacriléges. C'est l'honneur, la liberté de la conscience, la dignité humaine luttant contre la honte, l'oppression, la dégradation, et, dans cette lutte immense, on veut trouver quoi? Une arme de plus pour justifier les infamies dont nous sommes aujourd'hui les témoins!

Puisqu'on s'appuie sur les écrits de Gélase pour condamner le pouvoir temporel, il faudrait au moins avoir le courage de dire tout ce que l'on pense, dire ce qu'il y a en réalité dans les écrits de ce grand pape : l'idée arrêtée nettement, éloquemment exprimée, de ne pas souffrir les empiétements du pouvoir civil sur le pouvoir religieux, et condamner Gélase lui-même, parce qu'il n'a pas voulu livrer l'Église de Dieu, dont il est le chef, le chef de droit divin, aux empereurs de Constantinople, à la puissance laïque. Cela aurait une signification, cela se comprendrait ; le reste n'a pas de sens ou est entièrement contraire à l'interprétation, la seule qui puisse exister, des faits matériels de l'histoire.

De la lutte entre les empereurs de Constantinople et les papes est précisément sortie l'indépendance politique de la papauté : le pouvoir temporel.

Depuis l'empereur Constance, c'est-à-dire depuis cent ans, non-seulement le Saint-Siége, mais l'Église tout entière, étaient continuellement en butte aux vexations, aux prétentions tyranniques des empereurs byzantins principalement, et l'un d'eux, l'affreux Zénon, poussa cette tyrannie jusqu'à se faire théologien lui-même en lançant son *Hénoticon* qu il imposa aux évêques sous les peines les plus sévères! Gélase avait vu une autre nouveauté; en l'année 483, au moment où le peuple et le clergé romain procédaient à l'élection de Félix II, dans l'église de Saint-Pierre, on vit entrer tout à coup dans la maison de Dieu Basile, préfet de Rome pour le compte d'Odoacre, roi d'Italie; Basile se plaignit hautement, au nom de son maître, souverain arien comme tous ces barbares, de ce que, contrairement aux anciens usages, il n'avait été ni consulté, ni même averti pour une élection à laquelle il avait droit de prendre part, *comme représentant du chef de l'État*. Aucune réponse ne fut faite à son discours, et les opérations continuèrent. Mais enfin voici l'Italie, avec de nouveaux maîtres, et des maîtres hérétiques; à leur tour, ils prétendent s'immiscer dans les affaires purement catholiques. Et vous ne voulez pas que le pape proteste, et qu'il ne soit pas effrayé de tels empiétements!

Voilà les seuls et uniques motifs qui ont fait prendre la plume à Gélase pour défendre les droits de l'Église. C'est ne rien comprendre à l'histoire de ce temps, que d'appliquer les paroles de Gélase au pouvoir temporel

dont ses successeurs devaient être plus tard revêtus. Faisons encore une remarque. Le passage de Gélase prouverait au moins une chose, c'est que les papes (et les faits qui se dérouleront dans notre travail l'établiront sans réplique) n'ont jamais rien fait pour s'emparer de la souveraineté temporelle; cette souveraineté s'est imposée d'elle-même; nous traverserons des époques où le pouvoir impérial ne pourra plus rien pour l'Italie; il l'abandonnera sans défense aux barbares, ou bien il ne saura exercer sa méprisable autorité que pour opprimer les peuples, et les peuples se jetteront dans les bras des papes devenus leur seul espoir de salut; et à l'impuissance manifeste des empereurs comme gouvernement en Italie, viendront s'ajouter les répulsions qu'ils inspirent à l'Occident tout entier à cause des hérésies dont ils se feront les promoteurs. Le pouvoir temporel des papes deviendra une nécessité à laquelle les pontifes eux-mêmes ne pourront pas se dérober.

Continuons à suivre Gélase dans son pontificat.

En ces vieux temps où tout était à régler dans la discipline ecclésiastique, chaque pape nouveau mettait la main à l'œuvre. Les règlements de Gélase portent sur toutes choses : conditions déterminées pour l'admission dans le sacerdoce; pour l'administration du baptême; défense d'aliéner les biens de l'Église, dont quatre parts devaient être faites : 1° à l'évêque; 2° au clergé; 3° aux pauvres; 4° au culte; registres relatifs aux dépenses faites ou à faire soit pour la construction des églises, pour les aumônes, etc., etc.; ces registres devaient être soumis à un contrôle. Un grand sentiment de justice préside partout à ces règlements

qui sont les germes des conseils de fabrique d'aujourd'hui (1).

Ce fut dans le concile tenu à Rome en 494 que Gélase se livra à ses savantes recherches touchant les livres authentiques ou apocryphes. La liste des livres saints qui composent la Bible, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, est entièrement conforme au catalogue accepté aujourd'hui par l'Église catholique, excepté cependant l'histoire des Machabées : le catalogue de Gélase ne mentionne qu'un seul livre de cette héroïque histoire. Mais cette variante provient de ce que, dans les anciens exemplaires de la Bible, les deux livres des Machabées sont ordinairement réunis en un seul. Le pape dressa une autre liste des ouvrages des Pères de l'Église. Les principaux sont ceux de saint Cyprien, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Jean Chrysostome, de saint Hilaire d'Arles, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Prosper et de saint Léon le Grand.

Au nombre des livres apocryphes ou mis à l'index se trouvent les actes du concile de Rimini, où les ariens avaient violenté les catholiques ; l'itinéraire de saint Pierre sous le nom de saint Clément, les actes de saint André, de saint Thomas, de saint Pierre, de saint Philippe, de saint Barnabé, de saint Barthélemi ; les livres de l'enfance de Jésus, de la Nativité de sa sainte mère, livres dont se servaient les manichéens. Gélase considère comme dénuée de tout fondement la correspondance entre Jésus-Christ et Abgar, roi de Mésopotamie, correspondance rapportée par Eusèbe de Césa-

(1) Voir la lettre de Gélase à ce sujet, portant le numéro 9.

rée (1). Le pape place dans la catégorie des apocryphes les livres sur la pénitence d'Adam, sur celle d'Origène et le livre du Bon Pasteur ; il ne condamne pas ce dernier, car, bien qu'apocryphe, il était révéré de l'antiquité chrétienne.

Il met à l'index les œuvres de Tertullien, d'Origène, d'Arnobe, de Cassien, de Fauste, de Riez, entachés d'hérésie. Il frappe d'anathème tous les écrits des hérétiques, et il prononce leurs noms depuis Simon le Magicien jusqu'à Acacius de Constantinople. Cette revue minutieusement détaillée des ouvrages religieux, revue que nous ne pouvons que rapidement indiquer ici, mais qu'on trouvera tout entière dans le quatrième volume des Conciles (2), est un des plus curieux et des plus authentiques monuments de l'antiquité chrétienne.

Nous avons parlé, dans le précédent chapitre, de l'évêque de Cumes, Misène, qui avait failli à tous ses devoirs à Constantinople, comme légat du pape Félix II. Misène, repentant, s'était jeté aux genoux de Gélase pour implorer son pardon. Le pape le lui accorda dans un concile tenu à Rome en 495. Nous trouvons à ce sujet de précieux détails sur les usages établis dans ces assemblées augustes quand le pape les présidait. Gélase ouvre la séance par une prière, puis il ordonne que Misène soit introduit dans l'enceinte où les Pères sont réunis. L'évêque, encore dégradé, se prosterne le visage contre terre et verse des larmes.

(1) Nous avons recueilli à Édesse, aujourd'hui Orpha, capitale de la Mésopotamie, de curieuses histoires traditionnelles touchant Jésus-Christ et le roi Abgar. (Voir le t. I, p. 409 et suiv. de notre *Voyage dans l'Asie Mineure*.)

(2) P. 1260.

« Que ferons-nous ? » demande le pape au concile.

Les Pères se lèvent et disent : « Christ, exaucez-nous ! » Ils crient vingt fois : « Longue vie à Gélase ! » et douze fois : « Usez de la puissance que Dieu vous a donnée ! » et dix fois : « Faites comme saint Pierre ! nous vous prions de pardonner neuf fois ! »

Le pape dit alors, au milieu du silence : « Le Saint-Siége, en condamnant Misène et Vital (1), ne leur a pas ôté l'espérance du pardon. Vital a subi le jugement de Dieu, sans que nous ayons pu le secourir. Mais nous ne devons pas différer d'admettre celui-ci (montrant Misène du doigt), dans notre communion et dans la dignité sacerdotale. »

Tous les Pères se lèvent de nouveau, et crient : « Qu'il soit fait comme le veut Gélase ! il est le Vicaire de Jésus-Christ ! Que Dieu lui accorde les années de saint Pierre ! »

Misène se mêla à la foule des Pères, qui lui donnèrent le baiser de paix. Le pape donna ensuite la sainte accolade à l'évêque de Cumes ; puis, en parlant des Grecs, il dit : « Ah ! qu'ils sortent de leur obstination, et nous leur ouvrirons aussi nos bras et ceux de l'Église ! »

Là se montrent à la fois et l'autorité du Saint-Siége et son inépuisable mansuétude !

A la fin du cinquième siècle, le paganisme était bien mort ; mais toutes ses fêtes n'étaient pas anéanties. Rien ne laisse de plus profondes racines chez les peuples que ce qui tient fortement à leurs mœurs, à leurs coutumes, à leurs superstitions même. Sous le pontificat

(1) Vital, évêque de Frosinone, infidèle à son mandat, à Constantinople, comme Misène, était mort avant la réunion du concile de 495.

de Gélase, les lupercales, dont l'origine était, dit-on, antérieure à la fondation de Rome, existaient encore. L'imagination païenne avait attribué aux lupercales, dont le nom venait de *lupa*, en souvenir de la *louve* qui avait allaité Romulus, une influence mystique sur la fécondité du règne animal et du règne végétal. Dans ces fêtes on représentait les dieux champêtres, Pan, Faune et leurs satyres. C'étaient la gaieté désordonnée, les danses lubriques. On y voyait des hommes nus courant dans la foule tenant dans leurs mains des lanières de peau de bouc ; les femmes tendaient leurs mains pour en recevoir des coups, ce qui leur promettait une postérité nombreuse ! Au temps d'Ovide, dans les premières années de l'ère chrétienne, ces extravagantes impuretés entraient tellement dans les pratiques religieuses du peuple romain, qu'un grave magistrat, gambadant tout nu dans les rues, n'inspirait ni le mépris ni la surprise.

Tous les papes, depuis la fin des persécutions païennes, avaient travaillé à l'abolition des lupercales; aucun n'y avait complétement réussi : disparues pour un temps, ces fêtes revenaient encore. Gélase détruisit tout à fait les fêtes des lupercales; et il eut l'idée, idée suave, de les remplacer par la fête de la Purification de la sainte Vierge. Tout ce qu'il y a de plus élevé, de plus pur, fut opposé à tout ce qu'il y avait de plus bas et de plus immonde. Les lupercales se célébraient le quinze février de chaque année ; Gélase mit la fête de la Purification le deux de ce mois, quarante jours après la naissance du Sauveur. Le pape ajouta à cette douce solennité celle de la Présentation de l'enfant Jésus au temple par Marie et Joseph ; il voulut aussi qu'on rappelât la joie

du saint vieillard Siméon. Les paroles impures des lupercales furent remplacées par des hymnes en l'honneur de la mère de Dieu : « O la plus glorieuse des vierges ! chante l'Église, le jour de la Purification, élevée au-dessus de toutes les autres, vous nourrissez de votre sein virginal le tendre enfant qui vous a créée... Sur un même autel trois victimes se consacrent à la fois : une vierge, exerçant un nouveau sacerdoce, immole à Dieu la gloire de sa virginité ; un enfant délicat offre ses faibles membres ; un vieillard fait l'abandon de sa vie ! »

L'ignorance populaire, aidée peut-être par le dépit de quelque païen attardé, cria bientôt contre Gélase; des maladies, des malheurs étaient venus fondre sur Rome, et on attribua ces calamités à la suppression des lupercales. Ce fut alors, et peu de temps avant sa mort, que Gélase Ier publia son fameux discours contre le *sénateur Andromachus*, dans lequel il fit justice du ridicule et du fanatisme impies de ces cérémonies d'un autre temps (1).

Ce pape de tant d'esprit, de tant de cœur, de tant de science et de piété, rendit son âme à Dieu le 21 novembre 496.

Saint Anastase II lui succéda dans la chaire pontificale.

Il y a, dans la Bible, des mots qui conviennent à toutes les situations de la vie des hommes et de la vie des nations. Nous lisons ceux-ci dans le livre de Job (ch. XXXVI) : « Dieu cache la lumière dans ses mains et lui commande ensuite de paraître de nouveau. » Or,

(1) Voyez Baronius, année 496, numéros 28-45. Il existe un *sacramentaire* détaillé de saint Gélase. Fleury en a donné une excellente analyse. *Hist. eccl.*, l. XXX.

le jour de Noël de l'année 496, pendant que le peuple et le clergé de Rome, enfermés dans la basilique de Saint-Paul, élisaient Anastase II au souverain pontificat, un événement immense s'accomplissait dans une église des Gaules. La lumière de Dieu descendait sur un front terrible. Clovis le Chevelu, ou Chlowig, nom celte qui signifie guerrier illustre, courbait sa fière tête sous la main souveraine de la religion, seule puissance devant laquelle un tel homme pouvait s'incliner. Saint Remi baptisait le Sicambre. Oui, Dieu avait en quelque sorte caché sa lumière, à cette époque, aux chefs des peuples. Ils étaient tous hérétiques. Après son baptême, Clovis fut le seul souverain catholique du monde entier. Dieu avait caché sa lumière, et il la donna alors au fondateur de la monarchie française. La nouvelle du baptême de l'époux de Clotilde produisit à Rome une joie immense. Le pape Anastase laissa échapper son allégresse dans un discours qu'il prononça à ce sujet dans la basilique de Saint-Pierre; puis il écrivit au roi des Franks la lettre suivante :

« Console ta mère, ô glorieux fils de l'Église, roi très-chrétien, et sois pour elle comme une colonne de fer! La foi de plusieurs s'est refroidie; chez d'autres, elle est corrompue! Notre nacelle, battue par les tempêtes que les méchants ont soulevées contre elle, semble près de périr, mais la foi demeure en notre cœur, et nous espérons contre toute espérance! Nous louons le Seigneur, ton maître et le nôtre, qui t'a délivré, ô glorieux prince, de la puissance des ténèbres! Songe qu'il t'a élevé pour l'utilité de son Église! Tu la défendras, et tu prendras le casque du salut pour te dresser contre les efforts des hommes dangereux. »

L'arianisme régnait, avec les Wisigoths, depuis la Provence, les Cévennes, jusqu'au delà des Pyrénées; il régnait, avec les Bourguignons, depuis Genève jusqu'à Lyon. Clovis détruisit en 500 l'empire des Bourguignons, près de Dijon, dans sa bataille contre Gondebaud. Restaient les Wisigoths. « Il me déplaît, dit Clovis, que ces ariens possèdent la meilleure partie des Gaules. Courons sus, avec l'aide de Dieu, et chassons-les. Soumettons cette terre à notre pouvoir, nous ferons bien, car elle est très-bonne. » Telle fut sa harangue à ses compagnons de combat; en écrasant Alaric II et son armée dans les plaines de Vouillé (507), il détruisit à tout jamais cette religion de mensonge qu'on appelait l'arianisme.

Anastase II, dont le cœur s'était dilaté à la nouvelle du baptême de Clovis, ne vit pas ce triomphe du christianisme dans les Gaules. Ce pontife avait cessé de vivre depuis le 16 novembre 498. Ce fut à Symmaque, successeur d'Anastase II, que Clovis envoya la couronne d'or massif que l'empereur de Constantinople lui avait donnée en lui conférant le titre de consul ou de patrice. La couronne de Clovis, premier présent des rois franks, à Rome, fut déposée sur la Confession ou tombeau de saint Pierre. Les relations glorieuses entre les papes et les rois franks commencent donc avec le fondateur de la monarchie française. A partir de Clovis, tous les rois franks portent le titre de Fils Aîné de l'Église; Pépin le Bref et son fils Charlemagne devaient ajouter à ce titre celui de protecteur et de défenseur du Saint-Siége en créant son indépendance. Quelles origines que celles de l'alliance entre la France et la papauté, et comment la France pourrait-elle les oublier? Elle se décapiterait dans l'histoire si elle pou-

vait jamais faillir à sa mission. Ce ne sont ni Luther, ni la révolution qui ont fait de la France la première nation de la terre : c'est le catholicisme à la tête duquel est le pape !

CHAPITRE III.

Saint Symmaque, cinquante et unième pape. Laurent, quatrième antipape. Troubles à Rome à l'occasion de cette double élection. Festus, homme de confiance de l'empereur Anastase. Symmaque disposé à paraître devant un concile pour se justifier des fautes qu'on lui impute. Saint Avitus de Vienne dans cette affaire. Le pape peut-il être jugé? Débat entre le pape et l'empereur de Constantinople. Les biens ecclésiastiques. Les syncelles. Guerre civile à Constantinople au sujet des persécutions d'Anastase contre les catholiques. Mort de saint Symmaque. Saint Hormisdas, cinquante-deuxième pape Réunion de l'Église grecque à l'Église romaine. Mort de saint Hormisdas. Persécutions contre les hérétiques, à Constantinople, ordonnées par l'empereur Justin. Irritation de Théodoric à ce sujet. Le pape Jean Ier à Constantinople. Sa mort dans les prisons de Ravenne. Position intolérable des papes vis-à-vis des empereurs byzantins et des rois goths.

(De 498 à 526.)

Théodoric n'osa pas, après avoir assassiné de sa main son rival, se déclarer ouvertement maître de cette contrée. Il envoya à l'empereur Anastase une ambassade comme pour lui faire hommage de cette Italie qu'il tenait désormais dans sa main. A cette ambassade, où figurait le patricien Festus, se joignirent des légats du pape Anastase II, chargés de

travailler à l'extinction du schisme produit par le patriarche Acacius. L'empereur Anastase, digne successeur de Zénon, déclara aux légats qu'il n'entrerait en pourparlers pour une réconciliation avec Rome que lorsque le pape aurait signé l'*Hénoticon* de son prédécesseur. Il chargea de cette mission Festus, l'ambassadeur de Théodoric. L'appât de l'or parut à Anastase un bon moyen pour assurer son triomphe, et il en donna à profusion à Festus. Quand celui-ci revint à Rome, le saint pape Anastase avait cessé de vivre. Cette mort sembla ouvrir à Festus les voies qui pouvaient le conduire à l'accomplissement de ses projets. Il espérait, à l'aide des trésors dont il disposait, faire nommer un pape qui signerait l'*Hénoticon*. Il crut avoir trouvé l'homme qu'il cherchait dans le diacre Laurent. Celui-ci, en effet, lui promit, a-t-on pensé, d'accepter les élucubrations théologiques de Zénon, s'il était élevé au pontificat. Festus rencontra un appui dans le sénateur Probinus, dont le crédit à Rome était ou paraissait considérable. Ils ne purent cependant réunir qu'un petit nombre de voix en faveur de Laurent.

Pendant que cette minorité désignait celui-ci pour succéder à Athanase II, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, le peuple, le clergé, la magistrature acclamaient le diacre Symmaque dans la basilique de Constantin ou de saint Paul. Tous les désordres, tous les meurtres qui affligèrent Rome, en 366, à l'occasion de la nomination de l'antipape Ursin, se renouvelèrent dans cette ville, après la double élection de Laurent et de Symmaque. L'intervention du pouvoir civil était devenue nécessaire dans une situation pareille. Théodoric était à Ravenne, sa résidence habituelle. Un rapport lui fut adressé sur les deux élec-

tions. Il décida, d'après le conseil de l'illustre Cassiodore, son ministre, qui était catholique, que Symmaque, ayant obtenu un plus grand nombre de voix que son compétiteur, monterait sur la chaire de saint Pierre (novembre 498).

Symmaque réunit tout aussitôt les évêques d'Italie, et signa avec eux un règlement par lequel il était désormais interdit de s'occuper, de quelque manière que ce fût, du vivant d'un pape, de l'élection de son successeur. Laurent, présent dans le synode, signa le règlement comme les autres Pères. Afin de prévenir toute dissension nouvelle, il fut décidé que Laurent s'éloignerait de Rome pendant un certain temps, et il quitta la ville. Mais Festus et Probinus, humiliés de leur défaite, s'en vengèrent par un libelle infâme contre Symmaque. Théodoric, auquel le libelle fut adressé, envoya à Rome Pierre, évêque d'Altinum, avec le titre de *visiteur;* il le chargea de procéder à une enquête sur les crimes reprochés à Symmaque. Le mandataire du roi des Goths, circonvenu par Festus et par Probinus, prend parti pour Laurent, malgré les protestations du peuple et du clergé. Laurent revient à Rome. Les désordres recommencent : des vierges sont outragées par un ramas de misérables à la solde de Festus. Deux prêtres, amis de Symmaque, sont assassinés.

Théodoric vint alors à Rome, d'où il convoqua les évêques d'Italie dans le but d'examiner et de juger les fautes imputées à Symmaque. Rentré à Ravenne, il reçoit les évêques de la Ligurie, de l'Émilie et de la Vénétie, qui se rendaient à Rome pour le concile. Ils lui rappelèrent ou lui apprirent, car il pouvait l'ignorer, que les souverains, ses prédé-

cesseurs, avaient bien convoqué des conciles généraux, mais jamais des conciles provinciaux; que ce droit appartenait au pape seul pour l'Italie, et que d'ailleurs le souverain pontife ne pouvait pas et ne devait pas être jugé par ses inférieurs. Alors le roi leur montra des lettres de Symmaque par lesquelles le pape, fort de son innocence, acceptait, dans cette circonstance, le jugement des évêques assemblés. Ils se réunirent à Rome, après avoir reçu de Symmaque *l'autorité de juger la cause*. Ce sont les propres termes du concile. Parti de la basilique du prince des apôtres pour se rendre à l'assemblée triomphalement escorté par le peuple et le clergé, le pape fut assailli dans les rues par une grêle de pierres, lancées par les gens de Festus et de Probinus. « Le désir d'être publiquement justifié, dit alors Symmaque, m'avait déterminé à faire le sacrifice de mon droit et de ma dignité; car je n'ignore pas que le successeur de saint Pierre n'est tenu à comparaître que devant un seul tribunal, celui de Dieu; mais, puisqu'on ne me laisse pas seulement la liberté de me rendre au concile, je retourne au tombeau de l'Apôtre, ne prenant dans ma conscience que le ciel pour juge. » Le pape revint sur ses pas aux acclamations de la foule.

Les meurtres recommencèrent. Les évêques déclarèrent qu'ils ne délibéreraient pas dans une ville livrée à tous les désordres, et qu'ils ne prononceraient aucun jugement dans cette affaire. Ils informent Théodoric de leurs résolutions, et le roi des Goths répond sèchement qu'il regrette de n'avoir pas lui-même jugé sans appel le différend. Il exhorte en même temps les évêques à ne pas se séparer sans avoir pris une décision définitive. Le concile décréta « qu'investi du pouvoir

qu'il avait reçu du prince, il reconnaissait l'innocence de Symmaque, qu'il la proclamait, qu'il était digne d'occuper le siége apostolique; que serait reconnu schismatique celui qui célébrerait les saints mystères sans le consentement de Symmaque; et que, d'ailleurs, l'assemblée *laissait toutes choses*, *dans cette circonstance, au jugement de Dieu.* »

Cette réunion d'évêques est connue sous le nom de *Synode de la Palme* (Palmaris), probablement parce qu'il fut tenu dans une église de ce nom.

L'antipape Laurent, plus faible que coupable, fut promu à l'évêché de Nocéra.

Le décret du concile de Rome fut adressé à tous les évêques des Gaules. Il produisit parmi eux la plus douloureuse impression et les plus vives alarmes. Bien que le concile eût implicitement reconnu l'inviolabilité du pape, et qu'il ne l'eût pas *jugé formellement*, sa décision ne parut pas moins établir un précédent contre lequel une énergique protestation était nécessaire. Chose très-digne de remarque, ce fut le clergé gaulois qui la prononça! Les évêques de ce côté-ci des monts chargèrent de cette mission saint Avitus ou Avite, premier pasteur de l'Église de Vienne. Ses éclatantes vertus, sa haute naissance (1) le désignèrent à ses

(1) Saint Avite descendait d'Avitus Flavius, né en Auvergne, qui, après la mort de Maxime, avait été proclamé empereur à Toulouse, en 455; déposé, au bout de quatre mois, par le patrice Ricimer, il ne conserva la vie qu'en recevant les ordres. Il mourut évêque de Plaisance en 456. Sidoine Apollinaire, l'illustre homme d'État, l'écrivain distingué, mort évêque de Clermont en 488, avait été gendre de l'empereur Avitus et parent de saint Avite de Vienne. Le père de celui-ci, Isichias, avait été sénateur, puis évêque de Vienne, et son fils ajoutait le titre de sénateur à sa dignité de premier pasteur de l'Église de Vienne.

collègues dans l'épiscopat, pour faire le voyage de Rome.

Il adressa sa plainte, ou plutôt sa protestation, au sénat, dans la personne de deux de ses membres, Faustus et Symmachus. En voici le passage le plus saillant : « On ne conçoit pas aisément comment, ni en vertu de quelle loi, le supérieur est jugé par les inférieurs. En effet, l'apôtre nous ayant commandé de ne point recevoir légèrement d'accusation contre un prêtre, de quel droit a-t-on pu en recevoir une contre celui qui est à la tête de l'Église universelle? C'est à quoi les Pères de ce concile paraissent avoir eu égard, en marquant dans leur décret qu'ils réservaient au jugement de Dieu une cause (cela soit dit sans les offenser) dont il y avait eu quelque témérité à se charger, et en rendant cependant témoignage que ni eux, ni le roi Théodoric n'avaient trouvé aucune preuve des crimes dont le pape était accusé; c'est pourquoi, en qualité de sénateur romain et d'évêque chrétien, je vous conjure de ne pas moins aimer, dans votre Église, la chaire de saint Pierre, que, dans votre cité, la capitale du monde. Dans les autres évêques, si quelque chose paraît contre l'ordre, on peut les réformer : si l'on conteste sur le pape de Rome, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat qui semble vaciller. Vous n'ignorez point parmi quelle tempête d'hérésies nous voguons; si vous craignez avec nous ces dangers, il faut que vous travailliez avec nous à défendre votre pilote. Celui qui est à la tête du troupeau du Seigneur rendra compte de la manière dont il le conduit; mais ce n'est pas au troupeau à demander maintenant contre son pasteur : c'est au juge, à Dieu. »

Cette protestation de saint Avite qui, dans une autre

circonstance, avait appelé le pape le président de l'Église universelle (*universalis Ecclesiæ præsulem*) (1), produisit à Rome une vive impression. Le parti de Festus et de Probinus, atterré par ce coup, crut se relever en publiant un écrit qui avait pour titre : *Du Synode et de l'Absolution irrégulière.* Il attaquait le jugement du concile qui avait proclamé l'innocence de Symmaque. Ce *factum* se résumait en deux mots : déclarer que le pape ne pouvait pas être jugé, c'était reconnaître que les successeurs de saint Pierre pouvaient pécher impunément : la liberté de mal vivre faisait en quelque sorte partie des prérogatives du siége apostolique. Un écrivain renommé, Ennodius, qui, après avoir été revêtu des plus hautes dignités dans l'État, entra plus tard dans les ordres, et mourut évêque de Pavie, répondit au *factum*, dans son écrit intitulé : *Apologie pour Symmaque.* C'était, dans la pensée d'Ennodius, quelque chose de bas de dire que, parmi les priviléges attachés au Saint-Siége, on devait compter celui de faire le mal. La question ainsi posée était non un examen sérieux de la question, mais une satire vulgaire. Dieu pouvait bien, s'il le voulait, placer à la tête de son Église des hommes parfaits avant leur avénement au pontificat ; mais ceux qui n'étaient pas parfaits héritaient, une fois papes des mérites de leurs prédécesseurs. Jésus-Christ, sur qui l'Église est appuyée, veille à ce que ses fondements, c'est-à-dire les papes, ses

(1) Quelques auteurs modernes ont prétendu, à propos de ces mots de saint Avite, que l'évêque de Vienne accordait aux siéges de Jérusalem et de Constantinople la même autorité qu'à celui de Rome. Voir à ce sujet une excellente réfutation de l'abbé Gorini, dans sa *Défense de l'Église contre les erreurs historiques*, t. I, p. 439 et suiv.

chefs visibles, ne soient ébranlés par aucune défaillance. Depuis saint Pierre jusqu'à Symmaque il y avait eu des papes d'une si admirable sainteté, qu'Ennodius pouvait croire à l'impeccabilité des pontifes romains, quoique ce ne fût pas l'opinion de l'Église, car le pape est homme, donc il est peccable : seulement il n'a que Dieu pour juge.

Dieu, seul juge des papes, telle avait été la pensée tout entière de saint Avite dans sa protestation. Cette pensée est juste, raisonnable. Ce Briarée aux mille bras qu'on nomme aujourd'hui la révolution, et le césarisme, son proche parent, s'en offensent. Que veut la révolution, en demandant la suppression du principat du pape? Faire du pape-roi un sujet comme un autre, afin de le juger quand cela pourrait lui plaire. Le pape, livré au premier calomniateur venu, pourrait comparaître en police correctionnelle ou, mieux encore, en cour d'assises; et des gens qui ne veulent pas de lui comme chef de l'Église prononceraient sur son sort! Cette seule idée avait déjà navré le cœur des chrétiens du cinquième siècle, et ils s'élevaient contre elle de toute la hauteur du bon sens et de la dignité religieuse. La pensée de soustraire le pape à toute espèce de juridiction était entrée dans les esprits, avant même l'éclatante démarche de saint Avite à Rome; et nous avons rappelé la loi de Valentinien Ier par laquelle il était établi qu'en aucun cas l'évêque de Rome ne pouvait être jugé par un tribunal civil.

Le janséniste Ellies Dupin, docteur en Sorbonne et professeur royal en philosophie, entre en fureur en entendant professer une pareille doctrine ; il trouve qu'Avitus *ne faisait pas assez de réflexions à ce qu'il disait, et que son respect pour le Saint-Siége lui faisait*

avancer des maximes qu'il aurait eu bien de la peine à prouver (1). Ce savant docteur en Sorbonne avait lui-même si peu réfléchi aux jugements qu'il portait sur plusieurs Pères de l'Église, qu'il s'était attiré, de son temps, bien des démentis de la part de théologiens célèbres, sans parler de Bossuet qui le força à une rétractation complète sur des points de doctrine très-graves. Mais enfin, il n'en demeure pas moins acquis à l'histoire, que tous ces illustres et austères jansénistes qui, sans le vouloir sans doute, donnaient la main aux protestants, ont ouvert la voie dans laquelle marchent aujourd'hui les révolutionnaires : les ennemis des droits du Saint-Siége peuvent trouver dans les écrits du vieux jansénisme un véritable arsenal contre le pape. « Tout ce qui avilit dans l'imagination de la multitude l'autorité du Saint-Siége, mène insensiblement au schisme, » a dit Fénelon (2). Qu'on y prenne garde, car cela mène aussi aux bouleversements des empires.

Revenons encore un moment à Ennodius. « Oui, disait-il, dans son traité en faveur de Symmaque et du siége apostolique, oui, l'évêque de Rome n'est soumis qu'au jugement de Dieu ; et si vous dites que tous les hommes y sont également soumis, je vous répondrai qu'il n'a été dit qu'à un seul : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* » Un second concile se réunit à Rome en 503. Sans jeter un blâme catégorique sur la décision du concile de 502, il l'annula cependant, en déclarant que l'écrit d'Ennodius avait été composé

(1) *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, par Ellies Dupin, t. IV, p. 17, article Avitus. Voir même vol., p. 30 et suiv., à l'article Ennodius, pour l'opinion des jansénistes sur les papes.

(2) Lettre au père d'Auberton, *Correspondances*, t. IV.

par l'autorité des Pères de cette réunion de 503, et qu'il l'acceptait de point en point. Le pape ordonna qu'il fût mis au nombre des décrets du Saint-Siége (1). Les Pères demandèrent à Symmaque, qui les présidait, de condamner canoniquement, séance tenante, ses calomniateurs, et ceux qui avaient rédigé l'écrit auquel Ennodius avait répondu. Le pontife répondit qu'il n'en ferait rien, parce que les offenses personnelles devaient être pardonnées. Il se contenta de rappeler, dans les actes du concile, les anciens canons qui défendaient aux ouailles d'accuser leur pasteur, excepté dans le cas où il aurait erré contre la foi, et, en second lieu, si on avait à lui reprocher d'avoir fait du tort à un particulier.

« La première de ces exceptions, a-t-on dit (2), est remarquable, puisque le pape y reconnaît que tout évêque, et LUI-MÊME, peuvent être aussi accusés d'errer contre la foi. » Ce LUI-MÊME est une addition de Fleury, amenée dans son esprit par voie de conséquence. En disant qu'un évêque peut errer contre la foi, nous ne voyons pas que Symmaque ait désigné le pape LUI-MÊME. L'évêque peut errer en matière de foi, qui en doute? Des évêques de Constantinople et d'autres évêques en Orient, n'en ont fourni que trop d'exemples; et les papes, en conciles, les ont condamnés. L'histoire met au défi de citer un pape qui ait erré contre la foi; un seul, Libérius, vieillard octogénaire, a été accusé d'avoir, sous le coup des plus violentes menaces, signé un acte non pas hérétique, mais contraire, sur

(1) *L'apologie* d'Ennodius pour Symmaque se trouve dans le quatrième volume des conciles et aussi dans les œuvres d'Ennodius, publiées par le père Sirmond en 1612.

(2) Fleury, *Hist. eccl.*, t. VII, l. XXX, p. 120, édit. de 1701.

quelques points sans gravité, à la doctrine catholique; et cette accusation a paru si peu fondée, que Bossuet, qui y avait cru un moment, a fini par l'abandonner entièrement (1).

Mais de là à s'évertuer à prouver la faillibilité du pape, il y a loin ! Ceux qui attaquent son infaillibilité ou sa souveraineté spirituelle, car ces deux mots sont identiques, attaquent du même coup, qu'ils soient hérétiques ou non, l'autorité suprême de l'Église. Otez le pape, et la division prend la place de l'unité; la discorde, de l'ordre établi. Y a-t-il du reste, dans l'histoire ecclésiastique, un exemple, un seul, où le pape ait voulu consacrer un point dogmatique non reconnu préalablement par l'Église? Toujours son opinion a été appuyée sur celle des Pères et sur les décisions des conciles. Les décrets dogmatiques des papes n'ont jamais été des innovations, mais des sanctions. Est-ce que, de nos jours, Pie IX *a fait* le dogme de l'*Immaculée Conception?* Il l'a reconnu, il l'a défini, sanctionné, proclamé, voilà tout. Une telle décision aurait-elle pu être prise sans lui, en dehors de lui?

Dépositaires des croyances fondées par Jésus-Christ, les papes en ont maintenu et en maintiennent l'intégrité, la pureté, et condamnent ceux qui y touchent. Voilà leur droit positif, inviolable. Que voyons-nous aujourd'hui? Nous voyons que tous les conciles dont le Saint-Siége a reconnu les actes, sont ceux que le monde chrétien a pleinement acceptés, et que les conciles réputés faux par les papes, le sont également par l'opinion générale. Ne perdons jamais de vue un fait historique immense : l'Église de Constantinople a

(1) Voir le t. I de cet ouvrage, p. 224 et suiv.

roulé, tente flottante, d'hérésie en hérésie, de schisme en schisme; elle a été déshonorée par l'oppression des empereurs, et cela uniquement parce qu'elle a méconnu l'autorité régulatrice de l'Église de Rome. Cette autorité, dans l'ordre religieux, est tellement raisonnable, tellement nécessaire qu'elle a été, dans notre pays, imitée dans l'ordre judiciaire. Notre Cour de cassation n'est-elle pas une sorte de papauté dans les lois civiles? Quel est le justiciable qui ne s'incline pas devant ses décisions? et quel est le tribunal qui n'en fasse pas la base de ses jugements? « Admettez une fois l'appel des décrets du Saint-Siége à un futur concile, il n'y a plus de gouvernement, plus d'autorité, plus d'Église (1). »

Le concile de 503 prit une décision que nous devons rappeler. Elle fut inspirée par les prétentions qu'Odoacre avait fait valoir à l'époque de l'élection du pape Félix II, dont nous avons parlé; prétentions qui ne tendaient à rien moins qu'à placer la nomination des papes directement sous la main du pouvoir civil. Voici cette décision :

« Un tel écrit (celui que le patrice Basile avait apporté dans l'église au moment de l'élection du pape Félix II), un tel écrit n'a jamais pu obliger aucun pontife romain, parce que nul n'a le droit d'établir des lois dans l'Église sans le consentement du pape. Si les canons et la tradition des saints Pères ont déclaré nul ce que les évêques d'une province tenteraient sans l'autorité du métropolitain, à combien plus forte raison sera nul tout ce que les laïques auront décidé, par rapport aux matières ecclésiastiques, sans le con-

(1) De Maistre, *Du pape*, livre I.

cours de celui qui possède, avec la prérogative de saint Pierre, la primauté du sacerdoce dans tout le monde catholique, et dont le consentement est indispensable pour donner force de loi aux décrets même des conciles. »

C'est ainsi que les prétentions du roi d'Italie furent repoussées comme contraires aux lois de l'Église.

Le patricien Festus avait informé l'empereur Anastase de tout ce qui s'était passé à Rome au sujet de son candidat, Laurent, et de Symmaque, sorti victorieux de l'élection et des calomnies dont il avait été l'objet. Anastase ne sut pas dissimuler son dépit. Cet empereur, qui prétendait que l'article du Décalogue relatif au mensonge ne concernait pas les têtes couronnées, doctrine qu'il mettait largement en pratique, ce prince qui avait fait son évangile de l'*Hénoticon* de son prédécesseur, déclara ennemis de l'empire et de l'empereur ceux qui ne le signeraient pas, et son règne fut marqué par d'horribles persécutions contre les catholiques fidèles. Les diaboliques peintures des manichéens dans leurs églises remplacèrent, dans la chapelle du palais impérial, à Constantinople, où Théodose le Grand et sainte Pulchérie avaient prié, les images des saints et les scènes du Nouveau Testament, que des mains habiles avaient retracées sur les murs de ce sanctuaire. Anastase faisait et défaisait les évêques à son gré. Le pouvoir religieux était à peu près passé tout entier dans ses mains. L'échec de son ami Festus, à Rome, et l'approbation donnée par Théodoric à l'élection de Symmaque, enflammèrent sa colère. Il écrivit une lettre au pape pour lui reprocher de ne l'avoir pas informé, selon l'usage anciennement établi, de son avénement au pontificat.

Symmaque lui répondit sans détour qu'il ne lui avait pas écrit parce qu'il ne voulait pas entrer en communication avec un empereur hérétique, un persécuteur des catholiques. Anastase adressa alors des grossièretés au pape. Il lui disait qu'il avait usurpé le siége de Rome, et lui reprochait de l'avoir excommunié ; il appelait le pontife un manichéen. Dans sa réponse à cette lettre, Symmaque renvoya à l'empereur l'épithète de manichéen, faisant allusion aux peintures de Manès dont il avait décoré la chapelle de son palais. Quant à l'excommunication, le pape disait qu'il ne l'avait pas lancée nominativement. « Je vous rappellerai seulement, ajoutait Symmaque, que le saint pape Félix avait anathématisé le patriarche Acacius comme hérétique ; or, comme vous avez embrassé les erreurs de ce dernier, c'est à vous à examiner, dans votre conscience, si vous êtes excommunié ou non (1). » Puis, il lui lance ce trait : « Vous auriez probablement trouvé mon élévation au pontificat conforme aux canons, si je m'étais montré plus favorable à la mémoire d'Acacius et moins contraire aux eutychéens. » Anastase avait invoqué, dans une lettre à Symmaque, la grandeur de la dignité impériale, grandeur devant laquelle il fallait, selon lui, s'incliner en toutes choses. Le pape lui répondit qu'il se soumettrait à son autorité civile, mais qu'il ne lui reconnaissait aucun droit dans le gouvernement de l'Église. « Quant à votre dignité de souverain, ajoutait Symmaque, il y a, entre elle et la dignité d'évêque, il y a toute la différence qui existe entre la terre et le ciel. Vous recevez le baptême de l'évêque ; il vous donne

(1) Baronius prétend (année 502) que l'empereur Anastase avait été personnellement excommunié par Symmaque.

les sacrements, vous lui demandez des prières, vous attendez sa bénédiction et vous vous adressez à lui pour vous soumettre à la pénitence. Vous gouvernez les corps, l'évêque gouverne les âmes. La dignité d'évêque est donc au moins égale à la vôtre, si elle ne lui est pas supérieure. » Baronius fait observer ici que Symmaque s'abaissait plutôt qu'il ne se relevait en se comparant à un homme tel qu'Anastase.

« J'apprends, » avait écrit Symmaque à l'empereur Anastase dans une autre lettre, « j'apprends que vous contraignez, par l'épée de vos soldats, les catholiques de Constantinople à embrasser l'hérésie d'Eutychès. Songez, prince, au sort de tous les empereurs qui ont persécuté la foi catholique : ils sont presque tous morts misérablement (1). » Des châtiments terribles étaient réservés à cet empereur sacrilége. Lorsque, en 491, Anastase monta sur le trône de Constantinople, il remit au patriarche Euphémius son abjuration de l'eutychianisme, suivie d'une profession de foi catholique; puis il envoya Euphémius en exil, où il mourut en 510. En 505, l'empereur voulut arracher cet écrit des mains de Macédonius, successeur d'Euphémius au siége patriarcal de Byzance. Celui-ci résista. L'empereur chargea un sicaire, nommé Acholius, d'assassiner Macédonius. Prévenu à temps, le patriarche évita le coup qui le menaçait. L'empereur bannit Macédonius, fit une pension annuelle à l'assassin et

(1) Concil., t. IV, p. 1298, ép. 6. Croirait-on qu'on a, de nos jours, considéré les paroles du pape Symmaque à l'empereur Anastase, comme la condamnation du pouvoir temporel dont les pontifes romains devaient être plus tard investis? (*Du Pouvoir temporel de la papauté*, par M. Bonjean, sénateur, 1 vol. in-8, p. 86.) C'est manquer de science historique ou manquer de bonne foi.

plaça sur le siége de saint Grégoire de Nazianze et de saint Jean Chrysostome un prêtre débauché, Timothée, surnommé *Colon* ou *Célon*, et aussi *Sitrobulle* ou *Sitrolulbe*, à cause de ses infamies. Au bruit de toute cette agitation constantinopolitaine, des légions de moines eutychéens, ayant à leur tête un forcené nommé Sévère, autrefois secrétaire de Pierre Mongus, étaient accourues d'Antioche vers le Bosphore; un autre régiment de moines *orthodoxes* de la Palestine était arrivé en même temps à Constantinople. A chacun des camps des moines se joignirent les Constantinopolitains appartenant à leur croyance respective. Les orthodoxes criaient : *Vive Macédonius!* et les eutychéens : *Vive Timothée!* Les deux partis s'égorgèrent dans les rues et dans les églises, en chantant tous, avec des variantes, le *trisagion : Saint! saint! saint!*

Le patriarche Macédonius avait été enlevé de nuit de son palais. A cette nouvelle, le peuple catholique et les moines de Palestine se réunirent dans l'Hippodrome. Après avoir délibéré, ils se dirigèrent, la croix et l'Évangile à la main, vers le palais impérial, en vociférant des imprécations contre Anastase; ils brisèrent ses statues et prononcèrent sa déposition. L'empereur paraît, en attitude de suppliant, au milieu de la foule ameutée, promet au peuple de rappeler Macédonius et tous les évêques catholiques qu'il a proscrits, et jure de ne plus reconnaître d'autre foi que la foi de Nicée. A ce prix, on lui permet de reprendre la pourpre. Sévère et sa bande retournent à Antioche, où ils vont commettre des meurtres dont le seul récit donne encore le frisson.

Les promesses d'Anastase, dictées par la peur, ne

furent qu'un mensonge de plus. Nous retrouverons cet homme un peu plus tard. Arrêtons-nous un moment aux actes du pape Symmaque.

Quelques empereurs, et Odoacre lui-même, avaient défendu d'aliéner les biens appartenant à l'Église en général. Des décisions de cette nature avaient été prises par des papes. Symmaque fut le premier des souverains pontifes qui prit une mesure pareille pour les biens qui formaient la *fortune particulière* du Saint-Siége. Dans un concile qu'il présida à Rome, en 502, composé de quatre-vingts évêques, sept prêtres et quatre diacres, il décida qu'à l'avenir il ne serait plus permis à aucun pape d'aliéner à perpétuité aucune des terres du domaine de l'Église de Rome, ni de les donner en usufruit, si ce n'était aux clercs malheureux, aux étrangers ou aux captifs. Le Saint-Siége possédait plusieurs maisons à Rome : elles pouvaient être louées, mais non vendues. Enfin si, contrairement à ces dispositions, des aliénations étaient faites, celui qui aurait reçu *la chose*, prêtre ou laïque, serait frappé d'anathème, et le contrat de vente annulé(1).

Les princes ariens qui, à cette époque, régnaient encore dans une partie des Gaules et au delà des Pyrénées, avaient confisqué, à leur profit, des biens appartenant aux Églises catholiques. Averti par saint Césaire, évêque d'Arles, de ces méfaits des rois goths, le pape lança une décrétale en six articles, dont l'un était conçu en ces termes : « C'est un sacrilége dont Dieu se réserve le châtiment, que les souverains d'un pays enlèvent à l'Église ce que les fidèles lui ont donné. Anathème donc à qui retiendra injustement,

(1) Les Conciles, t. IV, p. 1337.

ou contestera de mauvaise foi la propriété des biens ecclésiastiques! Tout acte de ce genre, exécuté même par les ordres du roi, est entaché d'injustice et nul de plein droit. » Pie IX ne parle pas autrement aujourd'hui, quand sa voix se fait entendre contre ceux qui l'ont spolié et trahi.

Symmaque permettait d'affecter le revenu d'une partie de ces biens aux monastères qui se fondaient, ou à ceux qui existaient déjà, et qui étaient sans ressources, aux étrangers nécessiteux qui arrivaient dans les grandes villes, aux indigents quels qu'ils fussent. Dans cette même décrétale, le pape menaçait des foudres de l'Église ceux qui, sans réunir les qualités requises par les canons, voudraient entrer dans le sacerdoce en promettant de donner des terres ou de l'argent en échange des dignités qu'ils ambitionnaient. Les dons faits à l'Église devaient être purement gratuits, exempts de toute combinaison condamnable (1). Ces décisions, qui sauvegardaient l'honneur épiscopal, ne furent pas toujours suivies, ainsi que nous aurons l'occasion de le dire.

Mentionnons une institution de Symmaque; elle fut comme une réponse aux calomnies dirigées contre lui. Le pontife ordonna, par décret, qu'à l'avenir tout membre du sacerdoce, depuis le diacre jusqu'au pape, serait tenu d'avoir auprès de lui un clerc dont la probité, l'honnêteté, la piété, seraient notoirement reconnues. Ces compagnons des ministres du Seigneur furent appelés *syncelles*. Un syncelle devait toujours coucher dans la chambre du pape

(1) Voir cette décrétale de Symmaque dans le quatrième volume des Conciles.

principalement. Symmaque disait que les prêtres et les évêques devraient demeurer dans des maisons de verre, si c'était possible. L'institution des syncelles s'étendit plus tard en Orient. Ces places y furent singulièrement en honneur : des fils, des frères des empereurs occupèrent quelquefois le poste de syncelle dans le palais patriarcal de Constantinople. Les syncelles avaient le pas sur les évêques dans les cérémonies publiques, et le syncellat fut parfois un acheminement au patriarcat.

Symmaque, que l'Église a mis au rang des saints, fut un pontife organisateur, d'une grande fermeté de caractère, et un homme de beaucoup d'esprit. Son pontificat fut marqué par des événements mémorables, et le Saint-Siége ne perdit rien de son éclat avec lui. Il mourut le 19 juillet 514.

Saint Hormisdas lui succéda. A la suite de longues et sanglantes révolutions, les peuples de l'Orient demandèrent à cor et à cri la réunion de leur Église à l'Église romaine. Trois années de négociations entre l'empereur Anastase et le pape Hormisdas, ne purent parvenir à ce but tant désiré. Le seul obstacle à ce grand bienfait était Anastase. Il mourut foudroyé par le tonnerre en 518. Justin, oncle de Justinien, qui lui succéda, seconda puissamment le pape dans ses vues de conciliation. Un formulaire, qu'il avait vainement présenté à Anastase, fut signé à Constantinople par le clergé, l'empereur et le sénat, le 28 mars 519. Les noms d'Acacius, ceux des autres patriarches et les noms des empereurs Zénon et Anastase furent effacés des diptyques. Une légation du pape à Constantinople y fut comblée d'honneurs. La fin du premier schisme oriental, qui avait duré trente-

cinq ans, est le plus grand acte du pontificat d'Hormisdas. Il mourut le 6 avril 523.

Depuis le *brigandage d'Éphèse*, en 449, jusqu'à la mort de l'empereur Anastase (518), les catholiques avaient été persécutés en Orient. A l'avénement de Justin, les catholiques persécutèrent à leur tour les hérétiques, et cette persécution était commandée par l'empereur lui-même, catholique fervent, mais peu éclairé.

Les ariens, dont Théodoric professait les croyances, ne furent pas plus épargnés que les eutychéens. Les mauvais traitements exercés contre ses coreligionnaires irritèrent le roi des Goths. Un saint pape avait succédé à Hormisdas en 523. C'était Jean Ier, surnommé Mercure à cause de son éloquence. Théodoric le manda à Ravenne, et lui déclara, en le menaçant de mort, que s'il n'obtenait pas de l'empereur Justin la cessation des injustices dont les ariens de l'Orient étaient chaque jour victimes, il se montrerait, à son tour, sans pitié pour les catholiques de l'Italie. Il lui enjoignit de partir sur-le-champ pour Constantinople et d'y remplir la mission dont il le chargeait. Jean Ier cachait sous un corps frêle une âme héroïque. La mort pour lui n'était rien, mais il tremblait pour son peuple, et il connaissait trop bien la violence du caractère de Théodoric pour ne pas être persuadé que ses menaces seraient suivies des plus horribles malheurs, si le pape ne les conjurait pas en s'immolant lui-même. Toutefois, il ne cacha point au roi arien combien sa position de pontife des catholiques devait mettre de naturelles entraves à l'accomplissement du mandat dont Théodoric l'investissait. Il ne lui promit donc rien. Le roi lui adjoignit quatre personnages de

son choix, qui n'avaient, eux, d'autre mission que de surveiller les démarches du pape à Constantinople. L'ambassade prit le chemin de Byzance.

Dans tout ceci se mêlait une pensée bien plus politique que religieuse. La position d'un souverain hérétique, au cœur de l'Italie, était pleine de difficultés. Les Italiens se méfiaient de plus en plus de Théodoric, et celui-ci ne leur accordait qu'une confiance très-limitée. Le sénat de Rome n'avait pas caché sa satisfaction en voyant arriver Justin à l'empire. Une lettre écrite par cette assemblée à l'empereur, à l'occasion de la réunion des deux Églises, laissait voir une certaine tendance à reconnaître l'empereur d'Orient comme souverain de tous les pays qui avaient formé autrefois l'empire romain. Ces sentiments étaient dans l'air, ils n'échappaient pas à une intelligence telle que celle de Théodoric. Les événements marchaient vers ce but.

Constantinople accueillit avec les plus grands honneurs le pape Jean, le premier qui fût encore entré dans cette immense capitale. Averti de sa prochaine arrivée, le peuple, le clergé, allèrent au-devant du vicaire de Jésus-Christ, avec des cierges, des croix à la main, en chantant des hymnes. Le cri : *Longue vie à l'évêque de Rome!* retentissait dans la foule lorsque le pape parut. Des flots d'hommes, de femmes, d'enfants se pressaient autour de l'auguste voyageur et demandaient sa bénédiction. Le pape rendit la vue à un pauvre homme qu'il trouva à la Porte-Dorée, en lui imposant les mains. Le miracle est attesté par une autorité imposante (1). Ce fut à la Porte-Dorée que

(1) Saint Grégoire le Grand, *Dialogues*, livre III, ch. 2.

Justin, environné de sa cour, reçut le pontife. L'empereur mit genou à terre devant le pape et lui demanda de le bénir; il lui dit que la visite du successeur de saint Pierre était le plus grand honneur que la capitale de son empire pût recevoir. Bien que l'empereur eût été sacré par le patriarche de Constantinople à son avénement à la suprême puissance, il voulut l'être une seconde fois des mains du chef de l'Église. Dans une cérémonie pompeuse, Jean I[er] fit couler l'onction sainte sur le front du monarque, et posa lui-même la couronne de Constantin sur sa tête. « Un tel fait, a-t-on dit avec raison, en dit plus pour la suprématie du siége de saint Pierre que beaucoup de dissertations savantes (1). » On était à la veille du jour de Pâques, qui, cette année (525), tombait le 30 mars. Le patriarche de Constantinople demanda à Jean I[er] d'officier solennellement. Le pape y consentit à deux conditions : c'est qu'il célébrerait les saints mystères selon le rite latin, et qu'il occuperait la première place dans la basilique de Sainte-Sophie ; « non point, ajouta-t-il, à cause de notre mérite, car nous savons combien il est au-dessous de celui des autres hommes, mais seulement parce que, malgré notre indignité, nous sommes le successeur du prince des apôtres. » Tout se passa comme le pape l'avait demandé.

On a dit que le pape obtint de l'empereur Justin tout ce que Théodoric avait désiré, c'est-à-dire, non-seulement la fin de la persécution contre les ariens, mais encore la liberté des cultes pour ces hérétiques, et la restitution des temples que les catholiques leur avaient enlevés. On a parlé aussi, dans un sens con-

(1) *Histoire de Théodoric*, par M. du Roure, t. II, p 197.

traire, d'une lettre de Jean I[er] aux évêques d'Italie, par laquelle le pape aurait excité les catholiques d'Occident contre les ariens. Ni l'une ni l'autre de ces deux assertions ne sont vraies : Jean I[er] ne demanda ni n'obtint, par conséquent, rien de ce qu'on a dit en faveur des ariens, et la lettre qu'on lui attribue aux évêques d'Italie a été reconnue apocryphe. Jean fit à Constantinople ce qu'il pouvait faire comme chef de l'Église universelle; il fit cesser la persécution des ariens, mais ne demanda rien en faveur de l'arianisme (1).

Mais ce résultat ne satisfit pas Théodoric. Ses anxiétés politiques redevenaient de plus en plus grandes, et il se montra féroce. Il croyait son pouvoir sérieusement menacé, et ce fut pendant le séjour de Jean I[er] à Constantinople qu'il fit impitoyablement égorger Boëce et Symmaque. Ces meurtres avaient jeté l'épouvante dans le cœur du pape; non point parce qu'un même sort pouvait lui être réservé, car, nous le répétons, Jean I[er] avait un de ces caractères qui affrontent la mort dans l'accomplissement d'un devoir; ce qui le préoccupait douloureusement, c'étaient les éclats de la colère de Théodoric, qui pouvaient tomber terribles sur tous les catholiques d'Italie. Et c'est dans ces perplexités-là qu'il se montra ce qu'il était : un père, un héros de la foi. Rien ne put le retenir à Constantinople quand il apprit les assassinats dont Théodoric s'était déjà souillé. Il partit pour l'Italie, décidé à s'offrir en sacrifice pour tous. Des gardes avaient été placés au port d'Ostie où le pape devait débarquer. Le pontife, en effet, avait à peine mis pied à terre que

(1) Du Roure, *Hist. de Théodoric*, t. II, p. 205.

des soldats de Théodoric le saisirent et le traînèrent, presque mourant, à Ravenne, où le roi des Goths le jeta dans un noir cachot. Il y fut abandonné sans amis, sans serviteurs, sans secours d'aucune sorte, et, peu de temps après, on le trouva mort sur une poignée de paille (27 mai 526). L'Église l'honore comme saint et martyr.

Nous avons dit, en parlant de saint Léon le Grand dont le courage et les vertus avaient sauvé Rome et l'Italie de la fureur des barbares, que le souvenir de tant de bienfaits était comme un lien indissoluble entre les habitants de la ville éternelle et la papauté dont elle fut la protectrice, et que le pouvoir temporel devait insensiblement rester aux mains qui s'étendaient sur elle comme une sauvegarde et une perpétuelle bénédiction. Est-ce que le spectacle de tous ces papes, livrés au bon plaisir des princes, ne devait pas avoir une fin, et amener, de toute nécessité, des mesures qui arracheraient les pontifes à la tyrannie des rois et des empereurs? La persécution exercée contre les papes, après Constantin, a été plus criante encore qu'aux jours païens; car enfin, que pouvait-on attendre des souverains polythéistes à l'égard des chrétiens et de leurs chefs, sinon la haine et puis la mort? Ce qui afflige bien plus, ce sont ces princes qui se disaient chrétiens, qui demandaient à être couronnés par les pontifes afin de se présenter aux peuples qu'ils gouvernaient avec la marque sacrée de la religion, et qui, ensuite, se montraient, en quelque sorte, jaloux de Jésus-Christ, jaloux des papes, les persécutaient et voulaient usurper leur pouvoir religieux. Mais il nous faut poursuivre notre tâche d'historien, et démontrer, à l'aide des faits, la situation intolérable que les princes de la terre avaient faite aux successeurs de saint Pierre.

CHAPITRE IV.

Silence de l'histoire sur la vie des papes avant leur avénement au pontificat. Les papes ne sont pas choisis parmi les évêques dans les temps anciens. Pourquoi? Saint Félix III, cinquante-quatrième pape. Le roi Théodoric le nomme. Remarques à ce sujet Loi de Théodoric qui rend les papes et les évêques justiciables des tribunaux civils. Mort de Théodoric. Partage de ses États entre ses deux petits-fils Amalaric et Athalaric. La reine Amalasonthe. Mort de saint Félix III. Dioscore, cinquième antipape. Saint Boniface II, cinquante-cinquième pape. Crimes de Simonie. Loi d'Athalaric qui, loin d'y mettre un terme, les régularise. ce qui arrive également par une loi de Justinien Saint Jean II, cinquante-sixième pape. Lettre de Cassiodore à Jean II. Conciles d'Orléans et de Clermont. Mort de Jean II Saint Agapit, cinquante-septième pape. Demande que l'empereur Justinien lui adresse. Réponse du pape. L'empire romain tend à se reconstituer. Le roi goth Théodat, et meurtre d'Amalasonte. Saint Agapit obligé par le roi des Goths d'aller à Constantinople. Son voyage. Ses miracles. Saint Agapit à Constantinople. Sa sainte mort dans cette ville. Institution des premières écoles de théologie à Rome. Fixation de l'ère chrétienne.

(De 526 à 586.)

La Bible, qui établit avec tant de soin la généalogie des grands et saints personnages dont elle retrace l'histoire, se tait sur l'origine de Melchisédech. Il était,

cependant, roi de Salem et prêtre du Très-Haut (1). David prononce le nom de Melchisédech, quand il prophétise la venue du Messie, *prêtre éternel* (2), sans rien dire des premiers temps de ce pontife. Nous savons avec quel magnifique à-propos saint Léon a rappelé cette grande figure biblique, lorsque, établissant que le pontificat romain ne se transmettait pas par voie de génération, mais par le don gratuit de la grâce de Dieu, il disait que c'était cette grâce même qui engendrait les évêques de Rome au saint ministère. Cinquante et un papes, depuis saint Pierre jusqu'à Jean I[er], viennent de passer sous nos yeux. Sauf le prince des apôtres, Damase et Léon le Grand, les vieilles annales ne nous apprennent rien sur les papes avant leur élévation au pontificat. Leur patrie n'est généralement qu'indiquée. Quelquefois le nom de leur père est prononcé, mais voilà tout. On a pu remarquer aussi que ceux qui sont choisis pour être pape n'appartiennent jamais à l'épiscopat; ce sont, pour la plupart, des diacres et de simples prêtres. Cependant chaque pape faisait, durant son pontificat, de nombreuses ordinations d'évêques. Mais ces évêques étaient destinés aux diverses Églises de l'Italie, non à l'Église de Rome. A ces époques lointaines, le pape était le seul évêque qui résidât à Rome. Ces usages se prolongeront longtemps encore; nous en marquerons le changement au moment voulu. Parmi les motifs qui déterminaient les Romains à ne choisir les papes que dans le clergé de cette ville, il en est un qu'il faut placer en première ligne : c'était

(1) Gen., ch. XIV, v. 18.
(2) Ps. CIX, v. 5.

l'usage depuis longtemps établi, usage converti en loi de l'Église, de ne jamais autoriser un évêque à passer d'un siége à un autre. Quand un évêque n'etait pas déposé, il devait vivre et mourir au poste qui lui avait été confié. Voilà pourquoi, à cette époque, aucun évêque n'était appelé au siége pontifical.

La vie de Félix III (1), successeur de Jean Ier, avant son avénement à la chaire de saint Pierre, nous est aussi inconnue que celle de ses prédécesseurs. Nous savons seulement qu'il était du pays des Samnites, qui forme aujourd'hui une portion des Abruzzes, et que son père s'appelait Cartarius. Théodoric, qui avait fait mourir de misère Jean I[er] dans sa prison, fut le premier souverain qui imposa un pape au peuple romain, et ce pape fut Félix III. Nous n'osons pas dire qu'il le *nomma* lui-même, mais sa volonté de ne vouloir que Félix, et pas d'autre, sur la chaire pontificale, fut si impérieusement manifestée, que Rome dut l'accepter sous peine de se voir livrée à toute la colère du roi arien. On procéda bien à une espèce d'élection, mais elle fut tellement contrainte, tellement irrégulière sous la main de fer qui la dirigeait, qu'après la mort de Théodoric, qui suivit de près Jean I[er] dans la tombe, Félix III voulut un second suffrage pour rendre parfaitement légitime son élévation au siége apostolique.

Horriblement tourmenté, en 526, par la crainte de perdre son trône, Théodoric ne gardait plus aucun ménagement à l'égard des catholiques qu'il avait, au commencement de son règne, bien plus tolérés que protégés. Il les persécuta dans des vues politiques.

(1) Ce pape est généralement appelé Félix IV. Voir ce que nous avons dit (à la p. 229 du premier vol. de cet ouvrage) au sujet du numéro d'ordre des papes qui ont porté le nom de Felix.

Sentant la terre trembler sous ses pieds, il voulut chercher un appui, par la menace, dans les chefs de la religion de la majorité de ses sujets. Il crut trouver un instrument docile de sa politique dans Félix III, il se trompa: Félix fut un digne et saint pontife; jamais il ne faillit à son devoir.

Théodoric ne s'en tint pas à la nomination d'un pape, acte arbitraire inconnu jusqu'à lui; contrairement au décret de Valentinien Ier, qui arrachait le pape et les évêques à la juridiction civile, il lança une loi par laquelle tous les chefs de l'Église, le pape en tête, étaient justiciables de ses tribunaux à lui. Il fit plus : il accorda aux ecclésiastiques le droit d'en appeler à lui-même, ou aux juges qu'il nommait, des jugements du Saint-Siége en matières religieuses. Tout bien considéré, le décret de Valentinien Ier pouvait n'être, pour la papauté, une garantie que pendant la vie de ce prince, en admettant qu'il n'eût pas la fantaisie de changer ce qu'il avait fait lui-même. Mais, dans un moment où l'Italie était livrée à tous les déchirements, et où elle voyait se renouveler si souvent ses maîtres si différents d'origine, de caractère, de croyances même, qui pouvait répondre qu'un souverain nouveau maintiendrait, à l'égard de l'Église ou de la papauté, les décisions de son prédécesseur? La loi de Théodoric, roi arien, détruisant la loi de Valentinien, empereur catholique, n'a donc rien qui doive nous étonner. C'est le contraire qui pourrait surprendre. Ces mots : *la volonté de l'homme* est *essentiellement ambulatoire* sont un axiome de droit qui a existé dans tous les temps.

La papauté, à cette époque de trouble profond, ne jouissait d'aucune indépendance. Que Dieu préserve la catholicité d'un retour à une situation pareille!

Une loi d'Athalaric, loi inspirée, il y a lieu de le croire, par l'illustre Cassiodore, son ministre, changea quelques-unes des dispositions de celle de Théodoric. La voici : « Si quelqu'un veut intenter une action contre un clerc de l'Église de Rome, il doit premièrement s'adresser au pape, qui jugera par lui-même ou déléguera des juges. Si le demandeur n'a pas obtenu satisfaction, il s'adressera au juge séculier, après avoir prouvé le déni de justice de la part du tribunal ecclésiastique. Mais celui qui s'adressera à nous, sans s'être auparavant présenté au Saint-Siége, perdra sa cause, et payera dix livres d'or, applicables aux pauvres, par les mains du pape. » C'était quelque chose, sans doute; mais ce n'était pas tout : la papauté continuait à rester sous le coup du pouvoir civil.

Nous venons de dire que la nomination d'un pape par un souverain était un fait sans précédent dans l'histoire de l'Église romaine, car Félix, nommé par Constance en 366, en opposition à Libérius que cet empereur exila, a toujours été considéré comme antipape, et il n'occupa point la chaire de saint Pierre. Jamais les empereurs n'avaient revendiqué le droit que s'arrogeait Théodoric. Puisque le droit d'élire les papes appartenait collectivement au laïque et au clergé, le gouvernement impérial, représenté à Rome par un préfet, prenait naturellement part à cette élection qui, pour être régulière, n'avait pas besoin de la confirmation de l'empereur. Cette confirmation n'apparaissait que dans des cas exceptionnels. La nomination ou la confirmation de l'élection des papes ne date réellement que de Théodoric. Les rois goths, qui avaient un intérêt tout politique dans le choix des papes, suivirent, en Italie, l'exemple du fondateur de

leur monarchie. Ils allèrent plus loin : l'un d'eux, Athalaric, fixa par une loi, comme nous allons le voir, la somme d'argent que tout évêque, sans excepter le pape, devait verser dans la caisse de l'État quand il montait sur son siége. Les empereurs byzantins trouvèrent tous ces usages après la chute des rois goths en Italie, et les conservèrent avec une âpreté qui ne fut pas une des moindres causes de la création d'un pouvoir qui devait arracher le Saint-Siége à d'aussi honteuses oppressions.

Théodoric ne survécut que trois mois à Jean I[er], qu'il avait fait mourir de misère dans un cachot. Le remords tua ce prince dont la trace dans l'histoire est fortement marquée. Les spectres sanglants de Boëce et de Symmaque, ces deux hommes admirables, le premier surtout, que Théodoric avait fait assassiner, le poursuivaient dans ses nuits sans sommeil : un jour, on servit sur sa table un poisson dont la tête était énorme. Théodoric, épouvanté à cet aspect, s'écria : « N'est-ce pas la tête de Symmaque? qu'on l'enlève! » Une fièvre ardente le saisit, et trois jours après il était mort (526). Avant de mourir, il avait partagé son empire entre ses deux petits-fils, Amalaric et Athalaric : le premier eut l'Espagne; le second, l'Italie. Athalaric, encore enfant au moment de la mort de son aïeul, régna sous la tutelle de sa mère, Amalasonthe, fille de Théodoric (1).

(1) On voit encore aujourd'hui, près de Ravenne, le tombeau qu'Amalasonthe éleva à son père il y a plus de treize siècles et demi. Ce monument, bâti autrefois sur le bord de la mer, en est maintenant éloigné de plus d'une lieue. C'est une rotonde à deux étages dont le premier est enterré et rempli d'eau. L'étage supérieur est couvert par un seul bloc de pierre d'Istrie en forme de coupole, de

Félix III, qui n'occupa la chaire apostolique que pendant trois ans et quelques mois (il mourut le 12 octobre 529), n'a guère laissé que le parfum de ses vertus. Cassiodore loue sa simplicité modeste, son esprit bienveillant et sa charité pour les pauvres. Boniface II, de la race des Goths, lui succéda. Un homme dont l'histoire ne fait connaître ni la famille, ni la patrie, Dioscore, fut frauduleusement élu pape dans la basilique de Constantin, pendant que Boniface II était régulièrement élevé au pontificat dans celle de Saint-Jules. Dioscore mourut peu de jours après (décembre 529), et son schisme n'eut aucune durée. Boniface II frappa d'anathème la mémoire de cet antipape. C'était un acte en dehors des règles canoniques. Dioscore avait été déjà livré au jugement de Dieu. L'Église n'absout ni ne condamne les morts, elle prie pour eux. Six ans après, le pape Agapit brûla, dans la basilique de Saint-Pierre, en présence du peuple, l'acte d'excommunication de Boniface II contre la mémoire de Dioscore. Il ne voulut point qu'il restât des traces d'un anathème lancé contre un mort. Rappelons qu'en 530 Boniface II avait, en concile, déclaré nulle et non avenue son excommunication contre la mémoire de Dioscore.

Théodoric avait violé un droit sacré en nommant lui-même un pape. Boniface II tomba, à son tour, dans l'illégalité : voulant empêcher le renouvellement d'un acte de cette nature, il signa et fit signer aux Pères d'un concile, tenu en 531, un décret par

trente-quatre pieds de diamètre. Une grande colonne de porphyre, primitivement placée sur le sommet du mausolée de Théodoric, apparaît à l'angle d'un édifice, dans une des plus belles rues de Ravenne.

lequel ce pape désignait le diacre Vigilius pour lui succéder au pontificat; mais, disons-le bien vite, Boniface II annula le même décret, dans une seconde assemblée d'évêques. Il approuva, en les louant, les actes du concile d'Orange de 529, où la doctrine de saint Augustin sur la grâce avait été acceptée et glorifiée. Boniface II mourut au mois de décembre 531. Jean II, prêtre du titre de saint Clément, enfant de Rome, lui succéda.

L'intègre et saint pape Hilaire s'était élevé contre l'usage qui tendait à considérer certains siéges épiscopaux comme un héritage de famille ou d'amis; il avait menacé des foudres de l'Église les évêques qui désigneraient eux-mêmes leurs successeurs. Le pape Symmaque avait tonné avec non moins d'énergie contre le crime de simonie, que Festus avait introduit à Rome en voulant faire nommer un pape de sa façon. A cette occasion, des sénateurs vendirent leurs suffrages à beaux deniers comptants. Des prêtres, des laïques avaient pris, envers certains électeurs, l'engagement d'aliéner à leur profit des biens de l'Église, dans le cas où ils seraient élevés à l'épiscopat. Ces désordres provoquèrent une loi d'Athalaric par laquelle le roi goth frappait de nullité toute convention de cette nature(1). Mais, tout en ayant l'air de faire la guerre aux abus, Athalaric les consacrait par des actes officiels. Dans une lettre qu'il écrivit à Jean II et à tous les métropolitains de ses États, il tarifait, tout en proscrivant la vente des biens ecclésiastiques, les siéges épiscopaux : les métropolitains devaient verser trois mille pièces d'or dans le trésor public; les évêques suffragants,

(1) *Concil.*, tom. IV, p. 1748.

mille cinq cents. Athalaric était tellement pénétré de l'excellence de sa loi, qu'il ordonna à son préfet de Rome de la faire graver sur des tables de marbre, qu'on plaça, par la volonté royale, à l'entrée du parvis de l'église de Saint-Pierre (1). Justinien, devenu maître de l'Italie, grâce aux victoires de Bélisaire et de Narsès, remédia à ces abus, mais ne les détruisit pas. Régularisant en quelque sorte la simonie, il marqua, avec un soin minutieux, tout ce que devaient payer les évêques, selon l'importance de leurs siéges. Et cela se pratiquait tout comme si Jésus-Christ n'avait pas chassé les marchands du temple.

A côté d'Athalaric, la Providence avait placé un homme illustre par sa science, ses vertus et la fermeté de ses croyances catholiques. Cassiodore était ministre d'Athalaric; il voulut qu'une voix s'élevât du sein du pouvoir politique pour reconnaître l'autorité sainte de la papauté, à laquelle le roi arien mettait parfois des entraves. « Pour être devenu le juge du palais, » disait Cassiodore dans une lettre à Jean II, « je ne cesserai point d'être votre disciple; car nous n'administrons avec justice et sagesse qu'en suivant vos avis. Le siége de Pierre, que l'univers admire, doit protéger d'une manière spéciale ceux qui lui sont plus particulièrement attachés; gouverneurs de l'Italie, cette dignité nous donne en quelque sorte droit à une plus grande bienveillance de votre part. »

Le concile d'Orléans de 533, où figuraient des évêques tels que saint Flavius (ou Flien), saint Léon de Sens, saint Julien de Vienne, saint Lô de Constance, saint

(1) Voyez cette loi, dans les œuvres de Cassiodore, livre IX, épître 15.

Éleuthère d'Auxerre, saint Innocent du Mans, saint Gal de Clermont en Auvergne, saint Léonce d'Arles, saint Honorat de Bourges, répondit à la loi d'Athalaric, qui faisait métier et marchandise de l'épiscopat, en frappant d'anathème tous ceux qui, prêtres ou laïques, achèteraient des évêchés; et le concile de Clermont de 535, renouvelant les décrets d'Orléans, retranchait de la communion catholique tous ceux qui arriveraient à l'épiscopat par d'autres moyens que l'élection libre des citoyens et du clergé. Ces mesures de probité et d'honneur religieux furent cependant foulées aux pieds un siècle après. Attendons un pape de génie, Grégoire le Grand : il extirpera, autant qu'il le pourra, ce trafic honteux dans la maison du Seigneur.

Jean II excommunia les moines acémètes de Constantinople, entachés de nestorianisme. Il mourut au mois d'avril 535. Agapit ou Agapet, fils d'un prêtre nommé Gordien, entré dans les ordres dans son veuvage, monta après Jean II dans la chaire pontificale. Agapit était un homme d'une rare intelligence, d'une haute pitié, de nobles vertus, d'un caractère ferme. Justinien, empereur depuis 527, tout en professant le plus grand respect pour le Saint-Siége, accumulait les lois et les règlements dans les affaires ecclésiastiques, et dogmatisait quelquefois. Il déploya beaucoup de zèle pour la conversion des ariens ; mais il avait une façon de comprendre la doctrine qui n'était pas de point en point conforme aux prescriptions catholiques. Il demanda au pape Agapit d'autoriser les ecclésiastiques ariens, nouvellement convertis au catholicisme, à conserver le rang qu'ils avaient occupé dans le sacerdoce hérétique. Ce que Justinien demandait dans cette cir-

constance revient à ceci : un ministre protestant rentre dans le giron de l'Église ; peut-il, sans épreuves et sans études préalables, quitter le prêche pour aller célébrer la messe? Agapit répondit à l'empereur que l'Église ouvrait ses bras aux hérétiques convertis, comme le bon père dont parle l'Évangile ouvrit les siens au fils revenu, repentant, sous le toit béni qu'il avait autrefois abandonné ; mais qu'elle ne pouvait pas les maintenir à la tête des populations auxquelles ils avaient jadis enseigné l'erreur. Justinien n'insista plus sur ce point.

L'empire romain prenait sa revanche contre les barbares qui l'insultaient depuis deux siècles. Bélisaire avait, en 534, chassé les Vandales de l'Afrique, et détruit pour jamais cette nation autrefois si redoutable. Des garnisons romaines occupaient des places fortes en Espagne, où le roi des Visigoths était devenu le vassal de Justinien. Restaient les Goths, maîtres de l'Italie depuis soixante ans. Unis pour le salut commun, les barbares auraient pu tenir tête à Bélisaire lui-même; divisés, ils se laissèrent détruire en détail. Athalaric était mort à l'âge de seize ans, en 534, épuisé par la débauche. La loi des Goths, comme celle des Franks, excluait les femmes du trône. Amalasonthe, mère d'Athalaric, qui avait régné au nom de celui-ci, se vit forcée, pour garder une ombre de pouvoir, de partager l'autorité avec son cousin Théodat, fils d'une sœur de Théodoric. Théodat lisait Cicéron et les auteurs grecs, et se vantait d'être un disciple de Platon; c'était au fond un homme sans génie, une âme basse; il n'avait de sa noble race que la férocité instinctive. Voulant régner seul, il enferma Amalasonthe dans une île du lac de Vulsin, aujourd'hui Bol-

séna, en Étrurie, et, bientôt après (30 avril 535), il la fit étrangler (1).

Justinien, qui méditait depuis longtemps une expédition en Italie, vit dans ce lâche assassinat un motif de justification de ses projets. Peu de mois après, ses vaisseaux mouillaient dans le port de Palerme, et Bélisaire était maître de la Sicile. Une révolte, qui avait éclaté à Carthage, avait forcé le grand capitaine de quitter la Sicile pour aller la réprimer; mais son retour à Palerme ne s'était pas fait attendre. De Palerme à Naples la distance était courte, et Théodat n'était nullement en mesure de se défendre. Il imagina, pour conjurer le péril qui le menaçait, d'envoyer le pape Agapit à Constantinople pour implorer la paix ou plutôt le pardon de Justinien. L'assassin, supposé du moins, d'Amalasonthe avait déclaré à Agapit qu'il traiterait Rome comme Alaric et Genséric l'avaient traitée, s'il refusait d'aller à Constantinople, et si, y allant, il n'obtenait pas ce qu'il désirait (2).

Brisé par l'âge et la maladie, dépourvu de ressources et obligé, pour avoir de l'argent, de mettre en gage, à la trésorerie de Théodat, les vases du sanctuaire, le pape, vêtu d'une simple robe de laine

(1) Dans ses *Anecdotes secrètes* (ch. VI), Procope accuse l'impératrice Théodora, femme de Justinien, d'avoir fait elle-même assassiner Amalasonthe au moment où celle ci allait se réfugier à Constantinople. Pourquoi ce crime de la part de Théodora? Parce que, dit Procope, Amalasonthe était fort belle, et que l'impératrice, connaissant la légèreté de son époux, était devenue extrêmement jalouse de l'illustre fille de Théodoric. Dans son livre de la *Guerre des Goths* (liv. I, ch. IV), Procope avait attribué le meurtre d'Amalasonthe à Théodat. Mais dans ses *Anecdotes secrètes*, il dit qu'il n'avait pas révélé, autrefois, toute la vérité, *à cause de la crainte qu'inspirait l'impératrice.*

(2) *Liberatus breviarium*, ch. XX.

blanche, portant sur sa poitrine un crucifix, quitta Rome, au cœur de l'hiver, accompagné de quelques pauvres prêtres, et partit pour Constantinople. Les populations de la Grèce, accourues sur son passage pour recevoir sa bénédiction, le saluaient des plus doux noms. Dans une ville de Macédoine, saint Agapit guérit miraculeusement un paralytique (1), comme son prédécesseur Jean I[er] avait rendu la santé et la vie à un pauvre infirme de la Porte-Dorée à Constantinople. Agapit arriva dans cette ville le 2 février 536. Justinien avait envoyé au devant de lui des personnages de sa cour et des dignitaires ecclésiastiques pour souhaiter la bienvenue à l'auguste voyageur. La mission d'Agapit était plus difficile que celle que Jean I[er] avait été chargé de remplir, en 525, par Théodoric. Comment Agapit pouvait-il plaider la cause d'un homme tel que Théodat? la cause aussi des hérétiques? Et puis, Justinien avait son plan de campagne arrêté. Il voulait reconstituer l'empire et balayer de l'Italie tous ces barbares qui l'occupaient encore. Mais Bélisaire ne devait qu'un peu plus tard les expulser. Soit par l'intervention du pape, soit par des combinaisons qui avaient leur raison de se produire, Justinien consentit à envoyer un ambassadeur à Théodat. Une paix fut conclue à des conditions qui plaçaient le roi des Goths dans le vasselage du puissant empereur.

Saint Agapit, pendant son séjour à Constantinople, s'occupa surtout d'affaires ecclésiastiques. Il trouva sur le siége patriarcal de cette ville un évêque eutychéen, Anthème, un ami de Sévère, celui-là même qui était venu, à la tête d'une bande de moines enragés,

(1) Saint Grégoire le Grand, *Dialogues*, ch. III.

ensanglanter Byzance en 510. Anthème avait été auparavant évêque de Trébisonde. Théodora, femme de Justinien, autrefois courtisane et comédienne (1), maintenant hérétique passionnée, avait choisi Anthème pour évêque de la capitale de l'empire : Justinien, que cette femme mena toute sa vie comme un enfant, avait bénévolement accepté le prélat eutychéen. Théodora aurait voulu que le pape reçût ce patriarche dans sa communion. Il lui répondit qu'il l'y recevrait quand Anthème se serait converti à la véritable loi. L'impératrice espéra vaincre la résistance d'Agapit en employant d'abord les cadeaux précieux, les menaces violentes ensuite. Le pape repoussa les présents et sourit des menaces. « Je vois bien, dit-il dans une entrevue avec Théodora, que vous ne savez pas, princesse, ce que c'est qu'un évêque de Rome, puisque vous avez pensé le vaincre par de tels moyens. » L'impératrice, contenant sa colère, se tut. Elle réservait ses violences pour un autre pape.

Agapit demanda à Anthème de signer une profession de foi catholique, non pas qu'il pût, après cet acte, rester sur le siége de Byzance, car il avait quitté celui de Trébisonde contrairement aux règles canoniques, mais pour être autorisé à reprendre son ancien poste. Anthème refusa de souscrire. Le pape le déposa du siége de Constantinople, l'excommunia et le déclara indigne de l'épiscopat. Les antécédents d'Anthème étaient si détestables, et son hérésie si

(1) La vie de Théodora, d'après les révélations de Procope, fut immonde avant comme après son élévation sur le trône de l'Orient. M. Isambert a eu, le premier, à notre connaissance du moins, le courage de traduire du grec en français les histoires secrètes de Procope, où se trouvent ces peintures infâmes (2 vol. in-8°, Paris, 1856).

connue, que tous les honnêtes gens de Constantinople applaudirent aux mesures que le pape avait prises contre lui. Théodora, frémissante de voir son protégé ainsi traité, dut se taire encore une fois en face de cette éclatante manifestation de l'opinion publique. Le prêtre Mennas, régulièrement élu, devint évêque de Byzance. Le pape lui-même le sacra.

Les évêques de tous les points de l'Orient, les chefs des communautés religieuses de la Thrace et de Byzance étaient venus rendre hommage à Agapit, qu'ils appelaient le *Père des Pères*. Ils le suppliaient de continuer à travailler à l'extirpation de l'eutychianisme qui, depuis quatre-vingts ans, était le fléau de l'Orient, berceau de la foi. Ce pape, si plein de douceur, de sainteté, et dont la majesté pontificale commandait le respect, convertissait les hérétiques et pacifiait les esprits, lorsque sa santé, naturellement chancelante, s'altéra gravement. Il rendit doucement son âme à Dieu le 22 avril 536, à Constantinople. Baronius cite un vieux manuscrit (1), tracé par une main contemporaine, et qui raconte les derniers moments du pape Agapit et ses funérailles. Ce ne fut point le râle de l'agonie qu'on entendit à la dernière heure du vicaire de Jésus-Christ, mais des cantiques qu'il chantait en son âme et qui erraient sur ses lèvres. Quand le cœur du pontife eut cessé de battre, sa figure conserva toute sa sérénité. Rien chez lui n'annonçait les marques lugubres de la mort : les chants des psaumes et l'*alleluia* retentissaient dans la chambre mortuaire que mille cierges inondaient de lumière.

(1) Ce monument appartenait à la bibliothèque du Vatican.

Les milliers d'étrangers qui affluaient alors à Constantinople, se joignirent au peuple de cette ville pour assister aux funérailles du pontife, « de sorte, dit Baronius, que toutes les nations étaient comme confondues en une seule autour du cercueil du Père de tous les chrétiens. Quels poëmes ! quelles louanges ! La joie des hommes faisait penser à la joie que les anges ressentaient dans le ciel. Jamais évêque, jamais empereur n'avait reçu de tels honneurs après sa mort. Le corps du saint fut triomphalement porté dans l'église de Sainte-Sophie, pleine de peuple. Les prières commencèrent. »

Le peuple et le clergé donnaient à Agapit le titre de patriarche œcuménique, titre que les papes n'ont jamais voulu prendre, et qui devait, soixante-dix ans plus tard, donner lieu à une grande querelle entre saint Grégoire le Grand et Jean le Jeûneur. Les Constantinopolitains criaient, dans les rues, sur les places publiques, en escortant le corps du pape vers Sainte-Sophie : « Il est saint ! il est saint ! Agapit est saint ! » L'Église a ratifié cette voix du peuple, qui était bien la voix de Dieu. Les reliques d'Agapit, déposées dans un cercueil de plomb, furent transportées à Rome et placées dans la basilique de Saint-Pierre.

Que serait-il arrivé si le pape fût retourné vivant en Italie ? La paix signée entre l'ambassadeur de Justinien et le roi Théodat, après l'arrivée d'Agapit à Constantinople, n'avait rien eu de sérieux. Plus que jamais les armées impériales menaçaient la Péninsule. Théodat aurait, sans doute, reproché au pape de n'avoir pas détourné l'épée de Justinien, et peut-être d'avoir infidèlement rempli la mission qu'il lui avait confiée. Jean I[er], emprisonné à Ravenne par Théodo-

ric dans une circonstance semblable, et mort dans les fers, était un exemple que Théodat aurait pu suivre. On peut croire que Dieu voulut épargner un crime de plus au meurtrier d'Amalasonthe, en appelant à lui son vicaire alors qu'il était éloigné de Rome et de l'Italie.

Secondé par Cassiodore, qui fut une des plus vives lumières de ces époques de ténèbres littéraires, saint Agapit, savant lui-même, avait fondé à Rome des écoles de théologie comme il en existait à Constantinople, à Alexandrie et à Nisibis ou Antioche de Mésopotamie, ville bâtie par Mygdonius, au pied du mont Massius (1). C'était en langue grecque, on le sait, que la théologie était enseignée sur les bords du Bosphore et sur les bords du Nil. Elle l'était en hébreu à Nisibis, ce qui fait supposer que beaucoup de juifs convertis ou non convertis habitaient cette ville. Il n'existait point encore d'enseignement public de théologie en langue latine. « Le pape Agapit, dit Libératus, établit de ces écoles à Rome à cause de leur utilité religieuse et à cause aussi des barbares qui, depuis leur domination en Italie, corrompaient la pureté de la langue latine. » Agapit plaça à la tête de ces écoles d'habiles profes-

(1) Nisibis n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre petit village turc du nom de *Nézib,* corruption évidente du nom primitif de *Nisibis.* Nous avons passé à Nézib en venant d'Orfa, l'antique Edesse, capitale de la Mésopotamie, à Alep. Le mont Massius s'appelle aujourd'hui Nézib, comme le village. Il se détache de Karadag (mont Noir), qui est une ramification du Taurus. La petite rivière que les anciens nommaient Mygdonius, s'appelle maintenant Karazin; elle arrose les champs de Nézib et va se jeter dans l'Euphrate. Ce fut dans la plaine qui se déploie au sud de Nézib qu'Ibrahim-Pacha mit en déroute l'armée ottomane le 24 juin 1839. (Voyez le premier volume de notre *Voyage dans l'Asie Mineure.*)

seurs; mais les guerres qui survinrent bientôt dans cette contrée, entre les armées impériales et les Goths, ne permirent pas à ces écoles de recevoir alors tout leur développement.

L'établissement de l'ère chrétienne se rattache au pontificat de saint Agapit. Jusqu'à cette époque, les années se comptaient par les fastes consulaires; grâce aux travaux et aux efforts d'un savant prêtre de Rome, Denys le Petit, les actes publics et particuliers portèrent la date de l'incarnation du Verbe. L'ère chrétienne fut adoptée dans toute l'Europe.

CHAPITRE V.

Le roi Théodat nomme lui-même saint Sylvérius, cinquante-huitième pape, à la chaire pontificale. Mort de Théodat. Vitigès, roi des Goths. Justinien, empereur. Bélisaire à Rome. Exil et meurtre de saint Sylvérius. Vigilius, cinquante-neuvième pape, nommé par Bélisaire. Justinien théologien. Les trois chapitres. Le pape à Constantinople. Le concile œcuménique de Constantinople. Mort de Vigilius. Son caractère et ses malheurs. Suprématie de l'Église contestée, contrairement à la vérité historique, par un auteur de notre temps. Fin de la domination des Goths en Italie. Narsès. Pélage Ier, soixantième pape. Jean III, soixante et unième pape. Benoît Ier, soixante-deuxième pape. Les Lombards. Mort de Narsès. Pélage II, soixante-troisième pape. Inutilité de ses efforts pour délivrer l'Italie des Lombards. Inondation, peste et famine. Dévouement du pape Sa mort au milieu des pestiférés.

(De 536 à 590.)

Bélisaire était maître de la Sicile et menaçait Théodat, roi d'Italie, quand arriva à Rome la nouvelle de la mort de saint Agapit. Théodat semblait ne plus compter que sur les papes pour conserver ses États. Il fit ce que Théodoric avait déjà fait: il nomma un pape à sa convenance, le sous-diacre Sylvérius, fils du pape Hormisdas, qui n'était monté dans la chaire de saint Pierre qu'après la mort de sa femme.

Comme Félix III, que Théodoric avait nommé, Sylvérius était irréprochable dans ses mœurs et dans son orthodoxie. Les Romains l'acceptèrent; refuser le candidat du roi goth, c'était exposer Rome à tous les malheurs. Bélisaire avait passé le détroit de Messine. Il était à Naples et se disposait à marcher sur Rome. Théodat, renfermé dans cette ville, n'opposait aucune résistance à l'armée d'invasion. Les barbares prononcèrent sa déposition et mirent à leur tête le général Vitigès, qui avait signalé son courage dans les guerres de l'Illyrie. Théodat, couvert de honte, s'en allait de Rome, lorsqu'un Goth lui plongea son glaive dans le ventre, dans la voie Flaminienne (5 août 536). Les Romains proclamèrent Justinien empereur. Une députation, à la tête de laquelle se trouvait le pape, alla demander à Bélisaire de venir prendre possession de Rome (1). Le 10 décembre 536, le général de Justinien y entra avec son armée.

Des hommes tels que les Goths ne pouvaient pas perdre sans la défendre cette Italie que leurs pères avaient conquise. Au mois de mars de l'année 537, leurs escadrons campaient sous les murs de Rome. Nous n'avons pas à retracer ici les combats homériques qui se livrèrent entre les barbares et les armées romaines. Ils durèrent une année entière. Les habitants de Rome, affamés, murmurèrent contre Bélisaire. On intercepta une lettre par laquelle ils offraient à Vitigès de lui ouvrir les portes de la cité. Plusieurs sénateurs, soupçonnés ou convaincus de trahison, furent bannis par Bélisaire. Le pape Sylvérius fut impliqué dans cette conspiration. « Accusé par des témoins et par

(1) Procope, *Guerre des Goths*, ch. XIV.

sa propre signature, a dit un historien ennemi des papes et du christianisme, le successeur de saint Pierre fut dépouillé de ses ornements pontificaux, revêtu d'un habit de moine, et exilé (1). » Un auteur de nos jours, dont la science a été comparée à celle d'un bénédictin, par des hommes qui exploitent ses rancunes antipapales au profit des desseins les plus funestes; cet auteur, s'associant à son insu à la pensée détestable de Gibbon, a dit, en parlant du pape Sylvérius, qu'il fut « *exilé par Bélisaire*, COMME PARTISAN DES GOTHS (2). »

Est-ce là tout?

Voyons donc la vérité!

Théodora, cette femme impudique, hérétique enragée, n'avait pu triompher de saint Agapit, à Constantinople, quand elle lui demanda d'admettre dans la communion catholique l'eutychéen Anthème, patriarche de cette ville. Le diacre Vigilius, que Boniface II avait, contrairement aux lois de l'Église, désigné pour son successeur, était légat du Saint-Siége à Byzance, au moment de la mort de saint Agapit. Vigilius, se souvenant que son nom avait été prononcé pour occuper le siége apostolique, et ne tenant aucun compte d'un décret de Boniface II par lequel ce pape avait cassé, en concile (531), sa première décision, se considérait comme un futur pontife. Théodora connut ses secrètes aspirations et elle les exploita. Elle lui promit de le faire nommer évêque de Rome, à la condition qu'il rétablirait Anthème sur le siége de Constantinople, et qu'il abolirait le concile de Chalcédoine, où la doc-

(1) Gibbon, *Hist. de la déc. et de la chute de l'emp. rom.*, t. VII, ch. XLI, p. 440, trad. de M. Guizot, éd. de 1812.

(2) M. Bonjean, *Du Pouvoir temporel de la papaute*, p. 475.

trine d'Eutichès avait été condamnée. Ce marché (1) fut conclu à beaux deniers comptants. Le légat partit pour Rome, muni de cet or et de deux lettres de l'impératrice, l'une pour Bélisaire, l'autre pour Antonina, femme de ce général, ancienne compagne de débauche de Théodora. Dans ces deux lettres, elle demandait d'élever au pontificat le légat Vigilius. Mais Sylvérius était déjà pape quand le complice de Théodora arriva à Rome! Les difficultés devenaient dès lors plus grandes. L'accusation de trahison portée contre Sylvérius parut un moyen excellent pour déposer le pontife. Le pape nia formellement, devant Bélisaire, le crime qui lui était imputé. Il demanda une information juridique, que Bélisaire, ou plutôt Antonina, qui gouvernait le grand capitaine comme Théodora gouvernait Justinien, se garda bien d'ordonner, car on savait déjà que la signature de Sylvérius, apposée au bas de la lettre interceptée, avait été l'œuvre de deux faussaires : l'avocat Marcus et le prétorien Julianus.

Ce prétexte n'étant plus de mise on en imagina un autre. Mandé une dernière fois dans le palais de Pincéus, le pontife s'y rendit; il vit Antonina nonchalamment couchée sur un lit de pourpre et d'or, et Bélisaire assis à ses pieds. « Les Goths, lui dit Antonina, vous ont placé dans la chaire de saint Pierre; vous n'avez qu'un moyen d'y rester, c'est de rétablir Anthème sur son siége et d'abolir le concile de Chalcédoine : c'est le vœu de l'impératrice. Si vous ne voulez prendre à cet égard aucune décision à Rome, allez à Constantinople où tout s'arrangera plus facilement. » Le pape lui répondit que toutes les af-

(1) Voir ce que Baronius en dit, année 538, numéros 4-20.

faires religieuses avaient été réglées par son prédécesseur à Constantinople; que ce voyage pour lui était inutile, et que d'ailleurs il ne ferait rien de ce qu'on lui demandait. A cette réponse Antonina donna un signal. Un homme entra dans la chambre. Il arracha au pape le *pallium* et le revêtit d'une robe de moine. Cette femme prononça la déchéance du pape, et fit signer à son mari un arrêt d'exil contre le pontife. Celui-ci fut envoyé à Patara, au pied du Taurus. Justinien, indigné d'une telle persécution, ordonna que Sylvérius revînt à Rome pour y être jugé selon les lois, ainsi que le pape le demandait. Mais déjà Bélisaire, toujours mené par sa femme, avait nommé Vigilius pape. Que faire de Sylvérius? Le juger comme traître était chose impossible : on savait qu'il n'était pas coupable. On le traîna, sans forme de procès, dans la petite île déserte de Palmaria, en face de Terracine. Il y mourut de faim, dit Libératus (*sub eorum custodiâ conféctus*), le 20 juin 538. L'Église honore saint Sylvérius comme martyr, le 20 juin. « Seigneur, dit l'office qui lui est consacré, vous l'avez placé un peu au-dessous des anges ; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur. »

Tout ceci est de la plus grave importance, et il importe d'entrer dans les plus minutieux détails. Il faut que nous sachions bien quelle était la situation des papes, à Rome, livrés à la politique impériale, cette politique qui exerçait son action, cette fois, au moyen de femmes perdues, Théodora et Antonina.

Un auteur contemporain, Libératus, dit que Vigilius ou Vigile montra à Bélisaire l'ordre de l'impératrice de déposer Sylvérius, et de le mettre, lui, Vigile, à la place du pape déchu. Vigile promit à Bélisaire

deux centenaires d'or, ou deux cents livres (207,600 francs de notre monnaie), s'il éloignait Sylvérius de Rome. Bélisaire, que Procope, son secrétaire, nous montre très-avide de richesses (1), accepta l'or de Théodora et plaça Vigilius sur la chaire de saint Pierre. Dans son livre de la *Guerre des Goths* (2), Procope dit, en effet, que Bélisaire, ayant *soupçonné* le pontife Sylvérius de *méditer* une trahison en faveur des Goths, il l'exila, et qu'il établit Vigilius à sa place. Puis, ce même auteur dit que c'est à Bélisaire, et non au roi des Goths, que Sylvérius livra Rome (3). Il affirme (4) que l'impératrice Théodora, « qui n'était pas, dit-il, un être humain, mais un de ces êtres couverts de sang qu'on nomme vampires, sacrifia le pontife à son ambition, à sa vengeance (5) ». Pourquoi cela? Parce que Sylvérius lui avait refusé, par l'entremise d'Antonina, d'annuler, par un décret, le concile de Chalcédoine de 451. Ajoutons encore un fait : Anastase le Bibliothécaire, dans sa *Vie de Sylvérius*, assure que Bélisaire avait reçu de

(1) *Anecdotes secrètes*, ch. v.

(2) L. I, ch. xvi.

(3) Isambert, dans ses notes sur les *Anecdotes secrètes*, t. II, p. 538.

(4) *Anecdotes secrètes*, ch. i.

(5) Voici ce que dit Procope de l'esprit de vengeance de cette femme : « Ni le laps de temps, ni l'excès du châtiment, ni l'adresse de la supplication, ni la crainte du ciel, qui pèse d'ordinaire sur chaque créature ne diminuaient l'intensité de sa haine. En un mot, personne ne la vit une seule fois ressentir quelque pitié, soit pour ses ennemis vivants, soit même envers ceux qui étaient effacés du livre de vie. Le fils qui avait succédé à la victime devenait l'ennemi de l'impératrice, comme si elle avait rendu les enfants responsables jusqu'à la troisième génération des fautes de leur père; car le cœur de cette femme n'était disposé qu'à la destruction de l'humanité, et n'était pas susceptible d'être fléchi. » (Ch. xv des *Anecdotes*, trad. de M. Isambert; t. I, p. 98 et 99.)

Théodora l'ordre de mettre le pape à mort, ordre qu'il ne voulut pas exécuter. Il se contenta de le bannir et de prendre l'argent de l'impératrice.

Tels sont les faits. Bélisaire, il est douloureux de le dire, joua dans cette affaire le double rôle de Judas et de Pilate. Qui sait si, dans son éclatante disgrâce, survenue vingt-six ans après, l'image de saint Sylvérius, sacrifié par sa faute, ne lui apparut pas comme un remords et un châtiment? Théodora, qui avait fait jeter dans le Bosphore un vivant témoignage de ses débordements, et qui avait demandé la mort d'un pape à prix d'argent, expira rongée par un cancer. Antonina mourut maudite par son fils Photius, né d'un premier mariage contracté avant son union avec Bélisaire; elle persécuta ce Photius, parce qu'il lui avait hautement jeté à la face ses adultères.

Les criminelles conventions entre Vigilius et l'impératrice Théodora étaient ignorées du clergé et du peuple de Rome. Bien que la nomination de Vigilius à la chaire pontificale eût été faite en dehors de toutes les règles, les Romains l'acceptèrent et la ratifièrent pour éviter un schisme, comme ils avaient accepté et ratifié celles de Félix III et de Sylvérius. Vigilius avait reçu de Justinien, après son élévation au pontificat, une lettre dans laquelle l'empereur faisait une profession de foi catholique; car ce n'était que plus tard que ce prince devait tomber dans l'hérésie, comme plusieurs de ses prédécesseurs. Dans sa réponse à Justinien, le pape le louait de la pureté de sa doctrine, de son zèle pour la foi; il lui disait qu'il n'avait pas, lui, d'autre croyance que celle de ses saints prédécesseurs, proclamait la grandeur des conciles où la religion catholique avait été glorifiée, et

lançait l'anathème contre tous ceux qui n'accepteraient pas les décisions de ces augustes assemblées. Que devait donc penser Théodora de toutes ces déclarations, elle qui avait entre les mains un écrit de Vigilius, où l'eutychianisme était accepté? Quelle position pour un pape! Mais laissons parler les événements, et suivons-les sans parti pris.

Justinien, dont les armes firent trembler le monde, et qui ne figura jamais personnellement dans aucune bataille, a laissé des lois qui ont fait la gloire de son règne, et des règlements de police ecclésiastique empreints d'une haute sagesse. Il eût dû s'en tenir là; mais il avait la passion de la théologie. C'était une maladie contagieuse sur le trône de Byzance; cela s'explique par la position que les empereurs avaient faite aux patriarches de cette ville, position que ceux-ci avaient généralement acceptée : la subordination, même religieuse, envers les empereurs. Donc Justinien prétendit, lui aussi, quoiqu'il eût, au début de son règne, reconnu hautement la suprématie du Saint-Siége, être à la fois roi et pontife. Dans son troisième livre : *De la guerre des Goths*, Procope nous montre Justinien enfermé la nuit dans son cabinet, feuilletant, en compagnie de vieux évêques, *les Livres des chrétiens*, avec une curiosité avide, et passant son temps à traiter des questions théologiques, pendant que ses généraux promenaient par toute la terre la gloire ressuscitée du nom romain. Par son édit de 538, Justinien condamna les erreurs d'Origène, qui avaient repris vigueur dans quelques monastères de la Palestine, et il frappa d'anathème Origène lui-même, bien que l'illustre Alexandrin eût, depuis près de trois siècles, rendu compte à Dieu de ses erreurs en

matières religieuses. Presque tous les évêques d'Orient, et le pape Vigilius lui-même, signèrent l'édit de Justinien. Aux yeux de l'empereur, ce triomphe théologique était aussi grand que ceux de ses légions, à la tête desquelles marchaient les Bélisaire, les Sittas, les Germanus et les Narsès.

Théodore Ascitas, surnommé le Cappadocien, que les moines de Palestine avaient élevé sur le siége d'Édesse, capitale de la Mésopotamie, était origéniste ; ce qui ne l'empêcha pas, car il avait ses vues, de signer l'édit de Justinien qui condamnait sa doctrine. L'impératrice Théodora était eutychéenne ou acéphale, c'est-à-dire de la secte qui ne reconnaissait en Jésus-Christ qu'une seule nature, la nature divine, et qui enlevait à Marie son titre de Mère de Dieu. Le Cappadocien s'en fit un appui ; et, d'origéniste qu'il était, il devint acéphale avec Théodora, ce qui ne l'empêchait pas d'être catholique avec Justinien. Tout cela entrait dans ses plans futurs. Il persuada à l'empereur que le meilleur moyen de ramener toutes les sectes à l'unité des croyances, était de condamner les écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Édesse, parce que ces écrits, approuvés par le concile de Chalcédoine, contenaient des erreurs nestoriennes et eutychéennes. Justinien goûta fort le projet du Cappadocien, et le chargea de relever, dans les écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Édesse, les erreurs dont il parlait. Son travail forma presque un livre, connu sous le nom des *Trois Chapitres* (Tria Capitula).

Mais le concile de Chalcédoine n'avait point du tout approuvé les écrits de ces trois auteurs. Il y avait longtemps que Théodore de Mopsueste était mort, lors-

que, en 451, se tint à Chalcédoine la grande réunion qui fit tant de grandes choses. Théodoret et Ibas y avaient paru. Le concile s'était contenté de leur profession de foi catholique, de leur anathème lancé contre Nestorius et contre Eutychès, et les avait admis dans la communion de l'Église. Le Cappadocien rédigea un écrit avec Justinien, par lequel l'empereur demandait à tous les évêques du monde la condamnation des *Trois Chapitres*. Presque tous les évêques orientaux firent ce que voulait l'empereur; quelques récalcitrants furent déposés et envoyés en exil. Le Cappadocien se crut vengé : il avait, dans sa pensée, porté atteinte à l'autorité du concile de Chalcédoine, accepté depuis cent ans par la chrétienté.

Le diacre Étienne, légat du Saint-Siége à Constantinople, refusa sa signature aux *Trois Chapitres*. Il sépara de sa communion le patriarche Mennas, autrefois ordonné par le pape saint Agapit. Mennas, en effet, avait adhéré à l'édit impérial, après avoir promis de ne rien faire avant d'avoir connu l'opinion du Saint-Siége à cet égard. Les divisions entre Rome et Constantinople reparurent ainsi par la faute de Justinien, ce théologien maniaque. Le trouble, en Orient, était immense au sujet des *Trois Chapitres*. Justinien demanda ou plutôt obligea le pape Vigilius à venir à Constantinople, afin de travailler avec lui à la pacification religieuse. Vigilius obéit. Quelle douleur pour lui de reparaître dans cette ville de Constantinople, où se trouvait, entre les mains de l'impératrice Théodora, une profession de foi eutychéenne, qu'il avait signée dans un moment coupable ! Un changement radical, profond, s'était opéré dans son âme; une fois assis sur

la chaire de saint Pierre, Vigilius devint catholique et pontife; il le prouva au péril de sa vie.

Ce fut vers la fin de l'année 546 que Vigilius prit le chemin de Constantinople avec Dacius, évêque de Milan, Sébastianus et Rusticus, diacres romains. Les barbares, commandés par l'héroïque Totila, successeur de Vitigès (1) au trône de Théodoric, étaient entrés dans Rome, le 17 décembre 546. Arrivé en Sicile, Vigilius avait expédié des grains à Rome, toujours affamée par l'armée ennemie; mais les barbares capturèrent en mer les navires qui portaient du pain aux Romains assiégés. En ces jours de calamité, Rome, privée de son pape, trouva un père dans le diacre Pélage, qui devait un peu plus tard monter sur le trône de saint Pierre. Pélage, qui, en 546, sauva Rome de la fureur des barbares, comme saint Léon l'avait sauvée trente-six ans auparavant, resta à la tête de l'administration de l'Église romaine, pendant l'absence de Vigilius.

Celui-ci aborda à Constantinople dans le mois de janvier 547. A peine fut-il arrivé que Théodora lui demanda l'exécution de ses promesses en faveur des acéphales et d'Anthème. Le pape lui répondit qu'il avait depuis longtemps rompu ce pacte d'infamie, qu'il était catholique et père des catholiques (2). Non-seulement Vigilius maintint le décret de saint Agapit contre Anthème, mais son premier acte, à Constantinople, fut de suspendre pendant quatre mois le patriarche Mennas de la communion catholique, parce qu'il avait

(1) Vitigès, vaincu à Ravenne par Bélisaire, suivit ce général à Constantinople (539). Vitigès mourut dans cette ville en 543.

(2) Pontificat d'Anastase.

signé, sans l'autorisation du Saint-Siége, l'édit impérial relatif aux *Trois Chapitres*. Voyant que les acéphales n'avaient imaginé les *Trois Chapitres* que pour atteindre indirectement le concile de Chalcédoine, Vigilius lança un acte d'excommunication contre les sectaires dont Théodora faisait partie. Il entrait en guerre ouverte avec l'impératrice, et aussi avec Justinien. Celui-ci voulut lui faire signer de force son édit. « Jamais, » dit le pape, « jamais je n'y consentirai! On croit donc ne voir en moi qu'un esclave docile à la volonté d'un empereur? on se trompe. Je sais que je suis captif ici; mais je sais aussi que Pierre captif ne perdit jamais sa liberté. Je croyais, en partant de Rome, venir à la cour d'un empereur chrétien, et je me trouve dans celle d'un Dioclétien! »

Soixante évêques, en communion avec Vigilius, s'assemblent sous la présidence du pape, qui leur demande leur avis sur les *Trois Chapitres*. Ces avis n'étant pas conformes à la saine doctrine, le pape les envoie à Justinien, disant qu'il ne veut garder aucun document contraire au concile de Chalcédoine. Comme, au fond, les *Trois Chapitres* renfermaient des propositions hérétiques, Vigilius les condamna dans un écrit, qu'il intitula : *Judicatum* (le jugement). Dans cet écrit, une réserve était faite en faveur du concile de Chalcédoine (*salvâ tamen reverentiâ synodi Chalcedonensis*). Le *Judicatum* ne satisfit ni les acéphales ni les catholiques. Les premiers lui reprochèrent de n'avoir condamné les *Trois Chapitres* que conditionnellement; les seconds se plaignirent de ce que l'autorité du concile de Chalcédoine paraissait être en question. Un schisme se produisit même parmi les Romains. Les évêques d'Illyrie protestèrent contre

le *Judicatum*, et tinrent pour hétérodoxes ceux qui le signeraient. Les évêques d'Afrique allèrent plus loin : ils excommunièrent le pape auquel ils reprochaient de trahir la foi du siége apostolique.

Les deux diacres, Sébastianus et Rusticus, écrivent à Aurélius, évêque d'Arles, pour l'informer de tout ce qui se passe à Constantinople, et le supplier de veiller, de concert avec l'épiscopat gaulois, à la conservation de la foi catholique qu'ils croient menacée. Le diacre Anasthase porte à Constantinople une lettre d'Aurélius dans laquelle il prie le pape de l'éclairer plus amplement sur toute cette affaire. En attendant la réponse du pontife, les évêques des Gaules se réunissent à Orléans (novembre 549). Pleins d'inquiétude sur ce que pouvait faire le pape livré aux mains des Orientaux dont ils se méfiaient, les évêques des Gaules, voulant, à tout événement, sauvegarder la dignité et l'autorité du Saint-Siége, invoquent les décrets des papes, prédécesseurs de Vigilius, et condamnent ce que ces papes avaient condamné. Le pape répond à l'évêque d'Arles : « Soyez plein de sécurité sur Nous, vénérable Frère ; avertissez de ceci tous les évêques des Gaules, vous qui êtes notre vicaire en ce pays, mettez-vous en garde contre les fausses nouvelles. Je garderai invinciblement la foi de nos pères, vous serez instruit de tout quand l'empereur nous aura congédié. Les Goths sont à Rome. Que le roi catholique Childebert qui, tant de fois déjà, a montré une si grande vénération pour le siége apostolique, écrive au roi Totila pour lui demander de ne rien entreprendre contre notre Église, sous prétexte qu'il est arien (1). »

(1) *Conciles*, t. V, coll. VII, p. 558.

Placé entre les acéphales, qui demandaient la condamnation des *Trois Chapitres* sans faire mention du concile de Chalcédoine qu'ils voulaient détruire, et les orthodoxes qui ne voulaient pas qu'on mît en question l'autorité de ce même concile, Vigilius retira son *Judicatum*, et demanda à Justinien de convoquer un concile œcuménique pour examiner toute cette affaire. L'empereur y consentit. Redoutant une condamnation contre leur doctrine par la future assemblée, l'impératrice Théodora et Théodore le Cappadocien veulent obliger préalablement Vigilius à signer les *Trois Chapitres*. Le pape oppose à ces ordres un refus absolu. Il apprend que des soldats vont venir s'emparer de sa personne au nom de l'empereur : le pape se réfugie dans une église dédiée à saint Pierre. Les gardes vont l'y chercher. Ils le saisissent par les pieds, par les cheveux, par la barbe, pour l'arracher de dessous l'autel où il s'était placé. « Homicide ! homicide ! lui crient les soldats, souviens-toi du saint pape Sylvérius que tu as fait mourir à Palmaria (1). — Oui, répond Vigilius, je reçois la punition de mes fautes ! Le diacre Vigilius a pu fléchir autrefois, et il en demande pardon à Dieu ; mais vous ne contraindrez pas le successeur de saint Pierre à trahir sa foi, à mentir à sa conscience. » Le peuple, accouru en foule dans l'église, prend la défense du pontife et se rue sur les soldats qui battent en retraite. Le peuple veut porter Vigilius en triomphe jusqu'à son palais ; il s'y refuse en disant qu'il ne sortira de l'église que lorsqu'il aura obtenu de Justinien lui-même la promesse qu'aucune violence ne lui sera faite

(1) Procope, nous l'avons dit, n'accuse qu'Antonina, femme de Bélisaire, et l'impératrice Théodora de la mort de saint Sylvérius.

désormais dans les grandes affaires religieuses qui étaient à traiter : l'empereur le lui jure. Mais le pape croit devoir, néanmoins, se retirer dans une maison attenante à l'église de Sainte-Euphémie, de l'autre côté du Bosphore.

Le 4 mai de l'année 553, cent cinquante évêques, presque tous orientaux, siégeaient dans la basilique de Sainte-Sophie. C'est le cinquième concile œcuménique, le deuxième de Constantinople. Il fut impossible de décider le pape à en accepter la présidence, ni à y paraître. Il savait que l'Occident avait les yeux sur lui, et il était plein de crainte sur les décisions que pourraient prendre les évêques d'Orient. Il déclara qu'il attendait ces décisions pour les approuver ou les rejeter. L'hérésie de Théodore de Mopsueste, cette hérésie, sujet ou prétexte de cette agitation religieuse, tenait le milieu entre le nestorianisme et l'eutychianisme. Avec son mot de *Christolocos* (mère du Christ), et son rejet du mot *Theolocos* (mère de Dieu), Nestorius aboutissait à la négation de la divinité de Jésus-Christ, et Eutychès ne reconnaissait dans Jésus que la nature divine. Dans le système de Théodore de Mopsueste, ce n'était pas Dieu, le Verbe consubstantiel au Père, qui était né de la vierge Marie, mais *son temple*, c'est-à-dire, son enseignement, l'instrument visible de sa doctrine. Jésus était fils de Dieu par adoption, non par nature. L'union entre le côté divin et le côté humain existait dans le Christ, mais elle existait, non par opération, non hypostatiquement, mais par la volonté seulement. Marie était mère de Dieu par relation, et mère de l'homme par nature. Il y avait également dans les écrits de Théodore de Mopsueste des principes de manichéisme :

il présentait Dieu comme auteur du bien et auteur du mal tout ensemble ; il se séparait, toutefois, des manichéens, en ce que ceux-ci admettaient deux principes également grands et éternels : le Bien et le Mal.

Le concile frappa d'anathème l'hérésie de Théodore de Mopsueste, et n'épargna ni les écrits de Théodoret de Cyr, ni ceux d'Ibas. Il condamna les *Trois Chapitres*, et glorifia en même temps les quatre conciles œcuméniques : de Nicée (325), de Constantinople (381), d'Éphèse (431), et de Chalcédoine (451). Le concile décida que ceux qui étaient morts hérétiques devaient être excommuniés, décision que l'Église romaine n'a jamais voulu admettre. Elle livre les morts au jugement de Dieu et prie pour eux. C'est grand, raisonnable, plein de miséricorde, plein d'espérance! L'origénisme fut également frappé dans la réunion de Sainte-Sophie. Théodore le Cappadocien fut pris de cette sorte dans ses propres piéges; il n'avait dressé les *Trois Chapitres* qu'avec l'arrière-pensée d'atteindre indirectement le concile de Chalcédoine et de venger Origène de la condamnation prononcée par l'édit de Justinien : son plan fut démasqué, et la vérité fut proclamée à la face de l'univers chrétien.

Pendant que le concile délibérait, Vigilius rédigeait un écrit qu'il intitula *Constitutum* (Constitution). Il y condamna les écrits de Théodore de Mopsueste et de Théodoret de Cyr, comme le concile les avait condamnés, mais non la lettre d'Ibas, parce que cette lettre avait été reconnue orthodoxe par le concile de Chalcédoine. Dans ses anathèmes, le pape ne prononçait pas un nom propre, et il ne voulut point poursuivre les hérétiques au delà du tombeau. Le pape envoya son *Constitutum* à Justinien, qui refusa de le rece-

voir. L'empereur ordonna de rayer le nom de Vigilius des diptyques, parce qu'il n'avait pas voulu assister au concile. En annonçant ces deux faits à l'auguste assemblée, Justinien avait écrit ces mots remarquables : « Nous conservons, toutefois, l'unité avec le « Saint-Siége, et nous sommes assuré, vénérables Pè- « res, que vous la conserverez vous-mêmes (1). »

Au fond, le pape et le concile étaient d'accord sur tous les points principaux qui avaient été examinés et condamnés. Vigilius approuva les actes des Pères. L'Église catholique a reconnu œcuménique le concile de Constantinople de 553, et elle a lavé Vigilius de toute tache d'hérésie. Après huit années d'absence, le pape quitta Constantinople pour retourner à Rome. Il n'arriva pas jusque sur les bords du Tibre. Obligé de s'arrêter en Sicile, à cause d'une maladie cruelle qui le torturait (la pierre), il mourut à Syracuse le 10 janvier 555. Son corps fut transporté à Rome et déposé dans l'église de Saint-Marcel. Un auteur (Libératus) a dit de Vigilius ces mots qui résument le caractère et les actes de ce malheureux pape : *Il souffrit le martyre toute sa vie, et il n'en reçut pas la couronne.*

Il faut rappeler à l'honneur de ce pape, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il conserva intacte la suprématie que le Saint-Siége tenait de saint Pierre et de Jésus-Christ lui-même. Vigilius écrivait, en 538, les paroles suivantes à Profuturus, évêque de Braga en Espagne : « Comme la sainte Église romaine possède la primatie sur toutes les Églises, c'est à Elle que doivent être renvoyées, comme au chef de l'Église, tant les affaires importantes, le jugement et

(1) *Conciles*, t. V, au supplément.

les plaintes des évêques, que les grandes questions en matière ecclésiastique. Car cette Église, qui est la première, en confiant ses fonctions aux autres Églises, les a appelées au partage de ses travaux, non à la plénitude du pouvoir. »

Après avoir cité ces paroles de Vigilius, un auteur illustre de notre temps (1) ajoute « *qu'il n'y avait alors aucune Église d'Occident à laquelle l'évêque de Rome adressât un pareil langage; aussi a-t-on élevé quelques doutes sur l'authenticité de cette lettre, cependant elle me paraît probable.* » Comment ! c'était la première fois que la suprématie du siége apostolique était revendiquée et proclamée en Occident? Mais tous les témoignages historiques démentent cette assertion ! Non-seulement cette suprématie avait été, en maintes circonstances, annoncée au monde chrétien par les papes eux-mêmes, comme le prouvent les faits que nous avons marqués avec leurs dates dans les chapitres qui précèdent, mais « l'Occident » lui-même l'avait reconnue avec un immense éclat, quarante années avant Vigilius, à l'occasion du concile de Rome, qui avait paru juger le pape Symmaque. Saint Avitus, ambassadeur de l'épiscopat gaulois, dans cette circonstance, constata, à Rome même, la suprématie du Saint-Siége, avec un bruit qui retentit encore dans l'histoire.

En 553, Narsès avait brisé la domination des Goths en Italie. Elle avait duré soixante-dix ans. La plupart de ces barbares se soumirent à Narsès qui les incorpora dans son armée victorieuse; d'autres préférèrent l'exil à la honte de survivre à leur malheur dans le pays où ils avaient régné en maîtres, et se dispersèrent

(1) M. Guizot. *Cours d'hist. moderne,* t. III, p. 66, édit. de 1829.

dans les contrées de l'Est, surtout en Bavière. L'Italie redevint une province de l'empire romain dont Constantinople était la capitale. Les villes principales de la Péninsule eurent chacune un duc revêtu d'une autorité civile et militaire. Ravenne, autrefois siége du gouvernement des rois goths, eut ses exarques. Ils représentaient plus directement que les ducs les empereurs de Constantinople. Narsès, le premier et le plus puissant des exarques, eut la haute main durant plus de quinze années sur l'Italie entière.

Le diacre Pélage, qui, en 546, pendant l'absence de Vigilius, avait préservé Rome de grands malheurs en fléchissant la colère de Totila, maître de la cité, succéda au malheureux pontife, mort à Syracuse au mois de janvier 555. Pélage Ier employa les quatre années de son pontificat à combattre le schisme né de la question des *Trois Chapitres*. En 559, époque de la mort de Pélage Ier, le plus grand nombre des évêques séparés était rentré dans le giron de l'Église. Jean III, son successeur, gouverna l'Église durant treize années. Son pontificat ne fut marqué par aucun événement mémorable. Le même silence règne dans l'histoire sur les quatre années pendant lesquelles (de 573 à 577) Benoît Ier ou Bonose occupa la chaire de saint Pierre, et sur les motifs qui laissèrent cette chaire vacante durant dix mois, après la mort de Jean III, survenue en 572. Le bibliothécaire Anastase attribue, non sans raison, cette longue vacance aux troubles que les Lombards, nouveaux envahisseurs, jetèrent en Italie à cette époque.

On a donné aux Lombards pour berceau la partie de la Saxe où s'élève de nos jours la belle cité de Magdebourg, capitale d'une des plus riches provinces

du royaume de Prusse. On les appelait *Longobardi* (hommes à la longue barbe), à cause de la forme particulière de leur barbe. Plus farouches que les autres peuplades de la Germanie, ils buvaient le sang de leurs ennemis. Leur tête, rasée par derrière seulement, et leurs longues mèches de cheveux tombant des deux côtés du visage, leur grossière tunique, semblable à celle des Anglo-Saxons, leurs sandales attachées à leurs chevilles avec des courroies, et leur glaive terrible, qui ne quittait jamais leur flanc, leur donnaient un aspect hideux. « Vous autres, disait un jour un guerrier gépide à un Longobardo, vous avez la figure et l'odeur des juments de la Sarmatie. » — « Achève la comparaison, lui répondit le sauvage, et dis, toi qui le sais si bien, dis comment elles ruent. » Et le Longobardo lança un coup de pied dans le ventre du Gépide. Comme presque tous les peuples de l'autre côté du Rhin, les Lombards avaient reçu un christianisme informe dont l'arianisme était la base. Vers la fin du sixième siècle, des tribus longobardes adoraient encore certains arbres et l'image d'airain d'une vipère. En 579, ils mirent à mort des centaines de chrétiens, parce que ceux-ci avaient refusé de manger de la chair des animaux immolés aux idoles des Lombards.

C'est cette épouvantable nation que Narsès, pour se venger d'une insulte de l'impératrice Sophie, femme de Justin II, empereur de Constantinople, appela en Italie en 568. Il expira à Rome, cette même année, rongé par le remords. En moins de deux ans, les Lombards avaient conquis l'Italie presque entière. L'héroïque Alboin, leur roi, dont ils chantaient encore les exploits quand Charlemagne parut au delà des monts, avait fait toutes ses prouesses. Il n'entre

pas dans le plan de ce livre de suivre les Lombards dans leurs agrandissements successifs, dans leurs crimes. Disons seulement qu'en 578, au moment de l'élévation de Pélage II au pontificat, après la mort de Benoît Ier, il ne restait plus aux empereurs de Constantinople, en Italie, que Rome, Ravenne, la péninsule méridionale et les côtes de l'Adriatique : tout le reste appartenait aux Lombards par droit de conquête.

Mais cette conquête était un désastre, un deuil immense pour l'Italie. Ce splendide et malheureux pays, qui, depuis plus d'un siècle, avait été si terriblement visité par des barbares venus de tous les coins de la terre, crut être arrivé à son heure dernière, à la vue des ravages, des spoliations, des meurtres sans cesse renouvelés des Lombards. Comment chasser de la patrie ces hordes féroces et affamées? Le Bas-Empire laissait l'Italie sans défense. Les Italiens ne voyaient qu'un seul soutien, qu'un seul espoir dans leur désolation : le pape; il partageait toutes leurs douleurs et consolait leur misère. Harcelés par les barbares, les Romains étaient en proie aux horreurs de la faim. C'est en vain que Pélage II s'était adressé à l'empereur de Constantinople pour implorer son secours contre les Lombards; il obtint au moins de lui des subsistances, et le peuple de Rome eut du pain. N'espérant plus être secouru à main armée par les princes des bords du Bosphore, Pélage II tourna ses regards vers les rois franks. Mais les descendants de Clovis donnaient en ce moment au monde le spectacle de tous les désordres, de tous les crimes. « Le glaive de la colère divine, » dit Grégoire de Tours, « était suspendu dans la maison où l'horrible Frédégonde était entrée. » Gontran, prince pieux, auquel Pélage II

s'était particulièrement adressé en 580, n'était pas en mesure de passer les monts pour y porter la guerre. Il avait lui-même à se défendre contre ces mêmes Lombards, qui l'inquiétaient parfois sur les frontières de son royaume de Bourgogne, sans parler des embarras que lui avait suscités Frédégonde, qui avait fait à Gontran un si terrible ennemi dans Gondebaud le Guerroyeur.

Il y avait à Constantinople, en 583, un empereur dont le monde entier redisait les exploits et les éminentes qualités : c'était Maurice. Pressé par les Italiens de les délivrer des Lombards, Pélage II, de concert avec le sénat de Rome, envoya dans ce but à l'empereur une ambassade dans laquelle figura son cher diacre Grégoire, qui remplissait à Byzance les fonctions de nonce apostolique, et qui devait, après Pélage II, occuper avec tant d'éclat la chaire de saint Pierre. « Les perfides Lombards, » disait le pontife à Maurice dans une lettre où sont retracés les malheurs dont ces barbares accablaient l'Italie, « les perfides Lombards nous ont causé, malgré leur serment, tant de tribulations et tant de maux que nul ne pourrait suffire à les raconter. » Les envoyés romains remirent à Maurice, avec cette lettre, six mille marcs d'or, pour subvenir en partie aux frais d'une expédition en Italie. Harcelé lui-même par les Perses, contre lesquels il soutint une longue guerre, l'empereur se trouva dans l'impossibilité de passer de ce côté-ci de la Méditerranée ; il ajouta des sommes considérables aux trésors qui lui avaient été apportés, et conseilla de les donner aux rois franks, afin de les décider à prendre les armes contre les Lombards. Revenus en Italie, les ambassadeurs firent connaître au pape le triste résultat de leur voyage. On s'adressa aux rois franks. Childebert II, fils de Si-

gebert et de Brunehaut, reçut une portion des trésors rapportés à Rome. Une tentative de Childebert contre les Lombards n'aboutit à rien. Pélage II entra alors en négociations avec les barbares, et parvint à leur faire signer la promesse de ne jamais entrer dans Rome, qu'ils menaçaient déjà.

A peine le pontife avait-il ainsi sauvé Rome d'une attaque des Lombards, qu'un autre fléau vint remplir la cité de désolation et de mort : en 589, une pluie diluvienne fit sortir le Tibre de son lit. Les rues de Rome étaient transformées en rivières; les eaux pénètraient jusque dans les greniers où le pape avait amassé des subsistances pour la cité. L'Agro romano était comme une mer. Tous les grains renfermés dans les greniers et toutes les récoltes furent perdus, et la famine exerça ses ravages. Quand les eaux se retirèrent, on vit des milliers de reptiles et de bêtes de somme, des troupeaux de chèvres et de moutons morts sur le sol fangeux. De cette immense pourriture s'échappaient des exhalaisons qui, unies aux souffrances de la faim, enfantèrent une maladie pestilentielle. Des centaines de familles fuyaient Rome pleine de funérailles, et s'en allaient respirer un air plus pur dans les montagnes de la Sabine et du Latium. En ces jours de mort, les chrétiens pouvaient se rappeler ces paroles de l'Écriture : « L'épée au dehors et la famine au dedans. Ceux qui s'enfuiront seront sauvés; mais ils seront tous sur les montagnes comme les colombes des vallées, tremblants de crainte à la vue de leurs péchés. Toutes les mains seront affaiblies, et tous les genoux seront sans force (1). »

(1) Ézéchiel, ch. VII.

Pélage II remplit son palais de Latran de pestiférés et d'indigents. Il ne les quittait que pour aller prier avec le reste du peuple dans les églises, et le peuple bénissait le pape, son seul soutien, son père. Atteint à son tour par le fléau, Pélage II succomba dans une chambre de moribonds, le 8 février 590.

Comment les Romains n'auraient-ils pas gardé au plus profond de leur âme le souvenir de tant de dévouement? Que seraient-ils donc devenus sans les papes, à ces époques d'immenses malheurs? et que seraient-ils aujourd'hui sans les papes? Et n'est-ce pas la présence des pontifes à Rome qui, depuis la translation du siége de l'empire à Constantinople, environnait la ville éternelle et son peuple d'un prestige que la dégradation païenne et le despotisme des césars lui avaient enlevé? Quand le peuple romain eut cessé d'être le peuple-roi, *populum late regem*, il devint, grâce à la présence des papes au milieu de lui, comme une sorte de famille privilégiée dans l'univers régénéré par l'Évangile et le sang des martyrs. Il suit de là que Rome ne doit sa nouvelle grandeur qu'aux vicaires de Jésus-Christ, et que cette grandeur disparaîtrait le jour où Rome ne serait plus le centre libre et vénéré du monde catholique.

CINQUIÈME PARTIE

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND ET L'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Grégoire le Grand, soixante-quatrième pape. Circonstances qui accompagnent son élection. Sa consécration. Son serment en montant dans la chaire de saint Pierre. Origine du nom du château Saint-Ange. Lettres synodales de saint Grégoire au monde chrétien. Saint Grégoire et son couvent du mont Célius. Il organise la charité à Rome. Biens de l'Eglise, leur administration. Affranchissement des esclaves. Réformes. Guerre aux abus. Du casuel. Les Juifs. Leur état à la fin du sixième siècle. Ils ne trouvent un appui et une justice que dans saint Grégoire. Le chant grégorien. Les cendres bénies.

(De 590 à 604.)

Saint Jérôme a dit d'Origène, que ce profond penseur, qui malheureusement erra en matière religieuse, avait été grand dès le berceau. Cette parole convient au pape Grégoire. Il comptait, dans sa famille patri-

cienne, avec des hommes illustres dans l'armée, dans la magistrature, des saints et des saintes. Félix II, qui occupa avec éclat la chaire pontificale, était un de ses ancêtres, et il s'en glorifiait, lui qui ne se glorifiait de rien. Les vierges Émilienne et Taxille, mises au rang des saintes, étaient sœurs de son père, le sénateur Gordien, et sa mère, Sylvia, figure dans le martyrologe romain. Grégoire, patricien brillant, beau de visage, aimable en ses discours, possesseur d'une immense fortune, ne posa jamais ses lèvres sur la coupe des plaisirs mondains. Né d'une mère sainte et d'un père d'une vertu antique, il suça avec le lait les principes chrétiens qui, déposés dans une âme telle que la sienne, triplèrent ses forces et abritèrent sa jeunesse contre les passions. L'étude absorba ses premières années. Grégoire de Tours, son contemporain, nous dit que personne à Rome ne surpassait le fils de Gordien dans la connaissance de la grammaire, de la rhétorique, de la dialectique, et qu'il était l'ornement des écoles fondées par Cassiodore et le pape Agapit. Appelé par sa naissance à siéger au sénat, il s'y fit bientôt remarquer par ses lumières et la rectitude de son jugement. Il avait été préteur à Rome. Il déploya, dans cette charge qui embrassait tout le gouvernement civil de la cité, une vigueur, une sagesse qui mirent le comble à sa réputation, quoiqu'il n'eût encore rien fait pour immortaliser son nom en le sanctifiant.

Grégoire était comme ces rois, ces consuls dont parle l'Écriture (1), qui se construisent des solitudes au milieu du tumulte des choses de ce monde. Ce

(1) Job, ch. III, v. 14.

grand homme a défini lui-même sa propre nature, lorsque, dans son livre de morale sur Job, il dit qu'il y a deux sortes de solitudes pour les hommes, l'une extérieure, l'autre intérieure. Au sein d'une cité populeuse, l'homme de méditation s'isole de tout ce qui l'environne. Dans le recueillement de sa pensée, il n'entend point les bourdonnements de la terre, et ne prend aucune part aux agitations communes. Est-il bien solitaire celui qui, relégué loin des hommes, laisse les portes de son esprit et celles de son cœur ouvertes aux vains regrets, aux idées, aux désirs frivoles? Grégoire, sénateur, préteur, obligé, par position, de revêtir des habits somptueux, de sortir dans la ville sur un char traîné par des chevaux à la fière allure, salué par la foule, vivait en lui-même, et son âme, son esprit n'étaient jamais là où était son corps.

Cette nature recueillie, profonde, devait aspirer à une solitude plus complète et plus réelle que celle de l'isolement moral au milieu des bruits humains. Elle voulait être toute en Dieu. Peu de jours après la mort de son père, en 573, Grégoire vendit les propriétés considérables qu'il possédait en Sicile; il en appliqua le produit à la construction de six monastères à Rome, et à l'entretien des hôpitaux. Il vendit en même temps ses chevaux, ses chars, ses riches vêtements, le mobilier somptueux de son palais, et distribua aux pauvres l'argent qu'il en avait retiré. Grégoire, ainsi dépouillé, selon son expression, comme un homme qui a fait naufrage (1), alla s'enfermer avec quelques religieux dans son palais du mont Célius, transformé en cou-

(1) Portum monasterii petii, et relictis quæ mundi sunt... ex hujus mundi naufragio nudus evasi. (Préface des morales sur Job.)

vent, qu'il plaça sous l'invocation de saint André. Il avait alors trente-trois ans. Et ce palais antique, ou plutôt ce cloître, n'a changé ni de position, ni de destination : c'est aujourd'hui le beau couvent des Camaldules.

Dans ce palais du mont Célius, où ses ancêtres avaient vécu, où il était né, où la veille de son renoncement à la terre il était encore maître et seigneur, Grégoire se considérait comme le dernier des moines, n'occupait plus qu'une étroite cellule et obéissait humblement à son supérieur, l'abbé Valentin, dont il a tant de fois dans ses lettres célébré la douce piété et les vertus. Mais il aimait toujours cette demeure des aïeux. Il suspendit à ses murs les portraits de son père et de sa mère, comme s'il eût voulu associer ses parents à sa vie religieuse. Devenu pape, il regrettait pieusement son monastère de Saint-André, où il avait goûté un doux repos. Obligé par sa charge pastorale de se plonger dans les affaires du siècle, il se trouvait, disait-il, comme souillé par la poussière des choses de la terre, et, en pensant au bien qu'il avait perdu, le fardeau qu'il portait lui paraissait encore plus accablant. Pareil à un vaisseau battu par la tempête, il se souvenait de sa tranquille vie au monastère, et il tournait la tête en soupirant vers l'heureux rivage qu'il avait quitté (1).

Mais ce ne fut que pour obéir au pilote de la barque de Pierre qu'il abandonna le port qu'il s'était choisi. Il était alors supérieur de son couvent, par le suffrage de ses frères en Dieu ; il était aussi un des sept diacres ou cardinaux chargés, à Rome, divisée en sept

(1) Préface des *Dialogues*.

quartiers, des soins des hôpitaux et des pauvres; Grégoire, exténué par les austérités et les veilles, fut désigné, en 578, pour remplir les fonctions de légat à Constantinople et demander à Tibère II, d'abord, à Maurice ensuite, un secours armé contre les Lombards qui ravageaient l'Italie et menaçaient Rome chaque jour. Sa mission fut infructueuse, nous l'avons dit dans le précédent chapitre; mais Grégoire put, au moins, obtenir des souverains de Byzance des cargaisons de grains qui préservèrent Rome de la famine.

Le légat avait été accompagné à Constantinople par quelques religieux de son ordre. C'était comme une image du monastère du mont Célius sur une des sept collines de la ville de Constantin, et sa vie sur les bords du Bosphore était la même que celle qu'il avait choisie sur les bords du Tibre. Il se lia d'une étroite amitié avec saint Léandre, évêque de Séville, frère de Théodosa, épouse de Seuvilde, roi des Visigoths d'Espagne. Comme Grégoire, Léandre était venu, mais inutilement, implorer des secours, non point contre de nouveaux barbares, mais contre les Goths ariens, persécuteurs des catholiques de la péninsule hispanique. Ce fut à Léandre que Grégoire dédia son livre sur Job, livre qu'il composa pendant son séjour à Constantinople. Dans ces pages si pleines de profondes et consolantes pensées, Grégoire parle d'une discussion qui s'était élevée entre lui et Eutychius, patriarche de Constantinople, au sujet de l'état des corps après la résurrection. Les erreurs d'Eutychius sur ce point touchaient à l'hérésie d'Eutychès. Fondant son opinion sur ces paroles de saint Paul : *La chair et le sang ne peuvent point posséder le royaume de Dieu* (1), Eu-

(1) I Cor., xv, 50.

tychius disait qu'après la résurrection, nos corps seraient impalpables; qu'ils seraient, en un mot, dans un état différent de celui de la vie mortelle. Grégoire répondait que, dans l'Écriture, le mot *chair* signifiait tantôt le péché, tantôt la corruption. Les hommes auxquels s'adressait l'apôtre n'étaient-ils pas encore engagés dans la chair? et ne leur disait-il pas : « Vous ne vivrez pas dans la chair (1)? » Et encore : « La corruption ne possédera pas le bien incorruptible? » Job, l'homme inspiré de Dieu, n'avait-il pas dit : « Je serai de nouveau enveloppé de la même peau qui me couvre les os (2)? » Selon Grégoire, ces paroles étaient une preuve que les morts ressusciteraient tels qu'ils étaient pendant la vie terrestre. Et puis Jésus-Christ n'avait-il pas dit à ses disciples, après sa Résurrection : « Touchez-moi, et comprenez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ai (3)? » Vaincu par la logique de Grégoire, Eutychius reconnut hautement son erreur, et il mourut peu de temps après dans la foi catholique.

Des questions de philosophie et d'ordre moral dans ce monde sont creusées dans ce livre sur Job. Les paroles suivantes veulent être méditées : « Job proclame les attributs divins de la sagesse et de la force, pour nous inspirer une crainte qui nous ramène à la connaissance de nous-mêmes. Dieu est appelé sage parce qu'il ne frappe que les coupables. On n'égare pas sa sagesse. On n'évite pas les coups de sa puissance. Il ordonne savamment et fortement les choses. Que l'âme humaine se dresse contre la sagesse de Dieu,

(1) Aux Gal., IV.
(2) Job, XIX, 26.
(3) Luc, XXIV, 39.

aussitôt elle tombe abîmée dans sa révolte. Qui lui résiste n'a pas la paix. Celui qui a tout créé admirablement établit les rapports légitimes. Le côté par lequel on ose l'attaquer, est celui où les accords de la paix se détruisent. Les êtres cessent d'être ordonnés, du moment qu'ils perdent la disposition de l'arrangement suprême. Puisqu'ils ont refusé de persévérer dans la tranquillité sous les prescriptions divines, c'est justice que, abandonnés à eux-mêmes, ils roulent dans la confusion. La paix n'est pas dans leur propre fond; elle leur venait d'en haut : ils l'ont contredite dans la personne de son auteur. »

Grégoire revint à Rome en 585. Après la mort de Pélage II (8 février 590), la ville acclama Grégoire chef de l'Église universelle. Ce grand homme se crut indigne du pontificat ! Il écrivit à l'empereur Maurice, pour le supplier de ne pas ratifier son élection. Grégoire avait un frère qui était en ce moment préfet de Rome. De concert avec quelques sénateurs, il n'envoya pas cette lettre à Constantinople, et n'adressa à l'empereur que la demande officielle du sénat par laquelle Maurice était prié d'approuver l'élection qui venait d'avoir lieu. En attendant la décision impériale, le pape, simplement élu, prit, selon l'usage, la direction des affaires ecclésiastiques, assisté d'un conseil de la sainte Église.

La peste dont nous avons parlé continuait ses ravages à Rome. « Les maisons sont vides, » disait Grégoire, dans un sermon prononcé en ces jours de deuil dans la basilique de Saint-Pierre; « nous ne voyons partout que l'image de la mort. Les pères et les mères voient mourir leurs enfants ; ceux qui, selon l'ordre de la nature, devaient survivre à leurs parents, les devan-

cent dans les sépulcres ! Comme l'ordonne le prophète, élevons, mes frères, élevons nos cœurs et nos mains vers Dieu ! Que personne ne désespère du pardon céleste ! Prions, prions et faisons pénitence ! »

Une procession du peuple entier, organisée par Grégoire, procession qui marque l'origine des solennités de Saint-Marc ou les Rogations, parcourut la ville, le pape en tête, en chantant des cantiques, afin d'implorer la miséricorde céleste. Au moment où la procession défilait sur un pont du Tibre, Grégoire aperçut au-dessus de la tour ou tombeau d'Adrien une figure lumineuse, un ange tenant dans sa main droite une épée nue ; il la remit dans le fourreau aux yeux éblouis du pape, et, dès cet instant, la peste cessa dans Rome. Le nom de *château Saint-Ange* fut donné, à cette occasion, au tombeau d'Adrien.

Cependant Grégoire avait appris que sa lettre à l'empereur Maurice n'avait pas été envoyée, et l'approbation de son élection pouvait arriver d'un jour à l'autre à Rome. Le fardeau du pontificat l'effrayait. Pour s'y dérober, il sortit une nuit de la cité, et alla se cacher dans les montagnes de la Sabine. Cette disparition soudaine d'un homme tant aimé remplit Rome de tristesse. La pensée d'un crime ne vint à l'esprit de personne ; Grégoire n'avait pas d'ennemi. Des hommes jeunes se mirent en marche pour le chercher. Après de longues et inutiles investigations à travers les forêts, dans les vallons de la Sabine, et au moment où tout espoir de trouver le saint était perdu, ils virent tout à coup une colonne lumineuse s'élevant dans l'espace, ayant pour point de départ sur la terre un grand rocher. Ils se dirigèrent vers ce lieu, et y contemplèrent Grégoire prosterné à deux genoux et inondé de lu-

mière. Ils tombèrent à ses pieds, le suppliant de revenir dans la cité en larmes. « Ceci, dit Grégoire, est la volonté de Dieu, allons à Rome! » Le peuple l'y accueillit par des cris de joie. Ce fut comme une seconde élection, ou plutôt une seconde acclamation.

Le lendemain de sa rentrée à Rome, Grégoire (3 septembre 590) était consacré dans la basilique de Saint-Pierre. Cette consécration était à cette époque une cérémonie toute simple. L'archiprêtre, le primicier, le conseiller de la sainte Église conduisaient le nouveau pape à la Confession ou tombeau de saint Pierre. Là il lisait à haute voix, de manière à être entendu par le peuple qui inondait la basilique, sa profession de foi; puis venait le serment relatif à la conservation des biens appartenant à l'Église de Rome, biens qui, aux termes des décrets des papes, et de ceux mêmes des empereurs et des rois goths, ne devaient ni être aliénés, ni être diminués, et, sous quelque prétexte que ce fût, ne jamais être concédés en fief, ni être grevés de cens ou d'emphytéose (1). Après ces formalités, le pape

(1) Voici le texte de ce serment, en ce qui touche l'intégrale conservation des biens de l'Église. Il est tiré du *Liber diurnus romanorum pontificum*, manuscrit en parchemin de la fin du septième siècle ou du commencement du huitième, conservé aux archives du Vatican. Le *Liber diurnus romanorum pontificum* se trouve dans les compilations d'Hoffman, publiées en 1733 :

« *Et indiminutas res Ecclesiæ conservare, neque alienare, seu in feudum, censum vel emphyteusim dare, quomodolibet, ex quacumque causa, et ut indiminutæ custodiantur, operam dare.*

« *Si præter hæc aliquid agere præsumpsero, vel ut præsumatur permisero, eris mihi, in illa terribili die divini judicii, depropitius.* » (je promets) de conserver dans leur intégrité les biens de l'Église, de ne pas les aliéner, de ne les donner ni en fief, ni pour le cens, ni en emphytéose, de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, et de veiller à ce que ces biens soient gardés sans diminu-

était ordonné par l'évêque d'Ostie, assisté d'autres évêques. Le nouveau pontife s'avançait alors vers le maître autel et y prenait le *pallium*, qu'il remettait au doyen des diacres, lequel en couvrait les épaules du pape. La cérémonie se terminait par un discours du souverain pontife.

Deux lettres synodales, signées *Grégoire, pape*, annoncèrent au monde chrétien son avénement au pontificat, sa profession de foi et la glorification des cinq premiers conciles généraux (1). Le pape disait que ceux qui voudraient détruire ce que ces grandes assemblées avaient fait, se détruiraient eux-mêmes. Gardien fidèle de la suprématie de l'Église romaine, il rappelait — et ceci doit rester dans la mémoire de tous — que ces conciles n'avaient reçu leur autorité pleine et entière que parce que le Saint-Siége les avait approuvés. Grégoire publia presque en même temps son *Pastoral*, où sont admirablement retracées toutes les qualités qu'un évêque doit avoir, et ses devoirs si grands et si multiples. Le *Pastoral* devint comme la règle de conduite de l'épiscopat du monde entier. Il fut traduit dans toutes les langues des nations où l'Évangile avait pénétré.

Comme presque tous les hommes de génie placés à la tête des peuples, Grégoire était un chef réformateur. Ses réformes radicales, complètes, commencèrent par sa propre maison. Il bannit de son palais le luxe des ameublements et des habits; il supprima le

tion aucune. Si j'entreprends de faire quoi que ce soit contrairement à ces choses, ou si je permets qu'on l'entreprenne, vous serez pour moi sans miséricorde en ce jour terrible du jugement divin.

(1) Nicée (325); Constantinople (381); Éphèse (431); Chalcédoine (451) et Constantinople (552).

nombreux personnel laïque qui, avant lui, était comme une garde d'honneur du pape. La demeure pontificale devint, par la volonté de Grégoire, ni plus ni moins qu'un monastère où on suivait exactement une règle qu'on croit avoir été celle de saint Benoît. Le pape était le chef de cette communauté. Il portait l'habit grossier du cénobite, marchait avec des sandales, et une corde serrait ses reins. Cette communauté était un séminaire où les fortes études étaient en honneur. De cette maison de travail et de prières, comme du couvent du mont Célius, devaient sortir, plus tard, des hommes tels qu'Augustin, l'apôtre des Anglo-Saxons; Mellitus, le premier évêque de Londres; Maximien, évêque de Syracuse; Maximien, évêque de Ravenne; Probus, que Grégoire envoya à Jérusalem pour fonder un hôpital pour les malades et une hôtellerie pour les voyageurs ou les pèlerins; Félix et Cyrrachus, missionnaires de la Sardaigne, qui tirèrent des ténèbres de l'idolâtrie la peuplade féroce des Barbaricins, venue de l'Afrique dans cette île, à la suite des invasions des Vandales au pays carthaginois. Grégoire, qui, le premier de tous les papes, s'appela le *serviteur des serviteurs de Dieu*, titre unique parmi ceux des conducteurs des peuples de tous les âges, titre nouveau et qui était la prodigieuse expression d'une civilisation nouvelle, Grégoire, disons-nous, veillait à tout et dirigeait tout dans l'univers chrétien. A sa table il admettait, à des jours marqués, les mendiants de Rome, et les étrangers y trouvaient aussi leur place. Dans le ravissement que la sainteté du pontife faisait naître, on croyait que Grégoire était, comme autrefois Abraham, visité par des anges. Jean, diacre, son historien, raconte qu'un jour, Grégoire

rompant le pain de l'hospitalité avec un étranger, le pape lui demanda quel était son pays et quels motifs l'avaient amené à Rome! « Ma patrie est le ciel, lui répondit l'inconnu, et je suis venu te dire, ô pontife du Dieu vivant, combien tout ce que tu fais réjouit le cœur de Jésus-Christ! »

Et celui qui avait ainsi parlé disparut tout à coup.

Le juste, a dit l'Écriture, connaît la cause des pauvres (1). Et un père de l'Église dit que refuser du pain à un pauvre, c'est le tuer. Or, Grégoire était juste, et il était le chef de cette religion qui, seule de toutes les religions enseignées jusqu'ici aux hommes, avait fait du soin des pauvres une condition du salut de l'âme. Le pape organisa à Rome toute une administration de bienfaisance. Indépendamment des sept diaconisses, ou administrations, chargées de veiller à l'entretien des hôpitaux, Grégoire établit sur divers points de la cité des inspecteurs de la charité publique. Leur mission était de dresser des listes pour faire connaître ceux qui manquaient de travail et de pain, et ceux que les maladies assiégeaient. Il y avait à Rome, pour les indigents seulement, chaque mois, une distribution de blé, de vin, d'huile, de viandes fraîches et de viandes salées, de poissons et de légumes. Quand l'hiver arrivait, les pauvres recevaient des vêtements chauds et de bonnes chaussures. La création de cette administration, qui, pour le rappeler en passant, a toujours existé à Rome, depuis saint Grégoire, est sans contredit une des plus grandes choses du pontificat que nous retraçons.

(1) Proverbes, ch. XXIX.

Il y en eut une autre non moins grande, je veux parler des réformes que le pape opéra, dès son avénement, dans l'administration des biens ecclésiastiques, ces biens qu'on appelait le patrimoine de saint Pierre, et d'où les pontifes tiraient toutes les ressources pour soulager l'indigence et subvenir à l'entretien du nombreux personnel de l'Église romaine. « Tout est en commun entre nous, excepté les femmes, » avait dit Tertullien dans son *Apologétique*, et cette parole qui renfermait une flétrissure des mœurs païennes, indiquait visiblement des richesses que l'Eglise possédait déjà au deuxième siècle. Des chrétiens opulents morts pour la foi avaient, nous ne savons sous quelle forme en ces jours de persécutions sanglantes, légué leurs patrimoines à leurs frères en religion ou à l'Église. Les ordres de Constantin, pour faire restituer à l'Église les biens que les païens lui avaient volés, sont une preuve incontestable des richesses qu'elle avait possédées dès les premiers temps. La plus grande partie des patrimoines de l'Église romaine, en Sicile et en Calabre, lui avait été donnée par les empereurs, depuis Théodose le Grand, en échange de ceux qu'elle possédait dans plusieurs provinces de l'Orient, et dont il eût été difficile de percevoir les revenus, à cause des fréquentes irruptions des barbares dans ces provinces (1). L'histoire ecclésiastique des trois premiers siècles est remplie de documents où l'on voit l'Église de Rome envoyant des aumônes partout où il y avait des chrétiens. Vers la fin du sixième siècle, ses biens étaient considérables. Elle possédait des domaines en Afrique, en Sicile,

(1) Voir le savant ouvrage de M. l'abbé Gosselin, *Pouvoir du pape au moyen âge.*

en Sardaigne, en Corse, en Illyrie, en Dalmatie, en Italie, dans les Gaules et même en Asie. Ces propriétés étaient-elles soumises à l'impôt? Entrons dans quelques détails à ce sujet.

« Nous payons à César ce qui appartient à César, » répondait saint Ambroise à Théodose le Grand, dans une circonstance où ce prince demandait à l'archevêque de Milan de céder aux ariens une église affectée au culte catholique : « Nous payons à César ce qui appartient à César, mais nous rendons à Dieu ce qui « est à lui. Les terres de l'Église payent le tribut « qu'elles doivent; ce tribut appartient à l'empereur, et nous ne le refusons pas, mais l'église « est à Dieu, et ce n'est pas à l'empereur qu'on « doit la donner pour des hérétiques ennemis de « Dieu (1). » Selon le même Père, il n'y avait qu'un seul cas où l'on pouvait être affranchi de l'impôt : c'était de ne rien posséder en ce monde : « Si tu as des possessions, dit-il, tu dois à César; si tu ne veux rien devoir au roi, abandonne tout et suis Jésus-Christ (2). »

Le cinquième canon du premier concile d'Orléans (511) nous apprend que Clovis avait affranchi de l'impôt toutes les terres que ce prince donna à l'Église. Mais ce concile ne dit pas un mot des terres que l'Église possédait avant Clovis. Ce silence ne permet-il pas de croire que ces terres-là étaient soumises à la loi commune dont vient de parler saint Ambroise? Ce-

(1) Agri Ecclesiæ tributa solvunt, ép. 32.

(2) Si tu vis non esse obnoxius Cæsari, noli habere quæ mundi sunt, sed si habes divitias, obnoxius es Cæsari; si vis regi nihil debere terreno, relinque omnia et sequere Christum. — Ambr. in Luc, l. IX.

pendant on voit, par les actes du concile d'Orléans, que ces possessions de l'Église, qui dataient du commencement du christianisme dans les Gaules, ne payaient absolument que l'impôt ordinaire, et peut-être le moindre de tous. Une lettre de Grégoire le Grand aux fils de Brunehaut (Théodebert et Thierry II) jette une vive lumière sur tout ceci. Le pape ne s'y plaint pas de ce que les terres que le Saint-Siége possède dans les Gaules payent une redevance à l'État; il s'y plaint seulement d'une surcharge de taxes, et il demande qu'elles soient levées, parce que ces terres-là sont la propriété des pauvres, *res pauperum*. Par les mots *pauperum*, Grégoire désigne aussi bien les indigents que les membres du clergé, lesquels, ne possédant rien en dehors de l'Église, doivent vivre de ses revenus (1). Cependant nous venons de voir, dans la formule du serment que les papes prêtaient en montant dans la chaire pontificale, que les biens de l'Église de Rome ne devaient pas être grevés de cens. Qu'en conclure ? Il semble que l'impôt auquel étaient soumis les biens ecclésiastiques ne devait pas s'appliquer aux domaines de l'Église de Rome proprement dite. Bien qu'il n'y ait rien de très-précis dans l'histoire sur ce point, il est permis de croire qu'une différence existait à cet égard, entre les biens du Saint-Siége et les biens appartenant aux églises particulières. Mais un fait demeure; c'est que, sous le pontificat de Grégoire, l'on voit clairement les grandes possessions de l'Église romaine : ce pape avait déjà un gouvernement temporel que le temps devait affranchir de toute dépendance.

(1) Grég., l. VII, ép. II, 66 et 75.

Ce point établi, il nous faut examiner les nombreux règlements du pape relatifs à l'administration des biens du Saint-Siége. Il veut que les paysans attachés comme serfs à ces biens ne soient jamais maltraités, qu'ils soient convenablement vêtus et qu'ils aient une nourriture abondante et saine. Il les décharge de telle ou telle obligation trop dure à laquelle ils étaient soumis avant lui. Leur condition d'esclaves les obligeait à travailler gratuitement. Le pape ordonna qu'ils reçussent un salaire qu'il fixa lui-même. Il voulut qu'ils pussent, quand ils le pourraient, acquérir des biens. Les serfs juifs et païens devaient être traités aussi humainement que les chrétiens. C'était, selon lui, non-seulement une justice, mais un excellent moyen de conversion. Les biens des paysans pouvaient passer à leurs enfants; mais s'ils mouraient sans laisser d'héritiers, ces biens revenaient à l'Église. Grégoire chargea des hommes de confiance de lui signaler les travailleurs agricoles dont la bonne conduite méritait récompense, et cette récompense était l'affranchissement.

Les esclaves devaient être traités en frères, non en bêtes de somme. « Comme nous, dit le pape, ils sont les « fils d'un même père qui est au ciel. » Un jour on lui signala un laboureur, père de famille, qui partageait avec de plus pauvres que lui le peu qu'il avait. Grégoire lui envoya un certificat d'affranchissement et un acte par lequel il le constituait propriétaire d'une pièce de terre qui restait à Grégoire de l'héritage paternel. C'est par milliers que les affranchissements se comptèrent pendant son pontificat. Il semblait que Dieu n'avait permis la possession des terres dans l'Église, que pour montrer au monde l'usage qu'elle pouvait

en faire à une époque où une portion considérable d'hommes traînait encore les lourdes chaînes de la servitude. Grégoire cherchait et trouvait dans le dogme chrétien même l'obligation de la liberté de l'homme. Il disait, dans un acte d'affranchissement : « Puisque le Rédempteur et le Créateur du monde a voulu s'incarner dans l'humanité afin de rompre par la grâce de la liberté la chaîne de notre servitude et de nous rendre à notre liberté primitive, c'est bien et sainement agir que de rendre le bienfait de la liberté originelle aux hommes que la nature a faits libres, et que le droit des gens a courbés sous le joug de la servitude. C'est pourquoi vous, Montanus et Thomas, serviteurs de la sainte Église romaine, *que nous servons aussi* (1) avec l'aide de Dieu, nous vous faisons libres à partir de ce jour et citoyens romains, et nous vous relâchons tout votre pécule (2). »

(1) On sait que c'est Grégoire qui, le premier de tous les papes, a pris le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu* (servus servorum Dei), que les souverains pontifes ont conservé après lui.

(2) Ép. 13, l. IV. Les papes n'ont jamais cessé d'élever la voix contre l'esclavage. Dans son éloquente lettre pastorale, datée du dimanche de la Passion de l'année 1862, sur l'esclavage aux États-Unis d'Amérique, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, disait :

« L'esclave actuel, celui des noirs, a une origine et une conséquence toutes deux abominables. L'origine, c'est la traite, ignoble et cruel trafic *condamné par Pie II en* 1482, *par Paul III en* 1557, *par Urbain VIII en* 1639, *par Benoît XIV en* 1741, *par Grégoire XVI en* 1839. La conséquence, c'est la destruction de la famille, condamnée par les anathèmes de tous les cœurs humains; c'est la destruction de la liberté, non-seulement de l'esclave, mais du maître : car on va jusqu'à défendre au maître de faire apprendre à lire à l'esclave, et d'écrire en faveur de la liberté!

« Il y a donc, sur la même terre que moi, enfants de Dieu et fils de l'Homme ainsi que moi, sauvés par le même sang que moi, destinés au même ciel que moi, cinq ou six millions de mes semblables,

Afin que tout désir de s'enrichir dans les diverses intendances du Saint-Siége fût entièrement banni, le pape décréta que ces intendances ne seraient confiées qu'à des ecclésiastiques qui, n'ayant aucune charge d'enfants, de parents, pouvaient se consacrer librement au bien de tous. L'administration du temporel de la papauté à cette époque constituait, avons-nous dit, tout un gouvernement qui se centralisait à Rome. Le chef de cette administration portait le nom de *Vidame;* on le nomma plus tard *maggiordomo* (majordome). Dans les cérémonies publiques, le vidame du pape avait le premier pas après le souverain pontife. Une lettre de Grégoire indique que la ville de Naples payait une rente au Saint-Siége, ou qu'il y possédait des propriétés considérables. Des troupes étaient préposées à la garde de ces biens ou à la sûreté de ceux qui les administraient. Dans cette lettre, le pape recommande

aux États-Unis, au Brésil, à Cuba, à Surinam, qui sont esclaves : vieillards, hommes, femmes, jeunes filles, enfants.

« Juste ciel! N'est-il pas temps enfin, après dix-huit cents ans de christianisme, que nous commencions tous à pratiquer la loi éternelle : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fût fait à vous-même! Et ce que vous voudriez que vos frères fissent pour vous, faites-le pour eux?*

« N'est-il pas temps que nous prêtions enfin tous l'oreille à cette grande parole du Maître : *Aimez-vous les uns les autres : c'est à cette marque qu'on vous reconnaîtra pour mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres?*

« Depuis dix-huit siècles, nous répétons cette parole aux esclaves pour calmer leurs colères : nous le ferons encore; mais cela nous donne apparemment le droit de la rappeler aux maîtres pour émouvoir leur justice.

« Depuis que Jésus-Christ, saint Paul et les apôtres ont posé les principes de l'affranchissement universel, les plus illustres prédicateurs de la foi, les plus grands évêques, les plus grands papes ont parlé à leur tour. »

aux soldats d'obéir au tribun Constance, qu'il a placé à leur tête ; mais Grégoire leur recommande aussi de demeurer fidèle aux *sérénissimes empereurs.*

Il avait appris que l'on diminuait ou qu'on augmentait aux paysans sujets de l'Église le prix du blé sans beaucoup de justice. Le pape voulut qu'on payât toujours le blé suivant le prix courant. Il écrivit à Pierre, intendant des domaines du Saint-Siége en Sicile : « Nous apprenons qu'on exige de nos fermiers le premier terme de leurs fermages avant que leurs récoltes soient vendues, de sorte qu'ils sont obligés d'emprunter à gros intérêts pour satisfaire à leurs engagements. Il ne faut pas qu'ils vendent leurs récoltes à vil prix pour vous payer ce qu'ils nous doivent, et il ne faut pas qu'ils empruntent de l'argent à des étrangers. Nous le défendons. Vous attendrez que leurs récoltes soient vendues comme elles doivent l'être avant d'exiger le prix des fermages, et vous avancerez à nos paysans des fonds provenant du trésor de l'Église pour rembourser ce qu'ils ont emprunté à des étrangers. Veillez à ce que l'on n'emploie pas de faux poids en recevant le payement des fermiers : s'il en existe, brisez-les, détruisez-les, et remplacez-les par d'autres parfaitement en règle. Nous ne voulons pas que les coffres de l'Église soient souillés par des gains sordides (1). »

Dans ces vieux temps il était d'usage de distribuer des aliments aux pauvres à l'occasion de la dédicace des églises : c'était comme un souvenir des agapes des premiers chrétiens. Une église, dédiée à la sainte Vierge, venait d'être construite dans un monastère, en

(1) Lettre 44, l. V.

Sicile. « Cette maison est pauvre, écrit encore le pape à son intendant Pierre ; il faut donc que nous fassions nous-même les frais de la cérémonie de la dédicace de l'église qu'elle a achevée ; vous lui donnerez donc pour être distribués aux pauvres : 1° dix sous d'or ; 2° trente amphores de vin ; 3° deux cents boisseaux de blé ; 4° deux vases d'huile ; 5° douze moutons et cent poules. »

Puis arrive ce détail si connu et si admiré : « Vous m'avez envoyé un mauvais cheval et cinq ânes ; je ne puis monter le cheval parce qu'il est mauvais, ni les ânes parce qu'ils sont des ânes. Si vous voulez aider à notre entretien, envoyez-nous des choses qui nous conviennent. »

Ce père des pauvres, ce grand pape, qui resta toujours moine dans son resplendissant pontificat, parle quelquefois en souverain temporel, dans ses nombreuses lettres (1) relatives à l'administration des biens de l'Église. Ce n'est pas l'empereur, c'est lui qui nomme les gouverneurs ou les administrateurs des domaines pontificaux. « Nous avons ordonné, » écrit-il aux habitants de Neppi, ancienne petite cité située sur la rivière de Triglia, à huit lieues de Rome, « nous avons ordonné à Léontius de se charger du soin du gouvernement de votre ville. Nous voulons que sa vigilance s'étende sur toutes choses, et qu'il décide et règle lui-même tout ce qu'il jugera convenable à votre bien et à la chose publique. Quiconque résisterait à ses ordres résisterait par là même à notre autorité (2). »

(1) Il y a plus de vingt épîtres de saint Grégoire consacrées à l'administration des domaines pontificaux.

(2) Épître 2, liv. II.

Grégoire fit une guerre à outrance aux abus, aux crimes de simonie. Il apprend, un jour, qu'un homme est mort de faim dans une rue de Rome : « C'est ma faute ! » s'écria-t-il en gémissant, c'est ma faute ! » Et pour expier *cette faute*, il s'abstint, ce jour-là, de célébrer la messe. On l'informe que Janvier, évêque de Cagliari, a exigé cent pièces d'or pour enterrer une jeune fille dont la mort avait plongé les parents dans la douleur. « Comment ! lui écrit le pape, comment ne rougissez-vous pas de trafiquer ainsi avec le deuil des familles ! Ephron, roi d'Hébron, refusa l'argent que lui offrait Abraham pour acheter un sépulcre où sa femme Sara devait être déposée, de peur qu'on crût qu'il aurait tiré quelque profit d'un cadavre ; voilà ce que faisaient les Gentils ; et nous qui sommes non-seulement chrétiens, mais évêques, nous exigerions le prix de nos prières pour les trépassés, le prix du petit coin de terre où les morts sont déposés ! C'est là une effroyable impiété. Demandez-en pardon à Dieu, et n'y retombez plus ! »

L'Église, à cette époque, était, en effet, assez riche pour se passer d'un casuel. Combien les temps sont changés ! Aujourd'hui le prêtre est payé pour enterrer les morts, et cela parce que l'Église ne possède plus rien. Hélas ! qui sait si l'État, supprimant le casuel et augmentant d'autant le traitement des prêtres, contenterait tout le monde ! Dans notre société, l'égalité, en dehors des lois, n'existe qu'en paroles. Un mode uniforme dans les funérailles risquerait de déplaire fort à beaucoup de riches. Quel est donc le financier opulent de nos jours qui voudrait faire enterrer quelqu'un des siens avec la même simplicité, le même dénûment qui président aux obsèques du misérable qui est mort

sur un grabat! Les coups de tonnerre de saint Grégoire à cet égard ne réveilleraient peut-être plus personne, et les entreprises des pompes funèbres seraient les premières à se récrier!

Un casuel existait à Rome avant Grégoire. Il l'abolit d'un trait de plume. La simonie était même entrée dans les ordinations épiscopales. L'évêque consécrateur recevait de l'argent de l'évêque consacré; le diacre qui chantait l'Évangile pendant la cérémonie, et le secrétaire qui rédigeait ou copiait les lettres de confirmation des ordonnés, étaient payés. « C'est par l'imposition des mains, disait Grégoire, que se fait la consécration de l'évêque, et si, par cet acte, le consécrateur exige de l'argent, il vend le Saint-Esprit; le diacre qui chante l'Évangile vend sa voix, et le notaire qui écrit les lettres de confirmation vend sa plume : ce sont là des abominations qui n'ont que trop longtemps duré, et nous les abolissons (1). » Quelqu'un lui ayant fait entendre que c'étaient là d'anciens usages qu'il serait peut-être utile de respecter, le pape répondit vivement : « Le péché aussi est ancien, est-ce une raison pour ne pas lui faire la guerre! » De pareils faits et de pareilles paroles caractérisent tout un homme. Il n'y aurait peut-être jamais eu de révolutions dans le monde si les peuples avaient toujours été gouvernés par des hommes comme Grégoire le Grand.

Il y a, dans l'histoire, un fait énorme : l'état des juifs après l'avénement du christianisme. De tous les peuples de l'antiquité, le peuple juif, le peuple de Dieu, avait seul connu la lumière quand le reste du monde se traînait dans la nuit. Puis le Messie sortit de ce

(1) Lettre 55ᵉ, l. V.

peuple prodigieux, et, alors, tout fut dit! Pourtant les juifs repoussèrent le Christ! Les peuples qui crurent en lui, eurent les juifs en horreur. Il y a dans les annales de ce monde de ces mots qui sont l'expression exacte, complète de l'état des esprits aux époques où ils ont été dits : *Ah ! que n'ai-je donc été là avec mes Franks!* s'écria Clovis en mettant sa large main sur sa framée, pendant que saint Rémi lui prêchait la Passion du Sauveur. Clovis exprimait par ces mots l'opinion commune, en ce temps-là, sur les juifs. Cette mystérieuse et terrible haine des chrétiens contre les juifs se traduisait par des lois terribles, injustes. Un édit de Valentinien III traite les enfants de Jacob comme le rebut du genre humain. Justin I[er] les déclara indignes de remplir aucune charge dans l'État, et Justinien les enveloppa dans la même persécution que les païens et les hérétiques. Le concile d'Orléans (538) leur défendit de paraître en public depuis le jeudi Saint jusqu'au lundi de Pâques. Le concile de Mâcon (581) ne voulait pas que les chrétiens mangeassent avec les juifs, et leur défendait d'avoir des domestiques chrétiens. Bien que saint Avite, évêque de Clermont, se fût montré, en maintes circonstances, compatissant pour les israélites (1), il leur ordonna un jour de choisir entre leur conversion au christianisme et leur bannissement de son diocèse. Plus de trois cents juifs reçurent le baptême; d'autres, et ce fut le plus grand nombre, préférèrent l'exil au renoncement de leurs croyances.

Cette haine invétérée des populations chrétiennes contre les juifs ne prenait pas uniquement sa source

(1) Grégoire de Tours, l. V, ch. II, et Fortunat, l. V, ch. IV.

dans les croyances religieuses et dans des jugements qui ne sont plus de notre temps; comme les lois défendaient aux juifs de posséder des terres, ils possédaient de l'argent, et faisaient, alors, ce qu'ils ont toujours fait : ils trafiquaient sur tout et partout; ils prêtaient aux chrétiens leur argent à un intérêt fabuleux; on aurait pu croire qu'ils voulaient se venger de la réprobation qui les enveloppait en ruinant quelquefois les familles chrétiennes par une usure sans pudeur comme sans limites. A la réprobation qu'ils excitaient comme juifs, ils ajoutaient ainsi le cri de désespoir qui les accusait d'injustice et de rapacité. Ce grief, qui n'excusait pas les violences dont ils étaient l'objet, pouvait au moins les expliquer.

A la fin du sixième siècle et au commencement du septième, il y eut, en Espagne, en Italie et dans les Gaules une sorte de battue des juifs qui eût peut-être abouti à une extermination générale, si une puissance morale, la plus forte et la plus haute qui fût jamais, n'avait élevé la voix en faveur des persécutés : c'était la papauté, représentée, alors, par saint Grégoire.

Par ses nombreuses lettres aux évêques de l'Occident, le pape défendit d'une manière absolue d'exercer aucune violence sur les juifs. Il repoussait avec indignation leur conversion par la contrainte. Il traitait de profanation le baptême administré par force aux israélites. Aux portes de Rome, à Terracine, il obligea l'évêque de cette ville de restituer aux juifs une synagogue qu'il leur avait enlevée. Il s'éleva avec force contre des excès commis en Sardaigne contre les juifs. C'est au pape que ces malheureux adressaient leurs plaintes, et il les écoutait. Les juifs respirèrent à la

suite des mesures de saint Grégoire en leur faveur (1). Tous les successeurs de ce grand homme ont suivi, à cet égard, son exemple. Rome fut de tout temps le refuge des juifs. Ils nommèrent eux-mêmes Rome leur *Paradis terrestre*, au moyen âge, alors que les barbaries de l'ignorance les persécutaient impitoyablement par toute l'Europe (2).

Rien n'échappa au génie de saint Grégoire. Les chants sacrés fixèrent son attention, comme tout ce qui tenait au grand gouvernement dont il était la tête. Les chrétiens avaient emprunté des juifs les chants religieux. L'imagination aimera toujours à se représenter David redisant sur sa harpe les saintes et immortelles poésies qu'il composait lui-même. Les psaumes se chantaient dans le temple de Salomon, au temps de Jésus-Christ, et des lèvres divines du Sauveur, c'est Grégoire qui nous le dit (3), s'étaient élevées des hymnes au Seigneur. « Remplissez-vous du Saint-Esprit, écrivait saint Paul aux Éphésiens, vous entretenant des psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur (4). » Dans sa lettre à Trajan, Pline disait que les chrétiens s'assemblaient à certains jours pour célébrer *par leurs chants le Christ qu'ils adoraient*. Au quatrième siècle, le concile de Laodicée fit

(1) Voyez les admirables lettres de saint Grégoire sur les juifs, dans ses œuvres publiées par dom Denys de Sainte-Marthe, l. I, ép. 45 et 54; l. VIII, ép. 5; l. IV, ép. 6; l. XII, ép. 30.

(2) Voir à ce sujet le livre de M. Sauzet, intitulé : *Rome devant l'Europe*.

(3) Sicut de hymnis et psalmis canendis cum ipsius Domini et apostolorum habeamus documenta et exempla (ép. 119).

(4) Ch. v, 18 et 19.

des décrets pour donner au chant religieux plus de régularité. Mais ce ne fut que sous le pontificat de Damase que l'Occident connut les chants pieux dans les églises.

Saint Augustin écoutait avec ravissement les chants sacrés dans la cathédrale de Milan, où saint Ambroise les avait établis (1). Mais le chant ambrosien n'était guère qu'une réminiscence des notes de l'Orient appliquées à la langue latine. Au temps de saint Ambroise, les théâtres antiques étaient encore debout, et la musique païenne, souvent pleine de charme, y retentissait. L'archevêque de Milan évita avec soin ces mélodies profanes.

Au sixième siècle, le paganisme était mort et ses théâtres n'existaient plus. Sans craindre de réveiller des souvenirs dangereux, saint Grégoire, versé dans l'étude de la musique, put emprunter aux harmonies païennes des airs qu'il fit passer dans les chants chrétiens. De là la différence entre le chant ambrosien et le chant grégorien. Le premier était plus grave, le second était plus mélodieux, tout en conservant une grande majesté. Grégoire ne rejeta point tout entier le chant ambrosien. Il conserva même, sans les modifier, deux airs qui retentissent encore dans nos églises : l'air du *Veni creator* et celui du *Tantum ergo*. Mais le chant de Grégoire fut une véritable création du génie, et cette création a traversé les siècles. Ce grand homme fonda à Rome une école de chant, à la tête de laquelle il plaça des maîtres habiles. Il donnait lui-même des leçons aux élèves. Trois siècles après sa mort, on montrait encore dans la salle des études musicales

(1) *Confessions*, liv. IX, ch. VII.

le lit sur lequel le pape, accablé d'infirmités, se couchait pendant les leçons, et le fouet avec lequel il menaçait les enfants de chœur quand ils perdaient le ton (1).

Tout l'Occident adopta le chant grégorien. Mais il avait subi de profondes altérations dans les Gaules au huitième siècle. Lorsque Charlemagne parut à Rome, il fut frappé de la différence entre les chants de sa chapelle et celui qu'il entendit dans la basilique de Saint-Pierre. Comme les ecclésiastiques gaulois qui l'avaient accompagné disaient que c'étaient les Romains et non les Franks qui s'étaient écartés du chant grégorien, le grand empereur, mettant son doigt sur le missel du pape Grégoire, dit : *Ceci est la source, retournons-y : trop longtemps nous avons bu à l'eau corrompue du ruisseau.* Des maîtres habiles, que lui donna le pape Adrien, fondèrent, à Metz, cette célèbre école de musique qui, pendant des siècles, fournit des professeurs aux églises de France et d'Allemagne.

Puissent les efforts tentés de nos jours pour faire revivre les belles et graves mélodies grégoriennes obtenir les résultats qu'ils méritent! La religion et l'art chrétien ne peuvent qu'y gagner. Et puissent aussi les notes sorties du cœur de saint Grégoire se perpétuer dans nos sanctuaires comme les psaumes de David, que nous redisons ainsi qu'ils ont été redits par la bouche du Sauveur, celle des apôtres, dans les catacombes, au fond des déserts de la Thébaïde, dans les chapelles de Charlemagne et de saint Louis (2)!

(1) Jean, diacre, *Vie de saint Grégoire*.

(2) Voyez un excellent mémoire sur la nouvelle édition du Gradue

Nous ne pouvons oublier que c'est à saint Grégoire qu'est due l'institution de la distribution des cendres le premier jour du carême. Il ne serait jamais venu à la pensée du polythéisme, cette religion de la matière, des jouissances charnelles, et qui avait des dieux débauchés, d'humilier ainsi l'homme en lui rappelant, par un symbole, la pauvreté de sa nature. Le judaïsme avait connu la pénitence, et David l'a célébrée en des chants immortels et sublimes, et nous savons que les Ninivites firent pénitence dans la cendre et dans le calice. Mais seule la religion de Jésus-Christ a fait de la cendre la vraie figure de notre fragilité, seule elle a dit aux foules assemblées : « Humiliez vos têtes devant Dieu ! » (*Humilitate capita vestra Deo !*) : « Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière ! »

Mais cette poussière, que l'Église met sur le front de l'homme, remarquez-le bien, est bénie. Elle demande à Dieu « d'envoyer du ciel son ange pour bénir et sanctifier ces cendres, afin qu'elles soient un remède salutaire à ceux qui invoquent avec humilité son saint nom, et qu'en les recevant ils reçoivent, par elles, et les biens de l'âme et la santé du corps. » Oui, ces cendres sont bénies, parce que nos corps, qui doivent ressusciter un jour, sont aussi bénis ! Puis, l'Église, empruntant la parole du prophète, dit à Dieu, pendant que le peuple à genoux reçoit les cendres sur sa tête : « Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple, et ne laissez point tomber votre héritage dans

et de l'Antiphonaire romains, publié par ordre de NN. SS. les archevèques de Reims et de Cambrai. — Paris, Lecoffre, 1852. L'introduction du Graduel romain, publié en 1855, à Paris, donne aussi d'intéressants détails sur le chant grégorien.

l'opprobre en l'exposant aux insultes des nations (1). »

Tout ceci est plein de profondeur, de consolation et de miséricorde infinie.

(1) Joël, ch. 2. Dans la plus haute antiquité, l'usage des Orientaux et surtout des juifs était de se revêtir d'un sac et de se couvrir la tête de cendres dans les jours de deuil et d'affliction. Dès l'origine du christianisme, ceux qui avaient commis de grandes fautes se présentaient à la porte de l'église avec ces signes de douleur et de repentir. L'usage des pénitences publiques ayant cessé, saint Grégoire voulut que le souvenir en fût conservé en instituant, à l'entree du carême, la cérémonie des cendres, telle qu'elle se pratique de nos jours. Un concile de Bénévent suppose que cette cérémonie était en vigueur dans le onzième siècle, et il en recommande l'observation. Jusqu'au pape Célestin III, en 1191, les pontifes romains recevaient les cendres comme les autres fidèles. A partir d'Urbain VI (1373) on se borna à remuer les cendres au-dessus de la tête du pape sans prononcer aucune parole, et cet usage a été maintenu. Il avait eté décidé que le chef de l'Eglise, ne pouvant être soumis à aucune sorte de jugement ecclésiastique, ne recevrait pas les cendres de la même manière que la foule des fidèles.

CHAPITRE II.

État déplorable de l'Église d'Afrique vers la fin du sixième siècle. Efforts de saint Grégoire pour le rétablissement de la saine doctrine et de la discipline dans cette contrée. Disparition de l'arianisme en Espagne. Les Lombards convertis au catholicisme. Exactions des Lombards en Italie. Faiblesse du pouvoir impérial. Conduite de saint Grégoire dans les guerres entre les Greco-Romains et les Lombards. Saint Grégoire en lutte avec l'empereur au sujet des Lombards, et au sujet du titre d'évêque universel que prend le patriarche de Constantinople. L'affaire de Salone. Les moines. Loi de l'empereur Maurice au sujet des admissions dans les couvents. Attitude de saint Grégoire devant cette loi. Les lettres de saint Grégoire à Phocas et à Léontia. Conversion des Anglo-Saxons au christianisme. Désordres dans les Églises des Gaules. Ce que fait le pape pour y remédier. Saint Grégoire et les rois franks. Mort de saint Grégoire. Son génie et grandeur de son pontificat.

(De 590 à 604.)

Les donatistes avaient repris toute leur audace à la faveur des invasions des Vandales. Ils couvraient l'Afrique de leurs Églises. Leur puissance s'était accrue, il est triste de le dire, du désordre qui régnait chez le clergé catholique. Des évêques orthodoxes vendaient leurs siéges aux hérétiques. Grégoire, dont le nom voulait dire vigilance en grec, porta ses regards affli-

gés mais fermes sur l'Afrique déshonorée. Ses lettres à Gaudentius, gouverneur impérial de cette contrée, aux primats, aux évêques donatistes et catholiques sont la plus haute expression de l'ordre, de la raison, de la morale, de la saine doctrine, en présence de l'anarchie dans les esprits, de la folie, de l'immoralité, de l'erreur. Ces magnifiques épîtres, lues sans cesse et toujours par un homme de cœur, de droiture, de beaucoup d'intelligence aux chefs religieux des catholiques africains, obtinrent, enfin, une réunion d'évêques à Carthage, où d'importantes décisions furent prises : cet homme était Hilarius, légat du Saint-Siége. Le calme se rétablit, la discipline reprit vigueur, les appellations à Rome furent reconnues et pratiquées. Mais les plaies étaient trop profondes et trop nombreuses pour être toutes cicatrisées. Quand, un siècle après, les Arabes musulmans, autres barbares, envahirent à leur tour et couvrirent de ruines les régions africaines, les esprits religieux purent voir, dans ces nouvelles calamités, un châtiment mérité contre des peuples qui avaient foulé aux pieds, pendant de si longs siècles, les grands enseignements qu'ils avaient reçus par les plus beaux génies chrétiens de l'Orient et de l'Occident. Maintenant, la croix a reparu triomphante avec nos étendards sur ces rivages illustrés par les Tertullien, les Aurèle, les Cyprien, les Augustin. L'islamisme, en déroute, ne pourra tenir en face du christianisme escorté de la gloire de la France, et la civilisation renaîtra aux pays où pensa et parla saint Augustin, où mourut saint Louis.

Si l'Afrique ne donna pas à Grégoire toutes les consolations qu'il en attendait, l'Espagne lui apporta une grande joie. L'arianisme, qui s'y était implanté il y

avait près de deux siècles avec les Visigoths, expira en cette contrée dans le néant de sa propre doctrine. Riccarède Ier, le Catholique, surnom glorieux que les rois d'Espagne ont porté depuis, régnait au delà des Pyrénées. Saint Léandre, l'ami de Grégoire, l'avait converti au catholicisme. Un concile, tenu à Tolède en 589, avait terrassé l'arianisme et proclamé le catholicisme la religion de l'État. Une ambassade, envoyée par Riccarède, apporta à saint Grégoire les actes de ce concile que le pape approuva. Le pontife rendit grâce à Dieu de tant de bienfaits. Grégoire, le plus humble des hommes, parce qu'il était un des plus grands et des plus saints, se reprocha, dans cette circonstance, de ne rien faire pour la foi, tandis que les rois en étaient devenus comme les missionnaires. »

« Que dirai-je donc au souverain juge! s'écriait Grégoire dans une lettre au roi d'Espagne, que pourrai-je lui répondre, quand il me demandera compte de mon ministère! Je serai couvert de confusion, et mon pardon, s'il m'est accordé, ne se trouvera que dans l'inépuisable miséricorde de mon Dieu! Le roi Riccarède y paraîtra avec le cortége des milliers d'âmes qu'il aura ramenées, sauvées. Soyez mille fois béni, prince! J'aime en vous tout ce que je ne retrouve pas en moi! »

A cette occasion, le pape fit ouvrir à Rome une église arienne fermée depuis la chute de la monarchie des Goths. Il la purifia dans une cérémonie solennelle. C'est aujourd'hui le sanctuaire de Sainte-Agathe. Il n'y avait plus d'ariens à Rome, mais il n'en était pas de même du reste de l'Italie. Les Lombards, qui tenaient cette contrée sous leur main de fer, étaient ariens ; Anthalaric, leur roi, était un ardent sectateur d'Arius. Il

avait défendu, par un édit, aux prêtres catholiques et aux prêtres ariens eux-mêmes, de baptiser les enfants lombards selon les cérémonies de l'Église romaine.

Mais Dieu avait placé à côté de ce prince hérétique et barbare, mais vaillant, comme autrefois auprès de Clovis, une épouse aimée, un ange de douceur et de piété : c'était Théodelinde, fille de Garibald, roi de Bavière. Elle ne put, elle, convertir le roi, mais il lui laissa toute liberté de pratiquer ses croyances, et Théodelinde travaillait à la conversion de ses sujets, qui la chérissaient. Anthalaric mourut en 591. La reine contracta une nouvelle union avec Agilulphe, duc de Turin, qui devint roi des Lombards. Il était arien comme son prédécesseur. Guidée par saint Grégoire, Théodelinde ramena son nouvel époux dans le giron de l'Église, et dès ce moment l'œuvre de conversion chez les Lombards ne rencontra plus d'obstacles. Les missionnaires de saint Grégoire achevèrent le grand travail catholique dans l'Italie entière. La reine, qui n'avait pas eu d'enfant de son premier mariage, donna un héritier à la monarchie lombarde : ce fut Adaloalde, qui régna après la mort de son père. Le pape écrivit à Théodelinde pour la féliciter de son titre de mère : « Je vous envoie, lui disait le pontife, une petite croix d'or dans laquelle j'ai fait mettre une parcelle de la vraie croix. J'y ajoute un scapulaire où vous lirez les premières paroles de l'Évangile de saint Jean. Suspendez ces objets au cou de votre fils. Ce sont là les véritables phylactaires qui le préserveront de la malice du démon (1).

(1) On sait que les païens appelaient phylactaires, ou signes préservatifs, certains caractères de magie qu'ils portaient sur eux pour éloigner les influences fatales dont ils se croyaient environnés. C'est là l'origine des talismans et des amulettes que les conciles ont condamnés. Les

Ainsi l'arianisme disparut de ce monde. Un pape, saint Sylvestre, l'avait vu naître, un autre pape, saint Grégoire, le vit mourir. Il avait duré trois siècles. A combien d'enterrements de fausses doctrines la papauté n'avait-elle pas assisté depuis Simon le Magicien jusqu'à Eutychès, tandis que, grande et respectée, elle demeurait, elle, inébranlable sur son roc! Où faudrait-il donc chercher la main de Dieu, si on ne voulait pas la voir dans ce grand spectacle!

La conversion des Lombards au catholicisme pouvait bien adoucir les mœurs de ces barbares, mais elle ne changeait pas leur situation politique vis-à-vis des exarques de Ravenne, lieutenants des empereurs de Constantinople. Les Lombards sentaient leurs forces et voulaient avoir la Péninsule sans partage; les empereurs voulaient, non plus faire des conquêtes en Italie, ils sentaient leur impuissance, mais, au moins, conserver ce qu'ils y possédaient encore. De là un état de guerre perpétuel. En 592, cent mille Lombards, commandés par Ariulphe, duc de Toscane, investissent Rome de toutes parts. Le pape demande vainement à l'exarque de Ravenne (il s'appelait Romain), homme incapable, de venir au secours de la ville menacée. Il le prie, au moins, de l'autoriser à traiter de la paix avec les assaillants afin d'épargner à Rome de grandes calamités. Romain repousse toute proposition de paix, quand il

Juifs, qui n'attachaient pas aux phylactaires les idées superstitieuses des païens, portaient à leurs bras, sur leur front, de petits morceaux de peaux sur lesquels étaient écrites des paroles de l'Écriture. Saint Jean Chrysostome nous apprend (19e homélie aux Antiochiens) qu'en Orient, les femmes chrétiennes avaient coutume de porter suspendus à leur cou, par des rubans, des morceaux d'étoffe où étaient écrites des paroles de l'Évangile. Ce sont les scapulaires d'aujourd'hui.

était hors d'état de faire la guerre. L'exarque se décide, enfin, à entrer en négociation avec les Lombards par l'intermédiaire du pape. Mais ce n'était ici qu'une affaire d'argent. L'exarque n'en avait pas, et le trésor du Saint-Siége était vide en ce moment. Grégoire s'engage à payer aux Lombards une somme convenue, mais il demande du temps pour la trouver. Il s'adresse à Constantine, femme de l'empereur Maurice, pour implorer son secours. Pas une obole n'arriva de Constantinople. Par des efforts prodigieux, le pape trouva l'argent que demandaient les barbares, qui s'éloignèrent de Rome. Ces nouveaux venus étaient insatiables, et c'est avec raison que le pape, écrivant à la femme de Maurice, lui disait : « L'empereur a un trésorier pour ses troupes à Ravenne, mais, moi, je suis à Rome le trésorier des Lombards. »

Au fond, les Romains avaient autant à se plaindre des gens que l'exarque leur envoyait que des Lombards eux-mêmes. C'était à qui des barbares ou des Constantinopolitains exploiterait le plus cruellement Rome et l'Italie. Ils n'étaient tous que des étrangers. « La malice du gouverneur, écrivait Grégoire à un ami de l'exarque, est plus détestable encore que la cruauté des Lombards. Ces fiers et impitoyables ennemis qui nous menacent sans cesse nous paraissent plus supportables que les officiers, les juges que l'exarque nous envoie : ceux-ci nous dévorent et nous consument par leur injustice et leurs rapines, qu'ils exercent au nom de la loi. » Désormais il n'y avait plus en Italie qu'une seule institution sur laquelle ce pays pouvait compter : la papauté ; elle seule élevait la voix contre les oppresseurs venus tour à tour de tous les coins de la terre. Elle gardait le trésor de toutes les

vertus quand tout se corrompait et dépérissait autour d'elle, et, grâce à Dieu, plus d'une fois les tyrans pâlirent devant le saint vieillard indigné, qui, la croix à la main, leur reprochait leurs forfaits et leurs iniquités.

L'exarque, qui n'avait rien voulu faire pour sauver Rome, en 592, viola, sans motif, le traité conclu en son nom par le pape avec le général lombard. Romain trouva un traître qui lui livra Pérouse. Agilulphe, mari de Théodelinde, marcha sur cette ville, que l'exarque et ses soldats abandonnèrent à l'approche des Lombards. Agilulphe se dirigea ensuite sur Rome, avec une armée qui mit tout à feu et à sang sur son passage. Il n'y avait pas un seul soldat de l'exarque à Rome. Grégoire a décrit, dans une lettre à l'empereur Maurice, les atrocités commises par les Lombards dans leur seconde apparition devant Rome : moissons perdues, villes, villages, palais incendiés, populations égorgées, Italiens enchaînés et traînés de l'autre côté des Alpes pour être vendus aux Franks comme des esclaves ; hommes, femmes, enfants entrant dans Rome avec les nez et les oreilles coupés, afin qu'à ce douloureux spectacle la cité épouvantée versât dans les mains des barbares tous les trésors qu'ils demandaient, si elle voulait se sauver à cette heure de désolation et de malheur. Grégoire était en chaire, expliquant au peuple la dernière vision d'Ézéchiel, quand il apprit qu'Agilulphe avait passé le Pô pour venir assiéger Rome. Empruntant le langage, les grandes et funèbres images du prophète d'Israël, Grégoire élevait son éloquence à la hauteur d'un malheur public; il s'écriait : « Rome est vide, et l'incendie est dans ces déserts. Après que les hommes ont été égorgés, les édifices tombent. Il lui est arrivé ce que le Prophète dit de la Judée : *Tu seras comme*

l'aigle, tu seras dépouillée de ton peuple et de tes hommes puissants au moyen desquels tu t'élançais sur ta proie. Rome ressemble à un vieil aigle tout chauve, qui n'a plus ni ailes ni plumes. Ce que nous disons de la désolation de la ville de Rome, s'est accompli, nous le savons, dans toutes les autres villes. Méprisons donc de tout notre cœur ce siècle, comme un flambeau désormais éteint, et ensevelissons nos désirs mondains dans la mort du monde lui-même. » Il disait encore : « Je vous ai livrés aux bêtes farouches, aux oiseaux et à tout ce qui vole dans l'air, et aux bêtes de la terre, afin qu'ils vous dévorent. Vous tomberez au milieu des champs, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu (1). Mais ils (les barbares) n'auront point l'héritage, et vous ne leur donnerez point de partage dans Israël, parce que c'est moi qui suis leur héritage (2). »

Non, les barbares n'entreront point dans Rome, car Rome est au pape, à l'Église de Dieu!

Grégoire fléchit la colère d'Agilulphe comme Léon avait fléchi celle d'Attila. L'exarque consentit à la paix avec Agilulphe sur les instances du pape, et les Lombards s'éloignèrent de Rome. Agilulphe promit à Grégoire de respecter la ville de Rome *quoi qu'il arrivât dans la suite* (3).

Mal informé du véritable état des choses en Italie, l'empereur Maurice repoussa cette paix. Dans sa réponse, communiquée à Grégoire, le souverain de Byzance traitait le pontife sans ménagement. Il l'accu-

(1) Ézéchiel, ch. XXXIX, v. 4 et 5.

(2) Id., ch. XLIV, v. 28.

(3) Voyez cette clause dans les lettres de saint Grégoire à Sévère, ministre de l'exarque de Ravenne.

sait, non pas de trahison, mais d'*incapacité politique*, et lui faisait entendre de ne plus se mêler de ces sortes d'affaires. Grégoire ne fut point insensible à de tels reproches. Jamais homme ne fut plus humble que lui, mais l'injustice le révoltait. Qui mieux que le pape connaissait l'impuissance du pouvoir impérial en Italie et la force des Lombards? Il disait dans une lettre aux empereurs, avec une ironie qui s'échappait involontairement de ce grand cœur blessé : « Libre à mes sérénissimes maîtres (1) les empereurs de m'appeler simple dans leurs épîtres; qu'ils m'accusent tant qu'il leur plaira d'avoir été dupe d'Agilulphe; il n'est pas moins vrai que j'ai travaillé pour le bien de l'empire. Mais pourquoi donc n'est-on pas venu nous délivrer de la fureur des Lombards ? On me fait un crime d'avoir sauvé Rome par mes prières! et on oublie que tous nos maux nous viennent de l'exarque qui a imprudemment rompu une bonne paix! Je sais que d'autres que moi sont enveloppés dans les mêmes accusations; mais c'est moi seul qui suis coupable, coupable d'avoir préservé la ville d'affreuses calamités. Qu'on ne s'en prenne donc qu'à moi seul! » A ce malentendu entre le pape et l'empereur, deux hommes cependant bien faits pour s'entendre, vint s'ajouter l'éternelle prétention du siége patriarcal de Constantinople de se dérober à la suprématie du Saint-Siége, et quelquefois même de s'élever au-dessus de lui. Jean, surnommé le Jeûneur, à cause de ses austérités, avait pris le titre d'*évêque œcuménique* ou universel. Grégoire protesta contre ce titre qui, à ses yeux, était un blasphème.

(1) Il y avait deux empereurs à Byzance, Maurice et son fils Théodose.

« Quoi! écrivait-il à l'empereur, saint Pierre, qui a reçu les clefs du ciel, la charge et la primauté de toute l'Église, n'a pas été appelé apôtre universel; et voici que mon pieux confrère Jean voudrait se faire nommer évêque universel! Il faut bien que je m'écrie : O temps! ô mœurs! Toute l'Europe est à la discrétion des barbares. Les villes sont renversées, les châteaux en ruines, les provinces dépeuplées; la terre n'a plus de bras qui la cultivent, les idolâtres sévissent sur les fidèles jusqu'à la mort. Et des prêtres qui devaient se prosterner sur le parvis, dans les larmes et la cendre, cherchent à se faire des titres de vanité! Qui donc oserait m'accuser en cette rencontre de soutenir des intérêts misérables, de vouloir venger une insulte à ma personne? La cause que je défends est celle de Dieu, de l'Église universelle, de la primauté accordée à ce siége par Jésus-Christ, Notre-Seigneur! Certes, il faut bien le rappeler; sur ce siége de Constantinople auquel on voudrait aujourd'hui attribuer des droits que nous ne lui reconnaissons pas, se sont assis, non-seulement des hérétiques, mais des hérésiarques; qu'on se souvienne donc de Macédonius, qui niait que la divinité du Saint-Esprit fût consubstantielle au Père et au Fils; et de Nestorius qui, avec sa distinction des deux personnes en Jésus-Christ, se jetait dans la perfidie des juifs, et refusait à Marie son glorieux titre de Mère de Dieu! — Pour moi, je suis le serviteur de tous les évêques tant qu'ils vivent en évêques; mais si quelqu'un élève la tête contre Dieu et contre les lois de nos pères, j'ai confiance qu'il ne me fera pas courber la mienne même avec le glaive. Jugez vous-même cette affaire, ou obligez Jean à renoncer à ses prétentions. Pour obéir à vos ordres; je lui ai écrit

avec humilité et douceur. S'il veut m'écouter il a en moi un frère dévoué, sinon il aura pour adversaire celui qui résiste aux superbes (1). »

Ouvertement appuyé par l'empereur qui semblait faire de tout ceci une affaire personnelle, en souvenir sans doute de son désaccord avec le pape, Jean le Jeûneur mourut avec son titre d'évêque universel, et Cyriaque, qui lui succéda au patriarcat, le porta à son tour malgré les nouvelles défenses de Grégoire. Les patriarches byzantins étaient disposés à obéir aux empereurs, et les empereurs signaient des décrets de toutes sortes pour réglementer l'Église. Il prit un jour fantaisie à Phocas, assassin de Maurice et de sa famille, de publier un édit par lequel il déclarait que le titre d'évêque universel ne convenait qu'au pape de Rome. Croirait-on que des docteurs protestants ont pris texte de cet édit pour prouver que les papes tenaient leur primauté de Phocas ! Dans tous les cas, cette primauté n'aurait pas duré lomgtemps, car, après la fin tragique de Phocas, en 610, l'évêque qui remplaça Cyriaque à Byzance reprit le titre d'évêque œcuménique. Ce qui est plus ridicule encore que les assertions des protestants dans cette affaire, c'est un écrivain aux allures graves qui a voulu se donner le plaisir de désapprouver Grégoire le Grand dans sa lutte contre les prétentions constantinopolitaines. Cet écrivain (2), dans ses recherches parfaitement oiseuses sur la signification

(1) L. V, ép. 20. Dom Cellier (*Hist. des auteurs sacrés*, t. XVII) a analysé les lettres de saint Grégoire comme il a analysé tous les ouvrages de ce grand homme, c'est-à-dire avec une scrupuleuse exactitude et cette sûreté de science et de jugement qui caractérisent les travaux de cet illustre bénédictin.

(2) Le père Maimbourg, *Hist. du pontificat de Grégoire le Grand.*

du mot œcuménique, s'est complétement mépris sur l'interprétation historique de ce titre : il exprimait l'idée de rendre Constantinople religieusement indépendante de Rome; cette idée, Théodose II la formula dans une loi que nous avons rappelée, et le concile de Chalcédoine lui donna une fatale consécration dans son vingt-huitième canon que le Saint-Siége a toujours repoussé. Le schisme de Photius vient du vingt-huitième canon de Chalcédoine.

Deux autres affaires achevèrent de brouiller entièrement l'empereur Maurice avec le pape Grégoire. Un prêtre irréprochable en toutes choses, Honorat, avait été élevé sur le siége de Salone après la mort de l'évêque Natalis, dont les folles prodigalités avaient longtemps scandalisé la Dalmatie. La probité sévère d'Honorat lui avait créé des ennemis parmi ceux que l'ancien évêque avait comblés de largesses aux dépens des pauvres et des richesses inaliénables de l'Église. Malgré la régularité de l'élection d'Honorat, élection approuvée par le pape et par l'empereur lui-même, les ennemis du nouvel évêque portèrent sur le siége de Salone un prêtre de mœurs déréglées, appelé Maxime. Soit que l'empereur eût été trompé par les amis intéressés de l'évêque intrus, soit par un sentiment de récrimination contre le pape, Maurice approuva la nomination de Maxime. Grégoire lança les foudres de l'excommunication contre celui-ci et contre tous ceux qui entreraient en communion avec lui. Maxime revint à résipiscence, et le pape lui pardonna et le réintégra sur son siége (599). Que devint Honorat? L'histoire ne dit plus rien de lui.

Voici l'autre affaire dans laquelle le pape et l'empereur se trouvèrent en lutte. En consacrant son im-

mense fortune à la construction de plusieurs monastères, Grégoire avait en vue un plan de gouvernement spirituel qu'il développait à mesure que le temps marchait. Ce plan était un vaste système d'éducation religieuse qu'il crut ne pouvoir mieux établir que par des ordres monastiques. Grégoire fut, après saint Benoît, dont il adopta la règle (1), l'un des hommes qui, au commencement du moyen âge, ont le plus fait pour établir, étendre, ces fortes associations qui, disciplinées comme la meilleure armée, ont défriché les champs incultes, jeté des ponts sur les rivières, sauvé du naufrage de l'empire romain les trésors littéraires de la Grèce et de Rome, recueilli avec un soin pieux les annales des temps chrétiens et légué à la postérité des livres admirables et toujours admirés. « Gloire à ces Mabillon, à ces Calmet et à leurs révé« rends confrères dont les œuvres sont encore la source « intarissable où nous puisons, tous tant que nous « sommes, nous qui affectons de les dédaigner! Il n'y « a pas un frère lai, déterrant dans un obituaire le « diplôme poudreux que lui indiquait dom Cellier ou « dom Ruinard, qui ne fût mille fois plus instruit que « la plupart de ceux qui s'avisent aujourd'hui, comme « moi, d'écrire sur l'histoire, de mesurer du haut de

(1) Les opinions ont été partagées sur la question de savoir si saint Grégoire avait embrassé la règle de saint Benoît. Baronius (*années* 581 *et* 604) et Gallonius (*de Monach. S. Greg.*, etc.) ont été pour la négative. Mabillon (*Præfat. in viris sæcul. Bened.*, § 57; dom Butteau, *Hist. de l'ordre de Saint-Benoît*, t. I, p. 186; les Bénédictins, édit. de saint Grégoire dans *sa Vie*, l. I, ch. III; dom Cellier, *Hist. des auteurs sacrés*, t. XVII, p. 130), l'ont affirmé. Nous n'avons pas à discuter ces opinions diverses. Mais le témoignage de ces colosses de science qu'on appelle les Bénédictins, nous paraît le meilleur, et nous l'acceptons.

« leur ignorance ces larges cervelles qui embrassaient « tout, ces espèces de contemporains des Pères de » l'Église, ces hommes du passé gothique et des « vieilles abbayes qui semblaient avoir écrit eux- « mêmes les chartes qu'ils déchiffraient. Où est la « collection des historiens de France? Que sont deve- « nus tant d'autres travaux gigantesques? Qui achè- « vera ces monuments autour desquels on n'aperçoit « plus que les restes vermoulus des échafauds où les « ouvriers ont disparu (1). »

Les Gaules, l'Espagne, l'Italie, la Sicile, la Sardaigne, l'Illyrie, la Dalmatie, voyaient s'élever chaque jour de nouveaux couvents; comme à toutes les époques des grandes crises sociales, l'idée de la fin du monde s'était violemment emparée des esprits à la fin du sixième siècle et dans les premières années du septième, et on se réfugiait en masse dans les couvents comme pour mieux se préparer, par la pénitence et la prière, à compraître devant le tribunal de Dieu, dont les grandes assises semblaient à la veille de s'ouvrir. Les gens d'affaires quittaient leurs emplois, les officiers et les soldats renonçaient à la milice séculière et venaient s'enrôler dans une milice plus sainte; et saint Grégoire était ravi, nous dit son savant historien (2), de voir tant d'esclaves du monde rompre leurs chaînes et se procurer, par la fuite, la liberté des enfants de Dieu.

L'empereur Maurice trouva que les monastères se remplissaient au détriment de ses légions et de ses

(1) Chateaubriand.

(2) Dom Denys de Sainte-Marthe, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, *Hist. de saint Grégoire le Grand*, ch. v, p. 260.

administrations civiles. Il publia un édit par lequel il défendait aux militaires et aux fonctionnaires civils d'abandonner leurs postes pour se faire moines. Il ne permettait la vie claustrale qu'aux soldats dont les blessures ou l'âge les rendaient impropres au service. De cette façon les couvents auraient été pour le prince des établissements d'invalides tout trouvés. Mais une difficulté se présentait ici : les couvents ne recevaient pas ce que nous appellerions aujourd'hui des *bouches inutiles.* Il leur fallait des hommes valides, capables de se livrer, soit aux travaux agricoles, soit aux études religieuses. Il résultait de cet état de choses que les soldats revenus mutilés de l'armée étaient obligés, le plus souvent, de mendier leur pain, que les couvents ne leur refusaient pas, d'ailleurs.

Si, à cette époque, le pouvoir impérial était, dans son organisation, d'un absolutisme écrasant, il ne l'était pas toujours dans la pratique constante des choses. Deux résistances l'attendaient au passage : l'émeute prétorienne qui faisait et défaisait les empereurs, et la papauté; la papauté ne faisait certes pas d'émeute, mais elle discutait les mesures, les lois impériales quand ces mesures et ces lois touchaient aux droits, aux libertés de l'Église. Saint Grégoire examina de près l'édit de l'empereur Maurice, il le contrôla. Le pape disait qu'il ne voulait que des vocations sincères, non des spéculations indignes parmi ceux qui désiraient entrer dans les cloîtres; mais l'interdiction générale, absolue, de vivre de la vie religieuse lui paraissait une violation de la liberté de conscience, de la liberté de l'homme.

Une importante question était soulevée dans ces débats. Les couvents pouvaient-ils donner un perpétuel

asile aux militaires non encore libérés de leur service dans l'armée? Assurément le pape n'aurait pas voulu provoquer les désertions et accepter dans les cloîtres des hommes qui auraient violé leurs engagements avec le prince. Des décisions de concile ne permettaient pas aux domestiques de se cloîtrer sans la permission de leurs maîtres; comment des soldats auraient-ils eu le droit de quitter le régiment pour le couvent? Sans doute les décrets des conciles, qui mettaient quelques entraves à la liberté des serviteurs pour se cloîtrer (1), devaient être peu du goût de Grégoire qui, un des premiers, avait porté la hache de la réforme sur toute chose, et merveilleusement travaillé à l'émancipation des serfs; mais le droit de l'empereur d'accorder ou de refuser des congés définitifs était indiscutable, et le pape dut le comprendre. Par ordre de Maurice, il transmit aux métropolitains l'édit impérial : « J'ai envoyé la loi, dit-il, un peu plus tard, parce que je dois obéissance à l'empereur ; mais, comme pape, je ne me suis pas tu dans cette affaire; j'ai démontré à l'empereur tout ce que sa loi avait de contraire au service du Dieu tout-puissant (2). » Par un accord survenu peu de temps après entre le pape et l'empereur, les couvents furent autorisés à recevoir tous ceux qui étaient libres de tout engagement avec l'État.

Ici se place un douloureux souvenir. Une émeute prétorienne avait, le 22 septembre de l'année 602, prononcé la déchéance de l'empereur Maurice, et

(1) Le concile de Gangres, ville de la Paphlagonie, aujourd'hui Kiangari, et celui de Chalcédoine interdisaient soit aux esclaves, soit aux domestiques qui n'étaient pas esclaves de se cloîtrer sans la permission de leurs maîtres.

(2) Grégoire, l. VII, ep. II, ind. 1.

élevé sur le trône de Constantin un obscur centurion nommé Phocas. Le 25 du même mois, le patriarche de Constantinople, Cyriaque, faisait couler l'onction sainte, dans la basilique de Sainte-Sophie, sur le front de ce Phocas et de sa femme Léontia, ancienne vivandière. Deux jours après, Maurice et cinq de ses fils, dont l'un était encore à la mamelle, étaient impitoyablement égorgés par les ordres de Phocas. Maurice, qui avait été autrefois un général habile, et qui ne fut qu'un empereur sans énergie et sans autorité, mourut comme meurent les martyrs (1).

Après s'être ainsi souillé du sang le plus pur, Phocas écrivit à saint Grégoire une lettre pour le supplier de lui envoyer un nonce; il ne ménageait pas les *protestations de respectueuse* soumission au *Saint-Siége*; le nonce de Constantinople avait été rappelé à la suite de la mésintelligence entre Grégoire et Maurice. Le pape répondit à Phocas. Ces épîtres, remplies de termes hyperboliques que le Bas-Empire avait introduits, faute de mieux, dans le langage de ce temps de bassesse, font peine à lire. On voudrait qu'elles n'eussent jamais existé!

Il n'y est point parlé, d'ailleurs, de la fin tragique de Maurice et de ses enfants. Le pape certainement ne connaissait pas les vrais coupables, ni aucun détail du sanglant événement. Il pensait sans doute que la famille impériale était tombée sous les coups des prétoriens en fureur, comme cela s'était vu si souvent déjà dans les annales du Bas-Empire, et non point par un ordre exprès de Phocas.

Le pape eût reculé d'horreur si un assassin tel que Pho-

(1) Nous avons raconté dans ses détails ce terrible drame dans notre *Histoire de Constantinople*, t. I, p. 206.

cas se fût présenté devant lui. Remarquons d'ailleurs que, dans ses épîtres, saint Grégoire s'applique particulièrement à exciter le nouvel empereur à gouverner équitablement les peuples soumis à sa domination. Il lui demande aussi, comme il l'avait demandé à Maurice, de venir au secours de l'Italie, toujours ravagée par les Lombards.

L'impiété du dernier siècle et des écrivains protestants se sont précipités sur ces épîtres de saint Grégoire à Phocas pour outrager la mémoire d'un grand pape; comme si des formules épistolaires pouvaient le rendre complice d'un crime épouvantable, comme s'il pouvait y avoir quelque chose de commun entre un affreux meurtrier et l'un des hommes qui ont le plus honoré l'Église et l'humanité!

Quel mortel, en effet, a plus aimé la justice que Grégoire? et qui a, plus que lui, aimé les hommes? S'il s'était trompé sur Phocas, la gloire du pape pourrait-elle en être diminuée? Sa conquête de l'Angleterre au christianisme, sans compter les autres merveilles de son pontificat, ne suffirait-elle pas à elle seule pour laisser dans un profond oubli les lettres à Phocas et à Léontia?

C'était en 577. Grégoire venait à peine de renoncer au monde. Il traverse un jour le marché aux esclaves à Rome. Il voit groupé autour d'un marchand des enfants blonds exposés en vente : « Que ces enfants sont beaux! s'écrie Grégoire en les apercevant; quel est leur pays? — Ils sont Anglais (*Angli*). — Non, répond le diacre, ce sont des anges! (*non angli sed angeli*). — Cette nation anglaise connaît-elle Jésus-Christ? — Elle ne le connaît pas. — Oh! elle le connaîtra avec la grâce de Dieu, » dit Grégoire. Et il court au palais de Latran pour raconter au pape Benoîst I[er] ce qu'il

vient de voir. Il supplie le pontife de lui permettre d'aller évangéliser l'Angleterre avec quelques-uns de ses frères du mont Célius. Le pape cède, quoiqu'à regret, et Grégoire part accompagné de deux ou trois religieux de son ordre. Cette nouvelle remplit Rome d'une douloureuse émotion, car Grégoire était adoré dans la cité. Le peuple se porte en foule vers la demeure du pape, et lui demande à grands cris de rappeler Grégoire. *Vous avez offensé saint Pierre*, crie le peuple à la porte du palais pontifical, vous *avez offensé saint Pierre en laissant partir Grégoire! Nous demandons qu'il revienne à Rome!* Des courriers sont expédiés sur ses traces. Ils l'atteignent et lui présentent un ordre du pontife qui le rappelle à Rome. Grégoire obéit. Il est envoyé, un an après, en qualité de nonce ou de légat du Saint-Siége, à Constantinople.

Huit années s'étaient écoulées depuis qu'il avait vu les *petits anges* sur le marché des esclaves. Il y pensait toujours. Grégoire était pape. Il passa par-dessus les lois et les règlements qui défendent l'aliénation des biens de l'Église. Le Saint-Siége avait un riche domaine en Provence. Grégoire le vend, et en consacre le prix au rachat des esclaves anglo-saxons qui se trouvaient dans les villes de l'Occident. Il confie cette noble mission au prêtre Candide, intendant des domaines de l'Église romaine dans les Gaules. Candide s'acquitte avec intelligence et dévouement de la mission que le pape lui a confiée. Ces esclaves ainsi rachetés étaient placés dans les monastères afin d'y être instruits dans la religion et *les bonnes lettres*, avait dit Grégoire. Dans sa pensée, ces jeunes gens étaient destinés à aller annoncer eux-mêmes l'Évangile dans leur patrie, et ce grand homme devançait de mille ans l'institution

du collége de la Propagande, qu'un autre Grégoire devait fonder à Rome (1).

« Les Huns apprennent le psautier, avait dit saint Jérôme, à la fin du quatrième siècle, et les soldats gètes, vêtus de rouge et de jaune, portent des tentes pour servir d'églises. » Puisqu'à cette époque le nom du Christ était prononcé par tant de peuples divers, l'Angleterre pouvait-elle l'ignorer? Assurément, non. Le pape saint Éleuthère, qui occupa la chaire de saint Pierre de 174 à 186, avait envoyé des missionnaires au delà de la Manche. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Arnobe, disent que de leur temps il y avait des chrétiens parmi les Bretons. L'Angleterre eut des martyrs sous Dioclétien. Hélène, dont l'époux Constance Chlore, père de Constantin, résidait à York, n'était-elle pas chrétienne? Et ne savons-nous pas qu'au cinquième siècle saint Palade et saint Patrice avaient porté la lumière en Irlande et en Écosse sous le pontificat de saint Célestin Ier? Saint Loup, évêque de Troyes et saint Germain, évêque d'Auxerre, étaient allés combattre en Angleterre l'hérésie pélagienne. Vers le milieu du troisième siècle, les Bretons, naturels du pays, avaient bâti des églises sur les côtes du Northumberland. Mais en 449, les Saxons, appelés comme auxiliaires par les Bretons contre les Pictes qui ne leur laissaient ni paix ni trêve, apportèrent sur ces rivages, avec leur soif de conquête, leur mythologie née dans les sombres forêts de la Scandinavie; ils réduisirent en esclavage les Bretons déjà chrétiens, et la nuit morale recommença à se faire là où le flambeau de l'Évangile avait un moment brillé.

(1) Le collége de la Propagande a été fondé par Grégoire XV, en 1622.

Cependant Éthelbert, roi de Kent, était païen et son peuple saxon l'était aussi. Mais Berthe la Jolie, femme d'Éthelbert, fille de Charibert, roi de Paris, était chrétienne. Un chapelain, Luithard, l'avait suivie à Kent, et elle avait un oratoire dans le palais royal. Douée de grandes qualités, doucement pieuse, aimée d'un époux païen, elle dut nécessairement exercer une salutaire influence sur l'esprit du roi saxon. Elle fut, en quelque sorte, le premier missionnaire de ce peuple qui la chérissait et la vénérait. Mais cela ne suffisait pas. Il fallait d'intrépides ouvriers évangéliques, et Grégoire les avait sous sa main. C'est en 596 qu'il envoya en Angleterre cette mission à la tête de laquelle il plaça Augustin, supérieur du couvent du mont Célius. Arrivé en Provence, Augustin fut si effrayé de tout ce qu'il y entendit raconter de la férocité des Saxons, de la difficulté de l'entreprise, qu'il retourna à Rome pour en instruire le pape. Grégoire le reçut avec sévérité. « Vous êtes un homme de peu de foi et de peu de courage! lui dit-il, pendant qu'Augustin était prosterné à ses pieds ; que craignez-vous? la mort? N'est-ce donc pas en mourant que les apôtres ont conquis le monde à Jésus-Christ! Que venez-vous faire ici? Allez, si vous en êtes digne, allez où le devoir vous appelle! gagnez des âmes à Jésus-Christ! »

Augustin se releva plein d'énergie et d'espoir, et se remit en chemin.

Le métropolitain d'Arles, Virgile, sacra Augustin comme premier évêque d'Angleterre. Un navire marseillais reçoit les missionnaires au nombre de quarante et fait voile vers la Grande-Bretagne (596) au bruit des cantiques des pieux navigateurs, auxquels se

mêlaient les acclamations du peuple phocéen. Les missionnaires débarquent à l'île de Thanet, formée par l'embouchure de la Tamise et les deux bras de la Stour. Averti de l'arrivée des étrangers, le roi Éthelbert leur donne audience sous un chêne antique. C'était le conseil que lui avait donné un de ses prêtres païens : ceux-ci, en effet, ne voyaient dans ces hommes venus de loin que des magiciens dont il fallait se méfier; selon eux, le grand air devait dissiper et rendre vaine l'influence des mauvais génies qui obéissaient à Loke, le dieu de la ruse.

L'un des envoyés de Grégoire tenait, d'une main, une croix d'argent, de l'autre, une bannière où était peinte l'image du Sauveur des hommes. Éthelbert dit aux étrangers, avec bienveillance : « Quel est le but de votre venue sur ces rivages? » Augustin, prenant la croix d'argent, la montra au roi et lui expliqua simplement la doctrine de Jésus-Christ qu'il venait, ajouta-t-il, annoncer au peuple saxon. « Je n'ai nul désir, lui répondit Éthelbert, d'abandonner les dieux de mes pères, pour un culte nouveau que je ne comprends pas; mais vos paroles sont bonnes, et vos intentions pacifiques. Enseignez donc en toute liberté votre religion à mon peuple. »

Un prêtre d'Odin, Coïffi, dit à Éthelbert : « O roi ! en hiver, quand vous êtes assis au festin avec vos chefs et vos officiers, et qu'un grand feu, allumé au milieu de la salle, l'échauffe tout entière pendant qu'au dehors tout est enveloppé d'un tourbillon de neige, alors, s'il arrive qu'un passereau traverse la salle, entrant par une ouverture et sortant par l'autre, tant qu'il est dedans il n'est point battu par l'orage; mais, après un court intervalle de sérénité, il disparaît, passant de la

tempête à la tempête. Telle est la vie humaine, dont nous voyons un court moment; mais nous ignorons ce qui la précède et ce qui la suit. C'est pourquoi, si cette doctrine nouvelle vient nous apprendre quelque chose de plus certain, il semble qu'il faut la suivre (1). »

Les missionnaires, rendant grâce à Dieu, se dirigèrent vers Cantorbéry, capitale des États d'Éthelbert. A la vue des remparts de la cité, ils chantèrent ces paroles miraculeusement inspirées : « Par ta grande miséricorde, ô Seigneur! détourne, nous t'en supplions, ta colère de la ville, et de ton saint temple, car nous sommes pécheurs! Alleluia, alleluia! »

Cantorbéry fut pour les missionnaires une ville amie. L'église de Saint-Martin, autrefois bâtie par les Bretons, mais depuis longtemps abandonnée (car il n'y avait dans cette ville que deux chrétiens, la reine Berthe et son chapelain, le gaulois Luithard), redevint un sanctuaire catholique. La curiosité y amena d'abord les Saxons; puis ils aimèrent les missionnaires, et les cérémonies chrétiennes faisaient leur joie. Bientôt les conversions se multiplièrent. Les païens brûlaient eux-mêmes leurs idoles, et demandaient que tous leurs temples fussent convertis en églises. La reine Berthe, heureuse des progrès rapides de sa foi, avait pourtant une douleur : son époux restait païen. Un jour Éthelbert surprit sa femme agnouillée devant un prie-Dieu, et pleurant : « Que faites-vous donc là? lui dit le roi, pourquoi ces larmes, ma mie? — Je prie le bon Dieu pour vous, lui répond la reine, en tenant sur le roi ses

(1) Cité par Ozanam, *Études germaniques*, *œuvres complètes*, t. IV, p. 156, éd. de 1855.

regards suppliants. Je lui demande de se faire connaître à votre cœur ! » Éthelbert embrassa son épouse, et lui dit : « Je serai chrétien ! » Le jour de la Pentecôte de l'année 597, Éthelbert déclara à sa nation qu'il était chrétien ! Il reçut le baptême le jour de Noël de l'année suivante, avec dix mille Saxons. Sept ans après, l'Angleterre entière avait embrassé la foi de Jésus-Christ, et l'évêque Augustin recevait de saint Grégoire le pallium qui le constituait primat des îles Britanniques. Mellitus, l'un des compagnons d'Augustin, était évêque de Londres, ville déjà très-populeuse et très-riche par son commerce. « Voici, s'écria saint Grégoire, en apprenant la conversion des Anglo-Saxons, voici que la langue des Bretons, qui n'avait que des frémissements barbares, fait retentir les louanges du Seigneur, et répète l'alleluia des Hébreux ! Voici que l'Océan, avec ses orages, se courbe sous les pieds des saints, et la parole du prêtre enchaîne les flots que l'épée des empereurs n'avait pu dompter ! »

Un ancien prêtre des idoles, Coïffi, dont nous avons cité les paroles au roi Éthelbert, avait embrassé la religion chrétienne ; dans son zèle de néophyte, il ordonna de brûler un temple des faux dieux. Averti à temps, et sachant que le dessein de Coïffi devait s'étendre sur tous les édifices de l'ancien culte, le pape, dans une lettre remarquable au moine Mellitus, recommanda expressément de laisser tous ces monuments debout. Il voulut seulement que les idoles en fussent enlevées, et qu'on les remplaçât par des images et des reliques des saints. « Si ces temples, disait le pontife, sont bien construits, il faut les conserver et les consacrer, en les purifiant, au culte du vrai Dieu. Comme les Anglo-Saxons avaient coutume, étant en-

core païens, d'immoler des bœufs aux démons, il faut remplacer cette solennité impie par la célébration d'un banquet fraternel. Qu'ils immolent donc encore des bœufs, et qu'ils s'en nourrissent en glorifiant Dieu! Qu'on leur permette encore quelques joies extérieures, afin qu'ils puissent goûter plus facilement les joies de l'esprit, car il est impossible de tout retrancher d'un seul coup à des âmes sauvages. Celui qui veut atteindre un lieu élevé n'y arrive que pas à pas et non par élan (1). »

Telle fut l'origine de l'initiation des Anglo-Saxons au christianisme. C'étaient la messe, la confession, la présence réelle dans la divine Eucharistie, la communion, la croix, les images et les reliques des saints; l'eau bénite, les prières pour les morts, les vœux monastiques, le célibat des prêtres, la suprématie du pape dans l'Église universelle! C'était le catholicisme, que les Anglais ont aimé, pratiqué pendant plus de neuf siècles; et voilà qu'un jour un roi d'Angleterre, qui avait lui-même glorifié cette Église dans des écrits publics, brise tout cela parce que le pape ne lui permet pas d'abandonner son épouse légitime pour se marier avec sa concubine. Un historien anglais (2) a dit que

(1) *Ep.* 76. Ces précautions si sages n'ont pas trouvé grâce devant l'anglicanisme protestant. Il les a appelées *le commencement des capitulations de conscience* (Hughes, *Horæ britannicæ*, n° 260). L'esprit d'erreur trouble la raison. Il ne sait, le plus souvent, que mettre la haine aveugle à la place du jugement et de la justice.

(2) Gibbon, *Hist. de la déc. et de la chute de l'emp. rom.*, t. VIII, p. 399. Nous nous sommes borné à exposer historiquement, simplement les principaux faits de la conversion de l'Angleterre, sans nous arrêter à la réfutation de certaines assertions ou à la rectification d'événements inexactement présentés par un historien en renom, M. Augustin Thierry. Ce travail de saine érudition a été fait d'ailleurs

la Bretagne conquise n'a pas attaché autant de gloire au nom de César qu'à celui de Grégoire le Grand pour avoir porté en Angleterre les premiers germes de la civilisation nouvelle. « Au lieu de six légions, ajoute-t-il, quarante moines s'embarquèrent pour cette île et on le vit (Grégoire) regretter que ses austères devoirs ne lui permissent pas de partager les dangers de la guerre spirituelle qu'ils allaient entreprendre. » C'était là, en effet, une si grande gloire, que le concile de Clif (747) décréta que chaque année les églises de l'Angleterre célébreraient la fête de saint Grégoire, le concile d'Oxford (1222) renouvela ce décret, et Henri VIII abolit cette fête en se faisant luthérien ! Oh ! c'est une bien lamentable histoire que celle de la désertion de l'Angleterre du catholicisme !

Saint Grégoire tourna ses regards vers les Franks comme il les tournait vers tous les points du monde où sa paternelle souveraineté s'étendait. Dès le cinquième siècle, les papes avaient revêtu de certains pouvoirs des évêques de toute la chrétienté, qui, tour à tour appelés archevêques, vicaires apostoliques ou nonces, métropolitains, primats, étaient les représentants du Saint Siége dans leurs provinces respectives. Dans les Gaules, saint Remi avait été investi de ce pouvoir par le pape Symmaque, ainsi que saint Césaire, d'Arles, pour le reste des Gaules. Arles qui, sous l'empereur Honorius, avait usurpé la primatie métropolitaine, avait fini par la posséder légitimement sous les pontificats de Vigilius et de Pélage I[er], dans la personne d'Aurélien et de Sapardus. Saint Grégoire

avec sincérité et vigueur. Voir le t. II de la *Défense de l'Église contre les erreurs historiques*, par l'abbé Gorini.

accorda la primatie à Virgile, d'Arles, seulement pour les États de Childebert II, qui comprenaient l'Australie et la Bourgogne. Ce fut l'évêque Virgile que saint Grégoire chargea de s'entendre avec Childebert II pour convoquer un concile national, afin de remédier aux maux de toutes sortes qui affligeaient alors l'Église de France. La simonie s'y pratiquait ouvertement : on vendait, non-seulement les bénéfices, les charges, les dignités ecclésiastiques, mais encore les sacrements. Dans ses lettres indignées aux évêques des Gaules, à la reine Brunehaut, le pape demandait si on ne se souvenait plus de Jésus-Christ, qui avait chassé les brocanteurs du saint lieu. Il disait aux jeunes rois Théodebert, Thierry II, Clotaire II, à leur aïeule Brunehaut, s'ils ne craignaient pas que ces scandales qu'ils souffraient n'attirassent sur eux les malédictions du maître des peuples et des rois (1). Il ajoutait que c'était la religion qui formait les mœurs des peuples, qui les rendait honnêtes et vertueux, obéissants et soumis à leurs souverains. Comment donc de mauvais prêtres pouvaient-ils remplir une si sainte mission ?

Les évêchés étaient quelquefois vendus à des laïques. De plein saut on arrivait aux plus hautes dignités ecclésiastiques. « Dès qu'un évêché est vacant dans les Gaules, disait Grégoire à la reine Brunehaut, vîte un laïque se fait tonsurer. Il quitte ses habits mondains pour prendre ceux des clercs, et le voilà évêque ! Ce désordre s'est même étendu dans la langue. Les mots n'ont plus leur véritable signification. Jusqu'ici on appelait néophyte un nouveau converti ; aujourd'hui on donne ce nom à celui qui, étant laïque, devient tout à

(1) Ép. 55, l. V.

coup évêque. Tout est donc bouleversé. Emploie-t-on, pour la construction des bâtiments, des poutres, des solives nouvellement abattues dans les forêts? Non, certes! On attend, pour les mettre en usage, qu'elles soient durcies par le temps, de peur qu'ayant encore leur flexibilité, elles plient sous le poids des constructions qu'elles sont destinées à soutenir. Il en est ainsi de l'édifice de l'Église. Celui qui n'a jamais été disciple ne peut soudainement devenir maître. Il faut une préparation en toute chose. Peut-il annoncer utilement la parole de Dieu, celui qui, peut-être, n'a jamais assisté à un sermon? Et celui qui n'a pas encore pleuré sur ses péchés pourra-t-il pleurer sur ceux des autres? Confieriez-vous, dit-il au roi Childebert II, le commandement de vos armées à un homme qui ne connaîtrait pas seulement le métier des armes? Comment donc voulez-vous, ô prince, donner la conduite des armées de Dieu à des chefs qui jamais n'ont combattu dans les rangs de la milice spirituelle (1)? »

La guerre civile qui éclata bientôt entre les deux jeunes rois ne permit point la réunion du concile que le pape demandait. Nous avons peine à comprendre les reproches adressés à saint Grégoire au sujet de ses éloges à Brunehaut, cette reine restée dans les souvenirs de notre enfance à tous comme l'image sanglante d'un temps barbare. Il s'agissait bien, pour le pape, des intrigues de cette femme, dans les veines de laquelle coulait le sang des rois goths (2)! La pensée de Grégoire était de mettre un terme aux désordres dont l'Église de France souf-

(1) Ép. 53, l. V.

(2) On sait que Brunehaut ou Brune-Hilde (brune fille) était fille d'Athanagilde, roi des Visigoths.

frait, voilà tout. D'ailleurs, ce pape était mort lorsque Brunehaut entra ouvertement dans la carrière des crimes qui, comme sa rivale Frédégonde, ont souillé sa mémoire.

Mais Grégoire aimait la France comme tous les papes ses successeurs l'ont aimée. Il écrivit cette lettre à Childebert II :

« Fils bien-aimé, salut et bénédiction apostolique : « autant les rois sont élevés au-dessus des autres « hommes, autant ton royaume, par sa suprême ex- « cellence, est élevé au-dessus des autres nations. « Être roi, ce n'est pas une grande merveille, car « d'autres le sont comme toi ; mais être roi catho- « lique, en ce pays (le pays des Franks), c'est quelque « chose de bien excellent. De même qu'une lampe « brille au sein d'une épaisse nuit, de même la splen- « deur de la foi brille dans la nuit des erreurs des « autres peuples. Tu as ce que tous les autres rois « possèdent ; mais aucun d'eux n'a ta gloire : celle « de régner sur les Franks. Que ta droiture, ta justice « se montrent dans le gouvernement de tes États, au- « tant que la sincérité de ta foi ! *Mets des bornes à « ta puissance, et songe que tout ce qui est en ton « pouvoir ne t'est pas permis* (1) ! »

Que dites-vous de cette façon de parler aux rois ? Il y a là une grandeur morale incomparable. L'Église qui, depuis six siècles, faisait l'éducation des peuples, faisait aussi celle des rois qui en avaient besoin ! Malgré d'horribles déchirements dans la maison de Clovis, la vie était là, après tout, et le génie de Grégoire ne s'y était pas mépris. Mais il devait en advenir de

(1) Liv. VI, ép. 6.

l'enfantement de la grandeur française comme de l'enfantement de la grandeur romaine : elle devait coûter beaucoup de peine (1).

Nous devons placer ici un acte important de saint Grégoire. Brunehaut avait doté la ville d'Autun de trois monastères et d'un hôpital. Une ambassade de la reine régente demande au chef de l'Église universelle la confirmation de ces établissements. C'est alors que Grégoire lança ce fameux diplôme qui prescrivait l'inviolabilité des personnes, des propriétés et de la liberté des trois nouvelles communautés d'Autun. Voici le passage le plus saillant de ce diplôme : « Si quelqu'un des rois, des évêques, des juges ou autres personnes séculières, ayant connaissance de cette institution, ose y contrevenir, qu'il soit privé de la *dignité de sa puissance et de son honneur*, qu'il sache qu'il s'est rendu coupable au tribunal de Dieu, et, s'il ne restitue ce qu'il aura méchamment enlevé, ou ne déplore par une digne pénitence ce qu'il aura fait d'illicite, qu'il soit éloigné du très-saint corps et sang de notre Dieu et Sauveur, et qu'il demeure assujetti dans le jugement éternel à une vengeance sévère (2). »

A une époque où les mœurs étaient à faire, où le sentiment du droit, de la justice, du respect des personnes et des choses n'était pas encore profondément entré dans l'esprit des peuples et des rois, des décisions pareilles étaient bien plutôt une sauvegarde qu'une pensée de domination, de la part de la papauté, sur les pouvoirs politiques. D'ailleurs, ce qu'il y a de

(1) Tantæ molis erat romanam condere gentem. (*Eneid.*)

(2) Cité par M. de Montalembert. Les *Moines d'Occident*, t. II, p. 133 et suiv.

très-remarquable ici, c'est que la royauté elle-même demande au chef de l'Église une sanction souveraine pour une fondation qui est son propre ouvrage. Il est évident que les peuples aussi bien que les rois voulaient abriter leurs actes à l'ombre de la grande justice qui était à Rome. Tout, dans l'histoire, s'expliquerait naturellement, raisonnablement, si, au lieu de juger les faits avec les préoccupations ou les passions des temps postérieurs, on se pénétrait de l'état réel des sociétés dont on veut étudier les destinées.

Le 1er mars de l'année 604, saint Grégoire le Grand écrivait ces mots à une patricienne romaine : « Mon corps est desséché comme s'il était déjà dans le cercueil : je ne puis sortir de mon lit. » Onze jours après il rendit son âme à Dieu, cette âme d'où étaient sorties tant d'inspirations sublimes, tant de prières, tant de bienfaits pour l'Église et pour l'humanité. Grégoire Ier fut le porte-flambeau de son temps, le beau et mâle génie des premiers jours du moyen âge. Chaque parole parlée ou écrite de Grégoire fut un acte pour la religion, pour la société, et chacune de ses actions un bien. Il toucha à tout, vit tout, réforma tout. La terre n'a pas produit d'hommes plus grands que saint Grégoire. Il est complet en toutes choses, et son nom magnifique et béni excitera éternellement l'admiration et le respect. La parole de Bossuet va achever sa louange :

« Au milieu des malheurs de l'Italie et pendant que Rome était affligée d'une peste épouvantable, saint Grégoire le Grand fut élevé malgré lui sur le siége de saint Pierre. Ce grand pape apaise la peste par ses prières, instruit les empereurs, et tout ensemble fait rendre l'obéissance qui leur est due ; console l'Afrique

et la fortifie; confirme en Espagne les Visigoths convertis de l'arianisme et Récarède le Catholique, qui venait de rentrer au sein de l'Église; convertit l'Angleterre; réforme la discipline dans la France dont il exalte les rois, toujours orthodoxes, au-dessus de tous les rois de la terre; fléchit les Lombards; sauve Rome et l'Italie, que les empereurs ne pouvaient aider; réprime l'orgueil naissant des patriarches de Constantinople; éclaire toute l'Église par la doctrine; gouverne l'Orient et l'Occident avec autant de vigueur que d'humilité, et donne au monde un parfait modèle de gouvernement ecclésiastique (1). »

(1) Discours sur l'*Histoire universelle*.

SIXIÈME PARTIE

LES LOMBARDS, LES EMPEREURS BYZANTINS, LES ROIS FRANKS ET LE POUVOIR TEMPOREL DES PAPES.

CHAPITRE PREMIER

Sabinien, soixante-cinquième pape. Boniface III, soixante-sixième pape. Boniface IV, soixante-septième pape. Deusdedit, soixante-huitième pape. Boniface V, soixante-neuvième pape. Honorius Ier, soixante-dixième pape. Séverin, soixante et onzième pape. Jean IV, soixante-douzième pape. Théodose Ier, soixante-treizième pape. Saint Martin Ier, soixante-quatorzième pape. Sergius, patriarche de Constantinople. L'ecthèse d'Héraclius. Pillage du palais et de l'église de Latran par l'exarque de Ravenne. Le *type* de Constant II. Le pape saint Martin et son long martyre. Étienne Ier, soixante-quinzième pape. Vitalien, soixante-seizième pape. L'empereur Constant II à Rome. Sa mort. L'empereur Constantin IV ou Pogenat. État religieux de l'Angleterre. Lettre du pape Vitalien au roi des Saxons. Adéodat Ier, soixante-dix-septième pape. Affaires de Venise. Saint Donus Ier, soixante-dix-huitième pape. Saint Agathon, soixante-dix-neuvième pape. Concile général de Constantinople. L'empereur Justinien II. Saint Léon II, quatre-vingtième pape. Saint Benoît II, quatre-vingt-unième pape. Jean V, quatre-vingt-deuxième pape. Conon, quatre-vingt-troisième pape. Saint Sergius, quatre-vingt-quatrième pape. L'exarque de Ravenne et l'antipape Paschal. Abominable trafic de l'exarque. Le concile de Trente. Jean VI, quatre-vingt-cinquième pape. Il sauve Rome des Lombards. Jean VII, quatre-vingt-sixième pape. Les Alpes cottiennes à la papauté. Sisinius, quatre-vingt-septième pape. Constantin, quatre-vingt-huitième pape. Constantin en Orient. Saint Grégoire II, quatre-vingt-neuvième pape. Sa lutte contre les Byzantins et contre les Lombards. Le pouvoir impérial est fini en Italie. Grandeur de la papauté. Mort de Grégoire II.

(De 604 à 731.)

Nous avons devant nous des événements si considérables à rétablir et à mettre en lumière, que nous ne

pouvons que citer les noms de quelques-uns des successeurs de saint Grégoire au souverain pontificat. Sabinien, élu en 604, meurt le 2 février 605. Boniface III le remplace et descend dans la tombe le 12 novembre 606. Boniface IV, exalté le 18 novembre, gouverne l'Église pendant sept ans. Dieudit, ou Dieudonné, sacré le 14 novembre 614, meurt le 8 novembre 617. Boniface V, son successeur, règne jusqu'au mois d'octobre 625. Honorius s'assied sur la chaire de saint Pierre de 626 à 638. Séverin, son successeur, meurt le 2 août 640. Le pontificat de Jean IV ne dure que deux années, et celui de Théodore Ier se prolonge jusqu'au 13 mai 649, époque de sa mort. Saint Martin Ier paraît. C'est un martyr. On ne sait quelle malédiction plane sur le siége patriarcal de Constantinople. C'est un foyer d'hérésies, une cause perpétuelle de désordres, de divisions. Les rares pontifes dignes de ce nom sont tyrannisés par les césars, qui n'y peuvent souffrir que des prélats serviles. Cinq patriarches de Constantinople ont déjà été la personnification d'hérésies condamnées par les conciles : Eusèbe y a représenté l'arianisme; Macédonius la négation de la divinité de Jésus-Christ; Nestorius la division de deux personnes dans le Sauveur et les blasphèmes contre la Vierge Marie; Acacius et Mennas l'eutychianisme. Voici maintenant le patriarche Sergius. Il nie les deux volontés en Jésus-Christ; la volonté divine et la volonté humaine. D'après sa doctrine, qui prenait sa source dans l'apollinarisme, il n'y avait dans le Messie qu'une volonté, la volonté divine, et l'homme, dans le Fils de Dieu, n'était rien en tant que volonté. Sergius crée ainsi une secte nouvelle, la secte des monothélistes ou partisans d'une volonté unique. Pour

appuyer sa doctrine, il produit un écrit du patriarche Mennas, où le monothélisme est glorifié, et une lettre approbative de cet écrit qu'il attribue faussement au pape Vigilius (1).

Héraclius, un des rares princes qui ont occupé dignement le trône de Constantin , régnait alors à Byzance. Il ne put échapper cependant à la maladie incurable de ses prédécesseurs : il dogmatisa , il se posa en pontife. Excité par Sergius, l'empereur écrivait, du pied du mont Ararath d'où ses armées écrasaient les Perses, aux évêques de l'Orient, pour leur expliquer comment il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, et défendait qu'on pensât autrement que lui sur cette question. Les ravages du monothélisme se répandent dans tout l'Orient. Du fond de la Palestine une voix s'élève, celle de saint Sophrone, évêque de Jérusalem. Il expédie des prêtres à Rome pour avertir le pape Honorius des progrès de l'hérésie. Mais Sergius les avait devancés par une lettre remplie d'ambiguïtés. Les arguties venues de Constantinople inspiraient à Rome une telle défiance, que la première pensée des souverains pontifes était toujours de les écarter en demandant aux Grecs de s'en tenir aux décisions mêmes des conciles de l'Orient. « Laissons aux grammairiens, disait Honorius au patriarche Sergius, laissons aux grammairiens le soin de discuter des questions oiseuses, et dédaignons une logomachie qui jetterait le trouble dans l'Église. »

Sergius n'écoute point cette voix du bon sens, de la raison, de la saine doctrine. Il rédige, sous la forme d'un édit qu'il fait signer à Héraclius, l'*Ecthèse* ou exposition

(1) Voyez le VI[e] vol. des *Conciles*, acte 14.

de la foi. Le monothélisme y est consacré et imposé aux évêques par le pouvoir impérial. Un concile de Constantinople donne son approbation à l'*Ecthèse*, et Sergius, satisfait d'un tel triomphe, meurt (639) laissant les esprits dans une agitation immense. Des ambassadeurs de Constantinople viennent à Rome et signifient à Séverin, successeur d'Honorius, que l'empereur ne ratifiera son élection que lorsqu'il aura signé l'*Ecthèse*. Le pape refuse sa signature. Les Grecs pillent l'église et le palais de Latran. L'exarque de Ravenne, Isaac, garde pour lui une partie des trésors, et envoie l'autre partie à Héraclius qui l'accepte sans scrupule. Séverin lance une sentence d'excommunication contre les monothélistes.

Jean IV condamne l'*Ecthèse* comme l'avait condamné son prédécesseur. Dans une éloquente lettre à Pyrrhus, successeur de Sergius, il déplore qu'un prince tel qu'Héraclius se fasse l'instrument d'une hérésie qui désolait l'Orient. La lettre du pape lui est communiquée et produit sur son esprit une impression profonde. Sentant sa fin approcher, Héraclius ne voulut point paraître devant Dieu chargé des anathèmes de l'Église. « L'Ecthèse n'est pas de moi, écrivit-il au pape; je ne l'ai ni dictée, ni commandée; elle est l'œuvre de Sergius, je consentis à la signer. Témoin des troubles que cet édit a jetés dans le monde, je proteste que je n'en suis pas l'auteur (1). »

Infidèle à la mémoire de son père, Constant II se jeta comme un fou dans les disputes religieuses, et cela pendant que les musulmans menaçaient son empire de toutes parts. Pour concilier les monothélistes

(1) Voyez Théophane, p. 275.

et les catholiques, il rédige ou fait rédiger l'édit connu sous le nom de *Type* ou formulaire de la foi. L'hérésie de Sergius y reparaît tout entière. Les légats du Saint-Siége à Constantinople refusent d'approuver le *Type*. Leur palais est envahi, pillé par la populace qui brise l'autel où ils célébraient les saints mystères. L'empereur prononce des arrêts d'exil contre ceux qui ne signent pas son édit. Les plaintes des persécutés parviennent à Rome. Le pape Théodose I[er] excommunie de nouveau les hérétiques, et prononce la déposition du patriarche Paul qui, soutenu par l'empereur, reste sur son siége.

A la suite d'un concile de cinquante évêques qu'il a présidés à Rome (649), le pape Martin lance les foudres de l'Église contre l'*Ecthèse*, contre le *Type*, contre tous ceux qui y avaient adhéré ou qui pouvaient y adhérer. La rage au cœur, Constant II signe un arrêt de mort contre le pape. Son chambellan Olympius, qu'il a nommé exarque de Ravenne, est chargé de cette horrible mission. Et quel lieu choisit-il pour l'accomplissement de son forfait? L'église de Sainte-Marie Majeure! Son écuyer allait frapper le pape d'un coup de poignard au moment où le pontife s'avançait dans les rangs des fidèles pour distribuer la communion. Olympius recevait des mains du pape l'hostie sainte. C'était le signal donné à l'écuyer pour tuer le pape! L'arme tomba des mains de l'assassin à cet instant suprême. Olympius, torturé par le remords, alla se jeter aux pieds de saint Martin, et implora son pardon. Le pape releva l'exarque et l'embrassa. Olympius s'en alla en Sicile pour y cacher sa honte et combattre les Sarrasins qui avaient envahi cette île.

Constant II avait accusé saint Martin d'hérésie parce

qu'il avait refusé son approbation au *Type ;* mais une pareille accusation ne pouvait pas être justifiée aux yeux de l'univers chrétien ; il fallait une accusation plus saisissable, un crime d'État, par exemple. L'empereur imagina donc de reprocher au pape d'avoir ouvert aux musulmans les portes de l'Italie. C'était une accusation inique, absurde ; mais elle était un bon prétexte de vengeance contre le pontife qui avait héroïquement flétri ses crimes et ses impiétés. Théodore Calliopas, nommé exarque de Ravenne à la place d'Olympius, et Théodore Pellure, chambellan de l'empereur (je cite ces noms parce que, avec d'autres noms des temps postérieurs, tous ces affreux laquais de la tyrannie, exerçant leur bravoure contre les saints vieillards de Rome, doivent rester cloués au pilori de l'histoire), Théodore Calliopas et Théodore Pellure, deux grands seigneurs de la cour de Byzance, pénétrèrent, dans la nuit du 18 au 19 juin 653, dans le palais de Latran avec des soldats ; ils prennent le pape dans son lit, chargent ses mains de chaînes et le traînent dans une barque qui attendait au port du Tibre. Il ne fut point permis au pontife d'emmener avec lui un seul de ses prêtres. Deux serviteurs l'accompagnèrent. Saint Martin, malade, resta un an dans l'île de Naxos. Un ordre impérial le fit venir à Constantinople, où il aborda le 17 septembre 654. Il eut un cachot pour demeure.

On le *jugea* après trois mois de détention. « Misérable, dit un des juges au vicaire de Jésus-Christ, quel mal t'avait donc fait l'empereur pour le trahir ? » A cette question, saint Martin imita le Sauveur devant Hérode : il garda le silence. De faux témoins parurent. Au moment où on allait leur faire prononcer le

serment d'usage sur les saints Évangiles, le pontife, pénétré de douleur, dit aux juges : « Oh! pas de sacriléges! je vous livre ma vie si vous la désirez! mais que ces gens-là ne perdent pas leur âme par le serment que vous leur demandez! » Le pontife fut condamné comme traître sans plus de procédure. On le ramena la corde au cou, et à demi nu, dans son cachot, en compagnie de voleurs et d'assassins auxquels il parlait de la miséricorde du Seigneur pour les pécheurs repentants.

Au mois de mai 655, une trirème, partie du Bosphore, déposa le pape à Cherson, petite ville déserte, aujourd'hui Eupatoria. On y déportait ordinairement les grands criminels. Saint Martin y fut laissé dans le plus complet dénûment. « Nous sommes, écrivait-il au clergé de Rome, non-seulement séparé du reste du monde, mais comme enseveli tout vivant au milieu d'un peuple presque entièrement païen, chez lequel on ne trouve aucun sentiment d'humanité, pas même la compassion naturelle qu'on rencontre chez les barbares. Il ne nous vient un peu de vivres que du dehors. Je n'ai pu me procurer qu'une mesure de blé pour quatre sous d'or. Mais je bénis le Seigneur, qui règle mes souffrances comme il lui plaît. Je le prie, par l'intercession de saint Pierre, de vous conserver inébranlables dans la foi. Pour mon misérable corps, le Seigneur en aura soin. De quoi serais-je en peine? J'espère en la miséricorde du Dieu tout-puissant, et bientôt mes maux seront finis. »

Le 16 septembre 655 le martyr expira dans une cabane de Cherson. Ses reliques furent déposées par des pêcheurs chrétiens dans une petite chapelle située sur le bord de la mer. Le tombeau de saint Martin

devint un lieu de pèlerinage où accouraient les populations de la Crimée. Que sont devenues cette chapelle et cette tombe? Les vagues mugissantes de la mer Noire auront tout dévoré. Mais le nom béni du pape Martin est impérissable. Il apparaît à travers les siècles avec son auréole de martyr, et aussi comme une éternelle protestation contre les fureurs byzantines. Qui sait si ce ne fut pas dans cette même ville de Cherson que saint Clément, exilé par Trajan, avait rendu son âme à Dieu cinq cent cinquante-cinq ans auparavant ? Martin était le deuxième pape que les Constantinopolitains immolaient. On se souvient de saint Sylvérius assassiné, en 538, par les ordres de deux courtisanes, Théodora, femme de Justinien, et Antonina, femme de Bélisaire.

Lorsque le crime gouverne un empire, a dit un philosophe, *la vertu a ses martyrs pour empêcher qu'on ne la prescrive.* Dans les âges que nous traversons, la vertu civique n'est plus qu'un nom dans l'empire romain. Mais au moment où tout s'affaisse et où les caractères antiques ont disparu, une vertu se lève, la vertu sacerdotale. Elle a son principal foyer chez les papes qui se succèdent à Rome. Cette vertu résiste maintenant aux Césars baptisés qui veulent asservir l'Église, comme elle avait résisté aux Césars païens qui voulaient la noyer dans le sang. Cette vertu, qui a Dieu pour point d'appui et pour guide, fonde la liberté religieuse; et, de cette liberté-là naîtront, un peu plus tard, les libertés politiques. Jamais le combat entre le règne de la force qui est l'abaissement, et le règne de l'esprit qui est la grandeur, n'avait été soutenu avec plus de persévérance et de vigueur que par les papes aux prises avec l'oppression césarienne. Elle sera

vaincue, à la fin, cette oppression parce que : « *Lorsqu'on ne met pas la justice de son côté*, a dit Bossuet, *on peut dire que par cet endroit on est toujours faible.* »

Les événements se précipitent vers le dénoûment d'une grande période historique : l'indépendance politique et religieuse du Saint-Siége. Les tyrannies byzantines d'une part, les agressions et les ambitions des Lombards de l'autre, conduisent à ce résultat. Les faits ici disent tout, continuons à les exposer avec exactitude.

Le prêtre Étienne qui, avec quelques membres du clergé romain, avait gouverné l'Église avec sagesse pendant les dix années d'exil de saint Martin, monte sur le siége pontifical en 655, et meurt le 1[er] juin 658. Saint Vilatien lui est donné pour successeur. L'empereur Constant II, le meurtrier de saint Martin, assassin de son frère Théodose, s'est tellement rendu odieux à Constantinople qu'il est obligé de quitter cette ville. Il vient à Rome en 663 pour y rétablir, avait-il dit, le siége de l'empire romain. Il y vole les trésors des sanctuaires, et, gorgé de richesses, il va en Sicile où un de ses officiers l'assomme dans un bain (668). Un prince honnête homme, Constantin IV, surnommé *Pogonat* ou *le Barbu,* lui succède à l'empire.

Un événement important marque le pontificat de saint Vilatien. Contrairement aux décisions des conciles et des souverains pontifes, les Anglo-Saxons avaient depuis longtemps suivi la coutume de célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars. Saint Wilfride, évêque d'York, et le pieux Oswis, roi du Northumberland, parviennent à faire adopter aux Saxons et aux Irlandais les lois de l'Église au sujet de la célébration de la Pâque. Le pape Vilatien écrit à

cette occasion la lettre suivante au roi Oswis : « A notre seigneur et très-excellent fils, Oswis, roi des Saxons, Vitalien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu : Les lettres de Votre Excellence nous ont appris comment, par la grâce de Dieu, elle a été amenée à embrasser la vraie foi des apôtres, et à travailler à conquérir le royaume du ciel, après avoir longtemps et glorieusement régné sur sa nation. Nation bénie! puisqu'elle a mérité d'avoir un roi aussi sage, qui met sa gloire à convertir ses sujets au vrai Dieu. Le prêtre que vous nous adressiez étant mort(1), nous cherchons un homme docte et pieux, un pontife orné de toutes les vertus, pour l'envoyer à votre patrie, afin qu'il joigne ses efforts aux vôtres pour déraciner, du champ du père de famille, l'*ivraie de l'homme ennemi*. Membre de l'Église catholique, Votre Altesse doit suivre en tout et toujours la règle du Prince des Apôtres, non-seulement pour la célébration de la Pâque, mais encore pour tous les points de discipline ecclésiastique. Nous avons reçu, comme un gage d'éternel souvenir, les présents de Votre Altesse pour le Prince des Apôtres. Nous envoyons de notre côté, à la reine, votre épouse, notre fille spirituelle, une croix contenant une clef faite des chaînes de saint Pierre et de saint Paul. Puisse Votre Altesse consacrer bientôt toute son île au service du Christ, notre Dieu! »

Saint Vitalien meurt le 7 janvier 672. Adéodat lui

(1) C'était Vigard, évêque élu de Cantorbéry, qui, s'étant mis en route pour Rome où il allait demander à Vitalien la consécration épiscopale, mourut avant d'arriver à la ville éternelle. Le pape lui donna pour successeur le savant et saint Théodore, l'un des hommes qui ont le plus illustré le catholicisme dans cette Angleterre qui l'a renié.

succède. Au milieu du travail immense de constitutions politiques des peuples naissants, la papauté est l'inébranlable rocher sur lequel ils s'appuient tous pour recevoir la consécration de leurs lois, de leur existence sans cesse menacée. C'est ainsi que la république de Venise, fondée depuis plus de deux siècles par des populations des bords du Mincio, qui avaient vu leur patrie ravagée par les Huns, s'adresse au pape Adéodat pour lui demander de sanctionner, au nom de la religion dont il est le chef, la décision qu'elle venait de prendre d'élire ses doges ou premiers magistrats. Adéodat accorde ce qui lui est demandé. Il meurt le 17 juin 676. Saint Donus I[er] lui succède, et ne porte la tiare que trois années. Saint Agathon, d'origine sicilienne, est élu pape après lui.

Toutes les hérésies parties de l'Orient ou de Constantinople ont fini par provoquer, dans ce même pays, la réunion de conciles qui, tout en combattant les erreurs, ont fixé les points de dogme attaqués ou contestés. Les doctrines d'Arius, qui niaient la divinité de Jésus-Christ, donnent lieu à la majestueuse assemblée de Nicée (325), qui rédige l'immortel symbole des croyances chrétiennes. Le nestorianisme et l'eutychianisme provoquent le concile de Chalcédoine (451), où le dogme d'un Dieu fait homme est solennellement formulé, et le concile de Constantinople, de 552, met en poussière la doctrine des acéphales. Tout l'Orient avait été troublé par les prédications du patriarche Sergius touchant les deux volontés en Jésus-Christ. L'empereur Constantin IV et le pape Agathon s'entendent pour la convocation d'un concile qui doit prononcer sur les erreurs contenues dans l'*Ecthèse* d'Héraclius ou plutôt de Sergius, et dans le *Type* de

Constant II. Le concile, présidé par un des légats du pape, se réunit à Constantinople en 680, et s'ouvre par la lecture d'une lettre de saint Agathon, où le dogme des deux volontés en Jésus-Christ est nettement défini. L'auguste assemblée y adhère en ces termes : « Par l'inspiration de l'Esprit saint, acquiesçant à la lettre dogmatique de notre très-saint père et souverain pontife Agathon, nous proclamons en Jésus-Christ deux natures, avec deux volontés et deux opérations propres. Nous anathématisons Théodore de Pharan, Sergius, Paul, Pyrrhus, Pierre de Constantinople, Cyrus d'Alexandrie, et la lettre du pape Honorius, en tant qu'elle leur est favorable (1). Nous anathématisons, de plus, Macaire d'Antioche, et Étienne, son disciple; nous avons suivi l'enseignement du pape, et lui-même a suivi les traditions des apôtres et des Pères. Si nous avons vaincu l'ennemi, le chef suprême des apôtres combattait avec nous; car nous avions, à notre tête, son imitateur et son héritier, le successeur de sa chaire, le saint pontife qui illustre, par sa doctrine, la vérité catholique. O prince (Constantin IV), l'ancienne Rome vous a offert une profession de foi émanée de Dieu même. Une lettre de l'Occident a ramené le jour de la vérité. Pierre a parlé par la bouche d'Agathon. »

On est vraiment confondu, en présence de pareils documents où la primauté de Rome est si hautement reconnue et proclamée, de voir toujours renaître la rébellion de Constantinople contre le Saint-Siége. Les Grecs, restés schismatiques, et c'est la majorité,

(1) On se souvient que cette lettre, dont nous avons cité quelques lignes dans le précédent chapitre, se bornait à exhorter Sergius à ne pas troubler de nouveau l'Église par une vaine dispute de mots.

et les Russes, à leur suite, ne peuvent pas ouvrir l'histoire sans y trouver leur propre condamnation.

Constantin IV abolit, par un édit, cette servitude des papes qui consistait à ne pouvoir monter régulièrement sur leur siége qu'après la confirmation de leur élection par les princes. Mais quelle durée pouvait avoir de telles décisions? Un empereur ou un roi défaisait, à cet égard, ce que son prédécesseur avait fait. Aussi, un des césars byzantins, Justinien II, fils indigne de Constantin IV, abrogea-t-il bien vite l'édit de son père, et conféra-t-il à l'exarque de Ravenne le droit d'approuver ou de désapprouver l'élection des papes. Mais un résultat considérable avait été obtenu par le pape Agathon. Il affranchit le Saint-Siége du tribut exigé par les rois goths d'abord, par les empereurs, ensuite, à chaque élection de pape.

Lorsque les actes du concile de Constantinople (le sixième œcuménique) parvinrent à Rome, saint Agathon, auquel en revenait la gloire, n'était plus de ce monde (10 janvier 682); et ce fut son successeur, saint Léon II, qui les transmit, en les sanctionnant, au monde chrétien. Léon II ne gouverna l'Église qu'une année (683), et saint Benoît II, qui le remplaça, descendit dans la tombe en 685. Jean V, qui lui fut donné pour successeur, ne vécut qu'une année après son élévation au pontificat (686). Conon, qui le remplaça, expira le 21 septembre 687. Saint Sergius, dont le pontificat eut un peu plus de durée, devait, par cette raison, être en butte aux persécutions byzantines.

Depuis son origine, l'exarchat de Ravenne n'était considéré par ceux qui l'occupaient que comme un moyen de s'enrichir. Ils exploitaient d'une façon particulière les élections des papes. Ils avaient le droit de les ac-

cepter ou de les refuser, et leur approbation était presque toujours achetée à beaux deniers comptants. Après la mort du pape Conon, l'archidiacre romain Paschal veut monter sur la chaire de saint Pierre. Sa candidature est impopulaire, et il s'adresse, les mains pleines d'or, à l'exarque de Ravenne, Platys, pour l'emporter sur un concurrent nommé Théodore. Dans cet état de choses, les Romains acclament Sergius souverain pontife. Le candidat importait peu à Platys; ce qu'il voulait, c'était de l'argent, et il ne consentit à ratifier l'élection de Sergius qu'à la condition d'être largement payé. Il fallut, bon gré mal gré, satisfaire sa cupidité. Ces indignités eurent au moins un bon résultat : le mépris de l'autorité impériale représentée par l'exarque, la lassitude de cette autorité dégradante, et l'attachement de plus en plus marqué des Romains pour les papes qu'ils voulaient arracher à une insupportable tyrannie.

Le concile de Constantinople avait résolu, dans le sens catholique, la question des deux volontés en Jésus-Christ, et reconnu la suprématie du siége apostolique. Justinien II foula aux pieds les actes de cette grande réunion. Son concile, que Bède a flétri du nom d'assemblée erratique ou déréglée, et qui est plus particulièrement connue sous le nom de concile *in Trullo*, parce qu'il avait été tenu sous le dôme du palais impérial, décréta le mariage des prêtres, et mit au rang des livres sacrés quelques-uns des écrits que le pape Gélase avait autrefois condamnés comme apocryphes ou entachés d'hérésie. Parmi les cent canons de ce concile, il s'en trouvait que l'Église pouvait accepter; mais la plupart étaient contraires à l'orthodoxie. Justinien II, qui croyait pouvoir donner au pape des ordres comme

il en donnait au patriarche de Constantinople, voulait que Sergius souscrivît sans restriction à l'assemblée *in Trullo*, et le pape refusait. De là des luttes nouvelles entre Rome et Constantinople. Justinien II voulut suivre l'exemple que lui avait donné Constant II : enlever le pape de Rome et le conduire enchaîné à Byzance. Il avait chargé de cet exploit Zacharie, qui avait remplacé Platys à l'exarchat de Ravenne. Mais, cette fois, le peuple de Rome se leva comme un seul homme pour défendre son évêque. Zacharie ne dut son salut qu'au pape lui-même, qui lui donna asile dans son palais. L'exarque retourna, couvert de honte, à Ravenne, en méditant des vengeances dignes de lui (693). Il parvint à créer à Rome une faction contre le pape. Il fit élire un antipape nommé Jean. Il interna Sergius à Ravenne, où il resta sept années. La justice reprit ses droits. Sergius revint triomphalement à Rome, où il mourut comme meurent les saints, le 8 septembre 701.

Jean VI lui succéda. Mêmes tentatives de la part de l'empereur pour obtenir l'approbation de son concile *in Trullo*, et mêmes refus de la part du nouveau pape. Justinien II donne mission à l'exarque Théophylate, qui venait de remplacer Zacharie, de lui amener Jean VI à Constantinople. Mais le temps des Calliopas et des Pellure, qui avaient autrefois traîné saint Martin sur les chemins de Constantinople , était passé : les Romains chassèrent de leur cité Théophylate et les soldats venus pour enlever le pontife. Toutes ces violences étaient peu faites pour ramener les Romains à la soumission au pouvoir impérial, ou plutôt elles ne faisaient que creuser l'abîme déjà profond qui séparait Rome de Constantinople. Les Lombards, qui suivaient

d'un œil attentif les progrès de cette désaffection, la favorisaient à leur profit, et cherchaient, par tous les moyens, à recueillir l'héritage d'un pouvoir qui n'avait presque plus de racines en Italie. Le Lombard Gisulphe menace Rome, que les armées impériales ne défendent plus. Jean VI obtient, à force d'argent, la retraite des barbares.

Jean VI meurt en 705. Jean VII lui succède. L'historien des Lombards, Paul Diacre, marque un fait important. Il dit : « Au temps du pape Jean VII, le roi Lombard, Aribert II, rendit au siége apostolique le patrimoine des Alpes Cottiennes qui avait appartenu autrefois aux pontifes romains, patrimoine que les Lombards avaient anciennement usurpé. Aribert envoya à Rome l'acte de *restitution* écrit en lettres d'or. » Les Alpes Cottiennes, qui s'étendent depuis le mont Viso jusqu'au mont Cenis, appartenaient-elles à la papauté à cette époque? Nous ne saurions l'affirmer. Mais il ne ressort pas moins de l'acte dont parle Paul Diacre, que si cette grande étendue de montagnes n'était pas la propriété absolue des papes, ils y possédaient, au moins, des domaines considérables. Un autre fait à constater, c'est que le roi Luitprand confirma l'acte de *restitution* d'Aribert sous le pontificat de Grégoire II. L'administration de tant de terres, qui faisait de l'évêque de Rome le plus riche propriétaire de l'Italie, constituait un véritable gouvernement qui avait ses lois, ses règlements propres. Tout un peuple y était soumis. De là à l'entière indépendance de la papauté, il n'y avait qu'un pas.

Malgré les révoltes presque continuelles de Constantinople contre le Saint-Siége, la puissance morale et religieuse des papes était si grande dans le monde,

que les empereurs eux-mêmes en étaient dominés à leur insu. Si cela n'avait pas été ainsi, pourquoi tant d'efforts pour obtenir des pontifes romains leur sanction aux décisions constantinopolitaines ? Mais les Grecs ne se rebutaient pas. Quand les violences ne réussissaient pas, ils employaient la douceur, les supplications qui cachaient ordinairement des piéges. Justinien II écrivit à Jean VII une lettre respectueuse dans laquelle il lui demanda d'approuver ce qui lui paraîtrait bon dans les actes du concile *in Trullo* et de rejeter ce qui lui paraîtrait mauvais. Le pontife renvoya à l'empereur les cahiers du concile sans les lire.

Jean VII mourut en 707, laissant sans solution l'affaire du *Trullo*. Sisinnius, élu le 19 janvier 708, meurt subitement vingt jours après. Constantin lui est donné pour successeur. Justinien II lui écrit une magnifique lettre pour lui demander de venir à Constantinople, afin d'y travailler à la paix de l'Église. Le pape consent à faire ce voyage. Il est reçu dans la capitale de l'empire avec un immense éclat (710). L'entrevue du pontife et de l'empereur a lieu à Nicomédie. Justinien II, la couronne sur la tête et le sceptre en main, se jette aux pieds du pape, dont il baise les genoux. Constantin le relève et l'embrasse. Dans une conférence à laquelle assiste le prêtre Grégoire, qui devait, après Constantin, s'asseoir avec éclat dans la chaire de saint Pierre, l'empereur est éclairé sur les erreurs de son concile et les reconnaît. Le pape rentre à Rome en 711, salué par les cris de joie de tout un peuple. Il meurt plein jours le 8 avril 715. Saint Grégoire II gouverne après lui l'Église de Dieu. Voyons ce nouveau pontife aux prises avec un nouvel empereur de Constantinople, Léon III, ou Léon l'Isaurien.

Léon III déclara la guerre aux images. De 730 à 741, époque de sa mort, les chrétiens d'Orient, fidèles à ce culte aussi ancien que le christianisme lui-même, furent livrés à des supplices qui rappelèrent les cruautés de Néron, de Domitien, de Décius, dè Galésius et de Dioclétien. Le ménologe grec est rempli de martyrs qui souffrirent la mort à cette époque. Grégoire II écrivit à l'empereur pour protester contre cette persécution furieuse, et aussi pour l'éclairer sur le véritable caractère du culte des images. Le farouche et ignorant Isaurien n'écouta rien; « *autant aurait valu*, dit Zonare, à cette occasion, *entreprendre de rendre blanc un Éthiopien.* » Léon l'Iconoclaste est tout entier dans ces paroles.

Les fureurs de cet empereur contre ceux qui vénéraient les images achevèrent de rendre odieux le pouvoir byzantin en Italie. Cette révolution profonde dans les esprits est attestée, quoique en des vues différentes, et par les historiens grecs et par les historiens latins. Théophane, Zonare, Cédrénus, racontent, ce qui, d'ailleurs, est inexact, que Grégoire II défendit aux peuples d'Italie de payer à l'empereur les impôts accoutumés. Cette erreur est prouvée par une lettre de Grégoire II à Ursus, duc de Venise, par laquelle le pape le supplie de se joindre à l'exarque, représentant de l'empereur, pour chasser de Ravenne les *infâmes Lombards* qui s'étaient emparés de cette ville, afin de la rendre au souverain de Byzance (1).

Voici ce qui avait pu donner lieu à l'erreur des trois historiens grecs que nous venons de nommer. A son

(1) Voir cette lettre dans le bibliothécaire Anastase, *Vie de Grégoire II.*

avénement à l'empire, Léon III avait ajouté un nouvel impôt à ceux que payaient déjà les peuples d'Italie encore soumis à l'empire : ce n'était pas autre chose que le *karage* (capitation) que les musulmans avaient déjà établi sur les chrétiens vaincus de l'Asie et de l'Afrique ; et ce fut au pape, leur seul soutien, que les Italiens s'adressèrent pour se plaindre d'une contribution aussi humiliante qu'injuste. Grégoire II écrivit, à cette occasion, une lettre à Léon III, où nous lisons ces paroles : « Vous surchargez les populations de ce pays de nouveaux impôts, quand elles sont hors d'état de payer les anciens. Je vous supplie, au nom de l'humanité et de la justice, d'avoir pitié de ces malheureux que la misère accable. »

Non, ce n'est pas Grégoire II ni aucun autre pape qui a détaché les populations italiennes de la domination des empereurs byzantins. Cette domination était tellement usée et méprisée dans le septième siècle que les papes, quelque autorisés qu'ils fussent pour exhorter les Italiens à l'obéissance, et quelle que fût leur puissance morale, n'auraient jamais pu lui rendre le crédit, le respect qu'elle avait perdu. Ce sont les Byzantins eux-mêmes qui avaient tué leur pouvoir dans toute la Péninsule, et à Rome plus particulièrement. Depuis deux siècles, les barbares avaient pénétré en Italie et l'avaient ravagée. Les papes, organes des peuples foulés, s'étaient fatigués à demander des secours aux empereurs. Les Italiens s'étaient naturellement, invinciblement, détachés d'un pouvoir qui ne les protégeait plus. Les vexations des exarques n'épargnèrent pas la ville de Rome, et nous savons maintenant les tourments, les exils dont les papes furent victimes sous cette domination de sang et de boue. Elle était si complétement

honnie et finie que la question de nommer à Rome un empereur et de le conduire en armes à Constantinople, afin d'y jeter bas le sauvage Isaurien, fut sérieusement agitée (1).

Mais du milieu des ruines du pouvoir impérial en était sorti un autre plein de justice et d'amour : la papauté. Les impériaux redoutaient plus ce pouvoir que celui des Lombards. En 728, Paul, exarque de Ravenne, met tout en œuvre pour soulever la Vénétie et la Pentapole (Rimini, Fano, Pesaro, Ancône et Humana) contre Grégoire II. Que font ces peuples? Ils répondent à ces excitations par des imprécations contre Paul et contre l'empereur. Rimini, Fano, Pesaro, Ancône, Humana, nomment, chacune d'elles, un gouverneur auquel ces villes donnent le titre de duc. Toute la Pentapole jure de défendre le pape jusqu'à la mort. Le duc de Naples, Exhitarius, et son fils Adrien, instruments de l'empereur, marchent sur Rome avec une armée. Le peuple et les troupes de cette ville, dévoués au pape, se lèvent en armes, vont à la rencontre de l'ennemi, lui livrent bataille, et le duc et son fils sont tués dans la mêlée. On apprend que Pierre, gouverneur de Rome pour le compte de l'empereur, trahit le pape, et le peuple chasse le gouverneur. Deux partis se forment à Ravenne, l'un pour l'empereur, l'autre pour Grégoire II : l'exarque Paul est tué dans une sédition.

Luitprand, roi des Lombards, profite de ces troubles pour agrandir ses États. Il prend Ravenne, l'Émilie, la Pentapole, Narni, et donne cette ville au pape. Après la mort de Paul, l'empereur Léon III envoie en Italie un

(1) Voir le bibliothécaire Anastase dans sa *Vie de Grégoire II.*

autre exarque, l'eunuque Eutychius. La donation de Narni à Grégoire II par Luitprand n'avait qu'un but : obtenir l'appui moral du pape ou, du moins, prévenir toute opposition de sa part dans les projets de conquête des Lombards. Grégoire ne vit pas sans effroi un prince tel que Luitprand maître de Ravenne et de la Pentapole ; il craignit, non sans raison, pour Rome, et demanda à Ursus ou Orso, duc de Venise, de chasser les Lombards de Ravenne et d'y replacer l'exarque Eutychius qui s'était réfugié auprès du doge. Les Vénitiens battent les Lombards, et Ravenne et la Pentapole rentrent sous la domination de l'empereur. Un écrivain peu favorable aux papes n'a pu s'empêcher, au sujet de cet acte de Grégoire II, de rendre toute justice à cet illustre pontife, qui se reconnaissait encore sujet de l'empereur quand d'un bout à l'autre de la Péninsule les peuples ne voulaient plus entendre parler des Byzantins : « Dans la conjoncture la plus critique qui fût jamais, a dit Daunou, lorsque d'un côté l'hérésie, armée de la puissance impériale, s'efforçait de s'introduire en Italie, et que, de l'autre côté, l'Italie ne semblait pouvoir repousser l'hérésie qu'en se révoltant contre son souverain, le pape Grégoire II remplit également deux devoirs qui paraissaient alors incompatibles. Chef intrépide de l'Église, il s'opposa constamment à l'exécution d'un édit contraire à la pratique du christianisme ; il fit tous ses efforts pour détourner l'empereur de son dessein impie ; il fortifia les peuples dans la résolution de rejeter les ordres auxquels ils ne pouvaient obéir sans trahir leur religion ; mais, en même temps, fidèle sujet du prince, il se tint lui-même et maintint les peuples dans une juste obéissance ; il étouffa l'esprit de ré-

volte et, malgré les noirs complots que le prince même tramait contre sa vie, prélat vraiment apostolique, supérieur à tout sentiment de vengeance ainsi que de crainte, il fut assez généreux pour conserver au prince l'Italie prête à lui échapper (1). »

Eutychius, qui avait reçu de Léon III la mission d'enlever le pape de Rome et de l'emmener à Constantinople, ne témoigne au pontife aucune reconnaissance pour le rétablissement de son pouvoir. Il se ligue avec Luitprand contre Grégoire II : ligue monstrueuse, hypocrite, où chaque allié cherchait à tromper l'autre. En 729, ces singuliers amis étaient campés avec une armée formidable au pied du château Saint-Ange. Toute résistance était impossible ; elle n'eût amené que des désastres pour Rome. Grégoire fit auprès de Luitprand ce que saint Léon avait fait auprès d'Attila. Il s'avança, à la tête de son clergé, une croix à la main, dans le camp ennemi, et conjura Luitprand d'épargner la cité prédestinée. Le roi lombard se jeta aux pieds du pape et lui demanda sa bénédiction. « Jamais, dit-il d'une voix émue, jamais, Très-Saint Père, je ne troublerai le repos de la ville qui garde le tombeau des saints apôtres! » Le roi donna ordre à ses troupes de se retirer. Il entra dans Rome, conduit par le pape, et se dirigea vers la basilique du Vatican. Il fit sa prière sur le tombeau de saint Pierre, et y déposa solennellement son baudrier, son épée, sa couronne d'or, et une croix d'argent qu'il avait coutume de porter sur lui. Puis, il retourna à Pavie, sa résidence, après avoir obtenu du pontife le pardon pour l'exarque Eutychius.

(1) Daunou, *Essai historique sur la puissance temporelle des papes.*

Des faits pareils disent tout. Les rois et les peuples courbaient leur front devant une force surnaturelle. Il n'y avait là ni politique ni savoir-faire. Il y avait Dieu, la justice, l'autorité religieuse, la civilisation, le salut. C'était le résultat de sept cents ans de vertu et de martyre, car le martyre, qu'on ne s'y trompe pas, n'a pas cessé pour les papes depuis saint Pierre jusqu'aux derniers des pontifes qui ont été soumis à la domination des empereurs byzantins. Dix fois les papes ont sauvé Rome et l'Italie depuis Léon le Grand jusqu'à saint Léon III. Voyez l'hommage que leur rend un de leurs ennemis : « Rome, a dit Gibbon, après avoir perdu ses légions et ses provinces, voyait sa suprématie rétablie de nouveau par le génie et la fortune des papes (1). »

Il nous faut citer une lettre très-curieuse, de Grégoire II à l'empereur Léon III.

« Dieu m'est témoin que j'ai fait recevoir vos lettres et vos images par les rois d'Occident, vous comblant de louanges pour vous assurer la paix. Maintenant, ils ont vu que vous aviez fait briser l'image du Sauveur, mettre à mort je ne sais combien de femmes, en présence de tant d'étrangers romains et vandales, goths et africains! et voilà que vous pensez nous effrayer, et vous dites : « J'enverrai à Rome, « je briserai l'image de saint Pierre et j'enlèverai Gré- « goire chargé de fers, comme Constant, mon prédé- « cesseur, fit enlever Martin. » Cependant, vous devez savoir et tenir pour certain que les pontifes sont à Rome comme un mur inébranlable, comme un double rempart, comme des arbitres de paix, et des modé-

(1) *Hist. de la déc. et de la chute de l'emp. rom.*, t. IX, p. 308.

rateurs entre l'Orient et l'Occident. Plût à Dieu qu'il nous fût donné de marcher dans la même voie que le pape Martin, encore que, pour l'amour de notre peuple, nous voulions bien vivre, puisque tout l'Occident a les yeux sur notre humilité et sur celui dont vous menacez de renverser l'image, c'est-à-dire, saint Pierre. Essayez, et vous verrez tous les Occidentaux prêts à venger les injures dont vous effrayez l'Orient... Une seule chose nous contriste : c'est qu'au moment où les barbares adoucissent leurs mœurs, vous, prince d'un peuple policé, vous retourniez à la barbarie (1).»

Évidemment l'Occident, ému ou indigné des persécutions incessantes de l'empereur contre Grégoire II, était pour la cause du pape, qui représentait l'honneur et la liberté de l'Église, toujours menacés par Constantinople. Il y avait alors, chez les Franks, un homme immense, le vainqueur des Saxons, des Frisons, des Allemands, des Bavarois, et bientôt celui des Sarrasins : Charles Martel. Au moment où Luitprand parut devant Rome avec son armée, Grégoire II avait, non point demandé à l'illustre maire du palais un secours armé, car il savait qu'il était l'ami et l'allié des Lombards, mais sa bienveillante intervention. Avant que le courrier du pape arrivât de ce côté-ci des Alpes, le roi lombard avait déjà renvoyé ses troupes à la prière du pontife.

Grégoire II, théologien profond, orateur éloquent, esprit net et ferme, caractère énergique, cœur plein de

(1) Anastase le Bibliothécaire a attribué cette lettre à Grégoire III; les recherches historiques ont prouvé qu'elle était bien de Grégoire II à Léon l'Isaurien. Voir le cardinal Orsi, dans sa dissertation *Della origine del dominio et della sovranita de romani pontifici.*

miséricorde, expira doucement, le 10 février 731, après avoir gouverné glorieusement l'Église durant seize années. Héritier des grands principes de ses saints prédécesseurs, gardien vigilant de l'honneur, de la liberté religieuse, des droits imprescriptibles et sacrés du Siége apostolique, Grégoire II s'éleva avec force contre la prétention de Léon III de vouloir dicter des lois à l'Église.

Le pape disait à l'empereur:

« La constitution des choses de l'Église et le caractère des choses du siècle ne se ressemblent pas. De même que le pontife n'a pas le pouvoir de regarder dans le palais et de conférer les dignités, ainsi, l'empereur n'a pas le droit de s'occuper de l'intérieur des églises et de régler les élections sacrées dans le clergé. »

On s'est écrié, en tête de ces paroles de Grégoire II (1) : *Il ne se peut rien de plus clair* (contre le pouvoir temporel des papes, sous-entendu) *que les paroles de Grégoire II dans sa lettre à l'empereur Léon l'Isaurien.* En effet, ces paroles sont très-claires, di-

(1) M. Bonjean, *De la souveraineté temporelle de la papauté*, p. 86.

Voici le texte des paroles de Grégoire II à l'empereur : Alia est ecclesiasticarum rerum constitutio, et alius sensus sæcularium. Nam quemadmodum Pontifex introspiciendi in palatium potestatem non habet, ac dignitates deferendi : sic neque imperator in ecclesias introspiciendi, et electiones sacras in clero peragendi.

M. Bonjean traduit ce texte, qu'il cite lui-même, de la manière suivante :

« Les affaires ecclésiastiques et les affaires temporelles se traitent diversement. Et comme les pontifes n'ont point le droit de se mêler des affaires de la cour, de conférer des charges dans l'État, de même l'emereur n'a point le pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques, ni d'*ordonner* les ministres de l'Église, ni de *consacrer*, ni d'*administrer les sacrements.* »

Cette traduction est-elle d'une parfaite exactitude? et ne semble-

rons-nous, à notre tour : elles avertissent l'empereur que les affaires de l'Église ne le regardent pas. Mais si l'empereur ne veut pas se renfermer dans ses attributions, s'il persiste à vouloir gouverner l'Église, que doit donc faire le chef réel de cette Église? Se soumettre au caprice ou à la volonté du prince? N'attendez jamais cela des papes. Alors qu'arrivera-t-il? Il arrivera que, pour en finir avec l'oppression des césars, le pape deviendra roi! Ce qu'il y a de clair dans les paroles de Grégoire II à Léon l'Isaurien, c'est que l'empereur veut être pontife, et que le pape lui déclare que ni ce titre, ni les droits qu'il implique n'appartiennent à César. Ce qu'il y a encore de très-clair dans les paroles de Grégoire II, c'est que ses successeurs immédiats réclameront les secours des rois franks pour délivrer le Saint-Siége d'une sacrilége tyrannie. Voilà ce qu'il aurait fallu dire, avec toute liberté de jugement, bien entendu, si on avait voulu prendre la vérité historique pour guide en citant les paroles de Grégoire II à Léon l'Isaurien.

t-elle pas se préoccuper surtout de séparer le spirituel du temporel au profit de la thèse de M. le sénateur? Dans le texte il n'est question ni d'*ordonner*, ni de *consacrer*, ni d'*administrer les sacrements.* Les paroles de Grégoire II ont pour but d'établir l'indépendance de l'Église; ce n'est pas, croyons-nous, en comprendre le sens que de s'en faire une arme contre la souveraineté pontificale. Elles se réduisent à ceci : Je ne m'occupe pas des affaires de l'empire, je n'empiète pas sur vos droits, ne vous mêlez pas des affaires de l'Église, laissez-moi dans mes droits. Or, les césars byzantins persistèrent à vouloir mettre la main dans les affaires spirituelles de la papauté; elle échappa à leur oppression par l'établissement de sa souveraineté.

CHAPITRE II.

Charles-Martel et les Sarrasins. Saint Grégoire III, quatre-vingt-dixième pape. Concile de Rome contre les iconoclastes. Les Byzantins à Ravenne. Grégoire III, persécuté, implore le secours de Charles-Martel. Mort de Charles-Martel. Mort de Grégoire III et de l'empereur Léon III. Copronyme empereur. Saint Zacharie, quatre-vingt-onzième pape. Mort de Luitprand. Ses successeurs. Karloman et Raghis au couvent du mont Cassin. Changement de dynastie en France. Étienne II, quatre-vingt-douzième pape. Étienne III, quatre-vingt-treizième pape. Agressions d'Astolphe contre Rome. Étienne III en France. Assemblée de Quierzy-sur-Oise. Sacre de Pépin et de sa famille à Saint-Denis. Première expédition des Franks en Italie. Deuxième expédition. Fondation du pouvoir temporel de la papauté. Réponse aux critiques au sujet de la donation de Pépin le Bref.

(De 731 à 756.)

Dans les pages qui vont suivre, nous nous attacherons spécialement à l'étude des événements qui aboutissent à la formation du pouvoir temporel de la papauté, et nous négligerons à dessein les faits purement religieux qu'on trouve, d'ailleurs, dans toutes les histoires ecclésiastiques. C'est le pouvoir temporel, tant attaqué de nos jours, qu'il importe d'établir histori-

quement, et nous verrons que les raisons qui ont présidé à sa fondation sont les mêmes qui combattent aujourd'hui pour sa conservation.

Rappelons un grand fait qui, en donnant à une grande race une gloire dont aucune autre race ne jouissait alors en Europe, ne fut assurément point étranger à la création de l'indépendance de la papauté.

Les musulmans, maîtres des trois Arabies, de la Palestine, de l'Égypte, de la Syrie, de l'Afrique, de l'Asie Mineure, de la Perse, l'étaient aussi de l'Espagne, en 714. Vingt-trois ans après, ils ravageaient les pays de la Dordogne, de la Loire, du Lyonnais, du Mâconnais, de la Bourgogne. L'étendard de Mahomet flottait sur les remparts écroulés d'Arles, d'Aix, d'Oléron, d'Auch, de Dax, de Bordeaux, d'Agen, de Bayonne, de Périgueux, de Saintes. Abdérame avait juré de subjuguer l'Europe, comme les autres chefs arabes avaient subjugué l'Asie et l'Afrique. Tous les cœurs chrétiens gémissaient, et les esprits épouvantés n'entrevoyaient partout que la ruine et l'asservissement. Quel bras vengeur se lèvera pour briser les chaînes que forge l'islamisme aux nations européennes? Ce bras vengeur, c'est Karle, le bâtard de Pépin d'Héristal. Il se montre à la tête des Teutons, des Gaulois et des Franks. Il attend les escadrons d'Abdérame sous les murs de Poitiers (octobre 732). Les musulmans ne trouvent que la honte et la mort devant *ce mur de fer*, *ce rempart de glace, ces hommes de marbre*, ainsi que la chronique appelle l'armée chrétienne. La destinée de la France et de l'Europe, un moment en jeu, sera donc belle. Karle a été le marteau qui a broyé à sa naissance la barbarie musulmane dans notre France.

Voilà le grand fait dont nous parlions tout à l'heure. Il donna à la France catholique un prestige immense, et à la race karlovingienne un éclat et une puissance incomparables. Désormais, la papauté saura sur qui compter, pour être délivrée de la double oppression des Byzantins et des Lombards. Ce fut à Grégoire III, acclamé pape après la mort de Grégoire II (731), que Charles-Martel annonça sa victoire.

L'empereur de Constantinople, Léon III, continuait ses persécutions sauvages contre ceux qui vénéraient les images. Le sentiment religieux qui faisait aimer en Italie les peintures chrétiennes, se mêlait à un autre ordre d'idées : c'était l'art. La piété et l'art se donnaient la main. L'art avait brillé dans Rome païenne, et Rome chrétienne devait le faire resplendir d'un éclat jusqu'ici inconnu. Dans le concile de 732, composé de quatre-vingt-treize évêques, Grégoire III appela la noblesse romaine, les peintres et les sculpteurs. Le culte des images y fut solennellement consacré, et l'anathème lancé contre les iconoclastes. Une ambassade, composée de quelques laïques et de quelques prêtres, se met en chemin vers Constantinople, pour porter à l'empereur, avec des paroles de paix de la part du pape, les actes du concile. Les envoyés romains sont arrêtés et emprisonnés par ordre de Léon III. Ce fut sa réponse au concile de 732. Il en fit une autre. Une flotte constantinopolitaine, placée sous le commandement de Manès, duc de Chypre, entre dans l'Adriatique. Elle vient faire la guerre, non aux Lombards, mais au pape. Manès avait la mission d'arrêter le pontife et de le conduire enchaîné à Constantinople. La tempête jette une partie de ses vaisseaux sur des rochers et les brise. Manès parvient à

débarquer des troupes près de Ravenne, sur les rives du Pô. La population de cette ville, l'évêque en tête, se précipite sur les Byzantins, qui sont battus et expulsés (juin 733). L'empereur se venge de cette défaite par un redoublement de persécution contre les catholiques d'Orient, par la confiscation, à son profit, des domaines que la papauté possède en Sicile, en Calabre. Il détache de la juridiction du Saint-Siége les évêchés de l'Illyrie et de la Grèce. Ce fut un pas de plus vers la rupture politique entre l'Italie et Constantinople.

Poussant la condescendance jusqu'à ses dernières limites, Grégoire III demande aux Ravennais de conserver l'exarque, représentant de l'empereur. Mais, dès ce moment, l'exarque, — c'était toujours Eutychius, — joue à Ravenne moins le rôle d'un maître que celui d'un captif. Luitprand était toujours là, guettant les occasions d'agrandir ses États. Il veut Rome. Un prétexte lui est offert pour entrer dans la cité des papes. Trasimond, duc de Spolète, son ennemi, avait trouvé un refuge à Rome. Luitprand menace Grégoire III d'assiéger cette ville si Trasimond ne lui est pas livré. Dans cette extrémité, le pape rompt ouvertement avec l'empereur et avec le roi lombard. C'était son droit. « Tout le monde convient, » a dit Puffendorf, « que les sujets d'un monarque, lorsqu'ils se voient sur le point de périr, sans avoir aucun secours à attendre de leur souverain, peuvent se soumettre à un autre prince (1). » Grotius n'est pas moins

(1) Puisque nous invoquons l'autorité de Puffendorf dans une question de droit politique, en ce qui touche les intérêts généraux de l'humanité, il ne sera pas inutile de rappeler, au temps où nous sommes, ce que pensait ce luthérien, fils d'un ministre luthérien,

explicite : « Aucune partie de l'État, » dit-il, « n'a droit de se détacher du corps, *à moins que*, *sans cela*, *elle ne soit manifestement réduite à périr ;* car tous les établissements humains semblent renfermer l'exception tacite du cas d'une extrême nécessité, qui ramène les choses au seul droit naturel. » Le célèbre Hollandais cite, à l'appui de son opinion, ces paroles de saint Augustin : « Parmi toutes les nations, on a mieux aimé se soumettre au joug du vainqueur, que d'être exterminé en s'exposant aux derniers actes d'hostilités : c'est comme la voix de la nature. »

Grégoire III, père d'un peuple en péril, était dans ce cas. Il envoie à Charles-Martel, avec le titre de patrice (et en cela le pape fait acte de souveraineté), les clefs du Tombeau ou Confession de saint Pierre, et lui demande formellement de venir au secours de Rome. Le vainqueur des Sarrasins comble d'honneurs les envoyés de Grégoire. Il pose sa large main sur les clefs vénérées, et déclare que ni l'empereur de Constantinople ni le roi des Lombards n'ouvriront sans sa permission le tombeau de saint Pierre. Mais une inter-

du pouvoir temporel des papes. Voici ce que Puffendorf a écrit à ce sujet, dans son introduction à son *Histoire universelle* : « Quelque riche et quelque nombreuse que pût être l'Église, il était absolument nécessaire, pour *établir une souveraineté spirituelle*, *que le pape fût indépendant et ne fût point soumis à une puissance seculière ;* QU'IL FIT SA RÉSIDENCE DANS UN LIEU QUI NE RELEVAT QUE DE LUI ; et, enfin, qu'il eût un État dont il pût subsister honorablement, et qu'on ne pût dompter en lui enlevant ses revenus. »

Tout cela est parfaitement raisonnable aux yeux de tout homme, catholique ou protestant, qui a quelque souci de la justice, de l'ordre dans ce monde ; mais ce n'est que radotage aux yeux de ceux dont les doctrines consistent à tout briser, à faire table rase en religion comme en politique. Ils ont appelé cela un droit nouveau ! Dieu sait où ce droit mènerait le monde s'il pouvait jamais triompher !

vention armée en Italie lui était en ce moment impossible. Les affaires des Gaules l'accablaient. Les musulmans étaient encore dans le Languedoc. Ils pouvaient revenir dans les lieux d'où ils avaient été déjà chassés. Charles-Martel se borna donc à exhorter son ami Luitprand à ne pas inquiéter le pape. Karle meurt dans sa gloire, en son château de Quierzy-sur-Oise, au mois d'octobre 741. Grégoire III descend dans la tombe le 28 novembre de la même année. Léon III, dont le règne de vingt-quatre ans avait été une honte de plus pour le Bas-Empire, meurt aussi, laissant son trône à son fils Constantin, surnommé Copronyme, à cause de sa malpropreté.

Saint Zacharie, successeur de Grégoire III, se rapproche de Luitprand qui, au fond, n'avait jamais été un ennemi déclaré du Saint-Siége. Trasimond, délaissé, entre dans le sacerdoce. Le roi lombard restitue, non pas à l'empereur, — que ceci soit bien constaté, — mais à l'Église romaine, les terres et les villes dont il s'était injustement emparé dans la Sabine, dans l'Ombrie et les Marches d'Ancône. Luitprand conclut avec Zacharie une paix de vingt ans dans laquelle l'exarque de Ravenne n'est pas compris, tant le pouvoir impérial était effacé dans l'esprit des contractants. Cependant Zacharie considérait encore Ravenne comme une possession impériale, si bien qu'au moment où Luitprand allait s'en rendre maître, le pape intervint énergiquement en faveur de l'exarque. Il n'aurait donc tenu qu'à l'empereur de chercher un appui dans le souverain pontife, pour conserver ce qui lui restait en Italie. Sa politique insensée lui fit prendre une route contraire. Luitprand mourut en 744.

Hildebrand, son neveu et son successeur, est promp-

tement déposé. Les Lombards placent à leur tête le duc du Frioul, Rachis ou Raghis. Il signale son avénement par d'affreux brigandages. Le pape lui reproche ses crimes. Ému par les paroles du pontife, Raghis renonce à la royauté, et va s'enfermer dans le couvent du mont Cassin (750), où, depuis treize années, un fils de Charles-Martel, Karloman, vivait de la vie des saints. Pépin le Bref régnait seul, de fait, sur les Franks, comme Aïstuf ou Astolphe sur les Lombards, après que son frère Raghis eut renoncé à la couronne.

L'acte le plus considérable de saint Zacharie, dans l'ordre politique, fut la parole qu'il prononça à l'occasion de l'élévation de Pépin le Bref sur le trône des Franks. Cette parole est connue. Burchard, évêque de Wurtzbourg, et Fulrad, chapelain de Pépin le Bref, furent envoyés (750) à Rome, vers le pape Zacharie, pour consulter le pontife au sujet des rois franks, qui portaient seulement le nom de roi sans exercer l'autorité royale. Ce pape les chargea de répondre qu'il valait mieux donner le titre de roi à celui qui était revêtu de la puissance souveraine, et accorda son autorisation (*auctoritate suâ*), pour que Pépin fût établi roi des Franks (1). L'assemblée des leudes prononça la déposition du roi *fainéant*, Childérik III. On le rasa, et il s'en alla mourir dans le couvent de Sithieu, aujourd'hui Saint-Omer. Pépin le Bref fut sacré roi des Franks à Soissons (751), par Boniface, archevêque de Mayence. Berthrade, femme de Pépin, reçut aussi l'onction de la main du pontife.

Tel est le récit de la chronique.

(1) Éginhard, *Annales des Franks*, année 750.

Nous nous abstiendrons ici de disserter sur ce grand événement qui a donné lieu à d'interminables discussions. L'histoire n'est pas une théorie; elle est, croyons-nous, la loi dictée par la profondeur des événements accomplis. Quand un pouvoir déchu est encore représenté par une collection d'hommes, il y a combat et l'espoir de la victoire; mais que dire et que faire lorsque le combat ne peut pas même commencer faute de combattants? C'était la position de Childérik III. Il ne représentait plus rien, et personne ne songeait à lui; « à la différence des événements ordinaires, a dit Montesquieu (1), la translation de la couronne aux Carlovingiens est peut-être plus remarquée aujourd'hui qu'elle ne le fut dans le temps même qu'elle arriva. »

Oui, Childérik III ne représentait plus rien. Pépin, ayant derrière lui quatre générations de héros qui avaient fait l'honneur et la gloire des Franks, représentait tout. La mairie d'Austrasie étant comme attachée à la famille des Pépins, cette mairie s'éleva sur toutes les autres mairies, et cette maison sur toutes les autres maisons. Le délire de la nation pour la famille de Pépin alla si loin, qu'elle élut pour maire un de ses petits-fils, qui était encore dans l'enfance (2). « Il n'eût pas même dépendu de la race carlovingienne, a dit un historien dont les principes politiques ne sauraient être mis en doute, de réhabiliter la dynastie qui se mourait à ses pieds (3). »

Calvin et quelques-uns de ses adhérents ont jeté l'outrage à saint Zacharie, à propos de sa décision pour

(1) *Esprit des lois*, l. XXXI, ch. xvi.
(2) Id., l. XXXI, ch. xvi.
(3) Laurentie, *Histoire de France*, t. I, p. 271.

le changement de dynastie chez les Franks. Cette colère s'explique. Les pères du protestantisme considéraient avec dépit cette consécration de la royauté française par l'Église romaine, car cette consécration était comme un acte de mariage indissoluble entre le Saint-Siége et la nation franke. Puis vinrent les gallicans des dix-septième et dix-huitième siècles, attaquant le pape comme un démolisseur de monarchies. « Le pape, ont-ils dit, ayant fait un roi par une décision approbative, pouvait en défaire un autre par une décision contraire. » — Là n'est pas la question, répondait Fénelon : on ne s'adressa point au pontife pour qu'il ôtât ou qu'il donnât le royaume, mais afin qu'il déclarât que le royaume devait être ôté ou donné par ceux qu'il jugeait en avoir le droit (1). »

Saint Zacharie avait sous ses yeux une situation analogue à celle du royaume des Franks. En Italie, il y avait aussi un pouvoir sans vie et méprisé : le pouvoir impérial. Le pape était, à Rome, une sorte de maire du palais, et le césar byzantin un empereur *fainéant*. Mais ce n'était pas Zacharie, politique profond autant que pontife plein de sainteté, qui devait voir l'indépendance de l'Église romaine dans sa plénitude. Il mourut le 14 mars 752. Étienne II (2), son successeur, mourut subitement le lendemain de son élection. Étienne III le remplaça. Grégoire III fut le dernier pape

(1) *OEuvres complètes,* édition de Versailles, t. II, p. 382 et suiv.

(2) Étienne II, n'ayant pas été consacré, n'a pas été considéré comme pape par quelques auteurs. Des historiens autorisés l'ont, au contraire, placé au nombre des pontifes, et ont appelé son successeur Étienne III, au lieu de l'appeler *Étienne II* dit *Étienne III,* comme l'ont fait ceux qui n'ont pas accepté Étienne II comme pape. Nous mettons donc Étienne II au nombre des pontifes, afin d'éviter la confusion dans les papes qui ont porté le nom d'Étienne.

dont l'élection eut à passer par l'approbation de l'exarque de Ravenne, agissant au nom de l'empereur. Le gouvernement de Constantinople était tellement annihilé en ce moment, à Rome, que l'on ne songea plus à une formalité tyrannique qui devait cependant reparaître avec quelques-uns des successeurs de Charlemagne.

Parmi tous les peuples barbares qui avaient tour à tour foulé, en le ravageant, le sol de l'Italie, les Lombards avaient été à la fois les plus féroces et les plus détestés. Ces sauvages étrangers, appelés depuis deux siècles dans ce jardin de l'Europe par un général grec (Narsès) qu'une impératrice avait offensé, n'avaient pris aucune racine dans le pays. Ils vivaient dans cette contrée, mère des arts et des sciences, avec leurs mœurs, leur ignorance. A peine le christianisme avait-il pu encore adoucir leur caractère abrupte. Leur langage teutonique blessait les oreilles des Italiens, des Romains surtout, qui ne connaissaient d'autre langue que celle qu'avaient parlée Cicéron et Virgile. Un grand nombre de riches Italiens avaient souffert la mort, l'exil, sous la domination lombarde. Parqués comme des serfs dans leurs propres domaines, ils payaient aux Lombards le tiers de la production de leurs terres. Bien que la législation lombarde ait été jugée moins mauvaise que celle des autres barbares (1), elle s'éloignait de la jurisprudence, fondée sur les bases essentiellement chrétiennes par Constantin, et admirablement complétée et perfectionnée par Justinien. Il n'y avait pas d'injures, par exemple, pas de crimes qui, d'après les lois des Lombards, ne pussent être rachetés avec de l'argent.

(1) *Esprit des lois*, l. XXX, ch. XVIII.

Eh bien! ces Lombards, qui offrent plus d'un trait de ressemblance avec les Piémontais d'aujourd'hui, poursuivaient un but : la domination de l'Italie entière. Pour cela, Rome leur était nécessaire, et ils voulaient prendre Rome. Tous les successeurs d' Albouin étaient venus se briser contre ce roc. Luitprand s'en était éloigné à la voix du souverain pontife. Astolphe brava cette voix. Il voulut d'abord faire disparaître de l'Italie le dernier et faible reste de la domination impériale : l'exarque. L'exarchat commença par un eunuque, Narsès (1), et finit par un autre eunuque, Eutychius. Il avait duré près de deux siècles. Mais le pape était plus difficile à vaincre. Les Romains avaient les Lombards en horreur ; et le pape, le pape seul, pouvait les sauver de leurs étreintes. Il ne fit pas défaut aux Romains.

Étienne III fait signer à Astolphe, qui menaçait Rome continuellement, un traité de paix de quarante ans. Le roi lombard viole ce traité quatre mois après. Il déclare au pontife qu'il ne consentira à épargner Rome qu'à la condition que chaque habitant lui payera un tribut qu'il fixe lui-même. C'était encore la capitation des Turcs, introduite par Léon III en Italie. Étienne III envoie à Constantinople des ambassadeurs pour supplier Constantin Copronyme de venir au secours de Rome. Trop occupé, comme autrefois son père, à faire la guerre aux images, l'empereur byzantin refusa d'entreprendre une guerre contre

(1) C'est Longin qui, à proprement parler, a été le premier exarque de Ravenne, mais ce fut Narsès qui, en réalité, commença en Italie cette série d'exarques ou vice-rois qui gouvernèrent si mal une portion de la Péninsule au nom des empereurs de Constantinople.

les Lombards. Les Byzantins finissent véritablement par inspirer le plus profond dégoût, et on a de la peine à comprendre la longanimité des papes à leur égard. Mais la providence conduisait toutes ces choses. Il fallait qu'il fût établi que ce ne seraient pas les pontifes romains qui, malgré leurs griefs séculaires contre les empereurs de Constantinople, se sépareraient les premiers des césars, mais bien les césars eux-mêmes qui abdiqueraient leur pouvoir en Italie en abandonnant ce pays à la merci des barbares. « Dans la chute de l'empire, a dit Bossuet, lorsque les césars suffisaient à peine à défendre l'Orient où ils étaient renfermés, Rome, abandonnée près de deux cents ans à la fureur des Lombards, et contrainte d'implorer la protection des Français, fut obligée de s'éloigner des empereurs. On pâtit longtemps avant d'en venir à cette extrémité, et on n'y vint que quand la capitale de l'empire ne fut regardée par ses empereurs que comme un pays exposé en proie et laissé à l'abandon. »

Astolphe se dispose à prendre Rome. Un pèlerin porte à Pépin le Bref une lettre d'Étienne III, trempée des larmes du chef de l'Église. Le roi frank, frémissant d'indignation à la lecture de cette lettre, qui peignait à la fois la douleur du peuple romain, celle du pontife et les insolences du roi lombard, fait partir en toute hâte, pour l'Italie, saint Chrodegard, évêque de Metz, et le duc Aucthaire, auquel il donne ordre d'arracher le pape des mains de ses persécuteurs, et de l'emmener en France environné d'honneurs et de respect. Au mois de janvier de l'année 754, Étienne III arrivait au château royal de Pontyon, dans le Perthuis. Pépin, qui était allé au-devant du pontife avec une brillante escorte, descendit de son destrier en

apercevant le vicaire de Jésus-Christ, le salua jusqu'à terre, prit la bride du cheval du pape et le conduisit jusqu'au perron du château.

Le lendemain, le pape se présentait en suppliant devant Pépin, assis sur un trône, et lui demandait de venir au secours de Rome menacée par les Lombards. Un messager du roi frank va sommer Astolphe de *restituer* au Saint-Siége les terres et les villes qu'il lui a volées, et même d'évacuer les places romaines qu'il gardait injustement. Cet Astolphe était un homme à expédients singuliers. Depuis dix-sept ans, Karloman, frère de Pépin le Bref, vivait en religieux dans le monastère du mont Cassin. Le roi lombard savait que le prince-moine avait laissé des fils en France, lesquels avaient été dépouillés de leurs droits royaux par leur oncle Pépin. La présence de Karloman au milieu des Franks pouvait réveiller d'anciens griefs, semer la division, et empêcher ainsi Pépin de passer en Italie. Astolphe donc oblige le moine Karloman à venir en France, afin d'exhorter son frère à ne pas donner suite à son projet d'expédition au delà des monts. Pour toute réponse à Karloman, Pépin le Bref l'envoya au couvent de Vienne, où il mourut un an après.

Le 4 avril de l'année 754, les ieudes, ou seigneurs feudataires du royaume, et les évêques étaient réunis en assemblée nationale dans une vaste salle du palais de Quierzy-sur-Oise, où Charles-Martel était mort. Le roi Pépin présidait la réunion. Les griefs du peuple romain et du pontife contre les Lombards y sont exposés. A la suite de longues délibérations, l'assemblée décide qu'Astolphe sera contraint, de gré ou de force, à restituer à l'Église romaine tous les domaines dont il s'est emparé. Pépin jure de remplir tous les en-

gagements que l'assemblée vient de prendre. Ces résolutions sont publiées et confirmées une dernière fois par les suffrages des leudes et des évêques. Ce ne fut donc pas un homme, ce ne fut donc pas Pépin tout seul qui voulut l'expédition d'Italie, mais la nation des Franks, représentée en champ de Mai par ses mandataires légaux.

Un autre événement d'une grande importance s'accomplit dans la cathédrale de Saint-Denis, le 28 juillet de la même année (754). Bien que Pépin le Bref eût été déjà sacré en 752, par saint Boniface, dans l'église de Soissons, le roi voulut l'être une seconde fois par le pape. La cérémonie eut lieu avec une pompe extraordinaire. Étienne III oignit du saint chrême le front du premier roi de la race carlovingienne, la reine Berthrade et leurs deux fils, Karle et Karloman. Le pape conféra en même temps le titre de patrices romains à Pépin et à ses deux fils, titre qui correspondait à celui de défenseur et de protecteur de Rome et du Saint-Siége.

La dignité de patrice constituait le représentant du souverain ; l'empereur Anastase avait donné ce titre de patrice à Clovis, et voilà que maintenant c'est le pape qui le donne ! C'est tout une révolution, non pas une révolution qui déchire et bouleverse les nations, mais un de ces changements sociaux que la force invincible des événements amène. Le pape était moralement souverain de Rome.

Vers la fin de l'été de 754, une armée française, à la tête de laquelle marchait Pépin le Bref, franchissait les hauteurs du mont Cenis. Des avant-postes de cette armée gardaient les défilés du val ou du pas de Suze, dont les Franks étaient maîtres depuis un siècle.

Astolphe se trouvait dans les profondeurs du vallon de Suze avec des masses de Lombards. Sans attendre le gros de l'armée qui gravissait péniblement les sommets toujours neigeux du mont Cenis, les avant-postes franks se précipitent comme une avalanche sur les Lombards, et les écrasent. Astolphe et ses bandes courent en désordre vers Pavie où ils s'enferment. Pépin va les y assiéger. Des flots de sang avaient déjà coulé dans les montagnes de Suze; Étienne III, qui suivait l'armée franke, en avait été le douloureux témoin. Il en gémit, il en pleura, et supplia Pépin de mettre un terme à cette guerre par des négociations avec Astolphe. « Mais celui-ci, voyant qu'il ne pouvait aucunement échapper, dit la chronique, s'empressa de solliciter la paix, par l'intermédiaire des évêques et des seigneurs franks, qu'il gagna par de riches présents. Il promit d'accomplir tout ce qu'exigeait le roi Pépin, c'est-à-dire de remettre au pape les villes de l'exarchat, et jura, lui et ses grands, de ne jamais se soustraire à la souveraineté franke, et de ne jamais commettre d'hostilité contre le Saint-Siége apostolique ni contre la république romaine. Astolphe paya 30,000 écus d'or à Pépin, s'obligea à un tribut de 5,000 écus par an, et livra en otages quarante nobles Longobards (Lombards). Pépin fit reconduire Étienne à Rome par son frère Hiéronyme (Jérôme) et son archichapelain Fulrad, et retourna en Gaule avec ses Franks gorgés de butin, malgré le pape qui le pressait de rester en Italie jusqu'à ce que les Longobards eussent évacué Ravenne et les autres cités de l'exarchat (1). »

(1) Cité par Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 237, 4e édit.

Quand le pape pressait ainsi Pépin de rester en Italie, c'est qu'il connaissait bien les Lombards, nation sans foi. A peine les Franks avaient-ils repassé les monts qu'Astolphe arrivait avec une armée sous les murs de Rome et en faisait le blocus. (Janvier 755.) Jamais Attila, jamais Genséric, jamais les Goths n'avaient autant ravagé, brûlé, tué en Italie que les Lombards eux-mêmes dans leur marche de Pavie à Rome. Il faut lire, dans les lettres d'Étienne III à Pépin, à ses fils, aux grands du royaume des Franks, les épouvantables détails de cette nouvelle apparition des Lombards sur le Tibre.

Voici le passage le plus saillant de la lettre du pape Étienne aux rois et à toute la nation des Franks, dans laquelle il faisait parler l'apôtre saint Pierre :

« Pierre, apôtre, appelé par Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, et avec moi l'Église catholique, apostolique, romaine, maîtresse de toutes les autres, et Étienne, évêque de Rome, à vous, hommes très-excellents, Pépin, Charles et Carloman, tous trois rois ; aux évêques, abbés, ducs, comtes, à toutes les armées et à tout le peuple des Franks. — Moi, Pierre apôtre, ordonné par la puissance divine pour éclairer le monde, je vous ai choisis pour mes fils adoptifs, afin de défendre contre leurs ennemis la cité de Rome, le peuple que Dieu m'a confié, et le lieu où je repose selon la chair. Je vous appelle donc à délivrer l'Église de Dieu qui fut recommandée d'en haut ; et je vous presse, parce qu'elle souffre de grandes afflictions et des oppressions extrêmes. N'hésitez point, mes bien-aimés, mais croyez que je vous prie et vous conjure comme si j'étais présent devant vous : car, selon la promesse reçue de notre Seigneur et Rédempteur, je distingue

le peuple des Franks entre toutes les nations. Prêtez aux Romains, prêtez à vos frères tout l'appui de vos forces, afin que moi, Pierre, vous couvrant tour à tour de mon patronage, en ce monde et en l'autre, je vous dresse des tentes dans le royaume de Dieu. »

Des écrivains du dernier siècle, peu favorables au Saint-Siége, ont traité de profanation cette lettre parce que le pape y fait parler le prince des apôtres. Des philosophes n'y ont vu qu'une figure de rhétorique. Ils ont tous oublié que, dans la plupart des chartes de ces vieux temps, il était d'usage de remplacer le nom de l'Église, comme partie intéressée, par le nom du saint qui en était le patron ou le fondateur (1).

Pépin repassa de nouveau les Alpes avec une armée. Il culbuta une seconde fois les Lombards dans le Val de Suze, et alla droit à Pavie, capitale des États lombards. Au bruit de cette marche d'une prodigieuse rapidité, Astolphe abandonne le siége de Rome, et vient implorer la miséricorde de Pépin, renouvelant sa promesse de rendre au pape tout ce qui lui appartient et de ne plus rien tenter contre Rome. On pouvait tromper une fois un homme comme Pépin, mais non pas deux. Il ne daigna seulement pas répondre au roi parjure, et dicta à son secrétaire, au nom de la nation qui lui en avait conféré le droit, l'acte de donation au Saint-Siége, non-seulement des villes qui lui appartenaient déjà, ce qui n'était qu'une restitution pure et simple, mais de l'exarchat de Ravenne tout entier. Ce fut en vain que deux ambassadeurs de l'empereur de Constantinople lui demandèrent de faire rendre au souverain grec cet

(1) Voir Ozanam, *Études germaniques, œuvres complètes,* t. IV, édit. de 1855, p. 233.

exarchat dont les Lombards s'étaient emparés, et de prendre Rome au profit de Byzance. « Dans l'assemblée de Quierzy, leur répondit Pépin, j'ai juré de défendre le pape et Rome, et de faire restituer à l'Église romaine les biens qui lui avaient été volés; je remplirai mes engagements! C'est pour saint Pierre et le pardon de mes péchés que cette guerre a été entreprise. Certes, je n'ôterai point à saint Pierre ce que je lui ai donné! »

Voici les noms des villes qui figuraient dans l'acte de donation de Pépin :

1° Ravenne, capitale de la Romagne;
2° Rimini, ville de la Romagne ;
3° Pesaro, ville du duché d'Urbin ;
4° Fano, dans la Marche d'Ancône;
5° Céséna, dans la Romagne ;
6° Sinigaglia, dans la Marche d'Ancône;
7° Iési, dans la Marche d'Ancône ;
8° Forlimpopoli, dans la Romagne ;
9° Forli, dans la Romagne;
10° Castrocaro (1);
11° Monte-Feltro, ville du duché d'Urbin;
12° Acerraquio (n'existe plus);
13° Montelucari (2);
14° Serravalle (3);

(1) Cette dénomination répond sans doute à celle de Castro ou Castremium, ville du duché de ce nom. Innocent X la fit raser en 1647 ou 1648, pour punir les habitants d'avoir assassiné leur évêque; Castrocaro a été relevé depuis.

(2) C'est peut-être Monteluco, dans le duché de Spolète, célèbre par les solitaires de race noble qui y avaient fixé leur séjour. On pense que Nocera a pris la place de Montelucari.

(3) Est-ce Serravalle, gros bourg du Piémont, à 6 lieues d'Alexandrie, ou bien Serravalle, bourg situé entre les montagnes qui séparent l'Ombrie de la Marche d'Ancône? Les deux suppositions nous

15° San-Marini (1);

16° Bobbio, ville de Piémont, sur la Trébia;

17° Urbin, capitale du duché de ce nom ;

18° Caglio, ne peut être que Cagli, ville du duché d'Urbin;

19° Lucoli ou Luccola (2);

20° Cugubio ou Gubio, dans le duché d'Urbin ;

21° Comachio, dans le Ferrarais, à huit lieues de Ravenne et à onze de Ferrare;

22° Narni, dans le duché de Spolète, donné par le roi Luitprand au pape saint Zacharie. « Sur cela, Pépin retourna en France, laissant à l'abbé Fulrad la commission de retirer les places usurpées par le roi des Lombards. Cet abbé exécuta sa commission, emporta à Rome les clefs de toutes les villes, et, en conséquence de la donation que le roi Pépin avait faite de ces villes à saint Pierre et à l'Église romaine, il en posa les clefs avec l'acte de donation sur la confession de saint Pierre (3). »

Nous remarquons que plusieurs de ces vingt-deux villes appartenaient à l'Église romaine avant la donation de Pépin. Eginhard le dit clairement dans ses annales (755 et 756). Mais la donation n'en était pas moins conforme au droit de la guerre, puisque Pépin avait conquis toutes ces places par sa valeur

paraissent également admissibles; car, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, la papauté avait des domaines considérables dans les Alpes Cottiennes qui forment le Piémont proprement dit.

(1) Ce ne peut être que Saint-Marin, chef-lieu de la petite république de ce nom, enclavée dans les États-Romains, et placée depuis sous la protection du Saint-Siége.

(2) Ville détruite par Narsès, et où se trouve aujourd'hui le château du pape appelé Candiano, près Fossambrono.

(3) Dom Cellier, *Hist. des auteurs sacrés*, t. XVIII, p. 188.

et celle de ses soldats. La décision de l'assemblée nationale de Quierzy-sur-Oise et son propre serment lui en faisaient d'ailleurs un devoir. Il n'y manqua pas. Il y a donc plus de onze siècles que cela a été fait, et les siècles l'ont consacré « et les siècles « ont bien fait, » a dit Napoléon, en parlant du pouvoir temporel des papes qu'il n'avait pas respecté, « car ce « pouvoir est, pour le gouvernement des âmes, la meil- « leure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse « imaginer. »

Les faits sont très-simples dans leur importance. La papauté, après être sortie toute ensanglantée des mains des césars païens, restait en butte aux vexations, aux persécutions des césars Byzantins et surtout des Lombards. La nation franque voulut, et cela par délibération en règle, mettre un terme à une situation devenue insupportable. Par suite de la violation de la promesse d'Astolphe de ne plus rien tenter contre Rome et contre le pape, et de son refus de lui restituer les biens qu'il lui avait enlevés, Pépin le Bref, agissant au nom de sa nation, prend possession de l'exarchat de Ravenne et le remet au Saint-Siége par droit de conquête. « L'empereur grec, a dit Gibbon, avait abandonné en partie ses droits sur l'exarchat, et le glaive d'Astolphe se trouvait brisé par le glaive plus fort du Carlovingien. Ce n'était pas pour défendre la cause de l'iconoclaste que Pépin avait exposé sa personne et son armée aux dangers de deux expéditions au delà des Alpes; il possédait légalement ses conquêtes, et il pouvait les aliéner d'une manière légale (1). » Le droit

(1) *Hist. de la décadence de l'empire romain,* t. IX, p. 341 et suiv., trad. de M. Guizot, édit. de 1812.

éternel de la guerre concède au vainqueur les biens enlevés à l'ennemi et possédés par lui au moment de la guerre, quoiqu'ils aient appartenu auparavant à d'autres maîtres. C'était la position où se trouvait Pépin vis-à-vis des Lombards. Ceux-ci s'étaient emparés de territoires appartenant aux empereurs grecs. Pépin en fait la conquête sur les Lombards, et les donne à qui il veut.

Pépin le Bref avait déclaré aux ambassadeurs de Byzance qu'il n'avait entrepris cette guerre *pour la considération d'aucun homme,* mais bien *pour obtenir le pardon de ses péchés et pour saint Pierre ;* ce sont les termes mêmes de l'annaliste Anastase, que nous avons déjà cités. Mais une autre pensée n'existait-elle pas vaguement dans l'esprit de Pépin et dans l'esprit de *ses grands?* Qui pouvait donc ignorer, alors, de ce côté-ci de la Méditerranée, que le pouvoir impérial était fini en Italie? Et qui ne savait que les Lombards voulaient prendre sa place? La France devait-elle laisser faire aux Lombards? C'eût été une politique niaise, et les têtes carrées des Franks, et leurs bras terribles n'en étaient pas là! Il était de l'intérêt français de ne pas souffrir aux portes de la Gaule une nation comme celle des Lombards, nation où tout homme était soldat. Cette idée était si naturelle, qu'un peu plus tard Charlemagne l'accomplit par l'occupation de l'Italie entière.

Pépin n'avait, en passant les monts deux fois, d'autre but que d'arracher le pape aux persécutions de ses ennemis. Bien que la nation entière l'eût acclamé roi, la papauté n'en avait pas moins religieusement consacré son pouvoir, et un sentiment de reconnaissance était naturel dans son âme. Mais quel

allié pour lui que le pape, placé au sommet de la chrétienté, comme les Franks étaient déjà au sommet des nations! Cette union de la France et de la papauté constituait une force prodigieuse aux yeux de l'Orient et de l'Occident, et cette force était en même temps celle de la civilisation et la gloire de notre pays.

Notre pays était destiné à créer à la papauté son indépendance. « Nous avons remis entre vos mains, » disait Étienne III à Pépin dans sa lettre qui détermina la seconde expédition en Italie, « nous avons remis entre vos mains les intérêts de la sainte Église, et vous rendrez compte à Dieu et à saint Pierre, au jour du terrible jugement, de la manière dont vous les aurez défendus. C'est à vous que cette grande œuvre a été réservée depuis tant de temps : aucun de vos pères n'a été honoré d'une telle grâce. C'est vous que Dieu a choisi pour cet effet, par sa prescience de toute éternité. » Et Pépin le Bref, qui était alors la pensée et le bras de la France, accomplit cette providentielle mission. Mais ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, c'est que tous les Italiens, et les Romains en particulier, ne virent leur salut que dans l'intervention armée des Franks, comme ils ne virent que le pape pour la négocier. Une lettre de Cassiodore à Jean II nous montre de quelle manière, deux cent vingt-deux ans avant la donation de Pépin le Bref, l'autorité des papes était comprise en Italie pour sauvegarder les intérêts même matériels des peuples. Et ce qu'il y a de plus remarquable ici, c'est que c'est un ministre, et un grand ministre de deux rois (Théodoric et Alaric), qui parle : « C'est vous, écrivait Cassiodore à Jean II, qui êtes le gardien et le chef du peuple chrétien ; sous le nom de Père, vous dirigez tout! la sécurité publique dépend

de votre puissance et de votre renommée; nous n'avons qu'une faible part de sollicitude et d'autorité dans le gouvernement de l'État : vous l'avez tout entière. Sans doute vous êtes le pasteur spirituel du troupeau, mais vous ne pouvez *négliger ses intérêts temporels;* il est d'un père véritable de prendre soin à la fois, *pour ses enfants*, *et des choses de la terre et des choses du ciel.* »

Multiplions les témoignages et prenons-les en des sources différentes. « La domination des papes, a dit Gibbon, est aujourd'hui affermie par dix siècles de respect, et leur plus beau titre est le libre choix d'un peuple qu'ils avaient délivré de l'esclavage (1). » Voici comment s'exprime un écrivain italien de notre temps; son opinion sur l'œuvre française au huitième siècle ne saurait être suspectée de partialité en faveur de la papauté : « Dans l'œuvre carlovingienne, il faut voir surtout l'intention d'arrêter l'invasion barbare, et de la fixer dans ses véritables limites. Entre tous les moyens qu'elle choisit, un des plus sûrs et des plus efficaces fut de relever la race latine de l'abaissement où l'avait plongée l'envahissement des races du Nord, de lui donner un point d'appui autour duquel elle pût se rallier, afin que, suffisamment forte, elle résistât, par la suite et dans le développement de l'humanité, aux tentatives que le Nord ne pouvait manquer de faire. L'établissement de la papauté en Italie ne fut-il pas, de tous les moyens employés pour empêcher ce désastre, un des plus intelligents et des plus appropriés aux prévisions de l'avenir? Que l'on suppose, pour un instant, la papauté

(1) *Hist. de la déc. et de la chute de l'emp. rom.*, t. IX, p. 325.

n'ayant pas, dans les premiers siècles de l'Église, une demeure fixe et indépendante, ou bien que son siége eût été autre part qu'à Rome, ne s'en serait-il pas suivi un désordre social que la pensée entrevoit et juge sans qu'il soit besoin de le lui dérouler? La papauté seule pouvait empêcher que cette position (la position commerciale et maritime de l'Italie) fût prise, et plus particulièrement par l'Allemagne, intéressée plus que toute autre puissance à mettre la main dessus (1). »

Nous devons maintenant une réponse à des critiques au sujet de la donation de Pépin le Bref. On a dit (2) que les Romagnes, enlevées au Saint-Siége par les Piémontais, « étaient la portion la moins intime des domaines de l'Église romaine, la plus contestée dans tous les temps, celle qui n'a jamais été attachée d'une manière complète, et qui en réalité n'a jamais constitué que bien imparfaitement un véritable domaine pour l'Église, dont le siége capital est Rome et dans la campagne de Rome. »

Or, les Romagnes ont été, comme nous venons de le voir, le PREMIER DON de Pépin le Bref au Saint-Siége.

On a dit aussi (3) que la donation de Pépin était, après tout, assez problématique.

Voyons les arguments :

« Les donations de Pépin et de Charlemagne avaient sans doute attribué au Saint-Siége des possessions territoriales importantes; mais il est certain aussi que les papes les tinrent, non à titre souverain, mais

(1) César Vimercati, *Hist. de l'Italie en 1848 et 1849*, p. 38 et 39.

(2) M. Dupin aîné, dans son Discours au Sénat; séance du 29 mars 1860.

(3) M. Bonjean, *Du pouvoir temporel de la Papauté.*

comme vassaux ou feudataires de l'empire (1). »

Nous examinerons bientôt cette dernière assertion ; bornons-nous à nous occuper maintenant de la donation pure et simple.

Après avoir avoué que « les donations étaient considérables, » on a dit que la cour de Rome n'a jamais pu produire ni les originaux, ni même des copies tant soit peu authentiques des donations de Pépin et de Charlemagne (2). »

« Excepté Anastase le Bibliothécaire, aucun des autres auteurs du temps, et NOTAMMENT Eginhard, secrétaire, et, de plus, dit-on, gendre de Charlemagne (3), ne parle de la donation. Il en est seulement parlé, mais d'une manière bien vague, dans un fragment d'une vie d'Adrien, publiée par le Père Mabillon (4). » Voilà ce qu'on affirme; mais voici ce que dit Eginhard, dont on prononce le nom un peu au hasard ici ; il n'est pas vague, lui :

« Propter hoc, Pippinus rex iterum cum exercitu Italiam intravit, et Haistulfum in Papia civitate se includentem obsedit, et obsidione ad impletionem promissorum suorum compulit. Redditamque sibi Ravennam et Pentapolim et omnem exarchatum ad Ravennam pertinentem ad sanctum Petrum tradidit; atque his peractis, in Galliam reversus est (5). »

(1) M. Bonjean, p. 28.

(2) Id., p. 112.

(3) La science historique de nos jours a démontré que c'était là un conte d'opéra-comique, mais nous n'avons pas à nous occuper de cette question.

(4) M. Bonjean, p. 114.

(5) « Pépin entra donc une seconde fois en Italie avec une armée ; il assiégea Astolphe, qui était encore renfermé dans la cité de Pavie, et le força à l'accomplissement de ses promesses. Il se fit rendre

En parlant du partage du royaume des Franks par Pépin le Bref entre ses deux fils, dans la réunion des leudes et des évêques, à saint Denys, Montesquieu dit : « Nous n'avons point les actes de cette assemblée, mais on trouve ce qui s'y passa dans une ancienne collection historique (1). » Nous en dirons autant des actes des donations de Pépin et de Charlemagne au Saint-Siége. Ces actes, dont Anastase le Bibliothécaire a constaté l'existence, parce qu'il les avait vus, sont perdus, mais le fait des donations est affirmé par les auteurs contemporains et par Eginhard lui-même, comme nous venons de le voir. Il dit encore, à l'occasion de l'expédition de Charlemagne :

« Les résultats de cette guerre furent la soumission de l'Italie, l'exil perpétuel du roi Didier, l'expulsion de son fils Adalgise, et le *rétablissement* d'Adrien, chef de l'Église romaine, *dans toutes les possessions que lui avaient enlevées les rois des Lombards* (2). »

Puisque Charlemagne « *rétablit le pape dans toutes* ses possessions, » le Saint-Siége possédait apparemment?

Eginhard constate donc la donation du fils de Charlemagne.

Comme il n'était pas possible de nier tout à fait la donation, on a accordé que Pépin et Charlemagne « avaient fait *quelque chose*; » mais on a ajouté « qu'on

Ravenne, la Pentapole et tout l'exarchat de Ravenne, POUR EN FAIRE DON A SAINT PIERRE, puis il revint dans les Gaules. (Traduction de M. Teulet, t. I des *OEuvres d'Eginhard*, p. 133.

(1) *Esprit des lois*, l. XXXI, ch. XXVII.)

(2) Finis tamen hujus belli fuit subacta Italia, et rex Desiderius perpetuo exilio deportatus, et filius ejus Adalgisus Italiâ pulsus, et res Longobardorum regibus ereptæ, Adriano romanæ ecclesiæ rectori, restitutæ (vita Karoli imperatoris, c. VI).

ignorait absolument quelle fut l'étendue de cette donation *sous le rapport des territoires donnés* (1).

Mais cette « étendue de territoire » est géographiquement marquée par Éginhard lui-même ! Ne dit-il pas que Pépin donna à saint Pierre l'exarchat de Ravenne et la Pentapole ? Jetez un regard sur une carte de la Péninsule ; vous verrez que l'exarchat, la principale province de l'Italie grecque, comprenait le sud de la Vénétie, l'est de l'Émilie et la Flaminie ; que sa partie méridionale s'allongeait entre les Apennins et l'Adriatique, et que les duchés lombards et le duché de Rome lui servaient de frontière. Quant à la Pentapole, dont parle Éginhard, tout le monde sait qu'elle comprenait les villes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Humana. La liste des cités que nous avons donnée, d'après le bibliothécaire Anastase, est donc en tout conforme à l'indication si précise du secrétaire de Charlemagne. Il y a peu d'actes qui aient laissé dans l'histoire de plus nombreuses traces que les actes de donation des rois franks au Saint-Siége.

Invoquons, en terminant, un imposant témoignage, celui de Dom Cellier, un de « ces hommes des vieilles abbayes qui semblaient, a dit Chateaubriand, avoir écrit eux-mêmes les chartes qu'ils déchiffraient. » Il résulte de quelques lignes du savant bénédictin que la donation de Pépin était si bien considérée comme réelle, au temps où elle fut faite, que toute réclamation de l'empereur lui-même à ce sujet devait être repoussée. Voici les paroles de Dom Cellier : « Cependant l'empereur se préparait au siége de Ravenne. *C'était une des vingt-deux villes dont le Saint-Siége avait été mis en possession*

(1) M. Bonjean, p. 113.

par le roi Pépin. Le pape donna avis à ce prince du dessein de l'empereur, en le priant d'engager Didier, roi des Lombards, à venir au secours de cette ville (1).»

Si l'on s'en tenait aux recherches et aux opinions des *érudits* modernes, on ne saurait trop ce que Pépin serait allé faire en Italie; mais en remontant aux sources on voit que les expéditions franques au delà des monts n'eurent qu'un seul but : l'affranchissement du Saint-Siége apostolique.

(1) *Auteurs sacrés*, t. XVIII, p. 193.

CHAPITRE III.

Mort d'Astolphe. Didier, roi des Lombards. Mort d'Étienne III. Paul Ier, quatre-vingt quatorzième pape. Lettre du pape à Pépin le Bref. Lettre du sénat au roi des Franks. Didier et les ravages qu'il exerce en Italie. Ambassade de Pépin le Bref à Didier à cette occasion. Tentatives de l'empereur de Constantinople pour contracter une alliance avec Pépin le Bref. Concile de Gentilly. Mort de Paul Ier. L'antipape Constantin. Étienne IV, quatre-vingt-quinzième pape. Mort de Pépin le Bref. Sa place dans l'histoire. Karle et Karloman, rois des Franks. Nouvelles exactions de Didier en Italie. La reine Berthrade, veuve de Pépin le Bref, auprès de Didier. Du mariage chez les rois franks et chez les rois lombards. Événements qui décident l'expédition de Charlemagne en Italie. Mort d'Étienne IV. Adrien Ier, quatre-vingt-seizième pape. Son attitude en face de Didier. Charlemagne en Italie. Ce qu'il fait pour le principat temporel du Saint-Siége. Fin de la domination lombarde en Italie. Une révolte du duc de Bénévent en Istrie appelle de nouveau Charlemagne en Italie. Pépin, roi d'Italie. Nouvelle donation de Charlemagne au Saint-Siége. Concile de Nicée de 787. Explication du conflit entre le concile de Francfort et celui de Nicée. Mort du pape Adrien. Charlemagne le pleure.

(De 756 à 795.)

Astolphe, qui, par ses parjures, avait provoqué l'expédition franque en Italie, mourut d'une chute de cheval en 766. Didier, qu'il avait créé duc de Toscane, monta sur le trône d'Albouin. A cette nouvelle, Raghis,

aiguillonné par l'ambition au fond de son couvent du mont Cassin, où il était depuis onze ans, en sortit tout à coup pour revendiquer un droit politique auquel il avait volontairement renoncé. Étienne III blâma cette prétention. Didier s'en effraya. Il implora l'appui du pape en lui faisant toutes sortes de promesses. Grâce à Étienne III, Raghis retourna dans son cloître, et Didier fut placé à la tête de la nation lombarde. Une lettre du pape à Pépin, à l'occasion de la mort d'Astolphe et de l'avénement de Didier, doit être citée; elle nous montre, d'une part, le jugement du pontife sur le roi mort, et, de l'autre, en quoi consistaient les promesses de Didier au Saint-Siége : « Ce tyran (Astolphe), ce ministre du démon altéré du sang des chrétiens, ce destructeur de l'Église de Dieu, a été frappé de la main de Dieu même et précipité au fond des enfers un an après qu'il se fut mis en campagne pour ravager Rome; Didier a été établi roi des Lombards par la providence de Dieu et par la main du prince des apôtres, et il a promis par serment qu'il restituerait à saint Pierre Faënza, Imola, Ferrare et leurs territoires, aussi bien qu'Ormo, Ancône et Humana avec leurs dépendances. Ensuite il nous a fait assurer qu'il nous rendrait la ville de Bologne avec son territoire, et qu'il conserverait la paix avec notre Église et notre royaume. »

Nous verrons dans le chapitre suivant de quelle manière Didier remplit ses promesses et comment il paya sa reconnaissance au siége apostolique auquel il devait sa couronne.

Étienne III, qui avait tant fait pour l'indépendance de l'Église, tant fait pour la gloire de la religion et le salut des peuples d'Italie, mourut saintement le 6 avril 757, après un pontificat de cinq années.

Avec Paul Ier, frère et successeur d'Étienne III à la chaire apostolique, commence en quelque sorte l'indépendance politique de la papauté. Il n'y avait plus d'exarque à Ravenne, et le pouvoir impérial n'existait plus à Rome. L'empereur grec possédait cependant encore la fertile Calabre, la ville de Bénévent, aujourd'hui capitale de la Principauté ultérieure; Syracuse, que les Sarrasins avaient jusqu'ici respectée, et enfin la Pouille, bornée au nord et à l'est par la mer Adriatique, au sud par le golfe de Tarente, à l'ouest par les Abruzzes. Laissez venir Charlemagne, et l'empire romain d'Occident ne sera plus qu'un souvenir.

Les papes, à partir de Paul Ier, ne reconnaissent plus la souveraineté impériale en Italie, pas plus qu'ils ne reconnaissent la souveraineté lombarde, car Didier, qui devait sa couronne à Étienne III, ne songeait pas à revendiquer, en ce moment du moins, aucune sorte d'autorité sur les provinces que Pépin le Bref avait données au Saint-Siége. Ce fut donc au roi frank seul que Paul Ier annonça son avénement au souverain pontificat. Dans sa lettre à Pépin, le pape parle en roi ; il dit : « Soyez certain que nous et *notre peuple* nous persévérons dans l'amitié que le saint pontife, notre frère, a contractée avec vous. » Cette amitié se resserrait de plus en plus, et cela par les liens les plus doux. Une fille était née à Pépin le Bref ; le roi demande au pape d'en être le parrain, ce qui est accepté en des termes pleins d'une paternelle tendresse, et Pépin envoie au pontife le voile blanc dans lequel l'enfant avait été enveloppée à son baptême. Rome et la France se mêlaient profondément sans se confondre. Le pape était libre sous la protection puissante du roi frank.

Si le pape, en écrivant à Pépin, appelle le peuple romain *son peuple*, ce même peuple considère le pontife comme son roi ; nous en trouvons la preuve dans une réponse du sénat à une lettre de Pépin, dans laquelle le roi frank exhortait les Romains à l'obéissance, à la fidélité envers le successeur d'Étienne III : « Votre Excellence, disent les sénateurs à Pépin, a daigné nous rappeler que nous devons demeurer fermes et envers le bienheureux Pierre, prince des apôtres, envers la sainte Église de Dieu, et envers notre bienheureux et coangélique père spirituel, *notre Seigneur établi de Dieu*, Paul, souverain pontife et pape universel. Cet avis de votre part nous a comblés de joie. Quant à nous, ô le plus excellent des princes, nous demeurons les constants et fidèles serviteurs de la sainte Église de Dieu et de votre bienheureux et coangélique père spirituel, *notre Seigneur*, Paul, souverain pontife et pape universel ; il est notre père, et, pasteur accompli, il ne cesse de combattre tous les jours pour notre salut, nous chérissant et nous gouvernant avec sagesse, comme le seigneur Étienne, pape, son frère, de sainte mémoire (1). »

La reconnaissance n'avait pas de place dans le cœur de Didier. Que lui importait de devoir son trône au pape ! Du moment qu'il y était assis le glaive au poing, il ne reculait pas devant la pensée d'abattre son bienfaiteur. Les ducs de Spolète et de Bénévent, Lombards comme lui, mais indépendants sous la suzeraineté de la France, n'étaient aux yeux de Didier que des traîtres, et il envahit leurs territoires. Puis, il saccagea l'exarchat de Ravenne que Pépin avait donné au Saint-Siége. Il fit plus ; il noua des intrigues avec

(1) Dom Bouquet, t. V, p. 500 et 502.

l'empereur grec, pour l'aider à briser l'autorité franke qui venait de s'établir en Italie. Mais que pouvait pour Didier le césar byzantin, sans cesse harcelé par les Arabes? L'alliance de Pépin lui paraissait bien autrement profitable que celle de Didier, et c'est celle-là qu'il poursuivait de préférence, sans penser que le roi frank ne consentirait jamais à mettre à néant sa grande œuvre de 755.

Pépin envoya à Didier son frère Remi, archevêque de Rouen, et le duc Aucthaire que nous avons déjà vu figurer dans quelques missions diplomatiques, afin d'obtenir du roi lombard la restitution des places qu'il avait enlevées au Saint-Siége, et de l'obliger au respect des stipulations anciennes. Didier, qui redoutait le sort qu'avait subi son prédécesseur, souscrivit à tous les engagements qui lui furent imposés, attendant en secret une meilleure occasion pour donner suite à ses projets de conquête. Le pape, tout joyeux du bon résultat de l'ambassade franke, écrivit à Pépin pour l'en informer. Jamais le peuple français n'était oublié dans les lettres des souverains pontifes aux rois : « Le nom du peuple frank, disait Paul Ier à Pépin dans ce message, est élevé au-dessus de toutes les autres nations. Il est gouverné par des rois qui sont les libérateurs de l'Église catholique. »

Constantin Copronyme continuait sa guerre aux images. Le pape lui écrivait pour l'exhorter à mettre fin à cette persécution, et l'empereur répondait au pontife par des injures. La révolution qui s'était opérée en Italie au profit de l'indépendance de la papauté, n'était pas faite pour rapprocher Rome et Byzance. Désormais les césars des bords du Bosphore devaient renoncer aux persécutions, aux exils qui avaient si

longtemps frappé les papes. La France les leur avait arrachés, en les plaçant sous sa vaillante épée. Constantin Coprónyme était bien loin de comprendre tout ce qu'il y avait eu de grave délibération dans l'acte qui avait créé l'indépendance de la papauté, quand il envoya à Pépin une ambassade afin de contracter avec lui une alliance dans le but de reprendre en Italie ce qu'il avait perdu par son incurie et ses impiétés. Constantin Copronyme essuya un refus formel de Pépin, auquel il avait demandé pour son fils Léon la main de la fille du roi frank, Giselle, qui venait de naître. Les Constantinopolitains purent rapporter à leur maître iconoclaste une autre réponse qui était la condamnation solennelle de ses atrocités contre les chrétiens restés fidèles au culte des images; ils assistèrent au concile de Gentilly, une des résidences royales des rois de la première et de la seconde race, où le culte des images fut de nouveau consacré (767). Paul Ier expirait (28 juin 767) au moment où les actes de l'auguste assemblée arrivèrent à Rome.

La scandaleuse élévation d'un laïque au trône pontifical, et les scènes horribles qui la suivirent, laissèrent pendant treize mois la chaire de saint Pierre sans pape ; nous ne parlerons pas de ce Constantin qui, à l'aide d'intrigues, suivies des violences de son frère le duc Tolon, fut nommé pape, après la mort de Paul Ier, sans jamais avoir été revêtu d'aucun titre ecclésiastique. Lassé de tant d'ignominie, le peuple de Rome assiégea Constantin dans le palais de Latran, l'en arracha, et, selon l'horrible coutume de cette époque, coutume venue de Constantinople, lui creva les yeux avec des pointes aiguës rougies au feu. Le malheureux antipape alla mourir dans un couvent.

Étienne IV (1), régulièrement élu, monta dans la chaire de saint Pierre le 7 août 768.

Le 24 septembre de la même année, Pépin le Bref mourait à Paris. Son fils Karle l'inhuma près de son père Charles-Martel. On a dit que la gloire de Pépin le Bref avait été étouffée *entre deux noms gigantesques* (2) : Charles-Martel et Charlemagne. C'est un jugement peu conforme, selon nous, à la vérité historique. Entre les noms prodigieux de son père et de son fils, celui de Pépin ne nous paraît nullement « étouffé. » Il se détache, au contraire, comme une de ces statues, largement posées sur leur base granitique, qui, au désert égyptien, apparaissent au milieu des pyramides dont le sommet touche le ciel. Le sphinx est là avec sa tête énorme, ses yeux perçants et sa colossale carrure, et les pyramides, à l'heure où le soleil s'en va à l'horizon libyen, l'inondent doucement de leur ombre mêlée de lumière. Le simoun a bien des fois soulevé autour de la statue antique des monceaux de sable, mais ce sable ne l'a jamais enterrée. Elle est là perpétuellement avec ses formes trapues. Elle y est comme y sont les monuments de Gizeh, qui sont des tombeaux, a dit Bossuet. Premier roi d'une dynastie puissante, créateur de l'unité politique des Gaules, fondateur de ce pouvoir temporel de la papauté qui est, avec la garantie de la liberté des consciences du monde catholique, une des conditions devenues plus que jamais nécessaires pour le libre exercice de sa mission ici bas, Pépin le Bref garde sa large et forte place dans l'histoire, et son nom y vivra plus longtemps encore que les sphinx

(1) Voir la note à la page 203 de ce volume, au sujet du numéro d'ordre des papes qui ont porté le nom d'Étienne.

(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. II.

et les montagnes de pierre dans les solitudes de Memphis. « Le père de Charlemagne fut le préparateur de sa gloire, et l'histoire ne doit pas désunir cette magnifique succession de trois noms, qui furent les fondateurs d'une société, plus encore, d'une dynastie nouvelle : Charles-Martel, Pépin, Charlemagne! En eux se résume la transformation de la conquête franque et le passage à des temps plus magnifiques encore (1). »

Pépin le Bref avait partagé ses États entre ses deux fils. Karle, qu'il nous faut tout d'abord appeler Charlemagne, car il fut grand dès son avénement au pouvoir, eut l'Austrasie et une partie de la Germanie; Karloman eut la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, ce qu'on appelait alors l'Allemanie, et l'Alsace. Didier continuait ses agressions contre le pape, tantôt par des moyens violents, tantôt par l'hypocrisie. C'est en pèlerin dévot qu'il se présenta à Rome en 769 ; car, comme roi, il n'avait aucun titre pour y mettre les pieds. Le masque tomba de sa face. Il fit arrêter des patriciens influents dévoués au pape, aux intérêts, à la liberté de Rome, et les exila, après leur avoir fait crever les yeux. Il imagina, un jour, sous prétexte d'une conférence, d'appeler Étienne IV dans une salle attenante à la basilique de Saint-Pierre, et de l'y enfermer ensuite pour le faire mourir de faim. Mais les portes de la prison s'ouvrirent comme d'elles-mêmes devant les imprécations du peuple contre le roi lombard, qui ne recueillit que le ridicule et la honte de cette combinaison aussi odieuse qu'insensée. Il voulait un pape à sa convenance. Déjà, il avait

(1) Laurentie, *Hist. de France*, t. II, p. 283.

placé, à Ravenne, de sa propre autorité, selon l'exemple que lui donnaient les césars byzantins, un évêque de son choix, sans s'inquiéter des règles prescrites par l'Église. Il voulait qu'Étienne IV reconnût cet évêque comme pasteur légitime, et le pape, tout en prononçant le *non possumus* de saint Pierre, prenait en pitié les extravagances de Didier. Les Ravennais firent justice des prétentions du roi lombard : ils chassèrent l'évêque intrus à coups de pierres. Une remarque importante à faire, c'est que les interventions des Franks en Italie furent toujours provoquées par les scandales, les mensonges ou les crimes des Lombards, jamais par des desseins prémédités. La troisième expédition, qui détruira la royauté lombarde tout en faisant passer, événement prodigieux, l'héritage des césars dans la maison de France, sera aussi justifiée, par la morale et aux yeux de l'histoire, que les deux expéditions précédentes, qui avaient fondé la royauté terrestre des successeurs de saint Pierre.

Suivons les faits.

En 769, au moment où Didier remplissait l'Italie de deuil et le cœur du souverain pontife d'une immense douleur, nous voyons arriver, dans ce pays, par la Souabe et la Bavière, la reine Berthrade, ou Berthe la Fileuse, veuve de Pépin le Bref. Quels motifs l'amenaient dans la Péninsule? Pourquoi, après les actes coupables de Didier, Charlemagne ne lui avait-il pas fait entendre tout d'abord sa grande voix pour imposer silence à la sienne? Il n'en fut pas ainsi. Il fallait encore d'autres circonstances, d'autres griefs pour que le monarque devant qui l'Europe tremblait déjà, escaladât à son tour le mont Cenis et allât fouler en maître cette terre

dont les échos répétaient depuis des siècles des noms éclatants.

La fidélité conjugale ne peut être louée dans Charlemagne. Il est, cependant, une remarque qu'il faut faire : l'ancienne législation romaine touchant le mariage, cette législation contre laquelle l'Église tonna sans cesse, et que Constantin ne parvint pas à détruire tout à fait, ne considérait pas le concubinage comme une union illégitime ; on lui donnait le nom de demi-mariage (*semimatrimonium*) et, à la concubine, celui de demi-femme (*semiconjux*). Cet usage existait chez les peuples de la Germanie, et les Franks, comme les Lombards, l'avaient assez généralement conservé, même après leur conversion au christianisme. Cependant, il n'était pas permis à un homme d'avoir deux femmes légitimes. « On devait se contenter d'une seule compagne, dit Gianne, cité par le président Hénault, ou épouse ou concubine, sans qu'il fût permis de tenir ensemble l'une et l'autre. »

La première femme de Charlemagne, Himiltrude, était-elle légitime ? C'est une question qui ne paraît par avoir été complétement éclaircie. Himiltrude avait donné au roi frank un fils que les historiens appellent tantôt Pépin le Bossu, tantôt Pépin le *Bâtard*. Cette dernière expression semblerait prouver qu'Himiltrude n'était pas légitime ; mais, d'un autre côté, les protestations du pape contre les projets de séparation entre la mère de Pépin le Bossu et Charlemagne sembleraient faire croire le contraire. Ce qui paraît hors de doute, c'est que la reine Berthrade n'aimait pas Himiltrude, et qu'elle voulait son éloignement. Didier voulait s'assurer l'amitié de Charlemagne, ou bien sa neutralité, dans ses combinaisons politiques en Italie,

par une double union entre sa maison et la maison de France; il désirait le mariage de sa fille Désidérata (quelques historiens l'appellent Helmengarde) avec Charlemagne, et celui de Giselle, sœur de ce prince, avec son fils Adalgise. Berthrade adhéra à ce double projet d'union; mais elle y mit une condition expresse : la restitution immédiate des places que Didier avait enlevées au Saint-Siége. Il paraîtrait même, d'après quelques auteurs, que le but du voyage de la veuve de Pépin en Italie avait été, tout d'abord, d'empêcher toute guerre nouvelle entre les Franks et les Lombards, en obtenant de ceux-ci la promesse de laisser le pape tranquille possesseur des villes que son illustre époux avait données au Saint-Siége.

Ce double projet d'union alarma Étienne IV. Il le combattit énergiquement dans une lettre restée célèbre et adressée aux rois franks; le pape y vit un danger pour le repos de l'Italie : des mariages semblables pouvaient consolider la puissance détestée des Lombards dans la Péninsule; l'union de Désidérata avec l'un des deux fils de Pépin était, d'ailleurs, une violation des lois de l'Église, car les deux rois franks étaient déjà mariés. Rien ne saurait mieux nous faire comprendre la répulsion des Italiens pour les Lombards que les flétrissures dont Étienne IV accabla ces derniers dans sa lettre. A ses yeux, la noble et illustre maison de France se serait souillée en contractant des unions avec les Lombards, nation perfide et infâme d'où naissent des enfants lépreux (1). « Vous avez épousé des femmes de votre nation, continue le pape,

(1) Fœdantissima Longobardorum gente, de cujus natione leprosorum genus oriri certum est.

vous devez les aimer, les garder, car il ne vous est pas permis de les répudier pour épouser des étrangères. Il n'y a que les païens qui agissent de la sorte. N'oubliez pas que vous avez reçu l'onction sainte des mains du successeur de saint Pierre, et souvenez-vous que le seigneur Étienne, notre prédécesseur, conjura votre père, de glorieuse mémoire, de ne pas répudier la reine votre mère. Ne faites pas contre la volonté du siége apostolique ce que votre père n'a pas fait. Vous avez promis à saint Pierre et à son vicaire que leurs amis seraient vos amis, et leurs ennemis vos ennemis; vous ne devez agir en aucune manière contre la volonté du siége apostolique. »

La voix du pontife ne fut point, cette fois, écoutée. Berthrade amena en France Désidérata, princesse maladive; Charlemagne répudia Himiltrude et épousa la fille de Didier (770). Giselle refusa la main d'Adalgise; elle entra dans le couvent de Chelles qui avait été bâti, en 670, par Bathilde, femme de Clovis II. L'union malheureuse de Charlemagne avec Désidérata ne donna que trop raison au pape. Au bout d'un an, le roi la prit en dégoût; elle ne le rendait pas père, et il « la délaissa, dit la chronique, de même que si elle eût été morte. » La triste et infortunée princesse retourna chez son père. Charlemagne prit alors une troisième épouse : la belle Hildegarde, fille d'un chef suève ou alleman, mariage qui lui attacha cette nation, au moment où la Souabe, comme le reste de l'empire des Franks, passait sous sa domination (1). La mort de Karloman (4 décembre 771) laissa Char-

(1) Henri Martin, *Hist. de France,* t. II, p. 254 et 255.

lemagne maître unique d'une grande monarchie. Son génie, comme sa force physique, était dans sa plénitude. La nation, qui suivait ce grand homme, avait, comme lui, le sentiment de sa grandeur native. Elle ne voulut pas de ces anciennes divisions de la monarchie qui nuisaient à son développement, et ce fut par décision solennelle qu'elle proclama Charlemagne son seul roi, sans tenir compte des droits que les deux fils en bas âge de Karloman pouvaient avoir à l'héritage paternel.

Mais la veuve de Karloman, Gerberge, n'accepta pas sans protestation le sort qui venait d'être fait à ses fils. Elle s'en alla avec eux à la cour du roi lombard, et irrita encore par sa présence Didier, déjà si cruellement offensé par l'acte de répudiation de sa fille Désidérata. Ici les événements se précipitent. La haine qui bouillonne au cœur de Didier se confond avec son ardente ambition de dominer seul en Italie, d'écraser le pape, qu'il considère, non sans raison, comme le plus ferme allié du roi frank, et il se servira auprès du Saint-Siége des fils dépossédés de Karloman pour donner à ses agressions un semblant de justice en se faisant le protecteur de la veuve et des orphelins, qu'il présentera au pontife romain comme les victimes innocentes de Charlemagne. Étienne IV meurt le 1er février 772, après trois ans et demi d'apostolat. Adrien, cardinal-diacre, enfant de Rome, issu de la noble famille Colonna, monte sur le siége apostolique neuf jours après la mort d'Étienne.

Didier envoie une ambassade au pape Adrien pour lui demander de sacrer et de reconnaître comme rois des Franks les deux fils de Karloman, comme si le pontife pouvait s'élever ainsi contre une décision na-

tionale qui avait donné à Charlemagne la royauté unique. Pendant que cette sommation est faite à Adrien, arrive à Rome une députation de Ravenne qui apprend au pontife et à la ville épouvantée le double meurtre de Christophe et de son fils Sergius, partisans zélés du Saint-Siége, meurtre ordonné par Didier. L'horreur qu'inspirent les Lombards ne fait que s'accroître, et Adrien déclare qu'il ne fera rien de ce que Didier lui demande. Les Lombards recommencent leur brigandage, et se disposent à prendre Rome.

Des légats du pape partent secrètement de la ville éternelle et vont en France implorer le secours de Charlemagne, qu'ils trouvent à Thionville, au moment où il arrivait couvert de gloire d'une expédition contre les Saxons (773). Charles écoute en frémissant la peinture qui lui est faite des ravages des Lombards, et part avec une armée pour châtier les coupables. Les Franks campent sur les bords du lac Léman (janvier 1773). Charlemagne divise ses troupes en deux corps; il confie le commandement de l'un à son oncle Bernard, fils naturel de Charles-Martel, et le roi se met à la tête du second corps. Bernard débouche en Italie par le mont Joux auquel il donne son nom (mont Saint-Bernard), tandis que Charlemagne franchit les Alpes par les âpres hauteurs du mont Cenis. Il met en fuite les Lombards dans les vallons de Suze; puis il va les attaquer dans Pavie où ils se sont enfermés. Bernard rejoint le roi sous les remparts de cette ville. Les Franks en commencent le siége. Adalgise, fils de Didier, s'était réfugié dans Vérone avec Gerberge et ses deux fils. Charlemagne laisse à son oncle le soin de continuer le siége de Pavie, et marche sur Vérone avec un corps d'élite. A son approche, la reine et ses

deux fils viennent à sa rencontre avec le duc Aucthaire ou Autgher, resté fidèle à veuve de Karloman. Le roi les reçoit avec bonté. Les deux jeunes princes et leur mère sont envoyés en France. Gerberge prend le voile. Ses deux fils, dont l'un, Siagrius, devint évêque de Nice, entrent dans un couvent. Le duc Aucthaire meurt dans l'abbaye de Saint-Fron de Meaux (1). Adalgise abandonne l'Italie et se sauve à Constantinople où il vieillit, dit Éginhard, dans les rangs et les honneurs du patriciat (2). Les seigneurs lombards, ducs de Spolète et de Rieti, se donnent volontairement au pape, et coupent leurs longues chevelures, caractère distinctif des barbares, en signe d'adoption de la loi romaine (3).

Le roi des Franks va, magnifiquement escorté, célébrer les fêtes de Pâques à Rome. Le pape dépêche à sa rencontre la milice de la cité, les magistrats, les sénateurs, les enfants des écoles portant des palmes, des branches d'olivier et chantant des louanges. A l'aspect des grandes croix d'argent que portaient les prêtres, le roi descend de cheval et s'incline. Des cris d'enthousiasme retentissent dans la foule. Parvenu à la porte de l'église de Saint-Pierre, Charlemagne en baise les marches l'une après l'autre. Le pape était debout sur le seuil. Adrien et le roi se précipitent dans les bras

(1) L'histoire n'a pas suivi les traces de Pépin, l'aîné des fils de Gerberge. Des auteurs auraient voulu souiller la mémoire de Charlemagne en le soupçonnant d'un crime sur ses deux neveux. Il était donné à Bossuet de venger le grand roi des Franks de cet outrage. Un document de l'abbaye de Saint-Pons de Nice, envoyé à l'évêque de Meaux, n'a laissé aucun doute sur l'entière innocence de Charlemagne à cet égard.

(2) Annales 774.

(3) Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 262.

l'un de l'autre. Le pontife conduit, par la main, Charlemagne au tombeau du prince des apôtres. Le roi s'y agenouille, pendant que les voûtes de la basilique semblent s'ébranler par les cris mille fois répétés : *Benedictus qui venit in nomine Domini!* (Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !) Le roi et le pape, et les juges des Franks et des Romains, se jurent mutuellement foi et amitié sur le corps du saint apôtre, et sortent ensemble de l'église pour faire leur entrée dans la ville de Rome.

Charlemagne se fait présenter l'acte de donation de son père au Saint-Siége et le confirme. Il en fait dresser un autre par son secrétaire Éthérius, qui était aussi son chapelain, par lequel il donne à l'Église romaine, dit Anastase le Bibliothécaire, la Corse, Parme, Mantoue, l'exarchat de Ravenne tout entier, Venise, l'Istrie et les duchés de Spolète et de Bénévent, bien que quelques-unes de ces provinces, telles que la Vénétie, l'Istrie et l'île de Corse (1), ne fussent point encore au pouvoir des Franks. L'acte de Charlemagne, fait en double, dont un pour Rome, l'autre pour lui, est signé par les évêques, les abbés, les ducs et les comtes qui accompagnaient le roi. Charlemagne se déclare l'ami du pape et l'aide (*adjutor*) en toutes choses du Siége apostolique ; désormais il écrira ces mots en tête de ses immortels Capitulaires : « Notre Seigneur Jésus-Christ régnant à jamais, moi, Charles, par la grâce de Dieu, roi des Franks, défenseur dévoué et humble auxiliaire de la sainte Église de Dieu (2). »

(1) Dans une lettre de Léon III à Charlemagne, ce pape parle positivement de la donation du roi frank à l'Eglise romaine de l'île de Corse. (Dom Cellier, *Auteurs sacrés*, t. XVIII, p. 656.)

(2) Regnante Domino Nostro Jesu Christo in perpetuum. Ego Ka-

Cependant Pavie, ce dernier asile de la royauté lombarde, tenait encore. Charlemagne se présenta de nouveau devant ses murailles après les fêtes de Pâques, et poussa le siége avec une extrême vigueur. La place, qui s'était défendue avec le courage du désespoir, capitula à la seule condition que les assiégés, le roi, sa femme et sa fille auraient la vie sauve. Charlemagne retourna dans les Gaules, emmenant captifs Didier et sa famille. Exilé d'abord à Liége, le roi lombard vaincu fut ensuite enfermé dans un couvent que les bénédictins rendirent célèbre, et où se montrent aujourd'hui des filatures de laine et des moulins à tan : c'est Corbie. Didier y mourut, dit la chronique, après ses derniers jours passés dans les veilles, les oraisons, les jeûnes et les bonnes œuvres. Charlemagne ajouta à son titre de roi des Franks celui de roi des Lombards. La monarchie lombarde, commencée en Italie avec Albouin, en 568, avait duré deux cent seize ans. Le bienfaisant génie de la France planait sur l'Italie entière. Charlemagne n'avait rencontré dans son expédition une résistance sérieuse qu'à Pavie. Le roi frank avait pour lui un auxiliaire qui valait mieux qu'une armée : les populations de la Péninsule, qui avaient les Lombards en haine, et qui étaient plutôt disposées à favoriser l'invasion qu'à la combattre. La plupart des seigneurs lombards, auxquels d'ailleurs Charlemagne laissa leurs terres, leurs honneurs et leurs lois, se soumirent avec empressement à la souveraineté franke. Aussi, dans cette Italie dont il était le maître, Charlemagne ne plaça-t-il

rolus, gratiâ Dei, ejusque misericordiâ donante, rex et rector regni Francorum, et devotus sanctæ Dei Ecclesiæ defensor humilisque adjutor. (Baluz., *Capit.*, t. I, p. 210.)

qu'une seule garnison, et ce fut à Pavie. Rome avait une milice qui était venue à sa rencontre, avons-nous dit déjà, quand il approcha de cette ville. Cette garnison, que les vieux auteurs nomment les *cohortes de la milice* (1), au service de qui était-elle? Il n'y avait plus, depuis quelques années, de gouverneurs impériaux à Rome; le seul chef était le pape, qui battait déjà monnaie (2). Charlemagne reprend le chemin de la France. Quelque temps après, Adrien, son ami, lui adressa une lettre en vers où nous remarquons ces paroles : « Comme au temps du bienheureux Silvestre, la sainte Église de Dieu, catholique, apostolique, romaine, a été élevée et exaltée par la munificence du très-pieux empereur Constantin le Grand, d'heureuse mémoire, qui l'a rendue puissante dans ce pays d'Italie; ainsi en ces temps heureux, qui sont les vôtres et les miens, l'Église de Dieu et de saint Pierre sera élevée plus haut que jamais, afin que les nations qui auront vu ces choses s'écrient : « Seigneur, sauvez le roi, et exaucez-nous au jour où nous vous invoquons! car voici qu'un nouveau Constantin, empereur très-chrétien, a paru parmi nous. »

Le sacre de l'an 800 est pressenti dans ces dernières paroles.

Il était tout simple que Byzance essayât de reprendre en Italie quelques-unes de ses possessions perdues; mais ses forces ne pouvaient plus seconder ses désirs. A peine les Grecs pouvaient-ils se défendre, au cœur de leur empire, contre les agressions incessantes des Musulmans : comment auraient-

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 262, 4e édit.
(2) Voyez Muratori, *Antiquit.*, t. II, *Dissert.* 27, p. 548-554.

ils pu se mesurer avec le colosse frank qui tenait la Péninsule sous sa main puissante? D'autre part, un seigneur lombard, Arigise, duc de Bénévent, d'accord avec les Constantinopolitains, refusait au pape l'obéissance stipulée dans les traités ou les conventions verbales de 774. Charlemagne avait donné, on s'en souvient, la province d'Istrie au Saint-Siége, et un évêque de ce pays l'administrait au nom du pape. Les Grecs envahirent l'Istrie sans défense, prirent l'évêque, et, selon leur habitude, lui crevèrent les yeux. Arigise, duc de Bénévent, Rodgaud, duc du Frioul, Regnibald, duc de Clusia, tous Lombards, vassaux de Charlemagne, entretiennent des relations secrètes avec la cour de Constantinople, dans le but de chasser les Franks de l'Italie et le pape de Rome. Un envoyé d'Adrien au duc de Spolète, trouve dans cette ville tous ces personnages préparant une guerre dans les domaines pontificaux. Le pape fait connaître cette situation à Charlemagne, par une lettre dont les termes sont remarquables : « Étienne, notre envoyé, dit Adrien, a vu à Spolète les ducs tenant contre nous un conciliabule criminel dans lequel (Dieu veuille confondre leurs projets !) ils sont convenus de se réunir au mois de mars, afin de nous attaquer par terre et par mer, aidés par une armée de Grecs, dans laquelle devra se trouver Adalgise, fils de Didier, présentement à Constantinople. Leur intention est d'envahir *notre ville de Rome* (*nostram Romanam invadere civitatem*), de dépouiller toutes les églises du Seigneur, de *ravir le patrimoine du bienheureux Pierre*, notre protecteur, de nous conduire nous-même en captivité (puisse la divinité nous garantir de tant de maux !), de rétablir

le roi des Lombards et de résister à votre pouvoir royal (1). »

A la suite de ce message, Charlemagne franchit les Alpes (781), emmenant avec lui sa femme Hildegarde et deux de ses fils, Pépin et Louis. Il alla droit à Rome. Sa présence seule en Italie fait fuir les Grecs de l'Istrie. Rodgaud, le plus coupable des ducs lombards, est pris et on lui tranche la tête en présence de ses soldats. Les autres rentrent dans l'obéissance et ont la vie sauve. Le pape administre le baptême à Pépin (2), et le sacre comme roi d'Italie. Il oint aussi du saint chrême le prince Louis, roi d'Aquitaine, ce prince entre les faibles mains duquel devait passer l'empire d'Occident. Ce fut à l'occasion de ce second voyage de Charlemagne à Rome que le grand roi fit don au Saint-Siége de toute la Sabine. Le monarque rentre en France après avoir, non point fait de la Péninsule une province des Gaules, mais après l'avoir organisée avec des juges, des lois, des règlements conformes à son autonomie. En 786, Charlemagne reparaît une troisième fois au delà des monts, pour y réprimer, mais sans coup férir, les tentatives de rébellion d'Arigise ou Aréghis, comme l'appelle Éginhard, qui travaillait au profit d'Adalgise, fils de Didier, lequel s'agitait dans son impuissance à Constantinople. Aréghis se retira à Salerne, et dès ce

(1) Voir cette lettre d'Adrien dans son biographe Anastase.

(2) Ce prince qui, en recevant le baptême, quitta le nom de Karloman pour prendre celui de Pépin, fut baptisé le 15 avril, jour de Pâques, et sacré le lendemain. Né en 776, il avait alors environ six ans. Louis, son frère, né en 778, avant Pâques, et déclaré roi d'Aquitaine dès sa naissance, n'avait encore que trois ans révolus. (Note de M. Teulet, traducteur d'Éginhard, t. I, p. 179.)

jour le royaume lombard passa tout entier entre les mains de Charlemagne.

Il nous faut maintenant parler avec quelques détails des deux conciles qui se tinrent au sujet du culte des images : l'un, à Nicée, en 787 ; l'autre, à Francfort, en 794. L'hérésie des iconoclastes, dont Léon l'Isaurien et, après lui, Copronyme s'étaient faits les tristes héros (1), avait été condamnée par le concile de Rome de 732, et par celui de Gentilly, en 767. La Providence voulut que cette hérésie, qui se dirigeait aussi bien contre les arts que contre un usage antique et pieux, fût frappée, comme d'autres erreurs, dans le pays même où elle était née. Copronyme était mort depuis 775. Léon IV, son fils et son successeur, aussi furieux que lui contre les images, avait épousé une belle Athénienne, Irène, femme d'une rare fermeté de caractère, et qui n'avait reculé devant aucun crime, après la mort de son époux, survenue en 780, pour gouverner seule l'empire d'Orient (2). Irène voulut renouer les liens brisés, entre Constantinople et Rome, depuis le commencement du règne de Léon l'Isaurien, c'est-à-dire depuis 716. Elle écrivit au pape Adrien

(1) L'esprit judaïque et l'esprit islamique ne furent point étrangers à cette persécution furieuse contre les chrétiens restés fidèles au culte des images. Ce furent les juifs qui poussèrent le calife Yezid (721) à lancer un décret qui ordonnait de détruire, non-seulement les statues qu'on voyait sur les places publiques des villes qu'il avait conquises, mais encore les peintures qui ornaient les temples chrétiens. Les uns et les autres faisaient la guerre à l'art, à l'intelligence humaine, et les empereurs iconoclastes de Constantinople suivirent leur exemple. Que serait donc devenu l'art moderne, l'art chrétien, si un pareil système avait prévalu ?

(2) Nous avons retracé le règne de l'impératrice Irène dans notre *Histoire de Constantinople*, t. I, ch. XVI.

une lettre pleine de respect, et dans laquelle elle lui demandait de mettre un terme, par un concile œcuménique, aux troubles profonds que les briseurs d'images avaient jetés dans tout l'Orient. De concert avec le pontife romain, Irène convoqua un concile, qui commença ses travaux à Constantinople et les termina à Nicée, en 787. Le pape s'y fit représenter par deux légats, tous deux appelés Pierre. C'est le septième concile œcuménique, ou le second de Nicée.

Des lettres d'Adrien, lues au concile, établirent la différence qui existait et qui devait exister entre le respect dû aux images et l'adoration ou le culte de *latrie*, qui n'était dû qu'à Dieu seul. L'auguste assemblée entendit aussi la lecture d'une lettre du pape Grégoire II à Germain, patriarche de Constantinople, lettre écrite sur le même sujet, cinquante ans auparavant. Comment donc les légats d'Adrien, à Nicée, auraient-ils pu se méprendre sur le sens véritable donné aux décisions des Pères à cette occasion ? Cependant, ces décisions suscitèrent, en Occident, une véritable tempête. Nous tâcherons de l'expliquer. Transcrivons tout d'abord, d'après la traduction de dom Ceillier, le décret du concile relatif aux images :

« Nous recevons la figure de la Croix précieuse et vivante, les reliques des saints et leurs images : nous les embrassons et les saluons, suivant l'ancienne tradition de la sainte Église de Dieu, c'est-à-dire de nos saints Pères qui les ont reçues, et ordonné qu'elles seraient mises dans toutes les églises et dans tous les lieux où Dieu est servi. Nous les honorons et *adorons* (nous expliquerons le sens attaché à ce dernier mot),

savoir : celles de Jésus-Christ, de sa sainte Mère et des anges qui, quoique incorporels, ont néanmoins apparu comme hommes aux justes; celles des apôtres, des prophètes, des martyrs et des autres saints, parce que leurs images nous rappellent leur souvenir, et nous rendent participants, en quelque manière, de leur sainteté (1). »

Il est dit et répété, dans les articles du concile de Nicée, que ce n'étaient point les images que les chrétiens *adoraient*, mais Dieu seul, et que le culte rendu aux images du Christ et des saints n'était point un culte absolu, mais relatif; c'est-à-dire qu'il se rapportait, non à l'image, mais au sujet qu'elle représentait.

Le mot d'*adoration*, écrit dans le décret de 787, ne pouvait pas plus être pris dans le sens de culte de *latrie*, qui n'est dû qu'à Dieu, que dans le sens d'*idolâtrie*, ce qui aurait été une offense, non-seulement à la foi des Pères de Nicée, mais à leur raison. Qui ne sait que les Grecs appliquaient le mot *adoration* aux respects extraordinaires qu'ils rendaient à certains hommes comme à certaines choses? Bien que, d'autre part, les Latins entendissent, par le mot *adorare*, l'adoration de Dieu seul, n'employaient-ils pas aussi ce mot dans le sens de vénération ou de respect profond? La Bible, traduite par saint Jérôme, nous dit que Jacob alla au-devant de son frère Ésaü et l'*adora* (2). Et Éginhard nous apprend qu'après le couronnement de Charlemagne, le pape Léon III se prosterna devant lui et l'*adora* suivant la coutume

(1) *Hist. des auteurs sacrés*, t. XX, p. 805 et 806.
(2) *Genèse*, ch. XXXIII, v. 2.

établie du temps des anciens empereurs (1). Ni Jacob, ni le pape Léon ne saurait, assurément, être accusé d'idolâtrie!

Les légats du Saint-Siége apportèrent au pape, avec une lettre explicative de Tarasius, patriarche de Constantinople, les actes du concile de Nicée, qu'Adrien approuva et confirma. Il en fit faire une traduction en latin qu'il envoya à Charlemagne et à tous les métropolitains de l'Occident. Cette traduction était mauvaise. Le sens grec en était souvent défiguré (2). On faisait dire, par exemple, à Constantin, évêque de Chypre, l'un des Pères du concile, qu'on devait rendre aux images la même adoration qu'à la sainte Trinité, tandis qu'il avait dit tout le contraire.

De l'examen des décrets de Nicée sortirent, trois ans après (790), les fameux livres *carolins*, « écrits sur le ton de la colère, » a dit Gibbon (3). On a pensé que Charlemagne les avait lui-même rédigés, ce qui ne paraît pas probable; mais il les approuva et les envoya au pape, en 794, le priant de répondre aux observations qu'ils contenaient. Adrien répondit à ces observations souvent irritées avec un calme, une modération suprêmes. Il prouva que le concile de Nicée ne s'était pas écarté de la doctrine catholique. Dans une lettre particulière à Charlemagne, le Saint-Père répétait avec insistance qu'on ne devait *adorer* que Dieu seul, et que les images ne de-

(1) Post quas laudes ab eodem pontifice more antiquorum principum adoratus est (*Annales francorum*, an. 801).

(2) Cent ans après, Anastase le Bibliothécaire fit une autre traduction des actes de Nicée. C'est celle-là qui a été acceptée par l'Église catholique.

(3) *Hist. de la décad. et de la chute de l'Emp. rom.*, t. IX, p. 357, édit. de 1812.

vaient être considérées que comme la représentation des personnages dont le souvenir, en nous remettant en mémoire de beaux exemples, nous excitait à les imiter.

Les démonstrations du pape ne firent changer d'avis ni Charlemagne ni les évêques des Gaules, tous convaincus, d'après la traduction qu'ils avaient entre leurs mains, que le concile de Nicée s'était trompé dans la question des images. A l'interprétation erronée du mot *adoration*, écrit dans les décrets de 787 (car il paraît, d'après les remarques d'un savant illustre (1), que ce fut ce terme-là qui irrita surtout les évêques gaulois), à la fausse interprétation du mot *adoration*, dis-je, se mêlait, dans l'esprit de Charlemagne et dans celui des auteurs des livres *carolins*, des sentiments dont on n'a pas tenu assez compte, croyons-nous, en parlant de l'affaire des images. Ces sentiments avaient bien pu ne pas rester complétement étrangers aux résolutions des Franks à l'égard des actes de Nicée. Aucun des évêques des Gaules n'avait été convoqué à cette assemblée. Cet oubli les avait blessés. En second lieu, les éternelles chicanes des Byzantins, en matières théologiques, inspiraient aux évêques gaulois une grande méfiance pour tout ce qui leur venait de Constantinople. Enfin, l'arrivée en France des actes de Nicée, coïncida avec un incident dont nous devons dire un mot. Dès 782, l'impératrice Irène avait envoyé à Charlemagne des ambassadeurs pour lui demander son amitié et la main de sa fille Rotrude pour son fils, Constantin VI. Le grand roi avait consenti à cette union. L'eunuque Élie, l'un des ambas-

(1) Dom Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés*, t. XX, p. 820.

sadeurs d'Irène, était resté auprès de Rotrude, pour lui apprendre la langue grecque et les mœurs des peuples sur lesquels elle semblait appelée à régner ; puis tout à coup, et au moment même où les actes du concile arrivèrent dans les Gaules, l'impératrice rappela Élie à Constantinople, et rompit sans ménagement l'union projetée. De là un mécontentement de plus en plus vif contre Irène et contre le concile qu'elle avait elle-même convoqué.

Le concile réuni à Francfort, en 794, pour l'examen de l'hérésie de Félix Urgel, hérésie dont nous n'avons pas à nous occuper ici, décida à l'unanimité, dit Éginhard, que le synode, tenu sous l'impératrice Irène et son fils Constantin, serait rejeté comme entièrement inutile, qu'on ne l'appellerait pas concile universel, et qu'on ne le compterait pas comme le septième concile (1). Trente et un ans après (825), le concile de Paris, tout en déclarant que les saintes images seraient conservées sans leur rendre aucun culte superstitieux, décrétait qu'on devait à la Croix un culte non de *latrie*, mais d'honneur et de respect, en la baisant, en se prosternant devant elle, parce que Jésus-Christ y avait été attaché. Quant aux images, on ne les considérerait que comme des monuments destinés à conserver ou à rappeler le souvenir de quelques histoires. « Mais, » s'écrie ici Dom Ceillier, avec sa science de granit, « les Pères de Nicée n'en demandaient pas davantage (2) ! » Soit que le concile de Paris n'eût pas bien compris le sens des décrets de Nicée, soit qu'il n'eût pas voulu reconnaître ce concile

(1) *Annales des Franks*, ann. 794.
(2) *Hist. des auteurs sacrés*, t. XX, p. 821.

comme œcuménique, il regretta que le pape Adrien en eût confirmé les décrets (1). Cependant le concile de Constantinople de 842, reconnu comme le huitième œcuménique, confirma pleinement le second concile de Nicée, et dans les dernières années du neuvième siècle ou au commencement du dixième, l'Église gallicane se réunit aux Grecs et à l'Église romaine, sur la manière d'honorer les images (2).

La conclusion historique à tirer de tout ceci, c'est qu'il n'y a pas un seul concile définitivement accepté par la catholicité entière, et accepté aussi par l'Église grecque, qui n'ait donné raison à l'opinion des papes en matière religieuse. Les annales de l'Église attestent ce fait remarquable.

Un historien, ennemi du christianisme, s'est complu à défigurer la question des images. Il a dit que « la classe d'hommes et le sexe le plus porté à la dévotion, chérissaient, en secret, le culte des IDOLES, » et qu'à Nicée « l'alliance des moines et des femmes remporta une victoire décisive sur la raison et l'AUTORITÉ (3). »

Quelle était cette « autorité? » Ni plus ni moins que « le pouvoir civil uni au pouvoir ecclésiastique sous le règne de Constantin Copronyme » (l'historien aurait pu dire aussi sous le règne de Léon l'Isaurien), lequel pouvoir « avait renversé l'arbre de la superstition (le respect des images) sans en extirper la racine. »

Le pouvoir civil, absorbant le pouvoir religieux, c'est l'idéal des ennemis ou des adversaires de l'Église

(1) Dom Ceillier, *Hist. des auteurs sacrés*, t. XXII, p. 593.

(2) *Ibid.*, t. XX, p. 822.

(3) Gibbon, *Hist. de la déc. et de la chute de l'emp. rom.*, t. IX, p. 340.

romaine, de toutes les couleurs et de toutes les époques. Mais ils n'ont pas encore dit ce que la dignité et la liberté humaines pourraient gagner dans la mise en pratique de ce système.

Les moines et les femmes remportèrent donc un éclatant triomphe, à Nicée, sur la *raison* et sur l'*autorité!* Mais où l'historien anglais a-t-il vu des moines et des femmes au concile de Nicée ? En fait de moines, nous n'apercevons que ceux auxquels Léon l'Isaurien et son fils Copronyme avaient fait couper les mains, parce que ces mains avaient tracé les images de Jésus-Christ, de Marie, des anges et des saints. Sont ce là des actes que les amis de l'humanité et lés amis des arts pourraient approuver? En fait de femmes, nous ne voyons apparaître, au concile de Nicée, que l'impératrice Irène. « Elle était imbue, dit Gibbon, du fanatisme des Athéniens, héritiers de l'idolâtrie plutôt que de la philosophie de leurs ancêtres. »

Voilà à quoi se réduit la critique de l'historien anglais sur les images. Est-ce sérieux?

Un écrivain de nos jours veut absolument que les livres *carolins* qui combattirent les actes de Nicée, soient l'œuvre presque unique de Charlemagne; et, selon lui, « on ne peut nier qu'en attaquant le culte des images, Charlemagne traçait de loin la route où les réformateurs se précipitèrent depuis avec tant d'emportement (1). » Il ajoute : « Charlemagne, le champion de la papauté, a donc, sur un point important, devancé le protestantisme; LE GERMAIN CHARLES A DEVANCÉ LE GERMAIN LUTHER. »

(1) M. Ampère, *Hist. litt. de la France avant le douzième siècle,* t. III, p. 52.

L'antithèse est superbe ! Qu'exprime-t-elle ?... Qui se serait jamais douté que Charlemagne eût été un précurseur de Luther? O miracle de la science moderne !

Dans l'affaire du concile de Nicée les auteurs des livres *carolins* se méprirent sur les travaux des Pères de Nicée. Les faits que nous venons de rappeler le prouvent. Mais pourquoi ne pourrions-nous pas penser que Charlemagne, cet homme admirable, ce génie sublime, ce grand catholique, ait, plus tard, changé d'avis sur la question des images ?

Sa divergence d'opinion avec Adrien, sur ce point, qui prenait sa source dans un malentendu, dans une traduction défectueuse des décrets de Nicée, jeta-t-elle jamais l'ombre d'un désaccord sérieux entre le roi et le pape ?

La douce et sainte amitié qu'ils s'étaient réciproquement jurée en reçut-elle jamais la plus légère atteinte ?

Nous allons voir avec quels accents cette amitié éclata sur le sépulcre d'Adrien.

Ce pape, qui a laissé un nom béni dans l'histoire, rendit son âme à Dieu le 25 décembre 795, après un pontificat de plus de vingt-trois années.

« Le roi le tenait, » dit Éginhard, « pour son meilleur ami, et le pleura comme s'il eût perdu le frère ou le fils le plus cher ; car il était facile à contracter des amitiés et très-constant à les conserver, et il entourait d'une tendre et pieuse sollicitude ceux qu'il s'était attachés par de tels nœuds (1). » Karle fit faire des prières dans tout l'empire pour l'âme d'Adrien, dit

(1) *Vie de Charlemagne*, ch. XIX.

encore la chronique de Moissac, et répandit de grandes aumônes à son intention; il lui composa une épitaphe en vers latins, qui fut gravée sur le marbre en lettres d'or, et placée sur la tombe du pontife à Rome. »

Voici la traduction de cette épitaphe, gravée sur la pierre, et encadrée, sous le vestibule de la basilique de Saint-Pierre, près de la porte, du côté gauche, non loin de la statue du grand monarque des Franks. C'est tout un poëme qu'on ne peut lire sans un pieux attendrissement.

« Ici repose Adrien, pape bienheureux, le père de l'Église, l'honneur de Rome, son auguste soutien.

« Dieu fut sa vie, la piété sa loi, le Christ sa gloire; pasteur apostolique, ardent à toute œuvre de bien;

« Sorti de noble race, fils d'une longue suite d'aïeux, plus noble en ses saintes actions;

« Son zèle religieux le portait à décorer en toutes contrées les sanctuaires consacrés au Seigneur.

« Il combla de dons les églises, nourrit les peuples par l'enseignement sacré, ouvrit à tous le chemin du ciel.

« Prodigue envers les pauvres, le premier de tous par la piété, il veillait la nuit dans la prière pour son peuple.

« O cité, tête du monde, auguste Rome! il fut ta sauvegarde par sa parole, par ses largesses, par les remparts qu'il te donna (1).

« La mort, que le Christ détruisit par son propre trépas, ne fut pas fatale au pontife Adrien; elle fut pour lui la porte d'une vie meilleure.

(1) Le Pape Adrien avait dépensé des sommes considérables pour la réparation des murailles de Rome.

« Moi, Charles, versant des pleurs sur le trépas de mon père, j'ai composé ces vers. Tu étais, ô Père! ma plus douce affection, et je te pleure aujourd'hui.

« Garde souvenir de moi! mon âme ne cesse de te prier, maintenant que, dans la compagnie du Christ, tu habites l'heureux royaume du ciel.

« Le clergé et le peuple t'aimèrent d'un grand amour, excellent pontife; tu étais pour tous un même amour.

« Unis ici nos deux noms et nos titres : Adrien, Charles, moi le roi, toi le père.

« Qui que tu sois qui lis ces vers, suppliant d'un cœur pieux, dis : ô Dieu si doux, ayez pitié des deux (1)!

« Que cette tombe conserve donc dans le repos tes membres, ô pontife chéri! que ton âme auguste jouisse donc de Dieu avec les saints,

« Jusqu'à ce que la dernière trompette fasse retentir à tes oreilles ces paroles : « Lève-toi avec Pierre, ton prince, lève-toi pour voir Dieu! »

« Alors tu entendras, je le sais, la voix souveraine du juge : « Entre maintenant dans la joie immense de ton Seigneur. »

« A ce moment, excellent père, daigne avoir souvenir de ton fils. Pense à répondre : « Qu'il vienne avec son père, celui-ci qui est mon fils! »

« Monte donc, heureux père, au royaume céleste du Christ; et de là répands sur le troupeau le secours de tes prières.

« Aussi longtemps que le soleil éclairera le ciel de

(1) Quisque legas versus, devoto pectore supplex,
Amborum, mitis, dic : misere Deus.

ses feux, ta gloire, ô père saint, demeurera vivante sur la terre (1)! »

L'amitié, lien des nobles âmes ici-bas, est toujours belle et sacrée, mais elle est particulièrement sainte quand elle s'épanouit dans des cœurs tels que ceux de Charlemagne et du saint pape Adrien. Pour nous, catholiques et Français, cette amitié, contractée depuis plus de mille ans, n'est-elle pas l'impérissable lien qui unit la France à la papauté? Soyons-lui toujours fidèles!

(1) On attribué cette épitaphe tantôt à Alcuin, tantôt à Angilbert, que Charlemagne appelait *son Homère*. Mais de graves historiens n'ont pas songé à lui donner un autre auteur que Charlemagne lui-même. Les mots d'Éginhard, *tentabat scribere* (le roi essayait aussi d'écrire), ont été expliqués par dom Ceillier. Il prouve, avec sa science incomparable, que les mots d'Éginhard ne voulaient pas dire que Charlemagne ne savait pas écrire, mais bien qu'il avait essayé, dans sa vieillesse, d'imiter les caractères manuscrits qu'il avait dans sa riche bibliothèque, manuscrits traités en caractères romains. Charlemagne écrivait dans sa langue maternelle, la langue teutonique. Dom Ceillier n'a pas craint de placer le grand roi des Franks au nombre des auteurs sacrés (t. XVIII). Qui ne sait la passion de Charlemagne pour les œuvres de l'esprit? « Doué d'une éloquence abondante et inépuisable, dit Éginhard, il exprimait avec clarté tout ce qu'il voulait dire. Peu content de savoir sa langue maternelle, il s'appliqua aussi à l'étude des autres idiomes, et particulièrement du latin, qu'il apprit assez bien pour le parler comme sa propre langue; quant au grec, il le comprenait mieux qu'il ne le parlait. En somme, il possédait si bien l'art de la parole, qu'il paraissait même capable de le professer. Il prenait un grand plaisir aux ouvrages de saint Augustin, et principalement à celui qui a pour titre : *La Cité de Dieu*. » (*Vie de Charlemagne*, chapitres XXIV et XXV.)

M. Ampère, s'appuyant, à l'exemple de Dom Ceillier, qu'il ne cite pas, sur des textes d'Éginhard, conclut aussi que Charlemagne savait écrire. Il dit avec raison : « Celui qui avait couvert la France d'écoles, n'aurait-il pas su ce qu'il avait fait apprendre à tout le monde?» (Ampère, *Hist. litt. de la France avant le douzième siècle*, t. III, p. 38.)

CHAPITRE IV.

Saint Léon III, quatre-vingt-dix-septième pape. Ambassades reciproques entre le pontife et Charlemagne. Lettre de Charlemagne au pape. Fausse interprétation qu'on lui a donnée. Léon III violemment assailli à Rome. Ordre de Charlemagne d'emmener le pape en France. Réponse d'Alcuin à Charlemagne, qui l'avait consulté au sujet des mauvais traitements dont Léon III avait été victime. Le pape à Paderborn. Sa rentrée à Rome. Charlemagne à Rome. Déclaration du clergé en sa présence au sujet du pape qui ne peut être jugé par personne. Couronnement de Charlemagne. Second voyage de Léon III en France. Le pape à Quierzy-sur-Oise. Le pape n'était-il pas souverain temporel à Rome au temps de Charlemagne? Charlemagne était-il chef de la religion? Charlemagne protecteur des chrétiens d'Orient. Mort de Charlemagne. Mort de Léon III.

(De 795 à 816.)

Il y avait, à Rome, un prêtre chéri du peuple, des magistrats et du clergé; c'était Léon. Élevé dans le palais de Latran, il était renommé pour sa science, son éloquence et la pureté de ses mœurs. Il fut élu pape par acclamation, sous le nom de Léon III, le jour même de la mort d'Adrien, et consacré le lendemain, 26 décembre 795. Des ambassadeurs du pontife portèrent à Charlemagne, avec la nouvelle de l'avénement

de Léon, les clefs du tombeau de saint Pierre, des présents et l'étendard de la cité. « En même temps, dit Éginhard, le pape faisait demander à Karle d'envoyer à Rome quelqu'un de ses principaux officiers pour recevoir du peuple romain le serment de fidélité et d'obéissance (1). » Angilbert, abbé du monastère de Saint-Riquier, fut chargé de cette mission, et porta au pape une lettre de Charlemagne et de riches présents. Dans sa lettre à Léon III, Charlemagne disait : « La divine bonté nous a préparé une grande consolation en vous mettant à la place d'Adrien, dont la mort a rempli notre cœur de douleur. Elle a voulu qu'il y eût toujours quelqu'un qui intercédât près de saint Pierre pour toute l'Église, pour ma conservation, pour celle de mes sujets et de tout mon royaume, et qui, par un amour paternel, nous adoptât pour son fils. Nous vous envoyons Angilbert, notre secrétaire, à qui nous avons déclaré nos volontés et ce que nous jugeons à propos que vous fassiez. Conférez avec lui sur ce que vous croyez nécessaire de faire pour l'exaltation de la sainte Église, pour la gloire de votre pontificat et pour l'affermissement de notre patriciat; car, afin de mériter la bénédiction apostolique et la gloire d'être toujours le protecteur du Saint-Siége, je veux garder invariablement, avec votre Sainteté, le traité que j'ai fait avec votre prédécesseur. C'est à nous, avec le secours du Seigneur, de défendre en tous lieux, par nos armes, l'Église de Dieu : au dehors, contre les incursions et les ravages des infidèles; au dedans, contre les hérétiques. Mais c'est à vous, Très-Saint-Père, à lever les mains au ciel, afin que, par vos prières et la grâce de

(1) *Annales des Franks,* année 796.

Dieu, le peuple chrétien triomphe de tous les ennemis de la religion, et que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié dans tout l'univers. » En finissant, Charlemagne exhorte le pape à observer les canons et à donner dans toute sa conduite des exemples de vertu qui fassent bénir le Seigneur (1).

Un auteur moderne se hâte de remarquer, en parlant de cette lettre, *le ton d'admonition et d'enseignement que prend Karle* (2) en parlant au pape.

Qui ne sait que Charlemagne, qui avait à réglementer une société naissante, et dont la législation avait pour base unique le christianisme, s'occupait beaucoup de religion avec cette profondeur de vues dont tous ses actes portaient l'immortelle empreinte? Les historiens à système poursuivent ordinairement leur but sans trop s'inquiéter des événements ou des faits qui sont l'explication des choses dont ils paraissent étonnés. Lorsque Charlemagne écrivit cette lettre à Léon III, l'Occident était encore tout préoccupé du concile de Nicée, dont celui de Francfort avait vivement discuté les décrets, par suite, avons-nous dit déjà, d'une erreur de mots, et non point d'un dissentiment grave de doctrine; l'attitude d'Adrien dans cette dispute avait été pleine de mesure et de prudence; une autre conduite de la part du Saint-Siége aurait pu avoir des inconvénients sérieux. Quoi donc d'étonnant que Charlemagne, dans une telle circonstance, ait exhorté le nouveau pape, qu'il ne connaissait pas, à l'accomplissement de tous ses devoirs? Il le fit, mais en des termes où respirent le plus vif désir

(1) *Conc. Gall.*, t. II, p. 206.
(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 324, 4[e] édit.

de ne voir éclater aucun trouble dans l'Église, et le plus profond respect pour ce siége apostolique dont il se fait gloire d'être le protecteur. Ah! ne confondons pas Charlemagne avec ces horribles césars byzantins qui, tout souillés de crimes et d'hérésies, voulaient gouverner eux-mêmes l'Église de Dieu, ni avec les césars germaniques et ceux des temps nouveaux, en d'autres pays, qui ont voulu asservir le Saint-Siége tout en ayant l'air de le protéger! Qui, plus que Charlemagne, a honoré le pape, auquel sa maison devait la consécration de la puissance royale? Ce n'était pas pour faire du pape un instrument d'ambition que Pépin et son fils avaient arraché le pontife romain à la tyrannie byzantine et lombarde, mais bien pour qu'il fût libre dans l'exercice de sa mission divine ici-bas. Les faits historiques que nous avons rapportés le prouvent.

Deux ambitieux, deux intrigants, Paschal et Compulus, neveux d'Adrien, chacun agissant pour son propre compte, auraient voulu succéder à leur oncle à la chaire pontificale. Les suffrages unanimes que Léon III avait recueillis sans les demander, déjouèrent leur projet. Le sentiment d'une basse vengeance unit les deux compétiteurs repoussés par le peuple et le clergé. Le 25 avril 799, jour des Rogations, fête instituée par saint Léon le Grand, et qu'on appelait aussi *la procession des croix noires*, une grande procession défilait, dans les rues de Rome, le pape en tête. Tout à coup une bande de misérables, payés par Paschal et Compulus, se jette sur le pape qui était à cheval et le renverse : « on lui creva les yeux et on lui coupa la langue, dit Éginhard, comme quelques témoins assurèrent l'avoir vu. On le laissa sur la place, nu et

à demi mort; puis les auteurs de l'attentat ordonnèrent qu'il fût relégué dans le monastère de saint Érasme, martyr, sous prétexte de l'y faire soigner. Mais étant parvenu, avec l'aide d'un de ses chambellans nommé Albin, à franchir, la nuit, le mur du monastère, il fut recueilli par Winigise, duc de Spolète, qui, à la nouvelle d'un tel forfait, était accouru à Rome, et conduisit le pape à Spolète. Dès que le roi eut appris ce qui s'était passé, il ordonna que Léon, comme vicaire de saint Pierre et pontife de Rome, lui fût amené avec les plus grands honneurs (1). »

D'anciens auteurs affirment que Léon III recouvra miraculeusement la vue et la parole.

Charlemagne avait consulté Alcuin sur ce qu'il avait à faire dans cette circonstance. Alcuin lui répondit : « Il y a eu jusqu'ici dans le monde trois personnes d'un rang suprême : la sublimité du vicaire apostolique qui occupe le siége du bienheureux Pierre, prince des apôtres; la dignité de l'empereur, qui exerce le pouvoir séculier dans la seconde Rome (Constantinople); la troisième est la dignité royale, dans laquelle la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous a placé pour gouverner le peuple chrétien. La première de ces dignités a été outragée dans la personne du pape Léon; la seconde a été déshonorée par l'impiété du prince qui a été déposé par ses sujets (2); vous ne devez pas négliger de prendre le pape sous votre sauvegarde (3). »

(1) *Annales des Franks* (799).

(2) Constantin VI. Sa mère, l'impératrice Irène, lui avait fait crever les yeux en 797. Il mourut de ses horribles blessures.

(3) Alcuin, lettre 2. Dans une lettre personnelle d'Alcuin à Léon III, ce savant ami de Charlemagne appelle le pape : *Vicaire des apôtres*,

Charlemagne suivit les conseils que lui avait donnés l'homme illustre qu'il avait appelé naguère du fond de l'Angletérre pour l'aider à répandre les lumières de la science dans son vaste empire. Il expédia l'ordre d'amener le pape en France. Il voulut que son fils Pépin, roi d'Italie, qui revenait, à la tête de cent mille hommes, de sa glorieuse campagne contre les Huns, escortât Léon III avec son armée, et le jeune prince exécuta avec amour les ordres de son père. En apercevant l'armée, le pontife leva les yeux au ciel et la bénit; puis il embrassa le jeune héros. Le cortége triomphal se dirigeait vers Paderborn, une des résidences de Charlemagne, aujourd'hui ville importante des États prussiens. Le grand roi alla au-devant du pontife avec le clergé et des troupes d'élite. A son commandement, cette foule immense se forma en cercle, lui au milieu; le pontife arrive, la foule se prosterne, et Léon III, dont l'émotion profonde et les larmes étouffaient les paroles, bénit trois fois les chrétiens. Charlemagne s'inclina à son tour avec respect, et le pape posa ses mains vénérables sur cette illustre tête : *Gloria in excelsis !* cria tout à coup le vicaire de Jésus-Christ, et l'hymne des anges s'échappa avec un formidable élan de toutes les poitrines. Le cortége se remit en marche et arriva dans l'église de Paderborn, dont les voûtes

Héritier des Pères, Prince de l'Église, Nourricier de l'unique Colombe immaculée. Il lui dit qu'il se jette en esprit à ses pieds pour lui demander d'être délié des liens de ses péchés par la puissance apostolique. (Ép., ch. VII.) Il dit, en son épître 70, qu'on est schismatique si on ne s'en tient pas à l'autorité de la sainte Église romaine. « Nous devons toujours, ajoute-t-il, prendre pour modèle et pour règle de nos croyances, l'Eglise de qui nous avons reçu les prémices de la foi. Celui qui tient les clefs du ciel peut rejeter ceux qui s'éloignent de sa doctrine. »

retentirent de nouvelles actions de grâces. Angilbert, que Charlemagne appelait son Homère, a chanté cette réception faite au pape par le premier homme et par la première armée de cette grande époque.

Léon III rentra à Rome, le 29 novembre 799, accompagné de plusieurs évêques franks. Un an après (24 novembre 800), Charlemagne reparaissait pour la quatrième fois (1) à Rome, accueilli par les acclamations de tout un peuple! Six jours après, une assemblée d'évêques et de personnages importants parmi les Franks et les Romains, se trouvait dans l'église de Saint-Pierre. Le pape et le roi étaient assis l'un à côté de l'autre. Léon III avait été l'objet d'atroces calomnies. Fort de son innocence, il consentit à ce que des accusateurs fussent appelés contre lui. Il ne s'en présenta aucun. Le clergé, réuni, fit la déclaration suivante :

« Nous ne pouvons juger le Siége apostolique, car nous sommes tous jugés par lui, et il ne peut être jugé par personne. C'est l'ancienne coutume. Que le souverain pontife juge, et nous obéirons canoniquement (2). »

Il y avait trois siècles que saint Avitus, mandataire des évêques gaulois, à Rome, à l'occasion du concile qui avait paru prononcer un jugement même favorable dans l'affaire du pape Symmaque, avait agi de la même manière.

Le lendemain du jour de la déclaration du clergé en présence de Charlemagne, l'assemblée se réunit de nouveau dans la basilique de Saint-Pierre, que des flots de peuple inondaient. Léon III voulut se justi-

(1) Les dates des voyages de Charlemagne à Rome sont : 774, 781, 786 et 800.

(2) Anastase, *Vie de saint Léon III.*

fier des crimes qu'on lui avait imputés (1). « Personne, dit-il, en tenant dans sa main le livre des saints Évangiles, personne n'ignore, mes très-chers frères, que des hommes pervers se sont élevés contre moi, m'accusant de crimes énormes, et que c'est pour mieux connaître cette affaire que le très-sérénissime prince, le roi Karle, s'est rendu en cette ville avec les évêques et les seigneurs de son royaume. C'est pourquoi moi, Léon, pape de la sainte Église romaine, n'ayant été ni jugé ni contraint par personne, mais de ma propre volonté, je me justifie devant vous en la présence de Dieu, qui sonde le fond des consciences, en présence des anges, de saint Pierre, prince des apôtres, devant qui nous sommes, et je prends à témoin Dieu, au tribunal de qui nous comparaîtrons tous, que je n'ai ni commis, ni fait commettre les crimes dont on m'accuse. Je fais ce serment, sans y être obligé par aucune loi, et sans vouloir en faire une coutume ou une loi pour mes successeurs, mais seulement pour dissiper plus certainement d'injustes soupçons (2). » Après ces paroles, la foule qui remplissait la basilique entonna le *Te Deum*. Éginhard dit tout simplement ceci : « Arrivé à Rome, le roi Karle commença par le plus important et le plus difficile, c'est-à-dire par l'examen des accusations portées contre le souverain pontife ; mais comme aucun témoin ne se présenta à l'appui de ces accusations, le pape, en présence de tout le peuple, monta en chaire dans la ba-

(1) Ces prétendus crimes, relatés dans un mémoire présenté à Charlemagne, étaient ceux-ci : *tyran impie, homme sans religion, injuste, inhumain*. Nous n'avons pas trouvé autre chose dans aucun auteur.

(2) Anastase.

silique de Saint-Pierre, portant l'Évangile à la main, et, après avoir invoqué le nom de la sainte Trinité, il se purgea par serment des crimes qui lui étaient imputés (1). »

Penser qu'un homme, un pape eût pu mentir en pareille circonstance, ce serait un outrage gratuit à la conscience humaine ; aussi ce n'est *point de cela* que nous oserions parler : mais il y a ici un grand fait qui appelle l'attention, en nos jours surtout, où le génie de l'enfer veut précisément abattre la puissance temporelle du pape, afin qu'il devienne sujet et qu'il puisse, par conséquent, être jugé d'après les lois du pays où il serait placé. On l'a dit d'ailleurs : *Il faut que nous fassions du pape un évêque quelconque, salarié et réduit à la condition de citoyen.* Que les aveugles qui ne voient pas où cette doctrine mènerait le monde y prennent donc garde ! Le pape ne doit pas, et ne peut pas être jugé; et, pour que cela soit ainsi, il faut qu'il soit roi, car il n'y a que deux états pour les hommes dans ce monde : la souveraineté ou la dépendance. Or, le monde catholique veut que le pape soit placé au-dessus des lois humaines, qu'aucune ne puisse l'atteindre; la révolution veut le contraire; là est la question. Son développement nous entraînerait trop loin; mais ne suffit-il pas de la poser, pour en montrer toute la gravité ?

Éginhard raconte, en dix lignes, l'événement le plus éclatant du règne de Charlemagne, et qui ferme à jour fixe (2) ce huitième siècle, si fécond en grandes

(1) *Annales des Franks,* année 800.

(2) L'année commençait alors le 25 décembre, jour de Noël. Ceux qui placent le couronnement de Charlemagne en 800 (Éginhard le place en 801) comptent en commençant l'année à Pâques ou au

choses. Laissons-le parler : « Le saint jour de la Nativité de Notre-Seigneur, le roi vint dans la basilique du bienheureux saint Pierre, apôtre, pour assister à la célébration de la messe. Au moment où, placé devant l'autel, il s'inclinait pour prier, le pape Léon lui mit une couronne sur la tête, et tout le peuple romain s'écria : *A Charles auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire!*

« Après cette proclamation, le pontife se prosterna devant lui et l'adora suivant la coutume établie du temps des anciens empereurs; et, dès lors, Charles, quittant le nom de pâtrice, porta celui d'empereur et d'auguste (1). »

La couronne impériale sur la tête, et à genoux sur les marches de l'autel, Charlemagne prononça les paroles suivantes : « Au nom du Christ, devant Dieu et le bienheureux Pierre, apôtre, je jure et je promets que je serai le protecteur et le défenseur de cette sainte Église romaine, dans toutes les nécessités, autant que je serai aidé par le divin secours, et selon que je le saurai et pourrai (2). »

Au chapitre XXVIII de la *vie de l'empereur Charles*, Éginhard dit que le Roi « témoigna une grande aversion pour cette dignité (celle d'empereur), et qu'il affirmait que, malgré l'importance de la fête, il ne serait pas entré ce jour-là dans l'Église s'il avait pu prévoir les intentions du souverain pontife. »

Pourrait-on ne pas croire à la sincérité d'une telle

1er janvier. (Note de M. Teulet, traducteur des *Œuvres complètes d'Éginhard,* t. I, p. 249.)

(1) *Annales des Franks,* année 801.

(2) Baronius ad an. 800.

affirmation ? Faut-il que nous supposions (car ce n'est qu'une supposition, parce qu'il n'existe pas un mot dans les vieux annalistes qui indique quelque chose de positif sur ce point), faut-il que nous supposions, avec quelques auteurs modernes, que le grand acte du 25 décembre avait été concerté entre le pape et le roi pendant le séjour de Léon III à Paderborn? Si on répond oui, on accuse Charlemagne d'avoir joué une indigne comédie. Remarquons seulement que la pensée de donner au grand roi l'empire d'Occident, existait dans tous les esprits de ce côté de la Méditerranée, et qu'en posant la couronne des césars sur un front glorieux, Léon III était comme le fondé de pouvoirs de l'Europe entière. Cette Europe appartenait à Karle, et par droit de conquête et par droit de génie. Il en était devenu le maître aimé, admiré, respecté. « C'était une justice, lisons-nous dans les annales de Moissac, de réunir dans la personne du roi des Franks le titre d'empereur à la puissance effective de l'empire. » On croit entendre encore la décision du pape Zacharie, au sujet du changement de dynastie en France, en 750.

Le couronnement de Charlemagne répondait à une situation établie par la force invincible des événements. Par ses hérésies, ses longues turpitudes, son abandon de l'Italie, qu'il ne pouvait ou ne savait plus défendre contre les dévastateurs ou les oppressions des Lombards, le Bas-Empire, méprisé en Occident, avait, en quelque sorte, volontairement divorcé avec la Péninsule. En son livre *Du droit de la paix et de la guerre*, Grotius reconnaît comme étant conformes au droit naturel, les actes des princes occidentaux contre les princes orientaux dans cette circonstance. Les san-

glants excès des empereurs iconoclastes arrachent à Grotius une restriction, dans sa belle doctrine au sujet des guerres de religion : « Un peuple, dit-il, est justement autorisé à faire la guerre à un autre, quand ce dernier est coupable d'impiété et d'irréligion manifeste contre la divinité qu'ils adorent tous deux (1) ; » et Grotius rappelle que ce fut là une des causes de la guerre du Peloponèse entre les Lacédémoniens et les Athéniens, et de celle de Philippe de Macédoine contre les Phocéens sacriléges.

Nous sommes de ceux qui repoussent avec la plus vive énergie toute guerre de religion ; mais nous tenons grand compte des événements arrivés, des changements opérés dans les esprits, et des préoccupations des temps. Eh bien ! les monstruosités des iconoclastes byzantins avaient exaspéré les populations de l'Italie et de l'Europe entière ; les rois franks étaient devenus la représentation armée des croyances contemporaines, et c'était à eux que les peuples se donnaient volontairement ; ils les acclamaient, ils les voulaient. Et, un peu plus tard, Ludovic Auguste, neveu de Louis le Débonnaire, petit-neveu de Charlemagne, exprimait la pensée de tout l'Occident, quand, en écrivant à l'empereur Basile, à Constantinople, il lui disait nettement que les pontifes romains avaient justement abandonné les apostats grecs pour se rapprocher de la nation des Franks, nation fidèle à Dieu, et qui portait les fruits du royaume de Dieu (2).

(1) Justitius illi punientur, qui in eos, quos deos putant, irreverentes atque irreligiosi sunt.

(2) Voir cette curieuse lettre dans le t. III d'André Duchesne : *Écrivains de l'histoire des Franks.*

Oui, cette nation des Franks portait les fruits du royaume de Dieu. Elle était la fille aînée de l'Église, et faisait tête de colonne dans la marche de l'Europe vers la civilisation. N'avait-elle pas chassé de son sol la barbarie musulmane, détruit l'idolâtrie saxonne? et n'avait-elle pas Charlemagne? Avec lui finit réellement le monde ancien. Ce n'était pas l'empire d'Octave Auguste qui renaissait, c'était le *saint Empire Romain* ou la république chrétienne qui se fondait. C'était le catholicisme pénétrant plus que jamais dans la politique transfigurée. Ce sont les temps nouveaux. RENOVATIO ROMANI IMPERII (renouvellement de l'empire romain), lisons-nous sur un plomb qui servait à sceller les décrets, les lois, les diplômes de Charlemagne. Oui, *renovatio*, renouvellement du monde dans la politique, comme il était déjà renouvelé dans le monde religieux. C'est un point lumineux dans l'histoire de France et dans les destinées des sociétés européennes.

« Lorsqu'on parcourt les annales du moyen âge, » a dit un historien que nous citons avec un tendre et respectueux souvenir, « lorsqu'on parcourt les annales du moyen âge, on ne peut s'empêcher d'admirer un des plus beaux spectacles qu'aient jamais offert les sociétés humaines: celui de l'Europe chrétienne ne reconnaissant qu'une seule religion, n'ayant qu'une loi, ne formant en quelque sorte qu'un empire, gouverné par un seul chef qui parlait au nom de Dieu, et dont la mission était de faire régner l'Évangile sur la terre (1). »

En 804, Léon III revint en France. Quels motifs l'y amenaient? « On avait rapporté à l'empereur, dit

(1) Michaud, *Hist. des croisades*, t. IV, p. 98 et 99, 4e édit.

Éginhard, qu'il avait été trouvé dans la cité de Mantoue du sang du Christ, et c'était à cause de cela qu'il avait envoyé vers le pape pour le prier de vérifier cette nouvelle. Celui-ci, saisissant cette occasion de voyager, se rendit d'abord en Lombardie, comme pour y faire l'enquête dont il se trouvait chargé, et de là, poursuivant sa route avec rapidité, il arriva tout à coup auprès de l'empereur (1). »

L'annaliste ne dit rien du résultat de l'enquête du pape à Mantoue. Il est à croire que ce second voyage de Léon III en France eut pour cause les troubles de Vénétie fomentés par les Grecs, qui voulaient reprendre ce pays. Le parti de l'indépendance, qui cherchait à s'appuyer sur le pape et sur la France, était sans cesse aux prises avec les officiers de l'empereur d'Orient (2).

L'empereur (nous suivons Éginhard) s'empressa d'envoyer son fils Karle jusqu'à Saint-Maurice, en Valais, afin de recevoir le pontife honorablement. Lui-même s'avança au devant de Léon III jusqu'à Reims; après l'avoir reçu dans cette ville, il l'emmena d'abord dans sa terre de Quierzy (3), où furent célébrées les

(1) *Annales des Franks* (804).

(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 317, 4e édit.

(3) Le souvenir de la grande assemblée de 754, qui sanctionna, en présence du pape Étienne III et de Pépin le Bref, l'œuvre de l'indépendance de la Papauté, ainsi que le souvenir de l'entrevue de Léon III et de Charlemagne à Quierzy-sur-Oise, dans le département de l'Aisne, sont vaguement restés dans la mémoire du peuple de ce pays. Ils s'y sont réveillés avec une certaine vivacité à l'occasion des événements qui s'accomplissent en Italie.

Il existe encore à Quierzy un vieux château appelé *Château de Charlemagne*. Cet édifice a été plusieurs fois brûlé ou démoli, et rebâti. Au vieux palais des seigneurs d'Héristal, à la villa royale où Étienne III et Léon III reçurent l'hospitalité, a succédé une forteresse. Il reste encore des bâtiments d'habitation, dont la partie su-

fêtes de Noël, et ensuite à Aix-la-Chapelle. Léon III revint à Rome après avoir passé huit jours avec l'empereur.

La position du pape, comme souverain temporel, vis-à-vis de Charlemagne, empereur d'Occident, a donné lieu à de savantes recherches (1). La difficulté de la solution de cette question, au seul point de vue des faits, a été fort bien établie par un historien véridique. « Le pouvoir des empereurs d'Orient en Italie, dit le Beau, ne s'éteignit pas tout d'un coup, par une révolution soudaine, mais il déclina peu à peu, par degrés presque insensibles ; c'était un mourant, dont le dernier moment est équivoque, et qui respire encore lorsque des héritiers avides le croient déjà mort. »

Cette situation indécise a pu ne pas permettre de fixer la date précise du commencement de l'indépendance définitive de la papauté. Les changements qui se produisent dans l'histoire ne s'opèrent pas par se-

périeure a été renouvelée au seizième siècle. Le soubassement en grès, où l'on remarque une lourde arcade, peut être attribué au temps de Charlemagne sans blesser les règles de l'archéologie. Il y a deux cents ans, Mabillon vint sur les lieux ; des gens illettrés et non suspects lui montrèrent le *château de Charlemagne*, et une construction appelée la *Tour de Rolland*, *les étangs de Charlemagne*. Les vieux titres de la seigneurie de Quierzy parlent du fief de la *Tour de Rolland*. En 1824, on voyait encore, dans l'antique château de Quierzy, des peintures à fresques qui représentaient les portraits des rois franks, des papes, et des portraits de grands personnages qui avaient assisté, soit aux assemblées nationales, soit aux conciles. Il ne reste plus rien aujourd'hui de ces peintures.

(Nous devons ces indications à l'obligeance de M. Carlet, curé de Manicamp et de Quierzy-sur-Oise. Ce savant et modeste ecclésiastique a publié un travail intéressant sur Quierzy.)

(1) Voir surtout l'ouvrage de M. l'abbé Gosselin, intitulé : *Pouvoir du pape au moyen âge*.

cousses violentes. Il n'y a que la révolution française qui ait tout abattu d'un seul coup; cette révolution, cependant, était faite dans les esprits ; aucune puissance humaine ne pouvait en empêcher l'accomplissement, et l'aide de la guillotine était inutile; le temps, ce maître suprême contre lequel les récriminations et les révoltes seraient aussi ridicules qu'impuissantes, aurait tout fait et mieux fait que la hache de 1793.

Dieu, qui aime l'humanité parce qu'il en est le père, jette un germe, et ce germe prend racine, il croît, se développe, et ce qui n'était d'abord qu'un gland devient un grand chêne, au tronc énorme, aux larges branchages, sous lequel s'abrite le voyageur. Il n'y a pas dans ce monde de révolutions pareilles à celle du christianisme; puisqu'il venait de Dieu, il aurait suffi de sa volonté pour changer d'un mot et soudainement la face de la terre. Lorsque Simon Pierre frappa de son épée un des serviteurs du grand-prêtre, qui étaient venus à Gethzémani pour le saisir, Jésus lui dit : « Remettez votre épée dans le fourreau.... Croyez-vous que je ne puisse pas prier mon Père, et qu'il ne m'enverrait pas ici en même temps plus de douze légions d'anges ? Comment donc s'accompliront les Écritures, qui déclarent que cela doit se faire ainsi (1)? »

Il en a été de même pour le triomphe définitif du christianisme ici-bas ; si Dieu l'avait voulu, les chrétiens n'auraient pas été livrés durant trois siècles aux bourreaux des césars; les plans divins étaient autres: ils comprenaient le temps, la pensée, le travail, la souffrance, la victoire acquise par de longs et nobles combats. Une conquête violente, à main armée, de

(1) Matthieu, ch. XXVI, v. 52, 53 et 54.

la souveraineté temporelle des papes eût été contraire aux lois de la justice, à la pensée chrétienne; c'était le dépérissement graduel de l'empire romain proprement dit, du Bas-Empire ensuite, qui devait ne plus montrer en Italie qu'un seul appui, un seul refuge aux populations tyrannisées, ruinées par le pouvoir impérial et la domination sauvage des barbares. Dans ces conditions suprêmes, les papes devinrent tout naturellement souverains de fait, avant de l'être de droit. La souveraineté qu'exerça Charlemagne à Rome, quand il fit commencer par les évêques franks, et « suivant les termes de la loi romaine, » dit Éginhard (1), le procès de ceux qui avaient attenté à la vie de Léon III, en 799, était une souveraineté de circonstance, impérieusement commandée par la présence du grand monarque dans la ville éternelle. Mais quel prince se montra jamais plus dévoué, plus respectueux pour le Saint-Siége que Charlemagne? Qui l'a jamais protégé, défendu avec plus de cœur et plus de gloire? Ce fut en sa présence que le clergé romain et le clergé frank déclarèrent, dans l'église de Saint-Pierre, qu'aucune juridiction humaine ne pouvait atteindre le pape, et Charlemagne n'eut pas de peine à s'incliner devant cette décision solennelle.

Ceux qui invoquent la suzeraineté de Charlemagne sur le pape, suzeraineté qui ne pouvait être que momentanée, honorifique, ayant un caractère à part, pourraient-ils garantir au Saint-Siége des souverains tels que Charlemagne, cet homme immense qui, dans

(1) *Annales des Franks* (801). Éginhard dit que les conjurés déclarés coupables du crime de lèse-majesté furent condamnés à mort, et que le pape, intercédant pour eux auprès de l'empereur Charles, obtint que leur peine fût commuée en celle de l'exil.

ses voyages à Rome, n'aborda la ville éternelle qu'en pèlerin (1)? En admettant même que le grand roi fût maître de Rome, comme il l'était de l'Europe, quel danger pouvait-il y avoir pour le pape, en un moment où il n'y avait qu'un seul trône dans cette Europe, et un trône que « Karle voulut adosser, » pour ainsi dire, selon l'expression d'un historien moderne (2), « au Siége apostolique? » De nombreux monuments contemporains, reproduits dans leurs textes, dans un livre spécial (3), prouvent que la souveraineté du pape s'exerçait librement au temps même de Charlemagne, dans les villes que Pépin et son fils avaient données ou fait restituer au Saint-Siége. En tête d'un acte de 805, qui assurait la possession de quelques biens fonds au monastère de Saint-Anastase, aux Trois-Fontaines, situé aux environs de Rome, figurent le nom de Léon III et celui de Charlemagne. « Peut-on raisonnablement supposer, » fait observer ici l'auteur du livre que nous venons de citer, « qu'un acte de cette nature, dont l'objet direct est d'assurer les droits temporels d'un établissement important, eût été ainsi rédigé, si le pape n'eût exercé à Rome qu'une autorité subordonnée à celle de l'empereur? » Les textes les plus authentiques prouvent que le souverain pontife instituait librement les gouverneurs des villes appartenant au Saint-Siége, et qu'il prenait même des mesures pour défendre les côtes contre les Sarrasins.

Le duché de Rome ne figure pas, sans doute, dans

(1) Lorsque Charlemagne fut mort, on lui passa, dit Éginhard, par-dessus ses vêtements impériaux, la besace dorée (signe du pèlerinage) qu'il portait quand il allait à Rome.

(2) Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 339.

(3) *Pouvoir du pape au moyen âge*, par l'abbé Gosselin.

les actes de donation de Pépin et de Charlemagne; mais ce duché et Rome elle-même n'avaient pas été conquis à proprement parler par ces deux princes; ils abandonnèrent au Saint-Siége les places qu'ils avaient enlevées aux Lombards, lesquels les avaient prises au pape. L'exarchat de Ravenne, dont les Lombards s'étaient emparés en chassant les Grecs, fut aussi conquis par Pépin et donné au pape; mais Rome, mais son duché ne tombèrent point entre les mains des rois franks, par droit de conquête ni autrement; les papes avaient sauvé cette terre de la rapacité des barbares, et l'impuissance des césars de Byzance les en avait laissés véritablement les souverains. Pépin et Charlemagne ayant trouvé le duché de Rome en la possession morale du Saint-Siége, sans que les Lombards eussent jamais mis la main dessus, n'avaient rien à stipuler sur ce point.

Mais, ainsi qu'on l'a remarqué tant de fois, la preuve la plus éclatante, preuve en quelque sorte matérielle, de l'indépendance du pape à l'égard de Charlemagne, est dans son testament, qu'il rédigea lui-même, et que souscrivirent les évêques et les leudes à l'assemblée de Thionville, en 806.

Dans ce testament, qu'Éginhard porta à Rome de la part de son auguste maître, afin qu'il fût aussi revêtu de la signature de Léon III, Charlemagne partagea son vaste empire entre ses trois fils; ces trois divisions sont minutieusement détaillées.

Il assigne à Pépin l'Italie, qu'il appelle le *royaume de Lombardie*, et pas un mot n'y est dit de l'exarchat de Ravenne et de Rome. Ce nom de Rome n'y est prononcé que pour recommander à ses trois fils de

protéger et de défendre l'Église romaine, « comme ont fait, dit-il, Charles, notre aïeul, le roi Pépin, notre père, d'heureuse mémoire, et comme nous avons fait nous-même. Nous ordonnons qu'ils (les trois frères) s'efforcent de tout leur pouvoir de la défendre contre ses ennemis, et qu'ils en maintiennent les droits autant qu'ils le pourront et que la raison le commandera (1). »

Il tombe sous le simple bon sens que Charlemagne ne pouvait pas considérer comme faisant partie du *royaume de Lombardie* les cités que son père et lui avaient données au Saint-Siége; et quant à Rome et au duché de ce nom, ils faisaient si bien partie des États pontificaux, que le grand empereur omet d'en parler dans son testament, comme il avait omis de parler des villes dont la possession était acquise au pape par les actes de donation royale.

Mais si Rome avait fait partie du royaume d'Italie confié à Pépin, pourquoi ce prince n'y aurait-il pas résidé? C'est Milan qu'il avait choisi pour capitale (2). On peut objecter sans doute que les empereurs d'Occident, depuis Honorius, n'avaient pas non plus résidé à Rome dont ils étaient cependant les maîtres; ce fait historique, si remarquable et si souvent remarqué, prouve tout au moins une chose, c'est que les pontifes romains, sujets ou souverains,

(1) Voir l'acte de partage de l'empire de Charlemagne dans Eckart, II, 41. D. Mabillon, d'après le manuscrit de Saint-Gall et Baluze, *Capitular.*, t. I, p. 437. Il est traduit dans les *Annales du moyen âge*, t. VIII, l. XXIX, p. 267.

(2) Pépin mourut à Milan, âgé de trente-trois ans, en 811. Ses nobles vertus l'avaient fait chérir de toute l'Italie. De sages ministres gouvernèrent le royaume pendant la minorité de Bernard, fils et successeur de Pépin au trône de Lombardie.

occupaient dans Rome une si large place, qu'ils n'en laissaient aucune pour les empereurs ou les rois. La majesté de la terre se trouvait mal à l'aise en face d'une *autre majesté* qui tenait son pouvoir de Dieu même. Souvenons-nous de Décius, quand il disait qu'il eût mieux aimé un compétiteur à l'empire qu'un nouvel évêque de Rome.

La simple connaissance des faits a quelquefois conduit, en quelque sorte malgré eux, des historiens défavorables aux papes, à établir la souveraineté pontificale sous Pépin et sous Charlemagne : « Depuis ce temps, dit Pfister dans son *Histoire d'Allemagne*, les rois franks et les pontifes de Rome continuèrent de se prêter un appui mutuel. Le pape Zacharie transféra la couronne aux Karolingiens, et, en retour, ceux-ci dotèrent le Saint-Siége d'une principauté. »

Personne ne savait mieux que ces deux princes tout ce qu'ils devaient à la papauté, et ils se montrèrent reconnaissants envers elle. Regretter que les papes aient sacré le pouvoir de ces princes en le rendant plus respectable et moralement plus fort, serait une puérilité ; car il n'appartient à qui que ce soit dans ce monde d'empêcher le développement régulier de l'histoire des rois et des peuples ; or, l'histoire nous apprend que le catholicisme a fait les rois et instruit les peuples.

Après avoir dit, contrairement à la vérité historique, que le pape était un sujet de Charlemagne, les ennemis de la papauté ont voulu faire de Charlemagne le chef de l'Église, « l'évêque des évêques (1). » Il y avait huit

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 308 et 309.

siècles que le pape portait ce titre, et vous voulez qu'il s'en dépouille tout à coup au profit de Charlemagne? et c'est Charlemagne qui l'usurpe! Sait-on pourquoi on veut faire absolument du grand empereur un pontife suprême de la religion, le pape ne venant qu'en dernière ligne? C'est que le moine de Saint-Gall donne à Charlemagne le titre d'*évêque des évêques!* Ces érudits, qui ont si profondément fouillé dans les vieilles chroniques, s'en tiennent au moine de Saint-Gall. Il semble que le témoignage de Charlemagne lui-même devrait avoir quelque poids; cependant, ils le négligent; cela dérangerait leur plan d'attaque. Les paroles suivantes, écrites en tête d'un capitulaire, méritent pourtant quelque attention; c'est le grand monarque catholique qui parle :

« En mémoire du bienheureux apôtre Pierre, honorons la sainte et apostolique chaire de Rome, afin que, comme elle est la mère de la dignité sacerdotale, elle soit aussi notre maîtresse dans les choses ecclésiastiques. Il faut pour cela conserver à son égard l'humilité et la douceur; de telle sorte que, nous imposât-elle un joug à peine tolérable, nous le portions néanmoins avec une pieuse dévotion (1). »

Qui était donc le chef de l'Église à Rome, en 800, lorsque le clergé déclarait, en face de Charlemagne, que Léon III, vicaire de Jésus-Christ, ne pouvait être jugé par personne? Que signifiaient les paroles d'Alcuin à Charlemagne, ces paroles qui placent en avant de toutes les dignités de la terre, la dignité du pape? « L'Église, a dit Bossuet, fut consultée par Charle-

(1) Voir Beluze, t. I, p. 357.

magne dans les affaires douteuses, et ses réponses, reçues avec révérence, furent des lois inviolables. Il (Charlemagne) eut tant d'amour pour elle, que le principal article de son testament fut de recommander à ses successeurs la défense de l'Église de saint Pierre, comme le précieux héritage de sa maison, qu'il avait reçu de son père et de son aïeul, et qu'il voulait laisser à ses enfants. Jamais règne n'a été si fort ni si éclairé; jamais prince n'a été moins guidé par un faux zèle; jamais on n'a su mieux *distinguer les bornes des deux puissances.* »

Que vient-on nous dire aujourd'hui, en présence de tels témoignages? On cite ces paroles d'Éginhard : « Karle s'en alla à Spolète quand il eut réglé les affaires de Rome, du Saint-Siége, les affaires publiques et les affaires ecclésiastiques; » et on s'écrie triomphalement, à propos de ces paroles (1) : « L'Église *continue* donc à être *dans l'État*, COMME SOUS LES EMPEREURS GRECS (2). »

Quoi! vous n'établissez aucune différence entre Charlemagne, la plus haute expression de l'idée catholique qui ait jamais existé dans un souverain, dans un laïque, et les empereurs grecs, qui passaient leur vie à dogmatiser, à abaisser à leur profit, au profit de leur domination civile, les patriarches de Constantinople, et qui, durant cinq siècles, tourmentèrent si cruellement les papes, parce que les papes repoussaient leurs prétentions sacriléges, les anathématisant quelquefois et leur déclarant toujours, et alors même qu'ils les retenaient dans les fers à Constantinople,

(1) *Annales des Franks, année* 801.
(2) M. Bonjean, *Pouvoir temporel de la papauté*, p. 140.

qu'ils ne reconnaissaient aux empereurs aucun titre pour le gouvernement des âmes!

Y a-t-il l'ombre d'un rapport, entre le puissant monarque catholique de l'Occident régénéré, et les césars byzantins, tout infectés de schisme et d'hérésie?

Aucune pensée, aucun lien ne les rapprochent de notre Charlemagne!

Un abîme le sépare des césars.

Charlemagne est l'ami héroïque, dévoué, des papes, le défenseur éclatant du Siége apostolique; les autres sont les ennemis des pontifes romains et les démolisseurs, s'ils l'avaient pu, de la chaire de saint Pierre!

L'un fait pénétrer l'idée catholique, pure, énergique, vivace, dans tous les cœurs, dans toutes les lois, dans l'Occident tout entier; les autres faussent cette idée, la défigurent, et finissent par tomber dans un mépris immense de l'histoire, et livrent leur empire à la barbarie musulmane!

Non, non! avec Charlemagne, « l'Église ne continue pas à être dans l'État, comme sous les empereurs grecs! » L'Église est, tout au contraire, arrachée des mains souillées de ces empereurs, et Charlemagne s'en déclare, aux yeux de l'univers, le défenseur armé, le serviteur et le protecteur tout ensemble!

C'est une ère nouvelle qui s'ouvre pour l'Église de Dieu; et, si l'indépendance politique du Saint-Siége n'a pas encore sa complète expression, si elle n'est pas encore nettement définie (1); si même les papes

(1) La définition suivante de la situation gouvernementale des États de l'Église romaine sous Charlemagne, nous paraît se rapprocher le plus de la vérité : « Il ne faut pas croire que Charlemagne, en retenant, sur les territoires qu'il donnait aux papes, une *certaine*

qui ont vécu pendant que vivait Charlemagne ont voulu reconnaître en lui, par entraînement, par des inspirations qui partaient du cœur et par des motifs faciles à comprendre, s'ils ont voulu, dis-je, reconnaître en lui une sorte de suzerain magnifique de leurs domaines, c'est qu'ils savaient bien quel était cet ami, ce grand et noble empereur catholique dont le nom faisait reculer d'épouvante les ennemis de la papauté ; c'est qu'il était nécessaire, au moment où la souveraineté pontificale venait de se fonder, que l'auteur de cette grande œuvre eût des droits légaux pour la faire respecter et la défendre contre des agressions possibles.

Ah! nous le redirons encore, donnez, donnez, si vous le pouvez, au Saint-Siége, des protecteurs comme Charlemagne; aux domaines de l'Église, des *suzerains* comme Charlemagne; donnez, donnez-nous des souverains qui aiment les papes comme Charlemagne a aimé Zacharie, Étienne III, Paul I[er], Étienne IV, Adrien, Léon III, ces pontifes qui ont vécu pendant son long et glorieux règne, et nous vous répondons, l'histoire à la main, qu'aucune entrave ne sera apportée au libre

souveraineté, crût devoir se réserver, et conservât en effet tous les droits qui, aujourd'hui, nous semblent inhérents à ce mot. En même temps que le pape, à titre de propriétaire, avait, dans ses domaines, des administrateurs, des juges, des chefs militaires mêmes, *choisis par lui et dépendants de lui*, Charlemagne y percevait des impôts, y envoyait, comme dans le reste de ses États, des *missi dominici* chargés de tout inspecter, de réprimer les abus, etc. La souveraineté, en un mot, n'était pleinement attribuée ni au pape ni à l'empereur : elle flottait entre les deux, incertaine et partagée ; et de là sont nées toutes les difficultés d'une question qui n'existe pas aux yeux de quiconque connaît et comprend l'époque dont nous parlons. (M. Guizot, *Cours d'histoire moderne*, t. III, p. 75 et 76, édit. de 1829.)

exercice du pouvoir spirituel du pape; mais nous vous répondons aussi qu'avec un *suzerain* tel que Charlemagne, un roi catholique tel que lui, les Piémontais seraient traités aujourd'hui comme le furent les Lombards il y a mille quatre vingt-huit ans!

On a vu Charlemagne présider des assemblées d'évêques, et, ne sachant pas ou ne voulant pas savoir que ces assemblées étaient *essentiellement* PARLEMENTS, *et conciles* par OCCASION (1), on en conclut bien vite que « Karle était aussi bien le chef de l'Église que le chef du pouvoir politique (2). » Mais pourquoi ne pas avoir dit que Pépin le Bref avait été, comme son père, « chef de l'Église (3)? » Ne convoqua-t-il pas et ne présida-t-il pas, lui aussi, des conciles?

On n'aurait pas une idée exacte de l'état de notre pays en ces époques reculées, si on ne se pénétrait de cette idée, ou plutôt de ce fait, que la société était alors essentiellement chrétienne, catholique, et que la religion était la règle des mœurs et des lois.

Certains érudits de notre temps ont même méconnu la signification du titre de patrice, dont les premiers karlovingiens avaient été revêtus par les pontifes romains. Ces érudits ont cru que ce titre faisait de Charlemagne le chef de l'Église! Ozanam a fort bien

(1) Fleury, IIIe discours sur l'*Hist. eccl.*, nº 9.

(2) Henri Martin.

(3) Voir pour le caractère véritable des réunions épiscopales présidées par Pépin le Bref et par Charlemagne, le tableau chronologique des conciles, dans le t. III du *Cours d'histoire moderne* de M. Guizot, édit. de 1829, et, surtout, le t. III du savant ouvrage de l'abbé Gorini, intitulé : *Défense de l'Église contre les erreurs historiques.*

dit : « Le titre de patrice et de défenseur de l'Église romaine constituait pour Charlemagne une délégation ecclésiastique venant du pape. Sa mission religieuse, aussi bien que celle de saint Boniface, émanait de la papauté. L'un parut chez les Franks comme la parole vivante du Siége apostolique ; l'autre, comme la main armée pour protéger la parole : tous deux prenant à Rome le pouvoir, mais tous deux Germains par le génie comme par le sang (1). »

Comment aurait-il prétendu au souverain pontificat, comme le faisaient les césars byzantins, ce Charlemagne qui disait que la Providence avait distribué un rôle particulier à trois grands peuples chrétiens ? : « Aux Romains, disait-il, appartient le sacerdoce, comme aux aînés ; aux Germains, l'empire, comme aux plus jeunes ; et l'école aux Français, comme aux plus intelligents (2). »

Charlemagne, grande gloire de la France et honneur du genre humain, est le point de départ de deux alliances ou de deux obligations pour notre pays ; et ces alliances ou ces obligations ont été contractées sur deux tombeaux : la Confession de saint Pierre à Rome, et le Sépulcre de Jésus-Christ à Jérusalem. Haroun-el-Reschid, ou le Juste, cinquième kalife de la race des Abassides, était le héros de l'Orient, comme Charlemagne était celui de l'Occident. Ces deux grands cœurs se touchèrent. Les tristes empereurs grecs, ne pouvant plus rien pour les chrétiens orientaux, soumis au joug du Coran, Charlemagne les prit sous sa protection. Déjà le pa-

(1) *Études germaniques, œuvres complètes*, t. IV, p. 259, édit. de 1855.
(2) Citation d'Ozanam.

triarche de Jérusalem lui avait envoyé l'étendard et les clefs du saint sépulcre, pour lui en confier la garde, comme saint Léon III, à son avénement à la chaire pontificale, lui avait envoyé l'étendard de Rome et les clefs du tombeau de Saint-Pierre, pour lui en confier la défense.

Des ambassadeurs de Charlemagne allèrent complimenter, au fond de l'Asie, le magnanime kalife, qui les reçut avec toutes sortes d'honneurs. « Il ne se contenta pas, dit Éginhard, d'accueillir la demande du roi (l'alliance entre Haroun et Karle, en vue de la protection des chrétiens d'Orient), mais il voulut encore lui concéder l'entière propriété des lieux consacrés par les mystères de notre rédemption (1). »

Karle et Haroun ne vivaient plus, lorsque les cris des chrétiens opprimés retentirent à travers le monde. La France les entendit la première, et, se souvenant de Charlemagne, elle s'élança en armes sur l'orient musulman. En 1099, Godefroi de Lorraine fondait un royaume français à Jérusalem. Puis, ce royaume tomba (1187). Mais la France ne cessa pas de veiller sur la Terre Sainte et sur les chrétiens orientaux.

Maintenant, tout est changé! Les hideux massacres de la Syrie, en 1860, avaient poussé une armée française dans ce pays, et cette armée a quitté tristement la Syrie sans avoir vengé les égorgements de nos frères et les outrages des Turcs à notre pavillon. Serions-nous maintenant destinés à perdre tous ceux que nous voulons sauver!

Charlemagne, qui, au nom de la France, avait pris l'engagement de protéger les chrétiens d'Orient, comme

(1) *Vie de Charlemagne*, ch. XVI.

il avait pris celui de défendre le Siége apostolique, expira, le cœur plein de foi, à Aix-la-Chapelle, le 28 janvier 814. Au-dessus de son mausolée, s'éleva une arcade dorée sur laquelle on grava ces mots : « Sous ce tombeau gît le corps de Karle, grand et orthodoxe empereur, qui accrut glorieusement le royaume des Franks, et le gouverna heureusement pendant quarante-sept années. Il mourut septuagénaire. Quelles plaintes et quel deuil il y eut à cause de lui par toute la terre ! Chez les païens même, on le pleura comme le père du monde ! »

Léon III, qui avait été, comme son prédécesseur Adrien, l'ami de Charlemagne, expira doucement le 11 juin 816, laissant après lui le parfum de ses vertus. Son nom est inscrit dans le martyrologe romain.

Le savant Sponde, filleul d'Henri IV, l'abréviateur de Baronius et de Torniel, s'écriait, en parlant de l'antique alliance entre la Papauté et la France : « Ne cessons jamais d'affirmer qu'aux Franks appartient la défense de l'Église romaine. C'est pour cela que leurs rois l'emportent sur tous les Princes de l'univers, par des titres d'une excellence incomparable. Ils sont appelés les Premiers-Nés de l'Église, les Très-Chrétiens. L'apôtre saint Pierre, auquel Jésus-Christ a confié l'Église, recommanda lui-même cette Église aux rois franks ; il les chargea de l'affranchir des mains ennemies. »

Laissez là ces vieilleries, elles n'obligent plus à rien, entendons-nous dire maintenant ; la Révolution a renouvelé la face de la France ! Il s'agit bien de ce qu'a fait Charlemagne, aujourd'hui ! Il s'agit de poursuivre l'œuvre de rénovation politique et so-

ciale, entreprise parmi nous depuis plus d'un demi-siècle !

Autrement dit, il s'agit de détruire la religion de Jésus-Christ !

C'est de la folie !

Non, les souvenirs que nous venons de rappeler ne seront pas effacés, et notre histoire ne sera ni refaite ni déchirée ! La France a été sacrée par le baptême de Clovis, et placée à une prodigieuse hauteur par les grandeurs catholiques du règne de Charlemagne. Est-ce qu'il est possible à un grand pays de mentir à ses obligations ?

La France n'oubliera jamais ce qu'elle a été, ce qu'elle est : une nation catholique. Voyez ce qui arriva il y a douze années : en pleine république, alors que les échos de la grande cité répétaient encore les hurlements sinistres de l'émeute, les mandataires de la France décidèrent que le pape, obligé de quitter sa capitale, la capitale du monde catholique, devant des profanateurs et des assassins, serait replacé sur son trône par la main de la France ; et cela se fit comme la représentation nationale de notre patrie le voulut.

Est-ce qu'un pareil fait n'est rien ? Est-ce qu'il ne renoue pas la chaîne des temps ? est-ce que, entre Charlemagne qui, en 773, passa les monts avec une armée pour délivrer la Papauté d'une insupportable oppression, et les Français qui, en 1849, prirent le même chemin pour venger les outrages faits à cette même Papauté, il n'y a pas une même idée, l'accomplissement d'un même devoir, et, nous ajouterons, une même gloire ?

Est-ce qu'une nation comme la nôtre passe l'éponge

sur son passé? La malédiction pèse de son poids terrible sur la tête des fils qui renient leurs pères, ou qui veulent détruire l'œuvre des aïeux, quand ces œuvres gardent leur splendeur et leur nécessité. La France restera fidèle à ses magnifiques destinées, et les incertitudes cruelles de l'heure présente ne parviendront pas à étouffer dans nos cœurs et notre foi et notre espérance !

FIN.

La tâche que nous nous étions proposée est terminée. Elle devait s'arrêter, et elle s'est arrêtée à la constitution de la souveraineté temporelle des papes. Telle qu'elle est, notre œuvre des vieux siècles demeure avec le caractère historique qui lui est propre, et nous n'entendons pas la faire descendre aux misères qui nous assiégent. Les pages qui vont suivre sont une œuvre à part. Elles seront, pourtant, encore de l'histoire, non un pamphlet, grâce à Dieu!

Nous venons de voir par quelle suite d'événements mémorables, par quelle impérieuse nécessité le pouvoir temporel des papes a été créé; il sera utile de montrer par quels insidieux efforts on voudrait aujourd'hui défaire ce que la France a fait il y a plus de mille ans. La

révolution, qui n'est pas chrétienne, a pris, contre l'Église, contre la Papauté, la place des anciens césars, des anciennes hérésies, des anciens barbares, et même des anciens musulmans.

Cela dit, entrons en matière.

APERÇU HISTORIQUE

DE LA

QUESTION ROMAINE

DEPUIS 1848 JUSQU'EN 1862

CHAPITRE PREMIER.

Rome en 1848 et en 1849. La lettre à Edgar Ney devant l'Assemblée nationale. Retour du pape à Rome. Des réformes demandées au Saint-Père.

Pie IX venait de ceindre la tiare (1846) quand il adressa ces paroles à son peuple qui l'acclamait : « Dans ce jour où notre cœur est si profondément ému de voir la joie publique s'associer à notre pontificat, nous ne pouvions nous défendre d'un sentiment de douleur en pensant qu'un certain nombre de familles ne pouvaient participer à la joie commune, parce que, privées des consolations domestiques, elles portaient la peine de quelques offenses faites par leurs fils à la société et aux droits sacrés

du prince légitime. Nous tendons la main et nous offrons la paix du cœur à ces enfants égarés qui voudront nous montrer un repentir sincère. *Nous voulons croire que ceux qui profiteront de notre clémence sauront dans tous les temps respecter et nos droits et leur propre honneur.* »

Quel triste et secret pressentiment traversa le cœur du pontife en prononçant ces dernières paroles?

Mais poursuivons.

Les prisons s'ouvrent. Les exilés sont rappelés. Rome est en fête. Tous les amnistiés communient de la main du pape. Hélas! ceux qui devaient le moins tenir leur serment furent les plus ardents à le prononcer (1)!

Pie IX crée une garde civique, un sénat; il organise un grand conseil municipal à Rome et institue la Consulte Permanente. « J'ai pour témoins, » disait le souverain pontife à l'ouverture de la Consulte (15 novembre 1846), « j'ai pour témoins trois millions de mes sujets; j'ai pour témoin toute l'Europe de ce que j'ai fait jusqu'ici pour me rapprocher de mes peuples. Je suis sûr de leur fidélité et de leur reconnaissance. Je sais que leurs cœurs sont d'accord avec le mien. »

Dans son adresse au pape (21 novembre), la Consulte lui dit : « L'institution de la Consuite est le plus grand des bienfaits que Votre Sainteté ait accordés à son peuple. Par elle, vous avez fait participer les laïques à l'administration de la chose publique, et vous avez donné une de ces fermes garanties qui ne compromettent en rien les traditions essentielles du gou-

(1) Voir à ce sujet l'*Histoire générale de l'Italie* de 1846 à 1850, par M. Diagosoria.

vernement pontifical. Pleins de la confiance dont vous nous honorez, nous nous efforcerons d'y répondre. Mais une œuvre si grande et si difficile réclame, pour être menée à bonne fin, la maturité des conseils, beaucoup de temps et une paix complète. Vos peuples, nous en avons la confiance, sauront attendre avec patience les fruits salutaires des semences que vous jetez d'une main généreuse. Trop souvent on a vu dans le monde les réformes commencer à la suite des exigences populaires, et leurs conquêtes coûter bien des larmes et bien du sang... Pour nous, Saint-Père, c'est le souverain qui nous guide lui-même dans un mouvement pacifique et mesuré vers le but suprême des peuples, qui est le règne de la justice et de la vérité sur la terre. »

Par sa constitution du 14 mars 1848, Pie IX établit et régularise partout des municipalités, forces vives et antiques de l'Italie. Il crée des juges inamovibles. La liberté individuelle et toutes les propriétés sont garanties. La censure de la presse est abolie. Elle ne fut pas livrée au bon plaisir, comme cela se voit de nos jours, en d'autres pays que l'Italie (ce qui n'empêche pas de demander des réformes au pape maintenant qu'il ne possède plus rien); la presse, à Rome, fut régie par des lois. Le Haut Conseil et le Conseil des députés furent établis sur de larges bases. Le premier de ces Conseils, sorte de sénat à vie, était nommé par le souverain; le second, par les électeurs.

Du premier coup, Pie IX accorda dans ses États ce que le gouvernement de Louis-Philippe avait fatalement refusé : l'adjonction des capacités parmi les électeurs et parmi les éligibles.

Toutes les lois, excepté les lois religieuses, bien en-

tendu, étaient proposées, discutées, votées par les deux Conseils, ainsi que l'impôt. Les ministres étaient responsables (ce qui n'existe plus en France), et la chambre des députés pouvait les mettre en accusation devant la Haute Cour ou le Haut Conseil.

Il y avait le droit de pétition, un conseil d'État chargé de préparer les projets de lois, une garde civique sur le pied de notre garde nationale. Dans le statut du 14 mars les libertés débordent, et l'élément laïque pénètre partout (1).

Un homme d'une intelligence rare, d'un vaste savoir, d'un esprit ferme et pratique, engagé, dès sa jeunesse, dans le carbonarisme, banni de sa patrie à

(1) Voici quelle était la part des laïques dans le gouvernement pontifical, avant les spoliations piémontaises :

« Hors de Rome, c'est-à-dire dans toute l'étendue des États pontificaux, à part la capitale, dans les Légations, les Marches, l'Ombrie et toutes les provinces, au nombre de dix-huit, combien pense-t-on que la cour de Rome emploie d'ecclésiastiques? Leur nombre ne dépasse pas quinze, un par province, sauf trois où l'on n'en compte pas un seul. Ils sont délégats, nous dirions préfets. Près d'eux, conseils, tribunaux, employés de toutes sortes, sont laïques. Le nombre de ces derniers s'élève à deux mille trois cent treize de l'ordre civil, six cent vingt de l'ordre judiciaire, en tout deux mille neuf cent trente trois, soit *un seul employé ecclésiastique* sur cent quatre-vingt quinze employés laïques. Serait-il possible à l'esprit le plus prévenu de faire un crime à un pouvoir ecclésiastique d'un chiffre aussi restreint d'hommes de robe, dépositaires de l'autorité dans toute l'étendue du territoire? Qui pourra croire qu'il y ait là un abus intolérable? » (Rapport de M. de Rayneval, inséré dans le *Recueil et les actes diplomatiques concernant l'Autriche et l'Italie*, chez Amyot, rue de la Paix.)

Lorsque la révolution cachait encore ses véritables desseins contre la papauté, elle avait dit qu'elle voulait un gouvernement laïque, le pape en tête; ce gouvernement avait été accordé; le comte Rossi, qui n'était pas *monsignor*, le représentait. Qu'a fait la révolution du comte Rossi et du gouvernement laïque?

cause de ses opinions révolutionnaires, un homme qui avait été comblé d'honneurs par la France jusqu'à le nommer son représentant à Rome, était rentré dans la vie privée, après la tempête de février ; il répudia ses anciens amis comme ses anciennes idées révolutionnaires, et devint un vigoureux champion de l'ordre menacé dans l'Europe entière.

Pie IX, le père de la liberté italienne, le choisit pour l'aider à construire le grand édifice politique que le pape voulait élever. On a nommé le comte Rossi.

Il accepta courageusement la grande mission que Pie IX lui confia. M. Rossi disait dans son programme qu'au ministère, dont il était le chef, revenait l'obligation de protéger l'institution gouvernementale, non-seulement contre les menées de ceux qui essayeraient de la faire rétrograder vers des principes et des usages abolis, mais aussi contre les tentatives de ceux qui, obéissant à une imagination trop exaltée, ou mûs par une volonté perverse, voudraient l'entraîner au delà des limites qui lui avaient été assignées par Pie IX, le généreux restaurateur des libertés romaines. « Le *statut*, ajoutait le comte Rossi, est la pierre angulaire et sacrée sur laquelle s'appuie notre édifice politique. Cette pierre, c'est Pie IX qui l'a posée, et quiconque s'efforcerait non-seulement de l'enlever, mais même de la remuer, lèserait, d'une part, des droits désormais acquis aux sujets, et se rendrait, de l'autre, coupable d'ingratitude et d'outrages envers le souverain. Le respect et l'observance des lois sont la légitime et rigoureuse règle que le gouvernement de Sa Sainteté s'est imposé le devoir de suivre. »

Cette déclaration solennelle de l'inviolabilité de la constitution était devenue nécessaire en présence des

machinations révolutionnaires, qui déjà se dirigeaient contre elle. Peu d'hommes politiques ont accumulé sur leur tête autant de haines révolutionnaires que le comte Rossi. Sait-on pourquoi? Un des plus doux des démocrates italiens en a fait naïvement l'aveu :

La conviction où étaient les patriotes que Rossi voulait rendre au pape TOUT LE PRESTIGE DE SA PUISSANCE TEMPORELLE EXPLIQUE LA HAINE QU'ILS LUI PORTAIENT (1).

Est-ce assez clair?

On savait bien qu'avec Rossi on aurait des réformes, comme on avait déjà une constitution; mais un homme de la trempe de Rossi, inspiré par un pape tel que Pie IX, pouvait tout consolider; et alors la papauté grandissait, et le pape acquérait *tout le prestige de sa puissance temporelle!*

C'est ce qu'il fallait empêcher à tout prix; ce que la Révolution voulait, c'étaient non des réformes, non des libertés, le pape en tête, mais la destruction de la papauté.

Aucune illusion ne peut plus être possible aujourd'hui à cet égard! Quand la Révolution demandait des réformes dans les Etats romains, elle plaçait sur sa face un masque hypocrite; elle cachait son unique pensée : la guerre au catholicisme lui-même, seule autorité morale restée debout au milieu des ruines que la Révolution a faites dans les institutions politiques depuis soixante-dix ans.

Son point de mire, aujourd'hui, c'est le pape, parce que le pape représente une puissance morale, sans égale ici-bas, et que cette puissance est un lien qui

(1) *Guerre de l'indépendance italienne*, par le général Ulloa, t. I, p. 337.

unit les peuples. Brisons ce lien, disent les révolutionnaires, et les peuples seront à nous. « Le catholicisme est notre ennemi, à quelque point de vue que nous l'envisagions. Entre le catholicisme et le socialisme, il n'y a rien de commun; entre la Papauté et le *privilége de la propriété*, il y a alliance intime. Comme pape, aussi bien que comme monarque, Pie IX est notre adversaire (1). » Et encore : « L'Église a un pape et la monarchie un roi; la chrétienté républicaine ne doit avoir ni roi ni pape (2). »

En 1848, la révolution italienne se fit un moment dévote. Les mazziniens, qui ne veulent pas de la papauté, s'unirent un instant aux giobertistes pour acclamer le pape libérateur : tous portèrent son image en médailles, en breloques, en écharpes; des hymnes en son honneur retentirent jusque sur les théâtres de l'Italie. Les maisons étaient ornées de banderoles, avec cette inscription : *Viva Pio novo liberatore!* C'était le programme des sociétés secrètes dressé dès 1819.

« Rien n'est mûr, » disaient-elles, dans leurs instructions, à cette époque, « rien n'est mûr, ni les hommes, ni les choses, et rien ne le sera encore de bien longtemps; mais, de ces malheurs vous pourrez facilement tirer une nouvelle corde à faire vibrer au cœur du jeune clergé. Ce sera la haine de l'étranger. Faites que l'Allemand soit ridicule et odieux. A l'idée de suprématie pontificale, mêlez toujours le vieux souvenir des guerres du sacerdoce et de l'empire. Ressuscitez les passions mal éteintes des Guelfes et des Gibelins, et *ainsi, vous vous arrangerez à peu de frais une répu-*

(1) *Journal du peuple* (Paris), du 12 décembre 1848.
(2) *Révolution démocratique et sociale*, du 13 décembre 1848.

tation de bon catholique et de patriote pur (1). Le pape, quel qu'il soit, ne viendra jamais aux sociétés secrètes; c'est aux sociétés secrètes à faire le premier pas vers l'Église, *dans le but de les vaincre tous deux* (2). »

L'insurrection de Milan du 14 mars 1848, insurrection que nous n'avons pas à blâmer, car nous sentons peu d'enthousiasme pour l'Autriche, éclata aux cris de *Vive Pie IX!*

Le caractère religieux qu'avait revêtu le mouvement italien, en 1848, s'était montré aussi dans les rangs de l'armée piémontaise. Charles-Albert avait placé ses étendards sous la protection de la Vierge, Notre-Dame-des-Victoires.

Aurait-il pu croire, ce noble roi, que cette guerre, commencée sous de tels auspices, finirait par une attaque sacrilége contre le vicaire de Jésus-Christ, qu'il aimait et qu'il respectait, et par une attaque partie de sa propre maison? Mais les *initiés* prévoyaient cette fin; ce qu'ils voulaient, si Charles-Albert parvenait à chasser les Autrichiens de l'Italie, ce n'était pas un royaume plus étendu avec le monarque piémontais à la tête, car ils savaient qu'il ne les suivrait pas, mais bien la destruction de la papauté. Cette idée ressort des instructions mêmes des révolutionnaires italiens. Citons :

« La papauté trouve des dévouements sans cesse prêts au martyre et à l'enthousiasme. Partout elle a des amis qui meurent pour elle (3), et d'autres qui se dépouillent pour elle (4). C'est un levier immense,

(1) *L'Église romaine en face de la révolution*, par Crétineau-Joly, t. II, p. 88 et suiv.

(2) Id., p. 84.

(3) Castelfidardo l'a prouvé en effet.

(4) Le denier de saint Pierre est là pour attester que les conspirateurs disaient en ceci la vérité.

dont quelques papes seuls ont apprécié toute la puissance (encore n'en ont-ils usé que dans une certaine mesure). Aujourd'hui il ne s'agit pas de constituer pour nous ce pouvoir, dont le prestige est momentanément affaibli; *notre but final est celui de Voltaire et de la révolution française*, L'ANÉANTISSEMENT A TOUT JAMAIS DU CATHOLICISME ET MÊME DE L'IDÉE CHRÉTIENNE qui, restée debout sur les ruines de Rome, en serait la perpétuation plus tard (1). »

Telles étaient les instructions des initiés. Voyons comment elles furent exécutées.

Dans un remarquable article inséré dans la *Gazette de Rome* du 4 novembre 1848, article qui était le programme libéral mais conservateur du gouvernement pontifical, Rossi avait prononcé ces mots : « La papauté est la seule grandeur vivante qui reste à l'Italie. C'est elle qui lui vaut le respect et l'hommage de l'Europe et de tout le monde catholique. Pie IX s'en souviendra toujours et comme pontife et comme souverain et comme Italien. »

De telles idées, exprimées par un homme si capable de les mettre en pratique, ne faisaient pas le compte de la révolution : Rossi la gênait. Il fallait s'en débarrasser, non point avec la parole écrite ou parlée (ce n'est pas là que réside la force de la révolution italienne), mais avec l'arme des lâches : le stylet.

Le comte de Rossi, ministre de sa Sainteté Pie IX, fut frappé (15 novembre 1848) d'un coup de poignard à la nuque, au moment où il franchissait les marches du palais législatif, au moment où il allait prononcer un discours qui devait être le développement du pro-

(1) Crétineau-Joly, *l'Église romaine en face de la révolution*, t. II, p. 32 et suiv.

gramme déjà indiqué dans l'article de la *Gazette de Rome*. Laissons parler ici notre ambassadeur, M. le duc d'Harcourt; il s'adresse au ministre des affaires étrangères de France :

« J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire par le télégraphe pour vous annoncer que M. Rossi, ministre de l'intérieur, avait été assassiné hier à une heure, comme il descendait de voiture pour monter à la chambre des députés. Il a été frappé à la gorge d'un coup dont il est mort sur-le-champ. Le meurtrier n'a pas été arrêté; on ne l'a pas même essayé ; quelques gendarmes et gardes nationaux qui étaient sur les lieux ont laissé faire. La population est restée froide et muette devant cet événement. C'est à peine si le serviteur du ministre a pu trouver un second pour transporter dans une chambre voisine le corps de son maître. L'assemblée, sur le degré de laquelle s'était consommé le meurtre, a continué gravement la lecture de son procès-verbal, et il n'a pas été fait la moindre mention de l'incident pendant toute la durée de la séance... Le soir, les meurtriers et leurs adhérents, au nombre de quelques centaines, avec des drapeaux en tête, ont été fraterniser avec les soldats des casernes, et l'autorité ne s'est montrée nulle part; le directeur de la police, pressé de prendre quelques mesures énergiques, s'y est refusé et s'est retiré. »

La révolution a accusé les « rétrogrades » de ce forfait!

Voici ses raisons :

« Ils (les rétrogrades) voyaient de mauvais œil l'influence que prenait déjà Rossi sur le pape, et avec la mort de ce ministre ils se flattaient de voir Pie IX finir à jamais toute alliance avec les libéraux, et venir

se mettre à leur discrétion. Les rétrogrades répandaient le bruit que Rossi avait été assassiné par les libéraux, afin de détourner l'attention publique de chercher dans leurs rangs le vrai coupable. Rossi avait été averti secrètement qu'il serait assassiné. Comment se fait-il donc que ses amis aient laissé commettre le crime, puisqu'ils connaissaient si bien l'heure et l'endroit où il devait s'accomplir (1). »

César à Rome, Henry de Guise à Blois, avaient été, eux aussi, avertis qu'ils devaient être assassinés ; étaient-ce leurs ennemis qui les avaient prévenus ? Pourquoi ne les sauvèrent-ils pas ? En lisant les billets anonymes qui leur annonçaient leur mort prochaine, les deux grands hommes dont nous venons de citer les noms, avaient dit : *ils n'oseraient!* Averti qu'il devait être assassiné, le comte de Rossi avait répondu : *La cause du pape est la cause de Dieu*, *et je lui dévoue ma vie! marchons !*

L'auteur italien que nous avons déjà cité, et qui attribue « aux rétrogrades » le meurtre de Rossi, dit « qu'il est entièrement faux que sa mort ait été fêtée dans les rues par des chants infâmes et obscènes, et que si des sifflets partirent de la foule qui s'était portée devant l'hôtel du défunt, cette foule ne se composait que des satellites de la réaction (2). »

Où M. César Vimercati a-t-il puisé ces renseignements ? Les nôtres nous viennent du fils du comte Rossi (3).

(1) *Histoire de l'Italie en* 1848 *et* 1849, par César Vimercati, p. 254 et suiv.

(2) Id., p. 258.

(3) Nous l'avons connu sous-préfet aux Andelys en 1849.

Le soir qui suivit l'assassinat, il vit sous les fenêtres de sa mère désolée, des bandes ignobles exécutant des rondes à la lueur des torches, et vociférant des injures contre la victime.

Ces bandes criaient : *Béni soit le poignard sacré, le poignard démocratique, qui a frappé le traître!* La multitude, dans l'ivresse d'une horrible joie, parcourut les rues de Rome aux cris de : *Vive le Christ démocratique!* Elle força les habitants à illuminer pour célébrer *la fête de la disparition du traître.*

Étaient-ce « les rétrogrades » qui se livraient à ces sanglantes saturnales ? Était-ce aussi un « rétrograde » ce Trivulzio Palavicini qui, dans une lettre restée célèbre et publiée dans les journaux, se mettait en frais d'éloquence pour justifier l'assassinat du comte Rossi (1)?

Voyez ce qu'écrivait Sterbini, rédacteur du *Contemporaneo*, dans son numéro du 16 novembre 1848 : « Hier est tombé sous les coups de l'indignation publique le ministre Rossi, qui, par ses continuelles provocations, par ses articles insérés dans la *Gazetta*, par ses méchants projets politiques, avait tellement exaspéré contre lui le peuple romain, que *chacun voulait avoir contribué à sa chute.* » Et l'*Epoca*, journal placé sous la direction de Spino et de Pinto, dont nous aurons occasion de prononcer encore les noms, s'écriait : « Il était écrit que le poignard de la vengeance populaire devait s'armer contre l'homme désigné comme la

(1) Sur la demande ou plutôt sur l'ordre de Garibaldi, ce M. Palavicini, qui est marquis, a été nommé, par Victor-Emmanuel, préfet de Palerme, au mois d'avril 1862.

cause de tant de maux, et que la *tolérance publique aurait un terme.* »

Ceux qui écrivirent ces lignes étaient-ils des « rétrogrades? »

Donc c'est la Révolution qui a assassiné Rossi, et elle l'a assassiné « parce qu'un homme tel que lui pouvait rendre au pape tout le prestige de sa puissance temporelle. » Maintenant, les Piémontais ont élevé une statue à Rossi sur une place publique de Bologne. Pourquoi donc cet honneur rendu à la mémoire d'un homme dont le dévouement au Saint-Père et dont la mort seront une protestation éternelle contre les crimes des Piémontais dans les États pontificaux? Ce qui illustrera à jamais le nom de Rossi, ce qui restera d'abord, avant tout, par-dessus tout, dans la mémoire des hommes, ce qui frappera leur imagination, ce ne seront pas tant ses travaux d'économiste que la gloire d'avoir donné sa vie pour la « seule grandeur vivante de l'Italie; » et c'est ce que rappellera sans cesse et toujours la statue de Rossi à Bologne.

Nous voulons insister sur un point, parce qu'il est capital, parce qu'il dit tout dans la révolution romaine en 1848; c'est que l'assassinat de Rossi est la preuve éclatante que ce n'étaient point des réformes que la révolution demandait à Rome; ce qu'elle demandait, ce qu'elle voulait, c'était la destruction de la papauté. Pie IX l'a dit, dans sa magnifique allocution du 20 avril 1848, où il retrace l'histoire de ses grands projets de réformes, et aussi l'histoire de ses tribulations depuis son avénement au pontificat jusqu'au jour de son exil à Gaëte : « Ce n'étaient, » disait le Saint-Père, « ni des institutions libérales, ni une meilleure administration, ni de plus sages règlements que voulaient ces hommes

(les révolutionnaires), mais la destruction absolue de la puissance temporelle du Saint-Siége. »

Encore un mot sur le comte Rossi.

Une défiance s'attache à tout homme considérable dont la vie n'a pas été marquée par une ligne de conduite toujours une. Rossi avait bien pu ne pas inspirer confiance à nous ne savons quels hommes appartenant au parti que les révolutionnaires appellent « rétrograde; » mais de là à de lâches et sanglantes vengeances, il y a un abîme : ce n'est pas dans le rang de ces hommes que se conserve la haine ayant le meurtre pour cortége, presque pour dogme. Les sociétés secrètes dont Rossi avait fait autrefois partie ne lui pardonnèrent pas ce qu'elles appelaient sa trahison; elles le condamnèrent à mort quand elles le virent se dévouer « à la cause du pape, qui est la cause de Dieu (1). »

(1) A propos de l'assassinat politique en Italie, nous demanderons à M. César Vimercati, qui accuse les « rétrogrades » d'avoir tué Rossi, nous lui demanderons si M. Callenga, aujourd'hui député au parlement de Turin, M. Callenga, chargé par M. Mazzini de mettre à mort le roi Charles-Albert, « est un rétrograde; » si Agésilas Milano, qui frappa Ferdinand II avec sa baïonnette empoisonnée, cet Agésilas dont la famille reçoit maintenant une pension du gouvernement piémontais pour ce forfait, était un « rétrograde; » si les deux meurtriers anonymes de Charles III, duc de Parme; si Antonio Félicia, au stylet duquel le cardinal Antonelli a échappé; si Pianori, Pierri, Orsini, le P. Gavazzi, l'aumônier de Garibaldi, s'introduisant dans le camp français, en 1849, pour assassiner le général Oudinot, étaient des « rétrogrades. » Nous lui demanderons quelle est son opinion sur le docteur Farini, l'un des visiteurs de Napoléon III à Chambéry, le 29 août 1860. M. Farini a été accusé, en plein parlement anglais, d'avoir volé du linge et d'autres objets dans le palais de Modène, après le départ du duc. Il a été accusé, aussi d'avoir livré lui-même aux bourreaux, à Parme, le colonel Auviti. C'est la brochure de Curletti qui a révélé ces faits. « Je pensais, » disait lord Normanby dans son courageux discours pro-

Dans les laboratoires de crimes qu'on appelait à Rome *cercoli politici* (cercles politiques), le meurtre de Rossi, qui ouvrait aux sociétés secrètes le chemin du pouvoir, avait été combiné en même temps qu'un plan politique qui devait être présenté à Pie IX après la mort de son ministre.

Munis d'un nouveau programme, les carbonari se transportèrent au Quirinal, criant sous les fenêtres du pape qu'il fallait renvoyer les collègues de Rossi, former un nouveau cabinet à la façon des clubistes, appeler une assemblée constituante et déclarer la guerre à l'Autriche.

Les principaux chefs du mouvement étaient Sterbini, rédacteur du *Contemporaneo*, Spino, Pinto, rédacteurs de l'*Epoca*, et Bonaparte, prince de Canino, le plus ardent de tous. Celui-ci repoussa avec la plus vive énergie la proposition du député Pontenziani, tendant à désigner une commission chargée de porter aux pieds du pape l'expression du respect et du dévouement de l'assemblée qui subsistait encore. C'était sa manière de payer à Pie IX, et aux prédécesseurs de ce pontife, sa reconnaissance pour l'hospitalité que lui et sa famille avaient reçue à Rome.

Ici, nous devons laisser parler le journal de la faction, l'*Epoca* :

« La cité devient en peu d'instants un champ de Mars. Partout on bat la générale, partout des groupes armés se forment. On réclame de toutes parts un chef,

noncé dans la chambre des pairs d'Angleterre, au mois de mars 1862, « je pensais que tout homme ayant le moindre respect pour son propre caractère se hâterait de prouver, s'il le pouvait, que ces assertions étaient autant de calomnies. Mais le roi de Piémont n'a intenté aucune poursuite contre la publication de Curletti. »

une direction. Les membres du cercle national, Sterbini, Vinciquerra, Bonaparte, Spino (ou Spini) et Pinto, assument, au nom du peuple, *l'autorité suprême*. Ils lancent une proclamation appelant le peuple à combattre pour ses droits. »

L'appel est entendu. L'émeute, l'écume à la bouche, le sabre et le fusil à la main, inonde la place du Quirinal. Le feu est mis à une de ses portes. Soixante-quatorze vieux hallebardiers, qui avaient là leur retraite d'invalides, composent la seule force du palais contre lequel les bandes font la fusillade. Deux suisses tombent blessés, et une balle tue Mgr Palma, secrétaire des lettres latines, auteur d'une histoire ecclésiastique estimée. Il fallut que le Saint-Père entrât en pourparler avec les émeutiers, et acceptât, non sans protestation, un ministère à la tête duquel étaient M. Mamiani, aujourd'hui en honneur parmi les Piémontais, et Sterbini, celui-là même qui, au mois de février 1859, harangua le prince Napoléon, au nom de l'émigration italienne de Paris, à l'occasion de son mariage avec la princesse Clotilde de Savoie, mariage qui était le prélude de la guerre d'Italie.

En apprenant tous les crimes des 15 et 16 novembre à Rome, un républicain honnête homme, M. Bixio, laissa éclater son indignation en ces termes du haut de la tribune française, le 27 novembre 1848 : « Rome a été le théâtre d'une insurrection aussi coupable que funeste. La papauté qui n'était connue que par ses bienfaits, la papauté dont l'existence intéresse vivement toutes les puissances catholiques, la papauté a été insultée par ceux-là mêmes qui devraient voir en elle leur dernière ancre de salut. Une faction qui se dit libérale et qui fait rougir la liberté, une faction qui ne

connaît la liberté que par les excès, la faction démagogique, fait peser sur le centre de l'Italie la servitude du désordre, tandis que l'Autriche opprime le reste de la Péninsule. »

Dans son message du mois d'août 1849 (1), le président de la république française disait :

« Depuis deux ans, on était habitué à voir sur le Saint-Siége un pontife qui prenait l'initiative des réformes utiles, et dont le nom, répété dans des hymnes de reconnaissance d'un bout de l'Italie à l'autre, était le symbole de la liberté et le gage de toutes les espérances, lorsque tout à coup l'on apprit avec étonnement que le souverain, naguère l'idole du peuple, avait été contraint de s'enfuir furtivement de sa capitale. Aussi, les actes d'agression qui obligèrent Pie IX à quitter Rome parurent-ils, aux yeux de l'Europe, être *l'œuvre d'une conjuration*, bien plus que le mouvement d'un peuple qui ne pouvait être passé en un instant de l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus affligeante (2). »

M. le duc d'Harcourt avait constaté, dans sa dépêche, qu'après le meurtre de Rossi et les ignobles scènes qui en furent la suite « le pape n'était plus souverain que de nom, et qu'aucun de ses actes ne pouvait être libre. »

(1) Bien que ce message soit postérieur au meurtre de Rossi, nous le citons uniquement pour faire connaître l'opinion du président de la république sur ce crime.

(2) Nous remarquons ces paroles dans le même message : « Notre présence à Rome avait pour résultat le retour de Pie IX, et ce souverain, fidèle à lui-même, ramenait avec lui la conciliation et la liberté ; une fois à Rome, *nous garantissions l'intégrité du territoire du Saint-Siége, et le rétablissement de l'autorité pontificale dans les villes qui l'ont secouée.* » Où en est-on aujourd'hui de ces *garanties?*

Pie IX, l'ange de la paix, de la mansuétude, pouvait-il, en effet, rester dans cette Rome dont la révolution avait fait un enfer? Il s'en éloigna le 25 novembre 1848, et alla chercher un refuge à Gaëte, où les représentants de l'Europe, *moins celui du Piémont*, le suivirent.

Trois jours après, par un bienfaisant soleil, au milieu des brises embaumées des rivages napolitains, un carrosse partait de Gaëte et s'avançait entre deux lignes de soldats en grand uniforme. Ce carrosse portait Pie IX, Ferdinand II et la reine de Naples. Les princes, les cardinaux, les ministres étrangers suivaient dans les voitures de la cour. Le pape faisait un pèlerinage à un sanctuaire dédié à la Trinité, situé sur une montagne, non loin de Gaëte, et qui domine la ville et la mer. Le prieur de la chapelle célébra la messe en présence du pontife, qui voulut lui-même, après le sacrifice divin, donner au roi et à l'assistance la bénédiction du saint sacrement.

Pie IX alla s'agenouiller au pied de l'autel, et resta un moment plongé dans une méditation profonde. Puis, les mains jointes, et arrêtant son limpide regard sur la divine Eucharistie, il dit :

« Dieu tout-puissant, mon auguste Père et Seigneur, voici à vos pieds votre vicaire très-indigne, qui vous supplie de tout son cœur de répandre sur lui, du haut du trône éternel où vous êtes assis, votre bénédiction. Dirigez, ô mon Dieu! dirigez ses pas, sanctifiez ses intentions, régissez son esprit, gouvernez ses actes. Soit sur ce rivage, où, dans vos voies admirables, vous l'avez conduit, soit dans quelque autre partie de votre bercail qu'il puisse chercher un asile, qu'il soit toujours le digne instrument de votre gloire et de la gloire de votre Église, trop en butte, hélas! aux

coups de vos ennemis! Si, pour apaiser votre colère, justement irritée par des iniquités qui se commettent en paroles, en écrits et en actions, sa vie même peut être un holocauste agréable à votre cœur, dès ce moment, il vous l'offre et la dévoue! Cette vie, vous la lui avez donnée, et vous, Seigneur, vous êtes en droit de la lui enlever quand il vous plaira. Mais, ô mon Dieu! faites triompher votre gloire, faites triompher votre Église! Confirmez les bons, soutenez les faibles, réveillez du bras de votre puissance tous ceux qui dorment dans les ténèbres et les ombres de la mort!... Bénissez, Seigneur, le souverain qui est ici prosterné devant vous, bénissez sa compagne, bénissez sa famille, bénissez tous ses sujets et sa fidèle armée! Bénissez, avec les cardinaux, l'épiscopat et le clergé, afin que tous accomplissent, dans les douces voies de votre loi sainte, l'œuvre salutaire de la sanctification des peuples... »

Une expression surhumaine rayonnait sur le visage du pontife pendant qu'il prononçait ces paroles, parfois interrompues par les gémissements et les sanglots à moitié étouffés qui s'échappaient de la poitrine de la noble assistance. Le prieur mit le saint sacrement dans les mains bénies de Pie IX, qui le présenta à la dévotion des fidèles.

Quel spectacle la religion donnait ici au monde, pendant qu'à Rome la révolution lâchait le frein aux plus détestables passions! La religion offrit un autre spectacle que l'histoire constatera: dans un moment où les trônes croulaient, où les monarques qui les avaient occupés, fuyant dans l'exil, ne voyaient autour d'eux qu'un assez petit nombre de serviteurs fidèles, dans ce moment, disons-nous, arrivèrent à Gaëte, de

tous les points de la chrétienté, des témoignages d'amour et de respect pour le successeur de saint Pierre. Le monde catholique tout entier environnait Pie IX malheureux et banni.

Par son *motu proprio* du 27 novembre 1848, Pie IX nomma une commission gouvernementale et révoqua le ministère que l'émeute lui avait imposé après l'assassinat du comte Rossi. Le 7 décembre, le pape prononça la dissolution du Haut Conseil et du Conseil des députés. Ces deux assemblées sans pouvoir avaient nommé, le 12 décembre, la Junte d'État, composée du vieux prince Corsini, sénateur de Rome, du comte de Camerata, beau-frère de Canino (1), et du comte Zucchini, sénateur de Bologne qui, n'ayant pas accepté, fut remplacé par l'avocat Galleti, aujourd'hui général au service du Piémont.

Dans sa protestation du 17 décembre, Pie IX s'éleva contre cette Junte d'État, qui était la négation de ses droits de souverain.

Le peuple de Rome n'agissait pas assez violemment au gré des meneurs. Bien plus, il paraissait, par son attitude silencieuse, résister au mouvement révolutionnaire ; les chefs des sociétés secrètes imaginèrent, pour convertir ce peuple à leurs doctrines, de fabriquer des lettres signées *Pie IX*, et par lesquelles le pape approuvait leurs actes, et ces lettres circulèrent dans la cité.

Le journal la *Costituzione*, favorable au pape, ne pouvant plus, grâce à la liberté du poignard, exposer ses opinions personnelles, reproduisit ces lettres insé-

(1) Le comte Camerata a épousé Napoleone-Élisa, une des filles de Lucien Bonaparte, et sœur, par conséquent, du prince de Canino.

rées dans les feuilles démagogiques : il pensait que leur publicité était le meilleur châtiment à infliger aux faussaires. Que firent les meneurs ? ils firent imprimer ces lettres en brochure, et les distribuèrent au public comme l'expression de la pensée du journal conservateur, afin que le peuple pût dire : *Voilà les opinions du journal ami du pape !*

La révolution marchait ; les cris de *Vive la république !* étaient essayés. La plus ardente activité régnait dans les *circoli politici* et dans le fameux café *Degli belli arti*, rendez-vous particulier des démagogues. Le portrait de l'assassin de Rossi, encadré de feuilles de lauriers, était suspendu aux murailles de ce café ; il recevait les hommages de ceux qui chantaient l'hymne du *Poignard sacré*, *le poignard démocratique ;* le meurtrier du ministre du pape était devenu l'objet de la vénération, de l'amour des *frères* et amis, et quand on rencontrait l'assassin, on baisait *la sua benedeta mano*. Le portrait d'Orsini devait avoir, un peu plus tard, les mêmes honneurs à Turin, où il a été exposé aux vitrines des marchands d'estampes de cette ville, jusqu'à la veille de l'arrivée de nos soldats en Italie, en 1859.

Depuis le départ du pape, Rome était devenue la sentine de l'Europe. Plus de six mille étrangers, rebut des nations, y avaient afflué. « Il est possible, disait un peu plus tard l'envoyé du gouvernement français en Italie dans une de ses dépêches officielles, il est possible que quelques milliers de Romains mettent du zèle à soutenir la faction étrangère, que la populace soit passagèrement, et par suite de la prolongation des hostilités, plus ou moins excitée contre nous ; mais *tenez pour certain que le*

principal ennemi n'est pas romain, il est socialiste (1). Presque tous les prisonniers sont lombards, génois et personne ne doute ici que toute résistance (la résistance à nos troupes pendant le siége de Rome) ne soit étrangère à la très-grande majorité de la population romaine. Nous n'avons affaire qu'aux débris de toutes les révolutions italiennes, polonaises, à des réfugiés de tous les pays, qui considèrent Rome comme leur dernière forteresse (2). »

Nous tenons à le redire, parce que cela importe à la vérité historique, c'était ce ramas d'étrangers ennemis de la France, de l'ordre européen, qui, en décembre 1848, étaient maîtres de Rome. Le moment leur parut bon pour frapper un grand coup. Un manifeste de guerre civile, rédigé par Sterbini, fut publié le 17 décembre. Le 19, l'émeute inonda les rues de Rome avec un drapeau rouge portant ces mots écrits à l'encre noire : *Vive le christianisme démocratique!* on criait : *Vive la constituante!* qui n'existait pas encore! *Vive la république! Plus de papes! Plus de cardinaux! Mort aux prêtres!* Ces vociférations pouvaient rappeler le temps où la populace païenne de Rome criait : *Mort aux chrétiens! les chrétiens aux lions!*

Effrayés du caractère que prenaient les événements, la plupart des membres des deux Conseils ne siégèrent plus, et déclarèrent, en se dispersant, qu'ils étaient sans mandat pour prononcer sur la grave question de la convocation d'une constituante.

(1) M. de Lesseps appelait les soldats de Garibaldi et de Mazzini, à Rome, la *crème du mauvais socialisme et des sociétés secrètes.*

(2) Dépêche de M. de Corcelles, lue par M. de Falloux à l'Assemblée nationale, séance du 8 août 1849.

La Junte d'État elle-même n'existait plus, puisque l'un des trois hommes qui l'avaient formée, le vieux prince Corsini, s'était démis de ses fonctions. Ce fut alors que Galleti et Camerata, débris de la Junte, *se faisant plus grands que les difficultés*, comme ils le dirent eux-mêmes, rédigèrent un décret qui convoquait les collèges électoraux à l'effet de nommer une assemblée constituante. Le suffrage était, comme en France, direct, universel.

Les fraudes odieuses qui ont présidé au scrutin, depuis la guerre de 1859, dans les duchés et dans les États du pape envahis par le Piémont, se montrèrent, en 1848, pour la nomination de la constituante romaine. Nous citerons, à ce sujet, un témoignage qui ne saurait être suspect, celui de M. Farini, dont nous avons déjà fait connaître les exploits à Modène et à Parme. Voici ce qu'il a écrit au sujet des élections de la constituante romaine, dans son livre intitulé l'*État romain* (1851, Florence) : « La force publique n'existait plus que dans les clubs ; eux seuls disposaient à leur gré des élections ; et ils n'oubliaient rien de ce qui pouvait assurer le triomphe de leurs candidats. Ils s'appuyaient sur des jeunes gens aveuglés par leur enthousiasme, et sur des fanatiques de bas étage à qui l'ignorance tenait lieu d'élection. Ils (les clubs) donnaient à entendre que, dans le cas où les élections viendraient contrarier leur volonté, ils n'en tiendraient aucun compte et arriveraient quand même à leur but (1). »

(1) Ces honnêtes dispositions avaient été celles de nos patriotes du gouvernement provisoire en 1848, qui, dans leur fameux bulletin numéro 16, menaçaient de jeter dans la Seine les représentants du peuple dont les opinions politiques ne seraient pas de leur goût.

Au lieu de déposer un billet dans l'urne, on en jetait jusqu'à trente à la fois. C'était souvent des noms de femmes perdues, et on arrivait ainsi au nombre de voix exigé pour la validité de l'élection. Le burlesque se mêlait à l'infamie. De mauvais plaisants avaient écrit sur leurs bulletins des mots tels que ceux-ci : *Je vote pour le pape Sixte V, afin qu'il vous fasse pendre. Je vote pour le diable, afin qu'il vous fasse rôtir. Je donne ma voix à maître Silla* (le bourreau). *Je choisis la corde qui doit vous étrangler.* Comme le dépouillement public de tous ces bulletins excitait des rires inextinguibles, on décida qu'ils ne seraient plus dépouillés qu'en secret, et qu'on en ferait connaître le résultat au public. Ce fut alors que les chiffres fabuleux des électeurs s'alignèrent à plaisir (1).

Galleti et Camerata avaient décrété que chaque membre de la constituante recevrait deux *scudi* (2) par jour. Donnant les premiers l'exemple de l'austérité républicaine, les deux Gracques de la situation publièrent dans la *Gazette officielle*, qu'ils renonçaient au titre d'*Eccellenza !*

La *constituante* fut proclamée le 30 décembre, au bruit du canon du château Saint-Ange, et le *Contemporaneo*, journal de M. Sterbini, s'écriait : « Nous nous étions tournés vers le Vatican dans l'espoir que l'inspiration religieuse donnerait à notre vie politique autant de puissance morale qu'elle avait perdu de force et d'orgueil; mais qu'en est-il résulté? Une vie sans

(1) Voir, pour tous ces détails, la *Souveraineté pontificale,* par Mgr Dupanloup, p. 232, 3e édition.

(2) Le *scudo* romain vaut 5 francs 38 centimes de notre monnaie.

splendeur! Eh bien, retournons sur nos pas! retournons au Capitole! »

Comme on le voit, il n'était plus même question du *christianisme démocratique*. L'*inspiration religieuse* n'avait été pour ces apôtres de progrès qu'un *mécompte!* Maintenant ils avaient soif de paganisme!

Le 1er janvier 1849, le pape excommunia tous ceux qui prendraient part à cette constituante, convoquée et proclamée par des hommes, membres perdus de la Junte, qui elle-même n'avait jamais eu aucun droit. L'anathème pontifical éclata comme un coup de tonnerre dans cette Rome livrée aux sociétés secrètes. On entendait dans la ville comme un frémissement des âmes proclamant les droits sacrés du pontife. La tristesse se peignait sur tous les fronts. Quelque chose comme une malédiction d'en haut planait sur la cité coupable. Il aurait suffi, à cette heure-là, de quelques hommes de cœur pour en finir avec tant d'ignominies. Il fut impossible à Sterbini et à Camerata d'empêcher l'affichage de la bulle d'excommunication, ni d'en interdire la lecture dans les églises. Ils s'en vengèrent par une mascarade que nous ferons connaître, demandant pardon au lecteur de mettre sous ses yeux de telles scènes. Mais il faut que la révolution romaine soit connue.

Le 7 janvier 1849, jour de la lecture de l'excommunication dans les églises, six cents bandits entrèrent dans Rome par la porte *del Popolo*, processionnellement, tenant dans leurs mains des torches en guise de cierges. A leur tête marchait Angelo Brunetti dit *Ciceruachio*, l'inséparable ami de Garibaldi, lequel, on le sait, a appelé la papauté « un chancre qu'il faut extirper de l'Italie. » La croix précédait la procession

des Ventes! Sur un écriteau, on lisait : *Convoglio funebre* (convoi funèbre). La tiare du pape, le chapeau du cardinalat et un exemplaire de la bulle d'excommunication, étaient accrochés à des piques, et on chantait le *De profundis* et le *Miserere*. Dans la rue Protina, ils se mirent à genoux et entonnèrent le *Libera me*, *Domine*. Puis ils jetèrent la bulle dans des lieux d'ignominie. Sur la place *del Popolo*, ils enterrèrent la tiare et le chapeau du cardinalat au chant du *libera me* (1).

On placarda l'affiche suivante contre l'obélisque de la place Saint-Pierre :

« Nous, peuple-roi, avons décrété et décrétons : Tous les papes, à commencer par Pie IX, sont déchus du pouvoir temporel. Avec le pouvoir qui fut et sera toujours celui de Dieu et du peuple, nous envoyons à Pie IX notre malédiction. La puissance de l'excom-

(1) La même profanation s'est renouvelée à Alexandrie, le 16 octobre 1860, après *les victoires et conquêtes* des Piémontais dans les Marches et l'Ombrie. Le *convoi funèbre* de la religion et de la papauté eut lieu à Alexandrie sous les fenêtres des cachots de cette ville où Mgr Oberson, pronotaire apostolique, arraché d'auprès des blessés de Castelfidardo par Cialdini, était retenu prisonnier. Il a retracé lui-même ces sacriléges, on peut en lire les récits dans le livre de M. Eugène Veuillot, intitulé : *Le Piémont dans les États de l'Église*, pages 402 et suivantes. En voici quelques-uns :

Les Piémontais, déguisés en religieux, en évêques, précédés du pape assis sur son trône, chantaient des *Litanies* où on disait : « Saint Garibaldi, libérateur de l'Italie, *ora pro nobis;* saint Cavour, qui avez su déjouer les intrigues des jésuites, *ora pro nobis;* saints Fanti, Cialdini, qui avez su écraser Lamoricière et l'infâme armée des prêtres, *orate pro nobis.* »

Tous les saints étaient de cette espèce, ajoute Mgr Oberson. — Aux Litanies se mêlaient les cris de : *Vive Napoléon III, le grand protecteur de l'indépendance italienne !* Sous ma fenêtre, on chanta à mon adresse : des oppresseurs de l'Italie, *libera nos*, *Domine;* du pape et de sa f... prêtraille, *libera nos, Domine.* »

munication est désormais perdue, et désormais aussi le collége des cardinaux est appelé le collége de l'enfer. »

Un parfait accord existait entre les révolutionnaires de Rome et ceux de Paris. Ceux-ci disaient : « Il y a dix-huit siècles, le prince des prêtres juifs condamna à mort le Christ, le chef des révoltés du prolétariat. Or, la papauté s'est toujours portée comme héritière du pontificat d'Aaron : c'est à la papauté d'expier le crime des fils d'Aaron. Romains! l'arrêt est porté! *Il faut que justice soit faite* (1). »

Ce n'étaient pas là, qu'on le sache bien, seulement des scènes d'une populace en démence. Les *funérailles de la papauté*, le 7 janvier 1849, étaient l'expression ignoble, burlesque, mais vraie, de la pensée des sociétés secrètes, pensée écrite dans les instructions que nous avons citées : *anéantir à tout jamais le catholicisme et même l'idée chrétienne qui, restée debout sur les ruines de Rome, en serait la perpétuation plus tard.* »

Cette idée se produit encore à Paris, tous les matins, par les journaux accusateurs du pape. Bien que ces journaux nous disent qu'ils ne « mettent pas la religion en cause », ils n'en sapent pas moins la religion en amoncelant les outrages et les calomnies contre le gouvernement du pape.

La constituante romaine, sortie du scrutin que l'on sait, se réunit le 5 février, dans ce palais de la chambre des députés, dont les marches portaient encore les traces du sang du comte Rossi. Son premier acte fut la déchéance de la papauté et la proclamation de la république. Garibaldi, malade, se fit porter dans la salle des séances.

(1) Journal *le Peuple* du 14 mars 1849.

En réponse au décret qui l'avait dépossédé, Pie IX disait, dans son allocution du 20 avril 1849 : « Ces hommes qui, applaudissant à ce décret, affirment tant d'erreurs et d'absurdités, ignorent ou feignent d'ignorer que ce fut par un dessein de la Providence divine que, dans le partage de l'empire romain en plusieurs royaumes et en diverses puissances, le pontife de Rome, auquel Jésus-Christ a confié le gouvernement et la conduite de toute son Église, eut un pouvoir civil, afin, sans doute, que, pour gouverner l'Église et protéger son unité, il pût jouir de cette plénitude nécessaire à l'accomplissement de son ministère. Tous savent, en effet, que les peuples fidèles, les royaumes n'auraient pas une pleine confiance, une entière obéissance envers le pontife romain, s'ils le voyaient soumis à la domination d'un prince ou d'un gouvernement étranger, et privé de sa liberté. Les peuples fidèles, les royaumes ne cesseraient de craindre que le pontife ne conformât ses actes à la volonté du prince ou de l'État sous la dépendance duquel il se trouverait, et ils ne manqueraient pas de s'opposer à ces actes sous ce prétexte. Que les ennemis même du pouvoir du Saint-Siége apostolique, qui règnent en maîtres à Rome, disent avec quelle confiance et quel respect ils recevraient les exhortations, les avis, les ordres et les décrets du souverain pontife, s'ils le voyaient soumis aux volontés d'un roi ou d'un gouvernement, surtout s'il était sous la domination d'une puissance qui fût depuis longtemps en guerre avec l'autorité pontificale ! »

La nécessité du pouvoir temporel a-t-elle jamais été mieux démontrée ?

Un mot, maintenant, sur la république romaine.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

Avant de faire connaître quelques-uns des actes de cette république, il nous faut parler de son grand prêtre. Son portrait a été dessiné par une main amie (1). « Depuis le séjour qu'il a fait en Angleterre, Mazzini a rêvé pour sa patrie une espèce de protestantisme. Il est souvent en relation avec des missionnaires anglais et méthodistes. Cet homme, d'une intelligence remarquable, n'est qu'un vulgaire ambitieux. Il n'a point compris, inspiré qu'il est par le génie de la conspiration, qu'il pouvait s'appuyer sur l'élément conservateur de la partie modérée de la population. Il a continué, étant au pouvoir, ses trames ténébreuses et infernales. Les longues années qu'il a passées dans les prisons, tant en Italie que dans le reste de l'Europe, l'empêchent d'ouvrir les yeux et en ont fait l'ennemi le plus acharné

(1) M. de Lesseps. Rappelé de l'Italie comme plénipotentiaire français, et blâmé par le conseil d'État pour sa conduite à Rome, conduite, d'ailleurs, qui avait pu lui être tracée secrètement par une influence distincte de celle du cabinet dont M. de Falloux faisait partie, M. de Lesseps publia, après son retour en France, une brochure où on lit les paroles suivantes : « Je n'ai eu qu'à me louer de la modération, de l'esprit de concorde de Joseph Mazzini ; ses qualités lui ont concilié *toute mon estime;* je dois rendre hommage *à la noblesse de ses sentiments*, *à son honneur, à sa loyauté.* » M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, jeta aux montagnards de l'Assemblée nationale, qui avaient fait de M. de Lesseps leur héros, et le portrait de Mazzini que nous citons et les éloges du grand démagogue sortis de la même main. (*Moniteur* du 7 août 1849.)

de la société. Nous ne gagnerons rien à nous mêler des affaires de cette politique dont le chef, Mazzini, opprime, terrifie, ruine les habitants de Rome. Au bout de ce système, il n'y a que le déficit et la banqueroute. J'ai dit à M. de Rayneval que j'avais cherché à arracher le masque au Néron moderne. »

Mazzini avait pris pour collègues dans son *triumvirat* les citoyens Armellini et Saffi. Mais ce fut réellement Mazzini, « le prophète de l'idée, » qui gouverna seul. Il débuta par la confiscation des biens ecclésiastiques, comme cela s'était vu en France cinquante-huit ans auparavant. Notre convention nationale, de sanglante mémoire, fut son modèle de gouvernement. La Convention avait fait des canons et des gros sous avec les cloches de nos églises ; Mazzini assigna aux cloches de Rome (moins celles des basiliques, mais leur tour aurait pu venir) la même destination. Seulement, le dictateur n'en fit que de la fausse monnaie. Notre gouvernement provisoire avait décrété les fameux 45 centimes, la république romaine alla plus loin : elle décréta l'emprunt forcé. Le poids de cet emprunt retomba naturellement sur les familles riches, les capitalistes et les corporations religieuses. Un ordre mazzinien enjoignit à tous les Romains de dénoncer quiconque cacherait de l'argent monnayé. C'était l'inquisition pillarde coiffée du bonnet rouge. La république romaine émit pour une somme de 4,350,000 piastres de papier-monnaie, qui n'eut pas cours, et légua, en tombant, une dette de 43 millions que Pie IX a payée. Brocantant avec le génie de l'Italie, Mazzini entreprit de négocier un emprunt avec une maison de banque de Londres, en offrant, comme garantie, les tableaux et les manuscrits du Vatican ! Une énergique protestation du cardinal

Antonelli, adressée aux puissances de l'Europe, empêcha l'accomplissement de cet acte digne d'Attila, de Genséric et d'Alaric. Un décret du 12 avril (il pleuvait des décrets) supprima les chaires de théologie et de droit canonique dans l'Université romaine.

A l'exemple de la loi Carnot, en 1848, qui excluait l'enseignement religieux des écoles en France, Mazzini bannit l'élément chrétien dans son système d'instruction publique.

La révolution de février, à son début, voulut que le palais des Tuileries fût transformé en un hôtel pour les invalides du travail; Mazzini affecta, mais non gratuitement (la république avait besoin *della moneta*), le palais du Saint-Office aux pauvres.

La Convention nationale avait décrété que le peuple français reconnaissait l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, et, le 8 juin 1794, on sait comment Robespierre parada, avec son bouquet, aux Tuileries, dans la fête en l'honneur de l'Être suprême. Le 8 avril 1849, Mazzini décréta que la solennité de Pâques serait célébrée dans Saint-Pierre de Rome par les chanoines du Vatican.

Les chanoines refusèrent. Pour les punir, Mazzini les condamna chacun à une amende de cent vingt écus.

Il trouva pourtant trois prêtres pour la fête : l'abbé Spola, prêtre interdit du diocèse de Verceil, l'apostat Gavasi et le théatin Ventura, mort saintement, en 1861, à Versailles, en reniant son passé.

Spola célébra la messe à l'autel de la basilique de Saint-Pierre, uniquement réservé au pape ; puis il se plaça dans la grande loge d'où le vicaire de Jésus-Christ bénit ordinairement la ville et le monde, et présenta le saint sacrement au peuple !

Mazzini triomphant recevait les bravos des initiés.

A l'heure où s'accomplissaient à Rome toutes ces profanations, Pie IX, en habits pontificaux, paraissait sur le balcon de l'archevêché de Gaëte. Devant lui se déployait la vaste mer; à ses pieds, une foule immense était à genoux. Au moment où le Saint-Père éleva les bras pour bénir l'univers chrétien, les navires des deux escadres espagnole et française qui étaient dans la rade se pavoisèrent; ils firent entendre l'immense tonnerre de leur artillerie, et les cloches de Gaëte, celles des monastères voisins, sonnèrent à toute volée.

Ce ne fut donc pas l'*alleluia* joyeux que Rome chanta le jour de Pâques de l'année 1849; du fond des consciences catholiques put s'échapper bien plutôt ce cri de douleur, que l'Église, après Jérémie, répète aux jours de deuil de la semaine sainte : « Seigneur! Seigneur! voyez combien je suis devenue avilie! »

Les hideuses parodies de 1793 à Rome se montrèrent en tout, partout et pour tout.

Le gouvernement de l'émeute voulut avoir sa journée des carmes. Après le saccagement du palais Farnèse, appartenant au roi de Naples, le pillage des églises et des couvents de Saint-André Della Fratte, de Saint-Marcel, de la Minerve, la république romaine, dans la personne de son exécuteur Zambianchi, capitaine de *finangieri*, procéda à l'égorgement de quinze prêtres, dans le jardin de Saint-Calliste (mai 1849), où seize cent vingt ans auparavant le pape de ce nom avait été jeté dans un puits par la populace païenne.

La première victime fut le vénérable curé de la Minerve. Avant de l'assassiner, Zambianchi lui dit : « A quoi penses-tu? tu trembles, je crois! » — « Je pense à Dieu, » lui répondit le martyr en arrêtant sur ce chef des bandits un regard ferme et serein ; « je pense

à Dieu, et je lui demande qu'au moment de votre mort, et sur le point de paraître devant lui, vous soyez aussi tranquille que je le suis à cette heure suprême. »

A peine avait-il achevé ces mots qu'un coup de pistolet étendait le prêtre roide mort aux pieds de Zambianchi ; puis la populace, conduite par des étrangers entrepreneurs de révolutions, rassembla les confessionnaux, les voitures armoriées des membres du sacré collége, et les brûla. « De la flamme des carrosses des cardinaux, brûlés sur la place du Peuple, est sortie une lumière qui éclairera la voie sur laquelle les peuples s'uniront fraternellement un jour ou l'autre dans un développement *religieux*, *dans une foi d'œuvres de rédemption et d'amour*, » disaient les écrivains de la révolution (1).

Comme on le voit, il s'agissait toujours de l'enterrement du christianisme, pour mettre à sa place *la religion de l'avenir* de M. Mazzini, cet alchimiste de l'idée religieuse.

« La révolution romaine, » avait-il dit dans un décret du 5 avril, « *est une œuvre éminemment religieuse*, *une œuvre d'éducation morale*. » Mais quelle était cette religion ? quelle était cette morale? D'après ce que nous savons de M. Mazzini en matière religieuse, son « œuvre » ne pouvait rien avoir de chrétien. Bien qu'il accordât quelque préférence au protestantisme sur le catholicisme, comme nous l'allons voir, il n'était au fond ni pour Luther, ni pour le pape. « Le protestantisme », a-t-il dit, « est basé sur un principe étroit (gretto); il entraîne l'abus de l'individualisme et la négation de toute autorité. Il se subdivise en mille sectes, toutes fondées sur les droits de la conscience

(1) *Italia del Popolo* du mois de décembre 1849.

individuelle, toutes acharnées à se faire la guerre entre elles, et perpétuant l'anarchie de croyances, véritable et seule source de la discorde qui tourmente socialement et politiquement l'Europe (1). »

Voici maintenant ce que Mazzini pense du catholicisme : « Le catholicisme est mort. Vous qui veillez sur un tombeau, rappelez-vous que le catholicisme n'est qu'une secte, une application erronée, le matérialisme du christianisme. Les croyances catholiques ont dû disparaître avec le progrès des lumières et sous les coups du ridicule. Le catholicisme n'est plus qu'un cadavre galvanisé. Le peuple italien est appelé à détruire le catholicisme; l'Europe ne reconnaît plus au catholicisme le droit, la mission, la capacité de direction et d'éducation spirituelle (2). »

Quelle est donc la religion de Mazzini? La voici ; c'est une variante de la profession de foi de Mahomet : *Dieu est Dieu, et l'humanité est son prophète* (e l'umanita e suo profeta) (3). Avec ces mots : *Dieu, le peuple interprète collectif, continu de la loi de Dieu, concile d'où doit sortir la vie religieuse,* il entendait mettre Dieu en délibération au *Forum.*

Tout ceci ne se discute pas, parce que les nuages n'ont aucune prise; mais il nous paraît utile d'établir la situation d'esprit de l'homme qui marche à la

(1) *Apostolo*, 1843. Avouons que cette définition du protestantisme est d'une irréprochable exactitude.

(2) L'*Italia del Popolo* du mois de septembre 1849. Voir aussi la *Condizioni d'Europa,* publiée en 1852.

(3) Les disciples germaniques de Hégel, autre chercheur de religion, ont retourné la phrase de Mazzini, ils ont dit : *L'humanité est Dieu, et Dieu n'est rien.* C'est encore un progrès! Les athées se font mystiques. Ils ont fini par ne croire qu'à eux seuls et n'adorer qu'eux seuls. Quels dieux!

tête, présent ou absent, de la révolution italienne.

Nous disions tout à l'heure, et nous venons de le prouver, que Mazzini ne se souciait pas plus du protestantisme que du catholicisme, mais qu'il accordait une préférence à Luther. Il appela donc à son secours, à Rome (cela entrait dans ses combinaisons), le protestantisme, père de la révolution. Pendant les quatre mois de son pouvoir, Rome fut inondée de bibles anglicanes, et deux écoles luthériennes furent ouvertes dans la capitale de la catholicité. Il était question de convertir en temple calviniste le panthéon d'Agrippa, qu'un pape (Boniface IV, 610) avait transformé en un tombeau des martyrs, et qu'il avait dédié à *Santa Maria ad martyros*. Rappelons que lord Minto avait préparé en Italie, avant 1848, les voies au protestantisme, dans sa promenade incendiaire (1). Écoutez ce qu'écrivait, le 22 mars 1859, M. Lever, vice-consul anglais à la Spezia, à sir James Husson, ministre de la Grande-Bretagne à Turin : « L'antagonisme de Mazzini contre Rome et le gouvernement papal lui assurera toujours en Angleterre un certain degré de sympathie et d'appui. Le protestantisme, souvent irréfléchi, sera disposé à se faire le défenseur même d'une pareille cause contre ce qu'il considère comme la source des mauvais gouvernements en Italie. »

L'Angleterre, unie à la révolution, commet en Italie et dans le monde bien des iniquités. Mais nous examinerons, un peu plus tard, dans ce travail, la politique anglaise en Italie.

Donc Mazzini n'était pas chrétien : ce qu'il laissa apercevoir de sa religion à Rome, était une sorte de

(1) *Pie IX et lord Palmerston,* par M. de Montalembert.

paganisme. Il ne cacha pas son intention de remplacer les pompes du culte catholique par des cérémonies des vieux jours romains, telles que la représentation annuelle du triomphe de Scipion l'Africain, les scènes qui suivirent la mort de Lucrèce, la délivrance de Rome par Camille et d'autres nouveautés de ce genre. Les anciens dieux de Rome devaient nécessairement figurer dans ces mascarades. Oui, la révolution romaine était païenne; les révélations des sociétés secrètes ne laissent aucun doute à cet égard. Leur but final, encore une fois, était « l'anéantissement à tout jamais du catholicisme et même de l'idée chrétienne. » Ce sont les Ventes qui l'ont dit et écrit. Dans sa proclamation au peuple, le 26 juin 1849, pendant que les Français achevaient de balayer la tourbe qui salissait Rome, l'assemblée de la république disait :

« Après *dix-huit siècles*, un rayon de liberté a ENFIN LUI, et, après dix-huit siècles, vous vous êtes enfin souvenus de vous-mêmes, ô Romains! » D'un trait de plume était rayé des pages de l'histoire cet immense rayonnement de gloire et de liberté, d'honneur humain, de réhabilitation de l'homme, dont la crèche de Bethléem est le point de départ. Ces nouveaux Brutus oubliaient le servilisme de leurs ancêtres sous la tyrannie des empereurs païens, et l'empire mis à l'encan, et l'oppression byzantine, et le joug des barbares qu'ils avaient subi sans combattre. Ils s'en prenaient à la papauté, qui seule avait montré du courage en face des envahisseurs venus de tous les coins du monde. Quels hommes de progrès!

Où se serait donc arrêté le mazzinisme, si on l'avait laissé faire? Une plume qui nous est chère a tracé ces mots : « La France met sa signature au

bas de tout ce qu'il y a de plus détestable sur la terre, mais cette signature on la trouve aussi au bas des plus magnifiques témoignages de la vérité, du sacrifice et de l'honneur (1). »

La signature de la France brille d'un immortel éclat dans l'expédition de Rome, en 1849. Nous n'avons pas à la retracer ici dans ses innombrables péripéties. Cela a été fait (2). Notre but principal dans ces pages est de montrer la révolution romaine dans ses desseins, dans ses crimes. Rappelons seulement qu'après vingt-six jours de siége, l'armée française entra victorieuse dans Rome. La perte des Français fut de mille vingt-quatre hommes, celle des assiégés de deux mille. Garibaldi, qui avait été l'âme de la résistance, quitta Rome avec ses bandes. La proclamation qu'il leur adressa sur la place San-Pietro, au moment de partir, se terminait par ces mots :

« *Nous avons les mains teintes du sang français;* ce sont nos bras que nous plongerons désormais dans celui des Autrichiens (3). »

La haine de Garibaldi pour la France, haine qui ne s'est jamais démentie, n'empêchait pas, alors, comme aujourd'hui encore, certains Français de tresser des couronnes à ce chef des chemises rouges. A la suite d'un semblant d'échec éprouvé par l'armée française devant Rome, le 30 avril 1849, des révolutionnaires de notre pays, réunis à l'hôtel de la Minerve, *burent à la santé du triomphe des Romains.* Laviron, qui avait

(1) M. Poujoulat, *Union* du 30 décembre 1861.

(2) *Expédition de Rome en* 1849, par Léopold de Gaillard. Quoique moins complète, l'*Histoire de la révolution de Rome* par Alphonse Balleydier est bonne à consulter.

(3) *Guerre de l'indépendance italienne,* par le général Ulloa, t. II, p. 58.

porté les épaulettes d'artilleur de la garde nationale de Paris, était devenu, à Rome, capitaine d'état-major dans les rangs garibaldiens; il s'était chargé de la formation d'une légion étrangère qu'il dirigeait contre ses compatriotes.

On sait les relations étroites qui existaient entre les révolutionnaires de Paris et ceux de Rome, pendant le siége de cette ville par notre armée. Après le succès des mazziniens du 30 avril, le *National* disait : « Que nos soldats aient été vainqueurs ou vaincus, *peu importe;* ce sont *nos amis* qui sont contraints de repousser à main armée *nos coupables agressions.* » Et le journal des saint-simoniens, la *Démocratie pacifique*, écrivait ceci : « Le Dieu de justice, le Dieu des nations opprimées, *a donné la victoire au droit. Cette honte leur était due* (aux Français). »

La domination mazzinienne à Rome a eu trois sortes de suffrages dans le monde : les révolutionnaires italiens naturellement, les révolutionnaires de France et le gouvernement de Sa Majesté la reine d'Angleterre. Au scandale de l'Europe, lord Palmerston déclara du haut de la tribune de son pays, après l'introduction frauduleuse de la question romaine dans le congrès de Paris en 1856, que *la ville sainte n'avait pas eu, depuis bien des années, un gouvernement meilleur que celui qu'elle eut pendant l'absence momentanée du Pape, en* 1848 *et* 1849. Depuis, lord Palmerston n'a cessé d'insulter le Pape dans ses paroles officielles.

Il est probable que le noble lord n'emploierait pas le même langage s'il s'agissait d'un souverain qui pourrait lui répondre avec cinq cent mille baïonnettes.

L'armée française avait balayé, dès le 3 juillet 1849, les aventuriers révolutionnaires qui y étaient ac-

courus de tous les pays. Les Romains avaient été si peu hostiles au gouvernement du saint-père, et ils avaient si bien considéré les Français comme des libérateurs, que notre envoyé extraordinaire, M. de Corcelles, fit sortir des cachots une foule de malheureux ; ils figuraient sur les registres de la prison pour délit *d'adhésion à la France et pour refus de construire des barricades* pendant le siége de Rome.

Il ne restait plus qu'à rendre possible le retour de Pie IX dans sa capitale. La lettre du président de la république à Edgar Ney vint mettre obstacle à ce retour. On connaît ce document, et nous ne le reproduirons pas ici. On sait aussi comment le général de Rostolan refusa de mettre à l'ordre du jour de l'armée cette fameuse lettre, et avec quelle énergie il menaça des arrêts l'aide de camp du président de la république, s'il venait à lui donner de la publicité à Rome. Le général de Rostolan jugea la missive présidentielle dans une dépêche à M. Odilon Barrot : « La publication d'un document, disait M. de Rostolan, qui a eu un immense retentissement, son apparition dans les colonnes du *Moniteur*, qui lui a donné un caractère que je m'étais efforcé d'atténuer à Rome, la netteté de la politique qu'il expose et que je devrais défendre, m'ont mis en contradiction avec mes paroles, avec mes actes même. *Les auxiliaires que la France trouvera dans les États romains pour servir cette politique seront les hommes que j'ai combattus, non-seulement en Italie, mais en France, à de tristes et calamiteuses époques.* Ma conscience ne peut plier à une pareille contradiction. Jamais je ne serai l'appui ni le compagnon de pareils hommes. »

Cette dépêche contenait en même temps la démis-

sion du noble général de sa charge de commandant en chef de l'armée expéditionnaire.

Le Saint-Père attendit à Gaëte, puis à Portici, des explications sur la lettre à Edgar Ney, car cette lettre ne tendait à rien moins qu'à la ruine complète de la souveraineté temporelle de la papauté. La lettre demandait, pour les États de l'Église, la mise en pratique du Code Napoléon. C'était un de ses moindres défauts. Cependant, cette proposition, qui prenait le ton de l'injonction, fut loin d'être approuvée par un des ministres les moins suspects du prince-président : « En exigeant le Code Napoléon chez le Pape, avait dit M. Odilon Barrot, savez-vous bien ce que vous exigez ? Est-ce par hasard le mariage civil que vous prétendez lui imposer? *Est-ce le principe de l'omnipotence absolue de l'État en matière de foi* (1) ? Est-ce l'entière séparation du spirituel du temporel ? Mais c'est une abdication que vous demandez ainsi au pouvoir pontifical ! »

Cependant la pensée des réformes dont Pie IX avait pris le premier l'initiative était tellement restée au fond de son cœur, que le Saint-Père, malgré la plus noire ingratitude des uns et la pression si peu digne des autres, ne repoussait pas absolument l'introduction du Code Napoléon dans ses États. Dans la lettre de M. de Corcelles au ministre des affaires étrangères de France, lettre dont M. Odilon Barrot donna lecture à l'Assemblée législative, dans sa séance du 20 octobre 1849, tout le monde, au dedans comme au dehors de la chambre, fut frappé de ces paroles sorties de la bouche de

(1) M. Odilon Barrot sait mieux que personne que le Code Napoléon ne renferme pas le principe de l'omnipotence de l'État en matière de foi. Nous croyons que sa pensée ne se rapportait pas au code, et qu'elle indiquait un ordre d'idées faciles à comprendre, mais que nous développerons plus loin.

Pie IX, et recueillies par notre envoyé extraordinaire en Italie : « Nous avions naguère travaillé à un Code ; eh bien, j'ai dit hier qu'il fallait tout simplement prendre le meilleur des Codes, le Code Napoléon. Nous aurons quelques changements à y apporter, mais c'est chose facile que de corriger, après coup, les détails des grandes et belles choses (1). »

Le *motu proprio* du mois de septembre contenait en germe toutes les améliorations, toutes les libertés qui, avec le temps, auraient reçu leur application dans les États romains.

Mais la fatale lettre à Edgar Ney était toujours là suspendue sur la tête du plus libéral et du plus doux des hommes, du meilleur des souverains. Qu'arriva-t-il? Le côté gauche de l'Assemblée nationale s'empara violemment, opiniâtrément de cette lettre : il la fit sienne. Au sein de la commission formée pour la question des subsides destinés à notre armée d'Italie, cette commission d'où sortit le magnifique rapport de M. Thiers, M. Victor Hugo défendit la lettre avec un zèle, ou

(1) *Moniteur* du 21 octobre 1849. Voir, pour l'application possible ou non possible du Code Napoléon dans les États pontificaux, le beau travail de M. Sauzet intitulé : *Rome devant l'Europe*. Mais de ce que le Pape aurait voulu introduire le Code Napoléon dans ses États en y opérant « quelques changements, » faudrait-il conclure qu'il n'y a, à Rome, que de mauvaises lois? Ce serait là une grossière erreur ou une profonde ignorance. Écoutez M. de Rayneval : « En définitive, dit-il, la justice civile est bien rendue dans les États romains, sauf les erreurs humaines et inévitables. Pour moi, je n'y connais pas une sentence qui ne pût être avouée par le meilleur tribunal de l'Europe; au criminel, la justice est administrée d'une manière également irréprochable. J'ai pu suivre dans tous leurs détails quelques procès. J'ai dû reconnaître que toutes les précautions nécessaires pour la constatation des faits, toutes les garanties possibles pour la libre défense de l'accusé, y compris la publicité des débats, y étaient scrupuleusement observées. »

plutôt avec un acharnement qui lui mérita les éloges de celui qui l'avait écrite (1).

Bien que la lettre n'eût aucun caractère officiel, et qu'elle ne fût qu'un acte tout personnel du président de la république, elle devint la base de la mémorable discussion du 20 octobre 1849. Le montagnard Mathieu (de la Drôme) en fit l'éloge, et M. Victor Hugo prononça ces paroles : « Toute la question est entre la lettre du président de la république et le *motu proprio*. Il faut absolument donner tort à l'un ou à l'autre; si vous avouez la lettre, vous déchirez le *motu proprio;* si vous désavouez la lettre, vous acceptez le *motu proprio*. »

Cette mise en demeure sur cette lettre qui, encore une fois, sapait par la base le gouvernement pontifical, sépara, tout de suite, en deux camps, la représentation nationale : le camp des catholiques ou des conservateurs, celui des démolisseurs ou anticatholiques. La lutte était résolûment engagée de part et d'autre. Il me semble encore entendre M. de Montalembert s'écrier, avec des accents qui tenaient l'assemblée frémissante suspendue à sa parole : « Ah ! il n'y a pas, dans l'histoire, un spectacle plus grand et plus consolant que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse : quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément. Elle lui dit : frappez, mais vous vous déshonorerez, et vous ne me vaincrez pas! Eh bien, l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme, c'est une mère! » — Puis,

(1) M. Victor Hugo avait dîné la veille à l'Élysée. C'est après le dîner que le président de la république le complimenta de ses efforts pour le triomphe de la politique contenue dans la lettre à Edgar Ney. Puis M. Victor Hugo fut un des bannis du 2 décembre.

s'adressant aux montagnards, il leur jeta cette prophétique parole : « Ah ! vous avez détrôné quelques rois, cela est vrai, mais vous avez détrôné plus sûrement la liberté ! Le plus grand de vos crimes, ce n'est pas le sang innocent versé par vos fanatiques, quoiqu'il crie vengeance contre vous; ce ne sont pas les ruines semées à pleines mains en Europe, quoiqu'elles soient un formidable argument contre vos doctrines; votre plus grand crime, c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté. Les rois sont remontés sur leurs trônes, mais la liberté n'est pas remontée sur le sien dans nos cœurs ! »

Je disais tout à l'heure, et je le disais le *Moniteur* à la main, que le côté gauche de l'Assemblée nationale s'était approprié la lettre à Edgar Ney. Obsédé par les cris de la Montagne : *La lettre ! la lettre ! lisez la lettre !* M. Odilon Barrot, qui savait tous les dangers que recélait ce document, qu'il avait blâmé comme l'avaient fait tous ses collègues du ministère, M. Odilon Barrot refusa énergiquement de la lire. Il lui était cependant impossible de ne pas en dire un mot. Toute l'assemblée attendait dans des trépignements indescriptibles une déclaration quelconque à ce sujet, et le ministre dit ceci : « A ceux qui ont prétendu faire sortir de la lettre du président une menace violente contre Pie IX, je suis autorisé à donner un éclatant démenti. »

Mais la Montagne ne lâcha pas sa proie. M. Victor Hugo déposa sur le bureau un amendement ainsi conçu : « L'Assemblée, adoptant, pour le maintien de la liberté et des droits du peuple romain, *les principes contenus dans la lettre du président et dans les dépêches du gouvernement*, clôt la discussion. »

469 voix contre 180 repoussèrent cet amendement, en votant l'ordre du jour pur et simple.

Nous avons dit que Pie IX, retiré en ce moment à Portici, attendait, pour rentrer dans sa capitale, des explications au sujet de la lettre à Edgar Ney. Le vote du 20 octobre les lui porta.

« Nous avions répugné, » répondit le Saint-Père à une députation romaine venue à Portici pour le prier de rentrer à Rome, « nous avions répugné à revenir dans nos États tant qu'on mettait en France notre volonté indépendante en question ; mais aujourd'hui qu'une heureuse solution a mis fin à tout doute à cet égard, nous espérons revoir sous peu notre chère cité de Rome. »

Le vote du 20 octobre est aujourd'hui du domaine de l'histoire, et c'est un grand fait. Sa signification n'échappa à personne. Il fut la condamnation de la lettre présidentielle, cette lettre que, dans son rapport, M. Thiers avait déjà passée sous le plus complet silence. Le message si inattendu du prince-président, le 31 octobre, ce message qui, en inaugurant une politique toute personnelle, renvoyait, sans ménagement, tout le ministère pour le punir visiblement de ce qu'il avait si mal défendu la lettre (1), était une sorte de coup d'État qui pouvait en faire présager un autre. Cet événement eut un immense retentissement dans l'Europe entière. Il alarma la cour romaine à Portici. En présence de cette situation nouvelle, le pape différa son départ pour Rome. Ce ne fut que six mois après, et à la suite de nombreuses négociations entre lui et le gouvernement français, qu'il rentra dans sa capitale (12 avril 1850) aux acclamations de tout un peuple et

(1) M. de Falloux, ministre de l'instruction publique et des cultes, avait déjà donné sa démission.

au bruit des salves d'artillerie de l'armée française, cette armée qu'il couvrait de son amour et de ses bénédictions.

On se rappelle les paroles du pape Étienne à Pépin le Bref après l'expédition des Franks en Italie, et celles d'Adrien à son ami Charlemagne, après la délivrance de Rome et du Saint-Siége à la fin du huitième siècle (1). Voici maintenant en quels termes Pie IX a parlé de la France et des Français, dans sa lettre au général Oudinot, après que la France eut rétabli le souverain pontife sur son trône, en 1849. Pie IX empruntait même, dans cet historique message qui mettait le comble à l'honneur de celui à qui il était adressé, des paroles du pape Étienne au roi des Franks. Nous les soulignerons :

« Les enfants de la France sont une génération bénie, » disait Pie IX au général Oudinot; « aussi jamais nous ne cesserons de faire entendre les louanges de votre nom dans tout l'univers. Quelle reconnaissance pouvons-nous exprimer à votre armée! Il nous est impossible de faire rien qui soit digne de vous; mais il existe au ciel un juste juge, le Seigneur notre Dieu, qui vous récompensera suivant vos œuvres. Oui, *vous avez élevé le nom de votre nation au-dessus du nom et de la gloire de bien des peuples; et l'honneur du royaume des Franks brille de la plus éclatante lumière aux yeux du Seigneur*. Il est dans les cieux un Dieu qui sonde les cœurs et les reins, et qui sait quel amour nous vous portons. Je suis heureux de pouvoir vous exprimer les sentiments de cette affection paternelle, et de vous dire les vœux que j'adresse sans cesse au

(1) Pages 216 et 240 de ce volume.

Seigneur pour l'armée, pour le gouvernement de la France et pour la France entière. Car le triomphe de l'armée française a été remporté sur les ennemis de la société humaine, et, par cette raison, il devra exciter à jamais les sentiments de gratitude dans le cœur de tout homme honnête, en Europe et dans l'univers. »

On grava sur une plaque de marbre, placée au Capitole, une inscription latine dont voici la traduction : « Le 12 des Calendes de septembre, l'an de Rome 2602, et de Pie IX, souverain pontife, le quatrième, les vingt intendants (ou administrateurs) de la ville assemblés au Capitole, des discours y furent prononcés à la louange de Victor Oudinot, duc de Reggio, qui, venu en Italie à la tête d'une armée française, pour protéger le pouvoir pontifical et la liberté publique, a énergiquement, sagement et heureusement accompli sa mission, par son courage et celui de ses soldats, et s'est attaché les cœurs de tous les citoyens. On a ensuite voté une médaille, frappée à l'effigie de ce chef, pour témoigner de la reconnaissance du peuple romain envers l'auteur de la paix *et de la conservation des anciens monuments* (1). »

En présence de ces documents désormais historiques et d'autres encore que nous pourrions citer, on a osé reprocher au Saint-Père d'avoir été ingrat envers la France ! Mais la vérité est patiente, parce qu'elle est la vérité ! Le jour viendra où toutes les négociations diplomatiques avec la cour de Rome durant treize

(1) Cette dernière attestation était devenue nécessaire pour protester contre les mensonges de ceux qui avaient accusé le général Oudinot de n'avoir tenu aucun compte, *nouveau Genseric* (le mot a été dit dans le temps), des splendides monuments de Rome en s'emparant de la cité défendue par Garibaldi et ses pareils.

années seront publiquement connues et publiquement jugées ! On verra alors de quel côté se seront trouvés les hypocrisies, les longs mensonges, et qui a préparé au Pape un terrain semé d'embûches !

Des réformes ! des réformes ! criait-on au Pape. Comédie ! comédie ! crierons-nous à notre tour. Qui savait donc mieux que Pie IX qu'il y avait des réformes à opérer dans le gouvernement pontifical ? N'en avait-il pas pris lui-même l'initiative en montant sur le trône de saint Pierre ? Oui, c'était une abominable comédie que cette demande de réformes. « Quoi que fasse Pie IX, » avait dit, dès le commencement, un des coryphées de la révolution italienne, « quoi que fasse Pie IX, le peuple romain (le peuple romain ! comme si c'était lui qui s'était révolté contre le Pape !) n'acceptera pas franchement les libertés nouvelles qui lui seront données, ET NE S'EN SERVIRA QUE POUR RENVERSER LE PRINCE QUI AURA CRU POUVOIR LES ACCORDER. »

L'assassinat de Rossi prouva, en effet, que ce n'était pas des réformes que les sociétés secrètes voulaient, mais bien la destruction de la papauté.

En France, dans les régions gouvernementales, on cessa un moment de les demander, ces réformes, quand éclata le coup d'État du 2 décembre. Cela devait être. On ne pouvait guère demander au Pape des libertés nouvelles, quand ces mêmes libertés venaient d'être détruites en France. Remarquons seulement que ce ne fut pas Pie IX qui porta la main sur le régime libéral qu'il avait institué en dehors de toute pression intérieure ou extérieure. Ce furent les démagogues qui, exécutant leur plan prémédité, détrônèrent la liberté sanctifiée par le pontife. Le plus grand de tous leurs crimes, et l'histoire le dira un jour,

c'est d'avoir étouffé dans son germe lal iberté italienne, c'est d'avoir arrêté Pie IX dans la marche résolue où il était entré le premier.

Des réformes! des réformes! mais accordez-nous vous-mêmes une petite réforme en France! accordez-nous la liberté de la presse, par exemple; la presse régie par des lois, et non point soumise au bon plaisir de l'administration. Accordez-nous cette réforme-là, et nous attendrons très-patiemment les autres. Enfin, pour tout dire, accordez en France ce que vous ne cessez de demander au Pape pour les États pontificaux.

Le Sultan vous en avait promis, des réformes, au profit des chrétiens qui gémissent sous son joug. Vous les aviez consacrées dans un traité que la Porte avait signé avec vous. Le gouvernement turc a répondu à ce traité par le massacre des chrétiens de Syrie et des autres chrétiens qui habitent divers points de l'empire ottoman. Le drapeau de la France a été traîné dans la fange, au Liban. Nos consuls ont été publiquement outragés par les Turcs en Syrie; nous vous l'avons dit (1), et vous ne nous avez pas démenti. Aucune de ces ignominies n'a été vengée.

Ne soyez donc pas si sévères pour le Pape qui aime et qui bénit la France, quand vous vous montrez si indulgents pour les mahométans qui la haïssent et qui l'insultent.

Il nous reste à retracer le tableau des événements accomplis depuis la guerre d'Italie, en 1859, jusqu'à ce jour.

(1) *La vérité sur la Syrie et l'expédition française*, librairie Gaume.

CHAPITRE II.

La guerre de 1859 était-elle dans les vœux de la France? Dans quels rangs de la société et de quel côté des monts la paix de Villafranca a-t-elle été impopulaire? Traité de Zurich. La non-intervention. Engagements du gouvernement français envers le Saint-Siége. La Moricière. Entrevue de Chambéry. Dépêche du gouvernement français relative aux projets d'agression des Piémontais dans les États de l'Église. Attitude de la France. Castelfidardo. Les résistances pontificales. Politique de l'Angleterre en Italie. L'occupation de Rome par nos troupes est de l'intérêt du roi de Sardaigne et aussi de l'intérêt de l'empereur des Français.

Nous devons dire tout d'abord que ce ne sont pas des considérations qui feront le fond de ce travail, mais les faits et les citations puisés à bonnes sources. C'est avec le *Moniteur* sous les yeux que nous remplirons notre tâche.

Nous traversons une des crises les plus profondes que les annales humaines aient jamais enregistrées. A

une heure pareille les considérations, les appréciations, les jugements étendus pourraient peut-être ne pas conserver ce calme, cette justice que réclame la froide et impartiale histoire. Il faut que les faits parlent eux-mêmes.

Le cadre dans lequel nous sommes forcé de nous renfermer ne nous permet pas de retracer ni même d'indiquer les triomphes de notre héroïque armée dans la campagne d'Italie, en 1859. Nous ne nous proposons qu'un seul but : l'état actuel de la question romaine, et, je tiens à le redire, avec des faits et des citations qui formeront comme le grand dossier de ce grand procès. Le verdict suprême, c'est Dieu qui le prononcera quand il le voudra, à son jour, à son heure, et non pas nous, qui que nous soyons. Donc, des faits ici, des témoignages irrécusables pris dans les camps les plus opposés.

Rappelons tout d'abord, puisque c'est la guerre d'Italie qui a fait la situation présente, les paroles qu'un membre de la famille impériale, qu'on appelait, sous la république de 1848, *le Prince de la Montagne* (1), a prononcées au sujet de cette guerre.

« On a dit que le pays avait vu avec regret la guerre d'Italie, c'est faux. Je m'inscris en faux contre cette assertion. J'en appelle au témoignage de ceux qui ont vu cette noble nation, le peuple, les ouvriers, les

(1) « Le citoyen Napoléon Bonaparte : Je ne veux pas abuser de notre victoire républicaine, mais, je vous le demande, que faisiez-vous au moment du danger (le 24 février 1848) pour défendre la famille des Bourbons?

« Le citoyen Heeckeren : Quant à vous, *citoyen prince de la Montagne,* je vais vous le dire ce que vous faisiez : vous sollicitiez 150,000 livres de rentes et la pairie. » (Séance de l'Assemblée nationale du 24 octobre 1849, *Moniteur.*)

paysans, les militaires, se précipiter à l'envi au-devant de l'Empereur, le porter presque en triomphe, quand il partit pour l'Italie; et, pour être complétement franc, je dois dire que, s'il y a quelque chose qui n'a pas été populaire, *c'est la paix de Villafranca*, et non la guerre d'Italie (1). »

Nous parlerons tout à l'heure de la paix de Villafranca. Disons auparavant un mot de la prétendue « popularité de la guerre d'Italie. »

Si le prince Napoléon avait voulu être fixé sur ce point, il n'aurait eu qu'à se faire ouvrir certains cartons du ministère de l'intérieur. Il aurait pu y trouver, croyons-nous, des lettres des préfets constatant que la guerre qu'on méditait n'était pas dans le vœu des populations. On s'est demandé, en second lieu, ce que les grands corps de l'État auraient répondu, si on les avait consultés sur la campagne qui allait s'ouvrir, et bien des gens ont douté qu'on eût obtenu une adhésion entière. Il y a des guerres dont les conséquences sont pleines

(1) *Moniteur* du 2 mars 1861 : *Discours du prince Napoléon au Sénat.* On sait l'empressement avec lequel M. Fialin de Persigny, ministre de l'intérieur, envoya à toutes les communes de France ce discours où le pouvoir temporel du pape était violemment attaqué. M. de Persigny, dans une assemblée nombreuse, déclara que ce discours était *un admirable programme de la politique napoléonienne.*

De son côté, l'Empereur complimenta son cousin en ces termes :

« Mon cher Napoléon,

« Quoique je ne sois pas tout à fait d'accord avec toi sur tous les points, je tiens à être le premier à te féliciter des sentiments si noblement patriotiques que tu viens d'exprimer avec tant d'éloquence, et de l'immense succès oratoire que tu as eu au Sénat. »

Ce billet, qui n'a jamais été désavoué, a paru d'abord dans le *Times* et dans l'*Indépendance belge;* puis tous les journaux de France l'ont reproduit.

d'alarmantes incertitudes, et celle de 1859 était de ce nombre. Les paroles adressées le 1er janvier 1859 par Napoléon III à l'ambassadeur d'Autriche, paroles qui apprirent à l'Europe que les rapports de la France avec cette puissance étaient altérés, retentirent comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. « L'alarme fut aussitôt à la Bourse, et partout; l'opinion se prononça contre la guerre avec une énergie et une unanimité peu ordinaires. On refusait d'y croire, parce qu'on la jugeait impossible : on entrevoyait des éventualités terribles (trop justifiées, hélas!), devant lesquelles on aimait à se rappeler que la république de 1848 avait reculé (1). »

Quant à l'ovation du 10 mai 1859, dans la rue de Rivoli et à la gare de Lyon, ceux qui en ont été les témoins impassibles ne s'y sont pas mépris : elle avait un caractère tout particulier. Ceux qui l'avaient faite, cette ovation, n'ont pas applaudi assurément à la paix de Villafranca; car ils comptaient, comme les Italiens eux-mêmes, sur l'exécution entière du programme : « L'Italie libre jusqu'à l'Adriatique. »

Le prince Napoléon, qui tenait la paix de Villafranca pour impopulaire, avait dit, cependant, dans sa conversation avec l'empereur d'Autriche, à Vérone, le 11 juillet 1859, conversation rapportée dans un livre officiel, que « *l'Europe appelait cette paix de tous ses vœux* (2). » Nous lisons aussi ces mots, dans ce même livre : « L'Europe, éblouie du retentissement de nos victoires, verra dans la paix de Villafranca un

(1) Mgr Dupanloup, *De la Souveraineté pontificale*, 3e édition, p. 271.

(2) *La campagne d'Italie en* 1859, par le baron de Bazancourt, appelé par ordre de l'empereur à l'armée d'Italie, 2e partie, p. 251.

de ces actes de grande modération et de haute politique qui augmentent encore la gloire acquise sur les champs de bataille (1). »

Ce qui augmente la gloire acquise sur les champs de bataille ne saurait être impopulaire, ce semble.

L'impopularité de la paix de Villafranca se manifesta, non point de ce côté-ci des monts, mais de l'autre côté.

Le portrait d'Orsini, resté aux vitrines des marchands d'estampes de Turin, depuis le jour de son forfait jusqu'au moment où nos soldats franchirent le mont Cenis, y reparut après la paix de Villafranca, avec ces mots au bas de la lugubre image : « *Martyr de la liberté* (2)*!* »

La révolution italienne nous regardait comme obligés de la servir jusqu'au bout, sous peine des vengeances qui sont à son usage.

Dans sa proclamation, insérée dans le *Moniteur toscan* du 14 juillet 1859, proclamation où figuraient les noms de Ricasoli et de Buoncompagni, le gouvernement provisoire de Florence disait :

« Les nouvelles des événements qui trompent les plus belles espérances remplissent de douleur toutes les âmes. »

La retraite immédiate de M. de Cavour du ministère arriva comme une protestation officielle contre la paix de Villafranca.

Voilà où fut réellement « l'impopularité » de cette paix, et non point en France, où l'on trouvait que cinq

(1) *La Campagne d'Italie en* 1859, p. 374.

(2) Aujourd'hui bon nombre d'Italiens, en Lombardie principalement, portent des chaînes de montre à *la Orsini,* comme on portait, en France, la guillotine en breloque.

cents millions dépensés et le sang répandu de cinquante mille Français étaient un sacrifice assez grand pour les Italiens.

Les motifs qui déterminèrent la paix de Villafranca, l'Empereur les a fait nettement connaître, dans son discours aux grands corps de l'État, à Saint-Cloud, le 19 juillet 1859; il déclara qu'en poursuivant la lutte, « il se serait trouvé en face de l'Europe en armes, prête, soit à disputer nos succès, soit à aggraver nos revers. Il fallait accepter la lutte sur le Rhin comme sur l'Adige; il fallait partout franchement se fortifier du concours de la Révolution. »

Ces derniers mots étaient le corollaire de ceux que l'Empereur avait prononcés, assure-t-on, peu de jours avant l'entrevue de Villafranca : « La Révolution nous déborde ! »

Les préliminaires de Villafranca furent convertis en traité à Zurich, le 10 novembre 1859, « au nom de la Très-sainte Trinité. » MM. de Bourqueney et de Bonneville le signèrent pour la France, et MM. Karoly et Meysenbourg pour l'Autriche. On connaît ce traité : l'empereur François-Joseph cédait la Lombardie à l'empereur Napoléon, qui remettait cette province au roi de Sardaigne. Leurs Majestés s'engageaient à favoriser de tous leurs efforts la création d'une confédération italienne, qu'elles plaçaient sous la présidence honoraire du pape ; la Vénétie, restée à l'Autriche, faisait partie de cette confédération ; les circonscriptions territoriales des États indépendants de l'Italie, qui n'avaient pas été partie dans la guerre, *ne pouvant être changées qu'avec le concours des puissances qui avaient présidé à leur formation et reconnu leur existence*, *les droits du grand-duc de Toscane, du duc*

de Modène et du duc de Parme étaient expressément réservés entre les hautes *parties contractantes* (art. 19).

L'empereur des Français s'était cru si profondément engagé par ce traité, qu'un an après (le 20 octobre 1860), et à la suite des infamies piémontaises, il écrivit au roi de Sardaigne une lettre où il lui disait : « Je suis lié par le traité de Zurich, et je ne saurais, dans le congrès qui va s'ouvrir (il était question en ce moment d'un congrès), me départir de mes engagements : le rôle de la France y est tout tracé. »

Les droits du souverain pontife, reconnus antérieurement par l'Europe, l'étaient de nouveau par le traité de Zurich, puisque, dans ce traité, le Saint-Père était désigné comme le président de la confédération italienne.

Ici une question se présente : la non-intervention. Le prince Napoléon a dit dans son discours que « la non-intervention avait été stipulée. »

Où l'a-t-elle été? La non-intervention existait dans le cinquième paragraphe des propositions que le prince Napoléon porta à l'empereur d'Autriche, à Vérone; mais elle fut formellement écartée par François-Joseph. « L'empereur d'Autriche, » a dit M. de Bazancourt, « ne voulut point accepter la phrase *sauf le recours aux armes.* » Selon lui, c'était un appel indirect à l'insurrection. Le duc de Modène, dit l'empereur, a quelques bataillons de troupes italiennes qui lui sont restés fidèles, et avec lesquels il espère se réintégrer dans son duché. Quant au grand-duc de Toscane, je ne crois pas qu'il soit si loin de s'entendre avec son peuple; *du reste, si la*

confédération italienne s'établit, elle traitera cette question (1). »

Le chroniqueur conclut de ces dernières paroles que « le principe de la non-intervention était ainsi moralement reconnu. »

Mais, ou les mots n'ont pas de sens, ou il résulte précisément le contraire des déclarations de François-Joseph. Cette clause est écartée par lui, et c'est la rédaction amendée de l'empereur d'Autriche qui est signée. Il dit, au mois de juillet 1859, qu'on traitera cette question, si la confédération s'établit; cette confédération était à l'état de projet. Où est-elle aujourd'hui?

Le prince Napoléon savait si bien qu'il n'y avait trace de la non-intervention, ni dans les préliminaires de Villafranca, ni dans le traité de Zurich, qu'il s'est rejeté, pour la trouver, dans des circulaires de MM. Thouvenel et Walewski. Mais des circulaires ministérielles n'ont jamais tenu lieu, que nous sachions, de traités internationaux.

Et ces circulaires mêmes, qui les a violées? Qui est intervenu en Italie, depuis Villafranca et Zurich? N'est-ce pas le Piémont? Ce n'est pas nous qui le disons; ce sont ses amis les Anglais. Écoutez le *Times* : « Des moyens que le sens moral repousse, même quand ils sont matériellement utiles, portent un coup mortel à une cause. Aucune victoire ne mérite d'être mise en balance avec le mépris de soi-même. »

Le *Morning-Herald* : « Si l'invasion piémontaise n'est pas une intervention, c'est qu'alors les mots *non-intervention* signifient permission d'envahir et de pren-

(1) *La campagne d'Italie en* 1859, p. 366 et suiv.

dre les droits, les propriétés et les domaines de ses voisins; c'est que le brigandage n'est pas une intervention; c'est que, la fin justifiant les moyens, il est permis de voler avec impunité et avec gloire. »

Le Piémont a donc violé le principe de la non-intervention, comme il a violé la paix de Villafranca, les décisions de Zurich, comme il avait méconnu la lettre de l'empereur du 20 octobre au roi de Sardaigne. Mais, ici, c'était à l'Empereur, sans doute, à exiger le respect de sa parole. Il lui appartenait aussi de remplir les engagements qu'il avait contractés à la face du pays. Qui ne se souvient de ces paroles?

« Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre, ni *ébranler* le pouvoir du Saint-Père, que nous avons replacé sur son trône (1). »

Et qui ne se rappelle ces autres paroles du ministre de l'instruction publique et des cultes, parlant au nom de l'Empereur? « *L'Empereur y a songé devant Dieu*, et sa sagesse, son énergie et sa loyauté bien connues ne feront défaut ni à la religion ni au pays. Le prince qui a donné à la religion tant de témoignages de déférence et d'attachement, qui a ramené le Saint-Père au Vatican, *veut que le chef suprême de l'Église soit respecté* DANS TOUS SES DROITS DE SOUVERAIN TEMPOREL. Le prince qui a sauvé la France des invasions de l'esprit démagogique ne saurait accepter ni ses doctrines, ni sa domination en Italie. »

Et plus loin : « Ces idées pratiques, généreuses et chrétiennes, tendent à fonder sur des bases solides l'ordre public et le respect des souverainetés dans les États italiens.

(1) Proclamation au peuple français du 3 mai 1859.

« Tels sont les sentiments de Sa Majesté, si souvent révélés par ses actes, et qu'elle vient de confirmer dans le noble manifeste adressé à la nation. *Ils doivent faire naître dans le cœur du clergé français autant de sécurité que de gratitude* (1). »

Ces déclarations étaient foulées aux pieds, alors même que l'Empereur était encore en Italie. Pendant que nos soldats combattaient et mouraient à Magenta, à Solferino, pour la cause italienne, qui n'est pas une cause française, tant s'en faut (les événements l'ont prouvé et le prouvent encore tous les jours), les Piémontais conspiraient contre le pape et se préparaient à le dépouiller. « Il s'accomplit, sous les yeux du saint-père, » lisons-nous dans une note du gouvernement pontifical au gouvernement français, au lendemain de Villafranca (la note porte la date du 12 juillet 1859), « il s'accomplit, sous les yeux du saint-père et de son gouvernement, des faits qui rendent chaque jour plus inqualifiable la conduite du cabinet sarde envers le Saint-Siége, conduite qui démontre clairement qu'il veut enlever au Saint-Siége une partie (on aurait pu dire tout) intégrante de son domaine temporel. Des officiers piémontais introduisent des milliers de fusils pour armer les révoltés et les volontaires, des canons pour accroître le trouble des provinces soulevées, et

(1) « Cette circulaire (celle adressée aux évêques, 4 mai 1859), l'honorable M. Rouland ne l'avait pas prise sous son bonnet de grand maître de l'Université. L'*empereur*, disait le ministre, *y a songé devant Dieu*. Je vous demande un peu si M. Rouland aurait pu inventer un pareil détail! Il est clair comme le jour que cette circulaire a un caractère particulier de haute origine. »

(Extrait du discours de M. le comte de Ségur d'Aguesseau, prononcé devant le Sénat, le 20 février 1862.)

rendre plus audacieux les perturbateurs de l'ordre. »

En présence de telles agressions, le pape devait naturellement pourvoir à sa propre sûreté. Il avait le droit et le devoir d'empêcher, s'il le pouvait, l'exécution de desseins coupables.

Un héros, que le Deux-Décembre avait pris dans son lit, la nuit, et garrotté, jeté dans un cachot, et puis envoyé en exil, n'avait pas hésité, ainsi qu'il l'a dit lui-même, « à reprendre son épée, aux accents de la grande voix qui, du haut du Vatican, avait fait connaître au monde les dangers du patrimoine de saint Pierre. »

La Moricière avait formé une petite armée, non pour attaquer, mais pour défendre au besoin des droits sacrés.

La trahison, aidée de l'Angleterre, cette puissance qui ne cesse de proclamer la non-intervention, et qui intervient toujours quand elle y trouve son profit, la trahison avait ouvert à Garibaldi les portes du royaume des Deux-Siciles.

Le cabinet de Turin avait déclaré, avec sa sincérité accoutumée, qu'il n'était pour rien dans l'invasion des chemises rouges, et il la désavoua à la face du monde.

Il aurait voulu au moins, toujours dans les mêmes sentiments, qui sont les siens, préserver les Marches et l'Ombrie d'une irruption garibaldienne.

Si, par hasard, il se décidait à entrer dans les États de l'Église, ce ne serait que pour y rétablir l'ordre troublé par la révolution, « sans toucher à l'autorité du pape. » Il était même tout prêt « à livrer bataille, s'il le fallait, à la révolution sur le territoire napolitain. »

C'est de cette manière que M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, a expliqué, dans sa circulaire du 24 octobre 1860, l'entrevue du 29 août de la même année, entre l'empereur des Français et MM. Farini et Cialdini, entrevue qu'un sénateur a appelée *les mensonges de Chambéry* (1). Ah! Dieu sait tout ce que l'histoire révélera un jour sur les apprêts du crime de Castelfidardo !

La France, qui se méfiait, semble-t-il, des Piémontais, adressa à Rome, le 10 septembre, une dépêche par laquelle elle défendait à Victor-Emmanuel tout acte agressif dans les États du pape. Voici cette dépêche, que notre ambassadeur à Rome transmit à M. de Courcy, consul de France à Ancône :

« L'Empereur écrit de Marseille au roi de Sardaigne que, si les troupes piémontaises pénètrent sur le territoire pontifical, il sera forcé de s'y opposer. Des ordres sont donnés pour embarquer des troupes à Toulon, et ces renforts vont arriver incessamment. Le gouvernement de l'Empereur ne tolérera pas la coupable agression du gouvernement sarde. Comme vice-consul de France, vous devez régler votre conduite en conséquence. »

Sans nier l'existence de cette dépêche, que M. de Courcy avait notifiée officiellement à M. de la Moricière, à M. de Quatrebarbes, ce qui est constaté par ces deux hommes qu'il faut croire quand ils affirment, M. le duc de Gramont a dit que ces mots « *par la force* » y avaient été ajoutés; mais, en se renfermant même dans les termes reconnus exacts

(1) M. de Ségur d'Aguesseau, séance du Sénat du 20 décembre 1861.

par notre ambassadeur, c'est-à-dire que *l'Empereur ne tolérerait pas l'agression du Piémont*, on peut se demander quel compte le Piémont a encore tenu de cette défense de la France. Mais n'était-ce pas bien naturel que la France s'engageât de nouveau à ne pas souffrir qu'on portât atteinte aux droits du Saint-Siége, quand son chef, ses ministres, avaient déclaré publiquement, avant, pendant et immédiatement après la guerre de 1859, que les États de l'Église resteraient, dans leur intégrité, sous la protection de la France, et quand Napoléon III lui-même en avait donné la solennelle assurance dans une lettre particulière à l'auguste Pie IX? Les paroles suivantes, prononcées dans l'allocution consistoriale du 20 juin 1859, n'indiquent-elles pas l'existence de cette lettre particulière : « Notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'empereur des Français, *nous a déclaré* que les armées françaises qui sont en Italie, non-seulement ne feront rien contre notre pouvoir temporel, mais qu'au *contraire elles le protégeront et le* CONSERVERONT DANS LES ROMAGNES : *Tuebuntur atque servabunt...* »

Le pape était en droit de croire à l'exécution de ces engagements, toujours et dans n'importe quelle circonstance. Le jour même de la remise de la dépêche à M. de Courcy, un journal de Paris, bien renseigné celui-là, disait : « C'est avec douleur que nous voyons le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'engager dans une voie où il ne saurait trouver que des dangers. Cette agression, si elle s'accomplit, le *séparera incontestablement de la politique impériale* : la France, qui protége l'autorité du pape à Rome, ne peut que réprouver des tentatives dont le *but avoué est de le détrôner par un concours armé donné à l'in-*

surrection dans les provinces restées jusqu'à présent fidèles. Dans cette politique d'aventure où le poussent *des excitations étrangères qui ne le soutiendraient pas* (nous reviendrons tout à l'heure sur ces derniers mots), le Piémont serait donc sûr d'*être isolé*. Ce n'est pas en *secondant la révolte* qu'il pourrait dompter la révolution, et il ne la devancerait aujourd'hui que pour être bientôt entraîné par elle. S'il en est temps encore, nous espérons que le Piémont, qui doit tout à la France, ne voudra pas s'affranchir des principes et du respect du droit des gens, qui *peuvent seuls lui conserver notre alliance*. Nous espérons que la loyauté du roi Victor-Emmanuel évitera à son gouvernement une faute qui serait un malheur pour l'Italie (1)».

Cet article presque officiel, signé *Grandguillot*, ne fut pas pris au sérieux à Turin. « Ce n'est pas la première fois, » disait plaisamment la *Gazeta del Popolo*, « que l'ami Grandguillot nous tire les oreilles. »

« En Italie, en effet, on savait, » disait à son tour une correspondance de Turin, « en Italie on savait que la pensée de Paris était dans la brochure *le Pape et le Congrès* (2). »

L'*Opinione*, journal de M. de Cavour, répondait comme il suit aux injonctions de la France :

« Les Italiens n'ont fait jusqu'ici que suivre les conseils pleins d'autorité de l'empereur Napoléon. « *Unissez-vous*, » disait-il, dans sa mémorable proclamation du 8 juin 1859, « *unissez-vous dans une même pensée : la délivrance de votre pays ; organisez-vous militairement, accourez sous les drapeaux de Victor-Emmanuel, qui vous a si noblement ouvert la voie de l'honneur.* » Les

(1) *Le Constitutionnel* du 10 septembre 1860.

(2) *La Presse*, du mois de septembre 1860.

Italiens ont-ils fait autre chose que se réunir, s'organiser militairement sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel? »

C'était logique!

Et que répondit Victor-Emmanuel lui-même à toutes ces injonctions de la France? La main sur la garde de son épée, il dit aux maires qui vinrent lui offrir *leur argent et leurs bras :* VIVA DIO! ANDREMO AL FUNDO! (Vive Dieu! nous irons jusqu'au fond!)

Ah! prenez garde que ce « fond » ne soit pas le fond d'un abîme!

L'agression piémontaise contre le pape était résolue avant même l'entrevue de Chambéry; et les conversations qui purent avoir lieu entre l'empereur des Français et MM. Farini et Cialdini, ne changèrent point les résolutions du cabinet de Turin. Il ne fallait qu'un prétexte. Le citoyen Masi, ancien secrétaire de Bonaparte, prince de Canino, à la Constituante romaine en 1848, pénètre sur le territoire pontifical à la tête d'une bande d'insurgés (1). Il y excite des troubles. *Naturellement* des députations vont supplier le roi *galant homme* d'y venir rétablir l'ordre; et, *fidèles à leur parole donnée à Chambéry, quelques jours auparavant,* les Piémontais entrent dans les États de l'Église, avant même d'avoir signifié au pape de licencier son armée. M. de Cavour adressa sa sommation au gouvernement romain.

Le ministre de la guerre, Fanti, appela les volontaires pontificaux « des bandes étrangères sans patrie et sans toit; » et Cialdini (Cialdini!) disait à ses sol-

(1) Rapport du général de La Moricière sur la campagne militaire dans l'Ombrie et dans les Marches.

dats : « Je vous conduis contre une bande d'ivrognes étrangers, que la soif de l'or et le désir du pillage ont conduits dans le pays ! »

La boue cherchait à salir le diamant !

Le gouvernement pontifical daigna répondre à l'insolent manifeste piémontais. Il protesta contre les injures dirigées sur des hommes de cœur qui avaient voué leur vie à la cause du pape. Il rappela qu'il appartenait à Pie IX, aussi bien qu'à tout autre souverain, d'avoir à son service des troupes étrangères. L'impudence piémontaise alla jusqu'à sommer La Moricière d'évacuer les Marches et l'Ombrie.

On sait la fière réponse du noble général à cette sommation.

Les devanciers des Piémontais en Italie, les Lombards, étaient connus, au huitième siècle, pour leur perfidie, leur audace, leurs mensonges, leurs tentatives sacriléges contre les domaines de l'Église romaine ; les Franks, à la tête desquels se montrèrent successivement Pépin le Bref et Charlemagne, se mirent en travers, et firent si bien qu'il n'y eut plus de royaume lombard et que le pape, de sujet qu'il était, devint roi. Les Piémontais, ces contrebandiers de la révolution, plus coupables que les Lombards, et ayant les mêmes desseins que ces anciens barbares, n'ont rencontré que des « complaisances successives, » comme l'a dit un sénateur (2). Et un autre sénateur a pu dire ceci :

(1) Les Piémontais n'ont-ils pas en ce moment (mai 1862) à leur service une légion hongroise occupée à répandre le sang italien, dans le royaume de Naples en armes, pour repousser l'étranger venu de Turin ?

(2) M. de Ségur d'Aguesseau, séance du Sénat du 20 décembre 1861.

« D'où vient cette étrange chose que de deux politiques en présence, la politique qui est perpétuellement en échec est celle du plus puissant, et que rien ne semble pouvoir arrêter l'autre dans sa témérité? D'où vient cette perpétuelle soumission à un fait que l'on blâme pendant toutes ses phases, et qui n'a d'autre mérite, aux yeux du gouvernement (français), que d'être un fait? Cela est inconcevable! et j'oserai dire irritant, lorsqu'on sait ce que peut la France contre un fait qui lui déplaît (1). »

Il entrait dans les combinaisons piémontaises de ne pas laisser pénétrer Garibaldi dans les Marches et l'Ombrie alors que La Moricière y était, parce que Garibaldi y aurait été anéanti.

Qu'on ne dise pas que c'était avec la pensée de donner trop de force à la révolution, en cas de succès des garibaldiens, que M. de Cavour avait pris les devants dans les États de l'Église, car ce serait un mensonge de plus; le gouvernement du Piémont n'avait-il

(1) M. le baron Brenier, dans sa brochure *De la France à propos de l'Italie*, Paris, 1862.

On peut se souvenir des préoccupations qui régnaient en France au mois d'avril 1862, au sujet de l'attitude que prendrait notre gouvernement dans le voyage significatif de Victor-Emmanuel à Naples à cette époque. Notre flotte irait-elle lui faire cortége? Les uns disaient oui, les autres disaient non. Puis voilà qu'on apprend tout à coup que nos vaisseaux sont mouillés dans la baie napolitaine, fêtant Victor-Emmanuel par la voix de ses canons. Le *Moniteur* attribua l'entrée de notre escadre dans ce port au brouillard, qui lui avait fait faire fausse route. L'*Opinione* de Turin, du 6 mai 1862, disait, à ce propos : « Le *Moniteur* donne à entendre que c'est uniquement la faute du brouillard si la flotte française est arrivée à Naples en même temps que le roi. Le gouvernement français ressemble à ces bourrus bienfaisants qui, après avoir fait une bonne action, refusent de s'en attribuer le mérite. Quoi qu'il en soit, l'Italie ne lui en est pas moins reconnaissante. »

pas dû jusque-là ses honteux succès à la révolution?

Le cabinet de Turin ne voulut pas que Garibaldi se mesurât avec La Moricière, parce qu'une défaite du chef des flibustiers aurait porté une atteinte trop grave à la politique de Turin.

Il parut plus sûr à cette politique de lancer contre une poignée d'hommes qui ne pouvaient que mourir, une armée régulière de cinquante mille soldats.

Le guet-apens de Castelfidardo s'accomplit (1) (18 septembre 1860), et le bombardement d'Ancône commença « sans autre droit que celui des pirates, » a dit M. de Quatrebarbes, dans sa lettre au rédacteur *del Piceno*.

Les Piémontais tirèrent sur Ancône pendant onze heures consécutives, après que la ville assiégée eut cessé son feu, arboré le drapeau blanc et envoyé des parlementaires à l'ennemi (2).

Les iniquités piémontaises avaient paru si révoltantes au gouvernement français lui-même que, quatre jours avant Castelfidardo, le *Moniteur* publia la note suivante :

« En présence des faits qui viennent de s'accomplir en Italie, l'Empereur décide que son ministre quittera immédiatement Turin. Un secrétaire reste chargé des affaires de la légation de France. »

Le 30 septembre, le *Moniteur* disait encore :

(1) Nous ne citons aucun des noms des héros qui moururent ou de ceux qui survécurent à la journée de Castelfidardo, parce que la place nous manque ici pour les citer tous; en n'en citant que quelques-uns nous nous montrerions injuste envers les autres, car tous ont bien mérité de la religion et de la France!

(2) Voir à ce sujet une lettre de M. de Quatrebarbes, dans le livre de M. Eugène Veuillot intitulé : *le Piémont dans les États de l'Église*, p. 245.

« Il ne saurait appartenir qu'aux grandes puissances réunies en congrès de prononcer sur les questions posées en Italie par les événements, mais jusque-là le gouvernement de l'Empereur continuera à remplir, conformément à la mission qu'il s'est donnée, les devoirs que lui imposent ses sympathies pour le saint-père, et la présence de notre drapeau dans la capitale de la catholicité. »

Le 1er mars 1860, dans le discours d'ouverture de la session législative, l'Empereur infligeait un blâme public au Piémont :

« Je n'ai pas hésité à déclarer au roi de Sardaigne, disait-il, que, tout en lui laissant l'entière liberté de ses actes, *je ne pourrais pas le suivre dans une politique qui avait le tort* de paraître, aux yeux de l'Europe, *vouloir absorber tous les États de l'Italie*, et qui menaçait de nouvelles conflagrations. »

Et maintenant que le Piémont a « absorbé à peu près tous les États de l'Italie », on déclare qu'il n'est plus possible de restaurer le passé (1), et l'on reconnaît Victor-Emmanuel roi d'Italie !

Ce qu'il y a de plus triste dans ces tristes affaires, c'est que c'est sous les yeux de notre garnison, à Rome, que les Piémontais ont accompli leurs desseins prémédités. « Il y eut là une offense grave pour notre drapeau, a-t-on pu dire en plein sénat. Si je faisais appel, parmi mes collègues, à un général, à un maréchal, il se lèverait pour me donner son approbation. Il y a eu envahissement d'un territoire *garanti par nous*, et cet abus s'est accompli à la

(1) Voir à ce sujet, dans le *Livre Jaune*, la circulaire de M. Thouvenel du 11 janvier 1862.

face du drapeau français, qui *garantit l'inviolabilité des États du Saint-Siége.* Eh bien ! c'est là, à mes yeux, une question d'honneur, et quand l'honneur est engagé, il en est des États comme des individus, il faut une réparation. Tant qu'elle ne vous sera pas donnée, ne cherchez pas ailleurs la cause du malaise que vous éprouvez. Le malaise est en vous, et vous l'éprouvez, parce que vous n'êtes pas content de vous (1). »

Il appartenait à l'auguste victime du mensonge et de la violence de juger de pareils actes.

On avait demandé au saint-père d'abandonner ses droits sur ses domaines envahis.

« Dans leur audace, disait le pontife, ils vont (les spoliateurs) jusqu'à vouloir que le siége apostolique qui fut, qui sera toujours, le rempart de la vérité et de la justice, sanctionne le principe qu'une chose injustement et violemment dérobée peut être tranquillement et honnêtement possédée et détenue par l'agresseur inique, et que l'on rétablisse ce principe faux, savoir : que l'injustice heureuse ne porte aucun préjudice à la sainteté du droit ; une telle prétention est contraire à ces solennelles expressions par lesquelles il a été déclaré, dans le grand et illustre sénat (le sénat français), *que le pontife romain est surtout le représentant de la force morale dans la société humaine.* Il en résulte qu'il ne saurait, en aucune façon, souscrire à cette spoliation de Vandales sans violer la base de la discipline morale dont il est connu pour être le premier symbole et la première image (2). »

(1) M. le comte de Ségur d'Aguesseau, séance du Sénat du 20 février 1862.

(2) Allocution du 17 mars 1861.

Une des choses qui étonnent le plus dans tout ce qui se passe aujourd'hui, c'est la persévérance avec laquelle on demande au saint-père d'entrer en accommodement avec le Piémont. Pourquoi toutes ces demandes, puisque l'on sait d'avance qu'elles seront repoussées? « J'ai été plus affligé que SURPRIS, » disait M. le marquis de Lavalette en transmettant à M. Thouvenel, dans sa dépêche du 18 janvier 1862, la réponse du gouvernement pontifical, réponse que le monde connaît; « j'ai été plus affligé que SURPRIS lorsque le cardinal secrétaire d'État n'a cru pouvoir me répondre que par la fin de non-recevoir la plus absolue (1). »

(1) La dépêche ministérielle n'avait pas rapporté tout entière la réponse du cardinal Antonelli à M. de Lavalette. Elle a été complétée au Sénat, 20 février 1862, par son Éminence le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. Voici le complément de cette réponse :

Le cardinal Antonelli a dit à l'ambassadeur :

« Le Piémont qui veut garantir notre liberté, qu'a-t-il fait de celle de l'archevêque de Naples, le cardinal Riario Sforza, qui n'est connu que par ses bienfaits et qui n'a contre lui que son nom? Le cardinal a été obligé de quitter son siége. Il est maintenant à Rome. Mais le cardinal De Angelis, archevêque de Fermo, ce prélat si distingué qui a rempli avec éclat la nonciature de Suisse, qui est un des membres principaux du sacré collége... où est-il maintenant? Il est à Turin, en quelque sorte en chartre privée, il ne peut pas sortir de la ville. Et tant d'évêques, soit des Marches, soit des Etats napolitains qui sont privés de leur liberté, tant d'ecclésiastiques qui sont poursuivis, traqués, traités d'une manière indigne!... Voilà la liberté que le Piémont jusqu'ici nous a faite. Et vous voulez que ce soit sur ces données-là que nous allions, nous, confier notre liberté et notre indépendance au Piémont! Nous n'en sommes pas réduits à l'état de purs esprits. Nous ne vivons pas en ce monde sans des moyens matériellement nécessaires. Le Piémont, en s'emparant des biens ecclésiastiques, a promis des indemnités, un secours pour vivre et sans doute pour vivre honorablement, conformément à notre position. Que donne-t-il aux religieuses cloîtrées de Fano? Sept sols par jour. Comment voulez-vous qu'elles vivent? »

Rétablissons les faits :

Une guerre éclate entre la France, à laquelle s'est uni le Piémont, et l'Autriche, et cette guerre a pour théâtre l'Italie.

Un des souverains de ce pays, Pie IX, déclare vouloir rester neutre dans ce conflit, et toutes les parties belligérantes acceptent cette neutralité (1).

Malgré cela, une de ces parties, le Piémont, entre avec une armée dans les États du souverain neutre, et s'en empare.

Puis, on vient dire à Pie IX, roi neutre :

« Voyons, entendons-nous, traitons ! Mais nous vous avertissons, auparavant, qu'il n'est plus possible de revenir sur le passé : vos États envahis sont perdus et bien perdus pour vous.

« Cherchons maintenant un mode d'arrangement. Nous voulons vous réconcilier avec l'Italie. »

Mais ne serait-il pas plus simple, pourrait-on répondre à ceux qui tiennent ce langage, ne serait-il pas plus simple de vous réconcilier vous-mêmes, et tout d'abord, avec les traités que vous avez signés (2) ?

(1) « L'Empereur a formellement reconnu la neutralité du saint-père. Il suffit de rappeler cette déclaration pour mettre l'opinion publique à même de juger *combien sont répréhensibles les insinuations qui tendent à faire croire que la France cherche à ébranler l'autorité politique du saint-père, qu'elle a relevée il y a dix ans, et qui est encore sous la garde respectueuse de ses armes.* (Note envoyée par le ministère de l'intérieur à l'*Ami de la religion*, le 18 juin 1859, et que ce journal a publiée à cette date.)

(2) « Chose singulière ! » a dit le *Ost-Deutsch-Post* du 29 janvier 1862, en parlant du discours impérial du 27 du même mois et de la même année, « chose singulière ! l'auguste orateur semble avoir oublié que la reconnaissance du royaume d'Italie est en contradiction formelle avec le traité de Zurich signé par la France.

On sait que le pape ne pourrait pas, sans se déshonorer, accepter les iniquités du Piémont, et on l'obsède toujours par les mêmes demandes (1) !

Franchement, y a-t-il là de la bonne foi, de la loyauté? Et ne s'expose-t-on pas à laisser croire qu'on fait au pape toutes ces demandes, précisément parce que l'on sait qu'il ne peut pas les accorder ?

« Le pape remplit un devoir en refusant avec persistance. S'il agissait autrement, il serait condamné par la postérité et par le sentiment d'honneur... Écartons le prince spirituel, ne songeons qu'au prince temporel. Eh bien! quel prince temporel se résignerait à une pareille abdication? aux temps les plus funestes de l'histoire, quel souverain détrôné, trahi par les événements, Stuart, Bourbon ou Napoléon, n'eût pas répondu, non-seulement par le *non possumus*, mais encore par un *nous ne voulons pas* (2)! »

« La morale politique, a dit César Balbo, en traitant, il y a treize ans, cette même question romaine du haut de la tribune de Turin, la morale politique ne diffère pas de la morale privée. Dans la vie privée, les meilleurs, les plus vertueux, les plus sages, et, en

(1) Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du commencement de mars de 1862, en parlant de l'adresse du Sénat où il est question des « refus extrêmes » du saint-père, faisait l'observation suivante, qui a bien son prix :

« Il y a entre la manière de voir du pape et celle de M. Troplong, rédacteur de l'adresse, cette différence radicale, que le souverain pontife se place au point de vue de ce qu'il considère comme son devoir et comme son droit, tandis que M. le premier président se place à celui *des convenances politiques de la France*. »

(2) Discours de M. Guyard-Delalain au Corps législatif, séance du 7 mars 1862.

définitive, les plus heureux défenseurs de leur propre cause, *sont ceux qui tiennent compte des raisons d'autrui.* »

Ne serait-il donc pas équitable de tenir compte des raisons du pape, du pape que, dans son adresse de 1861, le Sénat appelait si justement « la plus grande force morale de l'humanité? » N'a-t-il pas une position particulière qui lui impose des devoirs particuliers? et n'aurait-il prononcé que de vaines paroles, Napoléon, quand il disait qu'il « fallait traiter avec le pape comme on traiterait avec un souverain qui serait à la tête d'une armée de deux cent mille hommes? » Apparemment, puisqu'en 1809 il raya d'un trait de plume la souveraineté territoriale du Saint-Siége, qu'il fit prendre par ses gendarmes Pie VII dans sa chambre pour le faire conduire en exil.

On oppose aux refus actuels de Pie IX les concessions faites en 1797 par Pie VI. Y a-t-il là une situation identique? Pas le moins du monde. Pie VI était en guerre, non par sa faute, certes, mais enfin il était en guerre avec la République française. Son armée est défaite, et le souverain des États romains, se voyant contraint de traiter avec son vainqueur, lui abandonne une portion de son territoire Ce n'est là qu'un de ces faits de guerre dont les pages de l'histoire sont remplies. Or, dans la situation où se trouve Pie IX, l'invasion de ses États n'est et ne peut être qu'un brigandage. Mais qui donc est juge ici, sinon Pie IX lui-même? Pie VI avait jugé, en 1797, qu'il pouvait, sous le coup de la violence, souscrire à une convention qui lui enlevait une portion de ses États; aujourd'hui, Pie IX juge qu'il serait préjudiciable, non-seulement à l'Église, mais aussi aux lois éter-

nelles de la justice, au *bon gouvernement des affaires humaines*, de sanctionner des actes iniques.

Le saint-père a dit lui-même, à propos du traité de Tolentino qu'on invoquait pour amener le pape à des concessions moralement impossibles : « Le Saint-Siége n'avait alors devant lui que la violence d'un fait matériel ; mais aujourd'hui il lutte contre un principe détestable, qu'on veut faire prévaloir contre lui. Or, la force matérielle n'est qu'un fait de sa nature ; elle est limitée, et ne se fait sentir que dans le cercle d'une action restreinte, qu'elle ne peut outre-passer ; mais il en est toujours autrement des principes. De leur nature, ils sont universels, et vont à tout : leur fécondité est inépuisable. Ils ne s'arrêtent jamais au point où on voudrait limiter leur action ; mais ils demandent à être appliqués à tout le reste (1). »

Qu'a-t-on imaginé au milieu de la situation qu'on a faite à Pie IX ? On a dit, par toute la terre, que si la question romaine ne recevait pas une solution satisfaisante pour tous, c'est que le pape ne le voulait pas, et que c'était son « inflexibilité qui perdait tout ! »

L'inflexibilité est un reproche que ne sauraient encourir bien des gens qui l'adressent au saint-père ; ce n'est pas à l'acier qu'ils pourraient être comparés, mais à la cire. Soit *par privilége d'âge*, comme on l'a dit, soit par d'autres motifs moins avouables, ils se sont parés, caméléons politiques, de toutes les couleurs possibles. Chaque gouvernement nouveau, arrivant avec une politique nouvelle, a pu compter, pendant qu'il était debout, bien entendu, sur leur dé-

(1) Réponse de la cour de Rome à la circulaire de M. Thouvenel, relative à l'encyclique du pape du 19 janvier 1860.

vouement soldé. Revenus au faîte des grandeurs lucratives, ils ont trouvé gênantes les résistances pontificales, et ils les ont blâmées. Plus de complaisance les aurait mieux arrangés. L'inflexibilité du pape les préoccupe. Que peuvent-ils donc craindre du côté de Rome? « *La Providence n'a-t-elle pas passé à l'ordre du jour sur tous les traités, sur toutes les prières, qui n'étaient que des pétitions en faveur du Saint-Siége* (1)! »

La Providence! Ah! ne soyez pas si pressé de la juger, car vous ne connaissez pas son dernier mot sur toutes les infamies dont nous sommes les témoins!

Disons maintenant un mot de la politique anglaise en Italie, et aussi de l'éventualité du départ forcé du pape de la capitale du monde chrétien.

On a vu, dans les pages qui précèdent, un journal du gouvernement français (*le Constitutionnel*) exhorter le Piémont à ne pas obéir aux excitations étrangères qui ne le soutiendraient pas les armes à la main. D'où venaient ces excitations? De l'Angleterre, évidemment. Déjà elle avait préparé et favorisé le débarquement de Garibaldi à Marsalla. Sous prétexte d'exercice pour ses artilleurs, l'Angleterre appuyait les chemises rouges sur cette plage. Un membre des communes a pu prononcer ces paroles en plein parlement : « La politique de l'Angleterre a servi de drapeau à la révolution italienne. Elle lui a donné son appui moral. Sa flotte stationnait dans la baie de Naples pour favoriser le débarquement des garibaldiens (2). » Dans cette même séance, lord Palmerston s'est glorifié d'avoir accordé et d'accorder encore

(1) Discours de M. Dupin aîné au Sénat, séance du 29 mars 1861.
(2) Discours de sir G. Bower, séance du 11 avril 1862.

son appui moral à la révolution italienne. Les Anglais appellent ces prouesses-là, avec leur morgue souveraine, *leurs victoires de Magenta et de Solferino* (1).

S'il ne fallait qu'une seule preuve pour démontrer tout ce qu'il y aurait de préjudiciable et pour le catholicisme et pour les intérêts de la France dans l'unité de l'Italie, dans une Prusse méridionale de vingt-cinq millions d'habitants, on la trouverait dans le désir violent de l'Angleterre de voir se réaliser ce rêve. Un Italien, ennemi déclaré et persévérant de la France, Garibaldi, a écrit ces lignes significatives à M. Parker, armateur à Liverpool, en lui demandant des canonnières anglaises : « Je vous remercie de vos bons souhaits, et je vous assure que je ressens vivement la sympathie que l'Angleterre manifeste pour notre cause. Elle doit se rappeler qu'elle n'a point d'alliés sincères, si ce n'est parmi les peuples libres, et il y en a si peu sur le continent! Une *Italie libre et unie remplacerait cette lacune :* ELLE DEVIENDRAIT UN DES PLUS GRANDS OBSTACLES AUX PROJETS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS (2). »

Cela est on ne peut plus clair! L'Angleterre ne fait pas de la politique au jour le jour, mais de la poli-

(1) Voir le *Times* du 25 avril 1862. Comme les Anglais poursuivent non une politique de principe, mais une politique d'intérêt, il leur importe peu de se déjuger. Voici ce qu'écrivait lord Palmerston à lord Posonby en 1847 : « *L'intégrité des États romains doit être considérée comme l'élément essentiel de l'indépendance de la Péninsule.* » Au début de la guerre de 1859, lord Palmerston avait déclaré publiquement que l'Angleterre ne permettrait pas que l'on portât atteinte aux traités de 1815! Ces traités ont été pourtant déchirés en ce qui concerne l'Italie, et l'Angleterre y ayant trouvé, toute réflexion faite, son intérêt, a reconnu que cela était bien fait!

(2) Voir cette lettre dans le *Morning-Herald* du 9 juillet 1860.

tique à longue vue, et cette politique a toujours été, est et sera toujours dirigée contre la France. Comment se peut-il donc qu'il se trouve parmi nous des hommes, des Français, qui demandent l'unité de l'Italie? Comment ne sentent-ils pas que ce serait une chose effroyable pour notre France, d'avoir à ses portes, dans les éventualités de l'avenir, soixante-dix lieues de frontières à défendre contre une entreprise de vingt-cinq millions d'habitants, pouvant mettre sur pied, au besoin, une armée de quatre cent mille hommes, *alliés sincères*, comme l'a dit Garibaldi, des Anglais, ces éternels ennemis de la France?

Chacune des paroles de l'Angleterre est un enseignement dans les questions qui s'agitent en Italie. Le *Morning-Chronicle* du 22 octobre 1861 disait : « Ou Rome doit triompher et replonger la France dans les ténèbres du moyen âge (les ténèbres du moyen âge au dix-neuvième siècle, comme c'est bien trouvé!), ou le *plan de Napoléon III pour le renversement complet de la papauté doit être réalisé.* »

Quel est ce plan? les Anglais le connaissent-ils? Leur violent désir du *renversement de la papauté* met dans leurs cervelles des combinaisons qui ne peuvent pas exister, car elles seraient antifrançaises. Comment admettre, en effet, que dans l'état actuel de l'Europe et de l'Italie, la France pût songer à retirer ses troupes de Rome? L'Autriche est en Vénétie; l'Angleterre est matériellement à Malte et moralement en Italie avec la révolution, son auxiliaire contre le catholicisme; ne faut-il donc pas, dès lors, que la France soit quelque part dans la Péninsule? Elle est à Rome, et elle y restera. C'est son intérêt.

« Les plans contre la papauté! » Ils peuvent venir

de l'enfer; mais est-ce à l'enfer ou à la papauté que Dieu a promis le triomphe?

C'est aussi l'intérêt de Victor-Emmanuel et de sa dynastie, que nous restions à Rome. En Piémont, cette dynastie est solidement assise. Malgré les récentes et coupables agressions du gouvernement de Turin contre le Saint-Siége, la masse des populations est catholique et dévouée à la maison de Savoie. Ce n'est pas au sein des populations alpestres que le *mazzinisme* a le plus exercé ses ravages; c'est sur d'autres points de la Péninsule. Oui, le trône de Victor-Emmanuel est aimé et respecté en Piémont; il y est bien placé. Supposez que ce trône soit transporté à Rome, croyez-vous qu'il y sera environné du même respect qu'à Turin? Qnel hommage lui rendraient-ils, ces hommes qui, dans leurs sociétés secrètes, ont fait le serment d'assassiner les rois?

Ne l'ont-ils pas dit eux-mêmes? N'ont-ils pas dit que les mots : *unité de l'Italie et Victor-Emmanuel, roi*, n'étaient que des mots de passe, qu'un programme arrêté dans leurs conciliabules? Est-ce que les révolutionnaires italiens sont royalistes? Est-ce que Garibaldi, l'ami du *galant homme*, n'a pas déclaré lui-même, dans sa tournée en Lombardie, au mois de mars 1862, qu'il était *républicain jusqu'au fond de ses entrailles?* Est-ce que l'association émancipatrice qui siége à Gênes, et dont le général des chemises rouges est le président, n'a pas décerné à Mazzini, à ce Mazzini condamné à mort pour tentative d'assassinat contre le roi Charles-Albert, le titre de « premier citoyen de l'Italie? »

Il ne s'agit pas plus de rois que de christianisme dans la révolution italienne, personnifiée dans Giu-

seppe Mazzini; il s'agit du « peuple, du sens collectif, du peuple qui a la puissance d'intuition, et qui sait que les grandes insurrections peuvent seules résoudre le problème politique, élever l'édifice à l'abri duquel les générations trouveront pendant plusieurs siècles un repos tranquille et fécond. » Il s'agit « *du cri de la multitude réunie en un enthousiasme d'affection pour révéler au philosophe* politique plus *de choses que ne sauraient le faire dix ans d'études au sein du morne repos du cabinet* (1). »

Et puis, que deviendrait Rome privée de son pape? Elle deviendrait ce qu'elle devint en 1848, après l'exil de Pie IX à Gaëte : le repaire des révolutionnaires de l'Italie et de l'Europe. Quels soutiens aurait Victor-Emmanuel dans ces éternels ennemis de l'ordre social! Écoutez donc ce qu'ils disent dans leurs journaux : « Victor-Emmanuel, roi d'Italie, n'est et ne peut être *qu'un roi révolutionnaire* (2). » Marche! marche! lui criera-t-on, « ou cède-nous la place! »

Oui, certes, il est de l'intérêt de Victor-Emmanuel que nos troupes restent à Rome, afin que leur présence dans cette ville l'empêche d'accomplir une dernière folie ou un dernier crime, qui serait le commencement de la ruine de sa maison.

Je disais que c'était aussi de l'intérêt de la France que nos troupes restent à Rome. Les faits sont des faits; il n'est donné à aucune puissance humaine de les nier, encore moins de s'y soustraire; quoi qu'on pût faire et quoi qu'on pût dire, le fait par lequel le

(1) Article de Mazzini dans l'*Italia del Popolo* du mois d'octobre 1849.

(2) *El Popolo d'Italia* du 4 mai 1860.

pape se verrait forcé de quitter Rome retomberait de son poids écrasant sur le gouvernement français ; et, certes, ce ne serait pas en France que le saint-père, dans la situation présente des choses, viendrait chercher un refuge ! Où irait-il ? Nous n'en savons rien. Mais l'État catholique qui aurait l'insigne honneur de recevoir le pape acquerrait, par ce fait, une prépondérance morale humiliante pour les autres États, pour la France surtout.

Un orateur anglais a développé cette thèse avec une inexorable logique. On a dit qu'il fallait se mettre en garde contre une opinion de cette nature venant d'une source britannique, parce que c'étaient là bien plutôt des luttes de tribune, une question ministérielle, qu'une volonté fortement arrêtée de combattre des projets de destruction de la souveraineté pontificale ; nous ne savons pas jusqu'à quel point il peut être permis de mettre en suspicion des vues, des idées politiques hautement exprimées par un homme d'une irréprochable honorabilité ; mais, enfin, cet homme a été l'organe éloquent d'une pensée vraie, et, à ce titre, nous nous emparons de ses paroles.

« Supposons, » a dit M. d'Israëli dans la chambre des communes, le 10 mai 1862, « supposons que le pape doive quitter Rome demain et s'établir d'une manière permanente à Séville ou à Avignon, ou dans une des grandes cités du Danube, vous pouvez être assurés que le chef de la puissance catholique romaine, dans les domaines duquel il aura préféré s'établir d'une manière permanente, ne s'inquiéterait pas de maintenir à tout prix son indépendance ; au contraire, cette puissance accepterait avec empressement l'accroissement d'influence et d'autorité que lui donnerait la résidence



permanente du pape dans ses domaines. Cela ne ferait pas l'affaire d'une puissance protestante, spécialement d'une puissance protestante qui a plusieurs millions de catholiques romains. Nous verrions avec une grande jalousie le pape faire sa résidence dans les domaines d'un État catholique romain, parce que nous savons que si, comme prince temporel, il n'est pas plus puissant que tout autre petit duc italien, comme prince spirituel, il exerce un grand pouvoir dans tous les pays, et que, dans tous les pays, il est représenté par un corps intellectuel organisé. Ce fut cette considération qui décida les grands hommes d'État de l'Europe, et, parmi nous, lord Grey, lord Liverpool, M. Canning, lord Wellesley, qui n'étaient pas des *bigots*, je suppose, à sanctionner la restauration du pape en 1815. Il y a une autre difficulté : l'empereur des Français sait fort bien que si la question romaine était arrangée de la façon clandestine que quelques personnes semblent attendre et désirer, et que si le pape était demain fugitif, exilé ou prisonnier, celui qui gouvernerait la France, quels que fussent son nom, sa famille ou sa dynastie, ne pourrait considérer cet événement avec indifférence, peut-être même avec impunité. Toute puissance européenne, qu'elle soit catholique ou protestante, doit considérer que si le pape sort de Rome, et qu'il en soit expulsé par la force, un sentiment d'inquiétude, un sentiment très-dangereux se répandra dans tous les pays de l'Europe. Les hommes d'État, qu'ils soient catholiques ou protestants, ne peuvent être indifférents à la possibilité d'une pareille éventualité, et, certainement, celui d'entre eux qui éprouverait le plus d'inquiétude à cette occasion, celui qui se trouverait le plus direc-

tement en butte aux plus grandes difficultés, serait le chef de l'État en France. Je tiens que l'occupation de Rome a été, de la part de Napoléon III, non un acte d'ambition, mais un acte de DÉFENSE PERSONNELLE. »

Que les politiques qui pensent que tout serait fini, une fois le pape détrôné, méditent les paroles de l'orateur anglais. Croire que le pape puisse tomber sans que sa chute ébranle l'Europe et le monde, c'est prendre ses propres rêves pour des réalités.

Ainsi tous les intérêts possibles dans le monde et en Europe demandent que le pape reste à Rome, et qu'il y reste comme pontife-roi.

CHAPITRE III.

Idées des gouvernements piémontais et français au sujet de Rome, capitale de l'Italie. Un mot sur la confédération italienne. Que les attaques contre le Saint-Siége n'étaient pas dans les traditions de la maison de Savoie. Souvenirs d'histoire en ce qui touche la famille Bonaparte, au sujet du Saint-Siége. Les souverains de l'Europe en face du calvaire où la révolution a placé Pie IX.

Le gouvernement français avait repoussé, comme trop radicales et même impraticables, des propositions piémontaises faites en 1861. Ces propositions, signées Ricasoli, voulaient faire au pape, à Rome même, *une position indépendante.* Pour cela, on lui offrait toutes sortes de garanties, excepté celle qui pouvait lui assurer le libre exercice de sa mission : je veux dire la souveraineté territoriale. Que voulait, et que peut vouloir encore le gouvernement français, puisqu'il rejetait les propositions piémontaises de 1861? Comme il a déclaré que la « restauration du passé, c'est-à-dire la restitution des États envahis, n'était pas possible, » il ne

peut s'agir, dans sa pensée, que de laisser au pape ce qu'il possède encore : Rome et ses environs.

Mais ici encore il n'est pas aisé de saisir la véritable pensée du gouvernement francais. D'une part, il dit qu'il ne « croit pas utile de discuter le système en vertu duquel les États du pape et la ville de Rome constitueraient, pour ainsi dire, une propriété de main-morte affectée à la catholicité tout entière, et placée, *en vertu d'un droit qui n'existe nulle part, au-dessus des lois qui régissent les autres souverainetés* (1) ; » d'autre part, le gouvernement français dit que « c'est en vertu d'un principe supérieur qu'il *viole* MOMENTANÉMENT le droit incontestable qu'ont les Romains de s'appartenir (2). »

Un antagonisme passablement burlesque, du reste, existe entre le mazzinisme, d'une part, et le gouvernement piémontais de l'autre. Celui-ci trouve bon que le mazzinisme lui *annexe* des provinces par les moyens que l'on sait; mais il n'entend pas lui céder la direction des affaires. Le mazzinisme s'irrite, à la fin, et dit au gouvernement piémontais, à l'occasion de la tentative insensée de Brescia, qui a paru inopportune au cabinet du Turin : « Si les hommes du

(1) Note de M. Thouvenel aux gouvernements d'Espagne et d'Autriche.

(2) M. Billault, séance du Corps législatif du 12 mars 1862. Le droit des peuples de s'appartenir est une théorie, non une pratique. Si c'est un droit pour les Romains, il devrait, ce semble, l'être aussi pour les Maltais, pour les Irlandais, pour les Ioniens que l'Angleterre tient sous ses serres mortelles; pour les maronites et pour les chrétiens de Candie, de l'Épire, de la Thessalie et de la Macédoine que les Turcs assassinent et oppriment; et pour les Polonais que les Russes dévorent. Est-ce que l'Europe reconnaît à ces peuples le droit de s'appartenir eux-mêmes?

gouvernement (piémontais), non contents de ne pas avoir fait leur devoir, veulent nous empêcher de faire le nôtre, nous tâcherons d'en conquérir la liberté par *tous les moyens possibles :* s'ils violent le droit des associations publiques tendant à délivrer Rome et Venise, *nous reformerons nos sociétés secrètes, nous conspirerons.* (Qui ne conspire donc pas en Italie ?) Nous n'avons pas renié notre devoir national en présence de l'Autriche. » (Vous auriez fait une singulière figure devant l'Autriche, si la France n'était pas venue vous sauver des Autrichiens !) « Nous n'avons pas renié notre devoir national en présence de l'Autriche ; nous ne le renierons pas davantage devant des hommes qui se nomment *Rattazzi, Minghetti* ou *Farini*(1). »

La lutte est donc engagée entre le mazzinisme et le gouvernement piémontais. A qui appartiendra la victoire entre deux ennemis qui se valent? Le temps, un temps prochain nous l'apprendra. Mais il est un point sur lequel le mazzinisme et le gouvernement de Turin sont d'accord : ils veulent tous Rome pour capitale de l'Italie.

Cela a été délibéré à Gênes comme à Turin, et le 8 mars 1862 M. Rattazzi, président du conseil du cabinet sarde, disait : « Pour la question romaine, il ne peut y avoir qu'un programme pour n'importe quel ministère. Ce programme est dans les délibérations du parlement. Je n'ai qu'à rappeler les votes réitérés de cette chambre ; nous nous en tiendrons à ces votes sans nous en écarter aucunement. Il est évident que la question de Rome ne peut être résolue que par des moyens qui existent simultanément : *les moyens moraux et les moyens diplomatiques*. Nous voulons résoudre la ques-

(1) *Déclaration* de Mazzini du 3 juin 1862.

tion d'accord avec la France. La France a un grand intérêt à résoudre la question, et à la résoudre dans le sens de l'unité italienne; si nous n'allons pas d'accord avec la France, si nous voulons faire seuls, ou, pis encore, aller malgré elle, nous pouvons nuire à la France, nous nous nuirons plus encore à nous-mêmes; nous nous écarterons du but. »

C'est le 8 mars, avons-nous dit, que ces paroles avaient été prononcées, par le premier ministre de Victor-Emmanuel, devant le parlement de Turin. Cinq jours auparavant, le ministre de Napoléon III avait dit au Sénat :

« Dans sa *sagesse*, le Piémont acceptera toutes les négociations qui seraient conduites sous l'influence de la France, pour résoudre la question romaine. »

La résoudre! mais comment? Le Piémont déclare que c'est dans le sens de l'unité italienne, c'est-à-dire avec Rome pour capitale de l'Italie, que la question doit être tranchée (1). Est-ce là le fond de la pensée du gouvernement français ?

Les paroles suivantes sembleraient l'affirmer : « Les Italiens réunis peuvent délivrer Rome, croire

(1) Le Piémont a renouvelé cette déclaration à l'occasion de l'adresse de l'épiscopat du monde catholique au pape, cette adresse qui tombe de son poids accablant sur tant de têtes coupables : « L'acte des évêques, a dit M. Rattazzi, ne change rien aux convictions des Italiens sur la question romaine. » (Séance de la Chambre des députés de Turin, du 14 juin 1862.) C'est dans cette séance qu'il a été décidé qu'une commission serait nommée à l'effet de rédiger un projet d'adresse à Victor-Emmanuel « pour réfuter les affirmations calomnieuses des évêques réunis à Rome, et proclamer la volonté de la nation et ses droits sur Rome. » Et l'adresse piémontaise a été faite dans le sens indiqué par M. Rattazzi, et Victor-Emmanuel a dit à la députation qui la lui a présentée, « qu'il partageait tous les sentiments que cette adresse exprimait. »

que c'est là la condition de leur établissement définitif, chercher à l'obtenir ; ils peuvent le croire ; mais, plus sages que leurs conseillers, ils n'invoquent pas le droit absolu, et ne veulent rien obtenir que par la voie de la diplomatie, des convictions morales, et avec le concours de la France ; quelle que doive être la solution de la question, ils sentent qu'il faut attendre, et ils attendent (1). »

Tout se réduirait donc à une question de temps? Voici, cependant, un document qui semblerait laisser aux Piémontais peu d'espoir d'avoir Rome pour capitale : c'est la lettre de l'empereur des Français au roi de Sardaigne, lue par M. Billault au Corps législatif, le 12 mars 1862 :

« Vichy, 12 juillet 1861.

« Monsieur mon Frère,

« J'ai été heureux de pouvoir reconnaître le nouveau royaume d'Italie, au moment où Votre Majesté perdait l'homme (M. de Cavour) qui avait le plus contribué à la régénération de son pays. Par là, j'ai voulu donner une nouvelle preuve de ma sympathie à une cause pour laquelle nous avions combattu ensemble. Mais, en reprenant nos rapports officiels, je suis obligé de faire mes réserves pour l'avenir. *Un gouvernement est toujours lié par ses antécédents.*

« Voilà onze ans que je soutiens à Rome le pouvoir du saint-père. Malgré mon désir de ne pas occuper militairement une portion du sol italien, les circonstances ont toujours été telles qu'il m'a été impossible

(1) M. Billault, discours au Corps législatif, séance du 12 mars 1862.

d'évacuer Rome. En le faisant, sans garanties sérieuses, j'aurais manqué à la confiance que le chef de la religion avait mise dans la protection de la France. La position est toujours la même. (Très-bien ! très-bien !)

« Je dois donc déclarer franchement à Votre Majesté que, tout en reconnaissant le nouveau royaume d'Italie, je laisserai mes troupes à Rome tant qu'Elle ne sera pas réconciliée avec le pape ou que le Saint-Siége sera menacé de voir les États qui lui restent envahis par une force régulière ou irrégulière. (Vive adhésion.)

« Dans cette circonstance, que Votre Majesté en soit bien persuadée, je suis mû uniquement par le sentiment du devoir. Je puis avoir des opinions opposées à celles de Votre Majesté, croire que les transformations politiques sont l'œuvre du temps, et qu'une agrégation complète ne peut être durable qu'autant qu'elle aura été préparée par l'assimilation des intérêts, des idées et des coutumes. (Très-bien ! très-bien !) En un mot, je pense que l'*unité* aurait dû suivre *et non précéder l'union,* mais cette conviction n'influe en rien sur ma conduite. *Les Italiens sont les meilleurs juges de ce qui leur convient, et ce n'est pas à moi, issu de l'élection populaire, de prétendre peser sur les décisions d'un peuple libre* (1). (Bruyante approbation.)

« J'espère donc que Votre Majesté unira ses efforts aux miens pour que, dans l'avenir, rien ne vienne troubler la bonne harmonie si heureusement établie entre les deux gouvernements. »

(1) Les Piémontais ne pourraient-ils pas voir dans cette dernière phrase une porte entr'ouverte pour l'accomplissement de leurs desseins sur Rome ?

Il est une phrase dans cette lettre dont il faut prendre acte. C'est celle-ci : *Un gouvernement est toujours lié par ses antécédents.*

Quels sont ceux du gouvernement français en Italie ? Ils se résument ainsi :

1° Ses engagements solennels de sauvegarder la souveraineté intégrale du Saint-Siége ;

2° Le traité de Zurich, qui, d'après les bases de Villafranca, veut que les princes dépossédés soient réintégrés dans leurs États, et qu'une confédération italienne soit établie.

Remarquons que l'idée d'une confédération italienne, cette idée sortie du génie d'Henri IV, il y a deux siècles et demi, et conforme à la fois aux intérêts de la France et à ceux de l'Italie, avait été mise en avant par Pie IX lui-même. Le vénérable abbé Rosmini avait présenté, au nom du souverain pontife, un traité à Charles-Albert, où nous lisons l'article suivant : « Il existera, entre les États de l'Église, du roi de Sardaigne et du grand-duc de Toscane, une confédération perpétuelle, qui, réunissant leurs forces et leur action, servira à garantir l'intégrité des territoires de ces États et à protéger le développement progressif et pacifique des institutions constitutionnelles et de la prospérité nationale (1). »

Le cabinet de Turin repoussa ce traité. Il avait bien d'autres vues ! Et quand la France, après avoir sauvé le Piémont des griffes de l'Autriche, et lui avoir

(1) La *Gazette de Rome* du 4 novembre 1848 contient un remarquable article sur ce projet de confédération. Il était sorti de la plume de l'infortuné Rossi.

donné la Lombardie, a eu signé un traité qui établissait les bases de cette confédération, le Piémont a foulé ce traité aux pieds. Il y avait longtemps déjà qu'un prince de la maison de Savoie, Victor-Amédée II, avait dit que l'Italie était comme un artichaut, que le Piémont mangerait feuille à feuille.

Reconnaissons-le, cependant, l'ambition traditionnelle des ducs de Savoie s'était toujours arrêtée devant les droits sacrés du Saint-Siége. Plusieurs d'entre ces ducs s'en étaient même constitués les respectueux défenseurs. Il y avait dans cette illustre maison des usages séculaires; ils étaient comme la consécration religieuse des relations excellentes qui existaient entre Rome et Turin. Depuis un temps immémorial, les princes de la maison de Savoie avaient coutume d'envoyer à Rome, à l'occasion de la fête de saint Pierre et saint Paul, des vases sacrés. Peu d'années après son avénement au trône, Victor-Emmanuel ou son gouvernement, si on aime mieux, supprima cet usage. Un illustre évêque(1) a retracé, dans ses lamentables détails, l'inique travail de la politique piémontaise contre l'Église, depuis la mort de Charles-Albert. Il a cité ces paroles significatives de Mazzini, écrites dès 1846 : « *Le Piémont entrera dans la voie* (on sait quelle voie) PAR LA PERSPECTIVE DE LA COURONNE D'ITALIE. » Et, en effet, c'est au cri de : *Vive l'Italie une et Victor-Emmanuel!* que le républicain Garibaldi a soulevé et soulève encore les peuples abusés. L'instrument couronné paraît bon aux niveleurs. Voyez ce qu'ils disaient déjà, il y a sept ans :

« Le Piémont commence à nous gagner le cœur depuis

(1) Mgr Dupanloup, *La souveraineté pontificale*, 3e édit., p. 229 et suiv.

que nous le voyons faire la guerre aux *robes noires*. L'écrasement de l'*infâme*, par Voltaire, a été fort incomplet; il faut achever la besogne. Et ce doit être pour nous une grande joie de voir les *têtes couronnées* se charger de cette rude tâche : le Piémont donne, en ce moment, un excellent exemple (1). »

Non, cette guerre, tantôt sourde, tantôt ouverte contre l'Église, contre la papauté, n'était pas dans les traditions de la dynastie fondée, il y a sept siècles et demi, par Humbert aux Blanches Mains, comte de Maurienne; c'est là un fait nouveau, et le descendant d'une race qui compte des saints, des héros, fils lui-même d'une sainte et d'un père profondément pieux, a manqué à l'honneur de sa maison, en se laissant traîner à la remorque par des gens qui le briseront quand ils n'auront plus besoin de lui.

De grands débats ont retenti, depuis 1859, dans les chambres françaises, dans la presse périodique, dans les brochures. Quels faits nourrissaient, enflammaient ces mémorables discussions qui se renouvelleront sans doute? Soyons francs! Voyons les choses comme elles sont! Au fond de ces luttes de paroles et de plumes, il n'y avait, dans les phalanges compactes des plaignants, qu'une seule pensée, savoir la part qui revenait à Napoléon III dans la position douloureuse qui a été faite au pape. Je dis Napoléon III, et non son gouvernement, parce que, aux termes de la Constitution de 1852, le gouvernement c'est l'Empereur lui-même, l'Empereur seul. Il n'y a plus de ministres responsables. Ils sont débarrassés à cet égard de tout souci en face du pays. Quand, au

(1) *L'Avenir de Nice* du 10 février 1855.

sénat, il leur arrive de prendre la parole, il est bien entendu que ce ne sont pas les ministres qui parlent, mais les sénateurs, et il est défendu de les désigner par leurs titres de ministres dans les questions qui s'agitent. Les ministres sans portefeuille, qui font entendre leurs voix, sont les mandataires directs de l'Empereur; ils sont sa parole; quand ils parlent, c'est l'empereur qui parle, c'est sa politique qu'ils viennent apporter aux chambres, au pays. L'Empereur règne et gouverne seul; cela a été dit et répété de cent façons, et on méconnaîtrait et la lettre et l'esprit de la Constitution impériale, si on pensait ou si on disait le contraire.

Donc, ceci demeure dans sa vérité entière : tout ce qui s'est fait, comme tout ce qu'on a laissé faire en Italie, l'a été parce que l'Empereur l'a voulu. La politique de la France, pratiquée sur l'autre versant des Alpes, a été la politique de l'Empereur (1). A tort ou à raison (car remarquez que nous ne critiquons rien ici,

(1) Ce que nous disons ici ne saurait être un étonnement pour personne. Il peut y avoir, et il y a, en effet, sur ce point, différentes manières de juger; mais le fait en lui-même n'est pas contesté. Voici ce que disait tout récemment encore à ce sujet un journal ennemi de la papauté, du catholicisme, par conséquent, et qui a constamment applaudi à tout ce qui s'est fait contre le Pape dans ces derniers temps :

« Le gouvernement impérial a beau bâtir et restaurer des églises, souffrir les empiétements du clergé dans l'instruction publique, permettre aux couvents de pulluler et de reconstituer, avec ou sans autorisation, une effroyable quantité de biens de main-morte; cette tolérance, qui suffit à lui aliéner bon nombre de partisans dévoués de la révolution, ne peut l'absoudre, aux yeux du clergé, des coups *irréparables qu'il a portés ou laissé porter au pouvoir temporel du Pape. C'est la guerre d'Italie qui a tout ébranlé;* c'est la marche d'une division française, de la Toscane sur les duchés, qui, en obligeant les Autrichiens à quitter Bologne et Ferrare, a permis aux po-

nous constatons seulement), à tort ou à raison, on a dit, en plein sénat, en plein corps législatif, qu'il aurait suffi d'un mot de l'empereur pour empêcher le Piémont d'accomplir ses desseins coupables contre les domaines pontificaux. Oui, la question unique, la question suprême, débattue à la tribune et ailleurs, a été de savoir quelle avait pu être la part de l'empereur des Français dans la situation faite à Pie IX.

Cela est si vrai que les uns ont trouvé cette part trop grande, et que les autres (les ingrats !) l'ont trouvée trop petite. Et cela a dû être ainsi ; n'est-ce pas le propre des gouvernements absolus de faire remonter aux chefs uniques le bien comme le mal?

Une très-grande erreur a été mise en avant dans ce temps-ci : on a voulu voir dans l'esprit d'opposition qui s'est réveillé en France au sujet de la question romaine, je ne sais quelles manœuvres des anciens partis. Mais qui ignore, en France, en Europe, qu'avant la guerre de 1859, avant les actes abominables dont le souverain pontife a été l'innocente victime, qui ignore que le clergé, l'épiscopat en tête, avait mis sa confiance dans le gouvernement actuel? Certes, le clergé n'aurait pas mieux demandé, croyons-nous, de rester dans la quiétude qu'il a goûtée depuis 1852

pulations de chasser les autorités pontificales et de se donner à l'Italie.

« L'empereur *a permis* que Garibaldi traversât la mer pour jeter bas, à Naples, le pouvoir pourri des Bourbons ; il *a permis* à Cialdini de bousculer, à Castelfidardo, les croisées du dix-neuvième siècle et de faire le siége d'Ancône ; il a laissé son allié Victor-Emmanuel réunir à sa couronne les Deux-Siciles et les trois quarts des États pontificaux, puis, le fait consommé, il a reconnu le royaume d'Italie, il a invité l'Europe à le reconnaître ; il négocie avec le nouvel État un traité de commerce ; il réprime, sur la frontière pontificale, le brigandage royaliste, dernier espoir du droit divin. » (*Opinion nationale* du 28 juin 1862.)

jusqu'en 1859, même jusqu'à la paix de Villafranca !

Non, il ne serait raisonnablement pas possible de découvrir une pensée purement politique dans l'attitude qu'a prise le clergé français dans ces trois dernières années. Il a été tout simplement déçu dans ses espérances. Il a vu l'immense douleur du chef de l'univers catholique, il l'a sentie et partagée. Il a compris les dangers de toutes sortes qui pouvaient naître des attaques contre le Saint-Siége, et il l'a dit, voilà tout ! Et il en a été de même pour plusieurs milliers de catholiques laïques qui ont au cœur la foi religieuse, mais qui n'ont dans la tête aucune espèce de préoccupations politiques.

La main sur la conscience, où trouver l'explication du changement opéré dans les esprits, sinon dans les atteintes portées aux droits du souverain pontife, et, par contre-coup, à la religion elle-même? « Le trône du saint-père » n'a-t-il pas été « ébranlé » malgré la déclaration impériale? Le pape a-t-il été « respecté dans tous SES DROITS DE SOUVERAIN TEMPOREL, » ainsi que « LE VOULAIT L'EMPEREUR? » Voilà ce que l'on s'est demandé, et voilà ce qui, selon la parole de l'Empereur lui-même, a jeté « partout le trouble dans les esprits et les consciences (1). »

Puis, au milieu de ces circonstances si graves, en face des événements déjà accomplis, et dans la crainte des événements qui peuvent s'accomplir encore, la pensée s'est involontairement reportée vers le passé ; elle a interrogé avec une anxieuse curiosité les souvenirs de l'histoire, de l'histoire contemporaine. Elle s'est demandé quelle avait été, en divers temps, la disposi-

(1) Discours d'ouverture de la session legislative du 27 janvier 1862.

tion d'esprit des Bonaparte à l'égard de la papauté. Rappelons quelques-uns des souvenirs auxquels nous faisons allusion. Faisons-le simplement, sans récriminations personnelles, et aussi sans réflexions, car, encore une fois, nous ne jugeons pas ici, nous rappelons des faits incontestés, voilà tout.

Napoléon I[er], qui a écrit ces belles paroles : « Ce sont les siècles qui ont fait cela (le pouvoir temporel), et les siècles ont bien fait », a, le premier parmi les souverains de France, donné l'exemple de la violation des droits du Saint-Siége, en les supprimant à son profit. Il a fait enlever un pape, de la même manière qu'un empereur byzantin avait fait enlever saint Martin I[er], mort dans l'exil au fond de la Chersonèse taurique.

Puis, pendant qu'il retenait Pie VII prisonnier, il rêva la domination du monde religieux. Il l'a dit lui-même. Écoutez :

« Jusque-là, la querelle n'avait été que temporelle. Les meneurs du pape, dans l'espoir de relever ses affaires, la compliquèrent de tous les mélanges du spirituel ; alors il me fallut combattre aussi sur ce point. J'eus donc mon conseil de conscience, mes conciles, et j'investis mes cours impériales de l'appel comme d'abus. Il me fallait bien combattre le pape avec ses propres armes! Toutes mes grandes vues s'étaient accomplies sous le déguisement et sous le mystère. J'avais amené les choses au point que le développement en était infaillible, sans nul effort et tout naturel. Aussi voit-on le pape consacrer ce développement dans le fameux concordat à Fontainebleau (1) ; et, dès lors, j'allais relever le pape outre mesure, l'entou-

(1) Le concordat de Fontainebleau, résultat de manœuvres peu dignes de la part de ceux qui s'y livrèrent, fut arraché à l'épuise-

rer de pompes et d'hommages. J'en aurais fait une idole ; s'il fût demeuré près de moi, Paris fût demeuré la capitale du monde chrétien, et J'AURAIS DIRIGÉ LE MONDE RELIGIEUX COMME LE MONDE POLITIQUE (1). »

Cependant le géant, qui avait remanié comme à plaisir la carte géographique de l'Europe, et qui voulait ajouter à son omnipotence politique, sans partage, la souveraineté religieuse, mourut banni sur un rocher de l'Océan, et le pape mourut sur son trône, à Rome, où il avait donné asile à la famille de son ancien persécuteur.

Deux neveux de l'empereur Napoléon s'insurgèrent contre Grégoire XVI, en 1831, et l'un d'eux lui écrivit la lettre que voici :

« Très-Saint-Père,

« M... dira à Votre Sainteté la vérité sur la situation des choses ici. Il m'a dit que Votre Sainteté avait été affligée en apprenant que nous sommes au milieu de ceux qui se sont révoltés contre le pouvoir de la couronne de Rome.

« Les Romagnols surtout sont ivres de liberté. Ils arrivent ce soir à Terni, et je leur rends cette justice que, parmi les voix qu'ils élèvent continuellement, il

ment de Pie VII (25 janvier 1813). Le pontife prisonnier le désavoua deux mois après, avec une intrépidité que l'histoire a consacrée (voir, pour ce fait, *le Cardinal Maury, sa vie et ses œuvres*, par M. Poujoulat, 2e édit., p. 332 et suiv.).

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène.* L'Empereur écrivait au vice-roi d'Italie, en 1807, ces paroles : « Peut-être le temps n'est pas loin, si l'on continue à troubler les affaires de mes États, où je ne reconnaîtrai le pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les évêques de mes États. »

n'y en a pas une qui attaque le chef de la religion, grâce aux chefs qui sont partout les hommes les plus estimés, et qui, partout, prouvent leur attachement à la religion avec autant de force que leur amour pour l'indépendance temporelle (*come il loro amore nel regno temporale*). On veut, à ce qu'il paraît, et d'une manière bien décidée, la séparation des pouvoirs temporel et spirituel.

« Je dis la vérité, je le jure, et je supplie Votre Sainteté de croire que je n'ai aucune ambition.

« Je puis également affirmer que j'ai entendu dire par tous les jeunes gens, même les moins modérés, que si Grégoire renonce au pouvoir temporel, ils l'adoreront ; qu'ils deviendront eux-mêmes les plus chauds soutiens de la vraie religion purifiée par un grand pape, et qui a pour base le livre le plus libéral qui existe, le divin Évangile (1). »

Les passages suivants de la correspondance de Léopold Robert jetteront quelque lumière sur la lettre qu'on vient de lire.

« Ce travail (un travail de peinture) marchait activement quand tout à coup, la première insurrection de la Romagne venant à éclater, le prince Napoléon-Louis,

(1) Cette lettre, publiée d'abord par la *Sentinelle des Alpes*, dans son numéro du 19 octobre 1859, reproduite par les journaux de Paris, portait la signature de Louis-Napoléon Bonaparte. Une note, insérée dans le *Moniteur* du 25 octobre de la même année, déclara que cette lettre avait été écrite à Grégoire XVI, non point par le prince Louis, aujourd'hui Napoléon III, mais par son frère le prince Napoléon-Louis, fils aîné de l'ancien roi de Hollande, mort à Forli en 1831. Qui avait donc osé substituer, au bas de ce document, une signature à une autre ? Nous ne savons. Mais ces mots : *Nous sommes au milieu de ceux qui se sont révoltés*, semblent établir une solidarité de sentiment ou d'opinion entre les deux frères.

entraîné par son frère (Louis-Napoléon Bonaparte), se jeta comme volontaire parmi les révoltés, et fut atteint d'une maladie violente dont il mourut subitement (1). Homme charmant, réunissant toutes les qualités, aimant l'étude et fort instruit, il était occupé d'un ouvrage important, *quand la fatalité amena* ici (à Florence) *son jeune frère* (le prince Louis) *qui avait été renvoyé de Rome comme suspect*. Ces deux jeunes gens, ayant appris que leur mère, la duchesse de Saint-Leu, partait de Rome pour venir les rejoindre à cause des troubles de la Romagne, voulurent aller à sa rencontre, et, au lieu de prendre la route de Sienne, ils prirent celle de Pérugia, Foligno, Spoleto, Terni, avec de vives démonstrations de joie. On leur fit tant d'instances pour les porter à se réunir aux mécontents et à leur donner l'appui d'un grand nom, qu'ils se laissèrent entraîner, Napoléon (l'aîné) *par faiblesse*. Quand je les vis à Terni, je pus apercevoir *combien l'aîné était préoccupé de la position où il mettait sa famille*. Il m'en *parla beaucoup*, mais le sort en était jeté (2). »

(1) Les uns ont pensé que le prince Napoléon-Louis était mort d'une blessure reçue dans les rangs des insurgés contre l'armée pontificale; d'autres, au contraire, ont dit qu'il avait succombé à une fluxion de poitrine. On a quelquefois donné à ce prince le nom de Charles. Le fils de l'ancien roi de Hollande qui portait ce nom est mort à la Haye, à l'âge de cinq ans, en 1807. (Voir l'*Hist. de L. Napoléon Bon.*, par Gallix, p. 455.)

(2) La correspondance de Léopold Robert a été publiée, en partie, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1848, par M. Feuillet de Conches, aujourd'hui Introducteur des ambassadeurs aux Tuileries, et chef du Protocole. Une de ces lettres contient les lignes suivantes : « Malheureusement ces dames (les princesses de la famille Bonaparte) n'ont pas une foi bien solide, et elles sont persuadées que les têtes fortes n'ont pas besoin des consolations de la religion. Cet esprit est généralement dans la famille, et il n'est pas

Ce qui donne à la page qu'on vient de lire un caractère d'incontestable véracité, c'est que celui qui l'a tracée, il y a trente et un ans, était un ami de la famille Bonaparte, alors proscrite. Un autre ami de la dynastie napoléonienne, mais celui-là de fraîche date, a écrit ces paroles au sujet de l'insurrection de la Romagne en 1831 : « La révolution de Juillet le réveille et l'exalte (Louis-Napoléon Bonaparte). Il échange les tristesses du proscrit pour les *aventures du conspirateur*, et se jette en Romagne avec son frère aîné pour *marcher sur Rome à la tête des insurgés* (1). » Et voici ce que nous lisons dans un autre livre également écrit par une plume dévouée : « Louis-Napoléon entra (en 1831) dans une vaste conspiration qui embrassait toute la Péninsule. Mais le secret des conjurés ayant été trahi, il fut forcé de quitter Rome, où le mouvement devait s'accomplir, et de se soustraire à la police pontificale. Il alla trouver à Florence son frère aîné, lorsqu'à son arrivée en cette ville éclatèrent les troubles de la Romagne, lesquels se rattachaient au coup de main manqué à Rome(2). »

extraordinaire que les personnes qui n'ont jamais entendu parler que d'une manière dérisoire du christianisme, comme de toutes les autres croyances, aient une espèce d'éloignement pour tout ce qui est mystique. »

(1) *Portraits politiques contemporains, Napoléon III*, par A. de la Guéronnière, p. 11, Paris, Amyot, rue de la Paix, 1853.

(2) Louis-Napoléon Bonaparte, aujourd'hui Napoléon III, écrivit la lettre suivante à sa mère, Mme la duchesse de Saint-Leu, au moment où il s'élançait dans l'insurrection des Romagnes : « Votre affection comprendra notre détermination : NOUS AVONS CONTRACTÉ DES ENGAGEMENTS *que nous ne pouvons manquer de remplir*. Pourrions-nous rester sourds à la voix des malheureux qui nous appellent? *Nous portons un nom qui oblige.* » (*Histoire complète et authentique de Louis-Napoléon Bonaparte, depuis sa naissance jusqu'à ce jour*, par MM. Galux et Guy. Paris, 1852, p. 37.)

Il y avait dans cette ville un prêtre vénérable, le Père Mossi, curé de Saint-Bernard, mort récemment, qui avait rendu des services à la reine Hortense et à son fils Louis. Au moment où ce prince allait quitter Rome pour se soustraire à la police pontificale, le Père Mossi donna à Louis-Napoléon Bonaparte des lettres de recommandation pour l'archevêque de Spoleto. Le prélat accueillit le fugitif avec une indulgente bonté. Il lui procura un passe-port et de l'argent. Cet archevêque s'appelait Giovanni Mastaï : c'est aujourd'hui Pie IX!

Nous connaissons le rôle démagogique qu'avait joué à Rome, aux mauvais jours de 1848, Bonaparte, prince de Canino, fils de Lucien. Dans son rapport au ministre des affaires étrangères sur sa mission à Rome en mars 1849, le colonel le Blanc disait : « il (le prince de Canino) est l'ennemi personnel du pape. Il ne veut pas entendre parler de sa souveraineté temporelle, et voudrait le voir hors de l'Italie. C'est lui qui a proposé la république (1). »

Peu de jours avant l'élection du 10 décembre pour la présidence de la république française, Louis-Napoléon désavoua, par sa lettre au représentant du pape à Paris, la conduite de son cousin à Rome (2). Il exprima le re-

(1) Voir ce rapport dans l'*Expédition de Rome en* 1849, par Léopold de Gaillard, p. 431 et suiv.

(2) Quelques jours avant cette lettre au nonce, Louis-Napoléon Bonaparte avait écrit au *Constitutionnel* et à *la Presse* une lettre dans laquelle il désapprouvait le vote de l'Assemblée nationale du 30 novembre 1848, qui avait décidé l'envoi à Civita-Vecchia d'une brigade pour protéger le saint père. Louis-Napoléon, qui n'était alors que représentant du peuple, disait, dans cette lettre, que « tout en étant décidé à voter toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du souverain pontife, il n'avait pu ap-

gret qu'il n'eût pas compris que « la souveraineté temporelle du pape était intimement liée à l'éclat de la religion comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. » Cette déclaration, d'une rare opportunité, ne fut pas étrangère assurément à l'entraînement avec lequel tant de catholiques confiants votèrent pour Louis-Napoléon Bonaparte préférablement au général Cavaignac dont l'attitude, d'abord excellente à l'égard du saint-père, était devenue incertaine (1).

Malheureusement, un an plus tard, la lettre du prince-président (du 13 juillet 1849) au général Oudinot, passa sous le plus complet silence le nom du pape que notre armée avait délivré de la démagogie mazzinienne, et le mot de pouvoir temporel n'y fut pas prononcé. Cette lettre, dont l'impression fut fâcheuse parmi les catholiques, ne précéda que d'un mois la lettre à Edgar Ney, inspirée par d'anciens souvenirs.

Depuis, le pape a été dépouillé de ses États sous les yeux mêmes de notre armée, et l'on sait, pour le rappeler au courant de la plume, quel implacable ennemi la papauté rencontre aujourd'hui dans Son Altesse

prouver par son vote *une démonstration militaire qui lui semblait dangereuse même pour les intérêts sacrés qu'on voulait protéger,* ET DE NATURE A COMPROMETTRE LA PAIX DE L'EUROPE. » Cette lettre produisit un assez mauvais effet parmi les catholiques, et ce fut, sans doute, pour détruire cette impression que, presqu'à la veille du 10 décembre, le candidat à la présidence de la république adressa au nonce la lettre que nous citons.

(1) Nous avons vu, à cette époque, des ecclésiastiques parler avec une sorte de ravissement de cette lettre du prince-président au nonce, puis ces mêmes ecclésiastiques ont trouvé que les hommes et les choses étaient bien changés !

Impériale monseigneur le prince Napoléon Bonaparte, autrefois *prince de la Montagne.* Un orateur montagnard, rappelant à sa manière, et au profit des idées de son parti, les précédents de la famille Bonaparte à l'égard du Saint-Siége, disait, il y a treize ans, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale : « Suivez les exemples puisés dans votre famille ; souvenez-vous qu'en 1809, l'empereur Napoléon, dont vous citez parfois les leçons, et qu'il faut suivre quand elles sont *glorieuses et nationales* (1) ; souvenez-vous que l'empereur Napoléon rencontra aussi la résistance du pape, et qu'il déclara que la puissance temporelle du pape était incompatible avec une bonne et saine administration. A la parole de l'Empereur, quelle est celle qu'il faut y joindre? Celle de son neveu, le président actuel de la république, qui, en 1831, écrivait à Grégoire XVI que les populations, fatiguées du joug clérical, voulaient définitivement le briser (2). »

Terminons ce chapitre par une remarque générale sur l'attitude des souverains de l'Europe vis-à-vis du souverain pontife, et citons tout d'abord, à ce sujet, les lignes suivantes du rapport du général de La Moricière du 3 novembre 1860 ; ces lignes sont empreintes d'une immense tristesse.

« On remarquait, a dit l'illustre général, que le bombardement d'Ancône n'avait pas même le privilége d'attirer les navires des grandes puissances neutres que l'on envoie d'ordinaire en pareille circonstance

(1) Qu'y avait-il donc de si *glorieux* et de si *national* dans le spectacle d'un puissant empereur faisant enlever de sa maison un pauvre vieillard désarmé, et lui enlevant ses États?

(2) *Moniteur* du 8 août 1849, discours de M. Jules Favre.

pour protéger les consuls et les nationaux, ainsi que pour faire des offres de services aux habitants qui veulent fuir un champ de bataille où la mort les frappe, quoiqu'ils n'y soient que spectateurs inoffensifs. Le feu sur Ancône durait depuis huit jours. On entendait le canon de Venise, de la côte de Dalmatie, on a dit même de Trieste. Le télégraphe n'était pas resté muet; l'Europe savait ce qui se passait dans nos murs, et nous n'avions pas aperçu une seule voile neutre ou amie qui manifestât l'intention de communiquer avec nous! »

C'était presque de la complicité dans le crime! La conduite ultérieure des souverains à l'égard du pontife-roi a répondu à leur attitude durant la guerre de pirates que les Piémontais ont faite à l'auguste persécuté. Voyez! les souverains ont presque tous reconnu le royaume italien! Il ne reste plus maintenant qu'à organiser contre le Pape « un 21 janvier diplomatique, » selon la navrante mais juste expression d'un éloquent évêque (1).

Les rois et les empereurs, même ceux que Luther n'a pas détachés du Saint-Siége, ne se sont pas émus en voyant le pape sur le calvaire où la Révolution l'a mis. « Ni les droits permanents des siècles, ni la longue et pacifique possession du pouvoir, ni les traités sanctionnés et garantis par l'Europe entière, n'ont pu empêcher que tout ne fût bouleversé au mépris de toutes les lois sur lesquelles jusqu'ici s'appuyaient l'existence et la durée des États (2). » Les

(1) Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, *Memorandum des catholiques français sur les menaces du Piémont contre Rome*, Paris, 1862.

(2) Adresse de l'épiscopat au pape, du 9 juin 1862.

souverains ont cru, apparemment, que leurs trônes n'avaient rien à redouter des coups portés contre le trône du vieillard de Rome. N'ont-ils pas, eux, des flottes, des soldats, des canons rayés ou non rayés tant qu'ils en veulent pour se défendre contre leurs ennemis! Ils ne paraissent pas tenir grand compte, eux les gardiens du droit des gens, eux qui « jugent la terre (1), » de la violation de tous les droits à l'égard d'un souverain sans épée. N'avons-nous pas vu quelques-uns de leurs représentants, au congrès de Paris de 1856, prêter l'oreille à des propositions qui menaient tout droit à la perte des États du pape, alors que déjà ils avaient signé le traité qui assurait au Sultan l'intégrité, l'inviolabilité de son territoire (2)? Après tout, ce n'est point la papauté qui, à la fin, portera la peine de tant d'outrages adressés à un roi sans défense, au droit, à la justice. Les papes ont pour eux la longue suite des siècles, et les autres souverains n'ont que l'heure fugitive. Mais l'abandon dans lequel ils ont laissé Pie IX, et leur sanction donnée aux exploits garibaldiens, sont des actes que l'histoire n'enregistrera pas en leur faveur. Et « celui qui règne dans les cieux se rira d'eux, et le Seigneur s'en moquera (3). »

Nous avons cité et nous citons encore ces paroles des mazziniens : « L'écrasement de l'*infâme*, par Vol-

(1) Ps. II.

(2) Les membres du congrès qui appuyèrent avec le plus d'empressement et de chaleur l'acte d'accusation dressé par M. de Cavour contre le gouvernement pontifical, en l'absence de tout représentant de ce gouvernement, dans ce congrès, furent, on le sait, M. le comte Walewski, parlant au nom de la France, et le comte de Clarendon, parlant au nom de l'Angleterre.

(3) Qui habitat in cælis irridebit eos; et Dominus subsannabit eos. (Ps. II, 4.)

taire, a été fort incomplet. Il faut achever la besogne. Et ce doit être pour nous une grande joie de voir les *têtes couronnées se charger de cette rude tâche.* »

Les mazziniens doivent être de plus en plus contents : les empereurs et les rois font bien leurs affaires.

Il n'y a plus qu'à attendre la justice de Dieu!

CHAPITRE IV.

La Révolution et ses desseins.

Tout ce qui avilit dans l'imagination de la multitude l'autorité du Saint-Siége, mène insensiblement les peuples au schisme (1).

C'est en ces termes que Fénelon posait, il y a plus d'un siècle et demi, *la question romaine*, comme on dit maintenant.

Que de choses dans les mots de Fénelon! Ils étaient à l'adresse de certains gallicans, des jansénistes surtout, qui, en méconnaissant dans sa plénitude la suprématie des successeurs de saint Pierre, poussaient la France, sans s'en rendre compte, à une séparation avec Rome. La France eut plus de bon sens qu'eux. Qu'aurait donc dit l'archevêque de Cambrai, s'il eût été le témoin du spectacle auquel

(1) Lettre au P. Dauberton, *Correspondance*, t. IV, p. 463, édit. de 1827.

nous assistons aujourd'hui? Qu'aurait-il pensé de ces « catholiques sincères » qui, tout en environnant de leur respect *particulier* le Siége apostolique, le décrient aux yeux du monde entier?

Croit-on qu'aux yeux de Fénelon c'eût été grandement honorer le Saint-Siége, que de venir dire, dans un écrit d'origine gouvernementale, à la suite d'impudentes tromperies dont le pape avait été la victime, que « *si le Saint-Père était isolé aujourd'hui, s'il était séparé du mouvement italien dont il était le chef naturel, s'il avait perdu une partie de ses États, c'était par sa faute ?* » En enlevant au pape-roi deux millions de ses sujets, le « catholique sincère » parquait l'autre million dans la province de Rome, lui promettant *un gouvernement de repos et de recueillement, une sorte d'oasis où les passions et les intérêts de la politique n'aborderaient pas, et qui n'aurait que les douces perspectives du monde spirituel.* » Selon lui, « le gouvernement pontifical *n'était possible que s'il était exempt de toutes les conditions ordinaires du pouvoir, c'est-à-dire tout ce qui constitue son activité, ses développements, ses progrès* (1). »

Quelque absurdes que soient ces théories, il importe de les rappeler, de les constater : c'était le discrédit jeté sur la papauté, sur son gouvernement, c'était l'*avilissement* de l'*autorité du Saint-Siége dans l'imagination de la multitude.*

Était-ce pour la plus grande gloire de cette autorité que, le 10 octobre 1861, le *Moniteur des Communes*, qui s'affiche à la porte des trente-huit mille mairies de France, publiait des fragments de la brochure de l'ex-père Passaglia, dans laquelle le pouvoir temporel

(1) La brochure *le Pape et le congrès.*

était impudemment attaqué? On y lisait des paroles telles que celles-ci : « *Le pontife cessera-t-il d'être hostile? Se laissera-t-il fléchir par les plaintes de l'Italie? Ému à la voix des peuples civilisés, arborera-t-il, sur la colline du Vatican, le drapeau de la paix et de la concorde? Les évêques consentiront-ils à conseiller au souverain pontife d'entrer dans la voie de la condescendance et de la conciliation?* »

Le prêtre apostat ne le pensait pas.

On plaçait ces choses sous les yeux de plus de trente-huit mille maires, de quarante mille instituteurs, d'abord, et puis sous les yeux de tous ceux qui savaient lire dans les villages!

Qu'y avait-il de si respectueux pour le Saint-Siége dans ces paroles tombées publiquement d'une bouche officielle : *le pouvoir temporel n'est pas viable* (1)?

L'Église catholique a, devant elle, deux ennemis : le césarisme et la révolution. L'un est vieux de quinze siècles; il date (nous ne parlons pas ici des temps païens) de l'empereur Constance. Nous avons établi son véritable caractère dans cet ouvrage. Le césarisme ne veut pas, lui, l'anéantissement de la religion; il voudrait seulement l'avoir sous sa main; mais il a toujours trouvé en face de lui la papauté, les évêques catholiques, qui lui ont signifié, au nom même des livres sacrés (2), que le gouvernement des

(1) Discours de M. Billault au Corps législatif, séance du 12 mars 1862.

(2) « Si vous demeurez dans l'observation de ma parole, vous serez véritablement mes disciples, et vous connaîtrez la vérité, et la vérité *vous rendra libres* (Jean, ch. VIII, v. 32). — « Mes frères, nous ne sommes point les fils de la servante, mais de la femme *libre*, et c'est Jésus-Christ qui nous a *acquis cette liberté* (saint Paul aux Galates, ch. IV, v. 31). « Le Seigneur est l'Esprit, et où est l'Esprit, là aussi

âmes ne le regardait pas. De là, la lutte qui existe depuis que l'Église existe. « Je consens à reconnaître César et ses lois pour tout ce qui touche aux choses de la terre; mais, pour le reste, je suis libre; je n'ai d'autre maître que le Dieu tout-puissant, qui est aussi le maître de César. » C'est Tertullien qui disait cela, il y a seize cent soixante ans, aux bourreaux des chrétiens. Saint Hilaire de Poitiers le redisait à l'empereur Constance, dans la première moitié du quatrième siècle; et les papes le proclamaient avec un immense éclat au temps des empereurs byzantins, qui voulaient être pontifes, les malheureux!

Conduits, par l'inexorable logique de leurs principes, à devenir les oppresseurs de la conscience, malgré leur menteuse maxime : *L'Église libre dans l'État libre,* les Piémontais de nos jours ont voulu, à leur tour, réglementer l'Église; or, voici ce que les évêques de la province de Gênes ont répondu, le 9 décembre 1861, à la circulaire Minghetti, ministre des cultes à Turin, circulaire qui dictait, ni plus ni moins, des ordres à l'épiscopat, en ce qui touche son saint ministère.

« Nous déclarons que, comme évêques et successeurs des apôtres, recevant notre pouvoir de Dieu et du chef de l'Église, non de l'autorité civile, nous ne pouvons reconnaître dans les représentants de cette autorité aucun droit de nous prescrire des règles de conduite dans l'exercice de notre ministère. Soumis aux lois civiles en tout ce qui ne peut porter atteinte aux droits de la conscience, professant et enseignant

est la *liberté* (2e ép. aux Corinth., ch. III, v. 17). Dieu a établi pour gouverner son Église des apôtres, des prophètes, des docteurs (non des empereurs ou des rois). (Saint Paul aux Corinthiens, ép. 1, ch. XII, v. 28.)

au troupeau qui nous est confié le respect et la soumission dus au souverain, à ses représentants, nous protestons ne pouvoir, dans l'exercice même de notre ministère, nous soumettre à d'autres règles qu'à celles que nous trouvons dans l'Évangile, dans les traditions et dans les décisions du chef suprême de l'Église, auquel nous devons nous soumettre, et nous regardons comme une usurpation toute tentative contraire. »

Donc l'État, jaloux de l'Église, veut, non point détruire la religion, mais l'asservir. Voici la pensée du césarisme : « Les princes étudieront l'histoire; *ils verront que les gouvernements forts sont ceux qui ont tenu la religion sous leur main; que le sénat de Rome ne laissait pas aux prêtres carthaginois le privilége de prêcher en Italie; que la reine d'Angleterre et l'empereur de Russie* (l'empereur de Russie ! quel attrayant modèle pour des libéraux !) *sont les chefs de la religion anglicane et russe*, et QUE LA MÉTROPOLE SOUVERAINE DES ÉGLISES DE FRANCE DEVRAIT ÊTRE LOGIQUEMENT PARIS (1). »

Voilà pour le césarisme.

Quant à la révolution, qui veut refaire le monde, elle demande hardiment la destruction du catholicisme, afin de régner à sa place. Comme elle n'a ni assez de temps ni assez de science pour recommencer la guerre philosophique du dix-huitième siècle contre le christianisme, et qu'en outre, le gallicanisme n'est plus de saison, elle s'attaque brutalement à la papauté. Charlemagne avait fait du pape un roi, de sujet qu'il était. La révolution veut faire du pape un sujet, de roi qu'il est; elle veut, pour commencer, un pape sujet et salarié; puis on verra!

(1) La *Question romaine* de M. About, ouvrage d'abord interdit en France, et puis autorisé à y être publiquement vendu.

Elle espère que, avec un pape sujet, les décisions du pontife ne seront plus acceptées par toutes les nations, et que le catholicisme pourra être ainsi dépecé. La révolution a des préférences pour le protestantisme, non point qu'elle croie que le protestantisme soit une religion meilleure que le catholicisme, car, au fond (nous le redisons pour la millième fois), la révolution n'est pas chrétienne, mais seulement parce que la *réformation* est le résultat d'une révolte contre Rome.

Dans sa combinaison qui doit faire le pape sujet, la révolution compte sur le schisme. La révolution veut des Églises locales, des Églises *nationales*, non une Église universelle, obéissant à un seul et unique chef : le pape. Elle dit, avec une sorte de douleur, et par un de ses organes les plus modérés : « L'*unification* religieuse s'accomplit partout. Voulez-vous voir, à l'heure qu'il est, la plus terrible des centralisations ? Regardez Rome, regardez cette immense circonférence dont elle est le centre. Voyez si, sur un point quelconque de ce cercle, le *prêtre n'est pas condamné à accepter*, *à défendre ce qui est proclamé vérité à Rome*, *par le pape seul*(1). »

Cette puissance morale, qui est à Rome et qui gouverne deux cents millions d'âmes, gêne la révolution. Pour l'amoindrir ou la détruire, si elle le pouvait, elle ne voit qu'un moyen : lui arracher ce qui constitue son indépendance religieuse, c'est-à-dire la souveraineté politique. Or, aux yeux des catholiques, toutes conditions d'indépendance qui ne seraient pas celle-là seraient un leurre ou un piége. « Les doubles, les

(1) Discours de M. Émile Ollivier au Corps législatif, séance du 12 mars 1862.

triples et quadruples élections des papes, formèrent le grand schisme d'Occident, d'où sortirent de si grands malheurs pour l'Italie et pour l'Europe. *Il ne faut pas chercher son origine dans une négation du pouvoir spirituel, mais simplement dans des misères et des usurpations du pouvoir temporel* :

« Il y a danger pour le catholicisme, à ce que l'influence centrale ne soit pas où elle doit être et soit où elle ne doit pas être ;

« Il y a danger dans la jalousie que tous les autres peuples nourriront contre le peuple devenu momentanément central, jalousie qui accompagne toujours les choses anormales ;

« Il y a danger que les peuples envieux (parmi lesquels les Italiens déshérités de la papauté ne seront pas les derniers) n'acceptent pas les décrets pontificaux qui ne partiraient plus du centre de la catholicité, c'est-à-dire de Rome, d'où le pape aurait été banni ;

« Il y a danger de voir surgir des interprétations douteuses, des dissensions religieuses, des hérésies ;

« Il y a danger qu'à chaque élection d'un pape, elle ne soit pas universellement reconnue ;

« Il y a, enfin, un immense danger à ce que l'évêque qui sera à Rome ne se déclare un jour être le pape, tandis que le véritable pape serait en France ou en Allemagne (1). »

Voilà les dangers que caresse la révolution dans sa haine contre le catholicisme.

Quand elle exprime toute sa pensée, elle dit : « Il faut que le catholicisme tombe. Il s'agit, non-seulement de

(1) César Balbo, discours prononcé à la chambre des députés de Turin, séance du 28 février 1849.

réfuter le papisme, mais de l'extirper, non-seulement de le déshonorer, mais de l'étouffer dans la boue. Il est décidé, dans nos conseils, que nous ne voulons plus de chrétiens (1). » Elle dit encore : « Cette puissance (la papauté) résiste ; *non possumus*, dit-elle dans son orgueil ; nous ne pouvons pas : « *Ah ! vous ne pouvez pas ! Eh bien ! nous pourrons, nous ; nous vous renverserons ; nous effacerons, dans l'ordre des pouvoirs civils, l'idée catholique, et nous supprimerons, non en tant que pontife, mais en tant que roi, le pape, qui en est la plus haute expression* (2). »

Et ceci : « C'est par Rome qu'il faut commencer ; c'est le taureau, que nous appelons ici l'ultramontanisme, qu'il faut d'abord saisir par les cornes et terrasser sur les bords du Tibre (3). »

Voyez quel accord entre les révolutionnaires de France et ceux de l'Italie :

« Général, vous qui, champion ardent de la liberté, avez toujours disposé de la victoire, vous devez, par la force du droit, dont l'Italie vous a confié la défense, faire cesser la honte et empêcher qu'à l'ombre du Colisée le PRÊTRE BRIGAND, protégé par l'étranger (les Français), puisse AIGUISER SON COUTEAU (4). »

Ceux qui, sous prétexte du pouvoir temporel, en veulent à l'autorité religieuse du pape, à l'Église catholique, disent parfois qu'ils sont pleins de respect pour le caractère sacré du pontife, et qu'ils n'entendent nullement s'attaquer à sa souveraineté spi-

(1) Edgar Quinet.
(2) *Le Siècle* du 15 février 1862.
(3) *L'Opinion nationale*, mars 1862.
(4) Adresse de l'association ouvrière de Soncino à Garibaldi, publiée dans le journal l'*Unita italiana* du 22 avril 1862.

rituelle ; mais, parfois aussi, leur pensée véritable s'échappe de leur plume, parce que c'est cette pensée qui domine leur esprit. Comment songeraient-ils à accepter l'autorité religieuse du pape quand ils la nient, quand ils écrivent que « l'Évangile est aussi bien compris OU MIEUX COMPRIS à Constantinople, à Saint-Pétersbourg, à Genève, à Londres et aux États-Unis, que sur les bords du Tibre (1) ; » quand, attaquant de front l'autorité dogmatique du souverain pontificat, et offensant les croyances des catholiques, ils disent que « Rome a échafaudé *son système* sur un jeu de mots dont elle prend à la lettre le sens évidemment restreint et figuré (2)? » (Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.)

Au fond des innombrables questions qui remuent maintenant les esprits, et qui apparaissent, au moment présent, à travers les clartés sinistres des incendies de l'empire moscovite (3), il y en a deux qui,

(1) *Opinion nationale* du 14 mai 1862.

(2) Id.

(3) Voici une des nombreuses proclamations lancées, non-seulement au sein de la population de Saint-Pétersbourg, au mois de mai 1862, un peu avant les incendies qui ont dévoré une grande partie de cette capitale, mais aussi dans d'autres contrées de l'empire russe :

« Partage de toutes les propriétés foncières entre les paysans, suppression du mariage et de l'Église, éducation commune des enfants, création d'ateliers nationaux, suppression du droit de succession, tout héritage revenant à la commune. La Pologne et la Lithuanie seront libres (il n'y a que cela de bon dans le programme) ; les autres provinces décideront, par le suffrage universel, si elles veulent faire partie de la fédération russe. Chaque province aura son gouvernement particulier. Une grande assemblée nationale représentera la république. Le gouvernement central sera d'abord investi d'un pouvoir absolu jusqu'à la complète exécution de ces plans. Toute la famille impériale doit être exterminée, ainsi que ceux qui tenteront de s'opposer au nouvel ordre de choses. »

bon gré mal gré, les dominent toutes : le catholicisme d'une part, le socialisme de l'autre. « Entre le *catholicisme et le socialisme*, IL N'Y A RIEN DE COMMUN. » C'est la révolution elle-même qui l'a dit, et certes, elle a raison ! Le catholicisme, qui est « la plus grande école de respect qui ait jamais existé dans ce monde (1), » ne peut rien avoir de commun avec le socialisme, qui est une école de négation et de subversion. Et un temps va venir où la lutte entre les amis de l'ordre social et ses ennemis ne connaîtra plus d'autres terrains que le catholicisme d'une part et le socialisme de l'autre. La révolution, ou le saint-simonisme, ou le communisme, n'importe de quel nom on voudra l'appeler, déclare elle-même que « la lutte est ainsi établie, et qu'elle est devenue si ardente qu'on peut la regarder comme arrivée à la phase décisive où la victoire, longtemps disputée, se prononcera pour l'un ou pour l'autre parti. Les ultramontains (lisez catholiques ou chrétiens) succomberont, nous en avons la conviction profonde (2). »

Chacun a sa conviction. Seulement la conviction des catholiques a pour base l'unique chose que rien ne puisse dompter dans ce monde : la foi chrétienne. C'est une force qui manque aux démolisseurs. La mitraille pourra bien, au besoin, balayer dans les rues une émeute socialiste, comme cela s'est vu au mois de juin 1848, à Paris; mais ce ne sera pas la mitraille qui remportera jamais une victoire décisive sur le socialisme : ce sera le catholicisme avec sa foi, sa puissance morale, avec son respect pour l'homme, pour la propriété, pour la famille, toutes

(1) Paroles de M. Guizot.

(2) *Opinion nationale* du 13 juin 1862.

choses auxquelles le socialisme a déclaré une guerre sauvage. Mais il faut, tout d'abord, que ceux qui veulent l'ordre et qui prétendent le faire, commencent par ne pas « avilir l'autorité du Saint-Siége dans l'imagination de la multitude, » parce que cette autorité est la clef de voûte de l'édifice social tout entier.

On traite de chimériques les alarmes des catholiques au sujet de la position encore innomée qu'on voudrait faire au pape. On a dit :

— Les temps sont bien changés. Les césars dogmatiseurs de Byzance, qui voulaient être pontifes en même temps qu'empereurs, ne seraient plus possibles aujourd'hui. Ceux qui voudraient les imiter tomberaient sous les sifflets. En second lieu, les querelles entre le sacerdoce et l'empire sont à jamais enterrées. Il ne pourrait plus se rencontrer, de nos jours, des souverains qui conféreraient du même coup, aux évêques, des titres féodaux et des titres ecclésiastiques. Les mœurs, les lois de l'Europe moderne sont en opposition avec ces usages. C'est un passé mort. Et puis, ne comptez-vous pour rien la liberté des cultes, si fortement entrée dans les esprits, et qui fait partie de notre législation? Les persécutions religieuses seraient aujourd'hui un non-sens. —

Les persécutions religieuses aujourd'hui un non-sens! —

Vous n'y réfléchissez pas!

Mais si, dans la crise que nous traversons, l'iniquité, consommant son œuvre, mettait le pape dans une position où il ne pourrait plus parler librement au nom de la religion dont il est le chef légitime, qu'arriverait-il? César, ou je ne sais qui dans l'État, s'investirait de l'autorité religieuse. Alors, des milliers de catholiques

résisteraient jusqu'au martyre, s'il le fallait, au pouvoir laïque conduit à s'arroger des droits qui ne sont pas les siens; et, sans remonter ni aux jours païens, ni aux jours byzantins, on verrait se renouveler les persécutions de la constitution civile du clergé en France. Ce ne sont pas là des hypothèses en l'air, ce sont des probabilités grosses de tempêtes. Les politiques qui croient que tout serait fini une fois la souveraineté temporelle du pape abattue, feraient bien d'y songer.

Mais la persécution religieuse existe déjà! N'est-ce pas une persécution religieuse que toutes ces vexations, toutes ces spoliations, toutes ces proscriptions pratiquées par le gouvernement piémontais contre le sacerdoce italien?

N'est-ce pas une persécution que d'empêcher les évêques d'Italie, *captifs dans leur propre pays comme sur une terre étrangère*, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes (1), que d'empêcher, dis-je, les évêques d'Italie

(1) Lettre des évêques du royaume de Naples à l'épiscopat catholique réuni à Rome au mois de juin 1862. On sait que le gouvernement piémontais a empêché les évêques de la Péninsule de faire le voyage de Rome à l'occasion de la canonisation des martyrs du Japon. On sait également que le gouvernement français avait pris tout d'abord une mesure semblable à l'égard des évêques de France. A la lecture de la lettre rendue publique du cardinal-préfet du concile, qui convoquait tous les évêques de la chrétienté à la cérémonie du 8 juin, le gouvernement français demanda des éclaircissements à Rome. Le secrétaire d'État du gouvernement pontifical répondit « que la lettre adressée aux évêques n'était qu'une invitation bienveillante, sans nul caractère obligatoire, et pour une solennité purement religieuse. » Il était donc bien entendu que les évêques restaient libres d'aller ou de ne pas aller à Rome, ce qui n'empêcha pas le *Moniteur* (n° du 20 février 1862) de publier la note suivante : « Dans cet état de choses, le gouvernement a exprimé la pensée que les ÉVÊQUES NE DEVRAIENT quitter leur diocèse et de-

d'aller à Rome, à l'occasion d'une grande solennité religieuse à laquelle le pape les avait invités ?

N'y a-t-il pas là une entrave apportée à l'exercice du pouvoir spirituel ?

N'est-ce pas une persécution que cette profanation des Piémontais s'introduisant, à main armée, dans les asiles de la prière, dans les cloîtres, pour en chasser de pauvres femmes, et transformer les couvents en casernes, ou en nous ne savons quels établissements publics ?

N'est-ce pas, pour tous les catholiques, une persécution que ces attentats contre les droits sacrés, reconnus, du souverain pontife ? que ces menées sourdes qui ont pour but de lui ravir sa souveraineté territoriale, et en même temps le libre exercice de la mission spirituelle qu'il tient de Dieu ?

La persécution existe donc déjà ; elle est flagrante.

Les césars dogmatiseurs de Byzance et les césars oppresseurs de la Germanie ne seraient plus possibles, nous dit-on ; mais, à la place des théologiens couronnés de Constantinople, et à la place des empereurs d'Allemagne donnant la crosse et l'anneau quand ils régularisaient un fief épiscopal, on propose quoi ? Un salaire pour le pape et le sacré collége !

Que deviendrait donc la liberté de l'Église, si un pareil malheur la frappait ?

mander l'autorisation de quitter l'empire, que dans le cas où de graves intérêts diocésains les appelleraient à Rome. »

Tous nos évêques, ou presque tous, sont allés, cependant, à Rome ; toute réflexion faite, le gouvernement français a pensé qu'il était plus prudent de ne mettre aucun obstacle à leur voyage vers la ville éternelle.

image
not
available

d'aller [illegible] ligieuse [illegible]

N'[illegible] du pouvoir [illegible]

N'est-ce pas [illegible] des [illegible] asiles [illegible] de pauvres [illegible] casernes [illegible] publics ?

N'est-ce pas [illegible] sécution [illegible] concours [illegible] soumises [illegible] territoriale [illegible] même [illegible] mission spirituelle [illegible]

La persécution [illegible] grante.

Les césars [illegible] oppresseurs de [illegible] nous dit-on ; mais [illegible] nés de Constantinople [illegible] d'Allemagne donnant [illegible] régularisaient un [illegible] salaire pour le pape [illegible]

Que deviendrait donc la liberté de l'Église [illegible] pareil malheur la frappait ?

[illegible]

Dira-t-on, comme cela a été déjà proposé par le Piémont, ce spoliateur éhonté, que le pape sera placé au-dessus du droit commun, c'est-à-dire à une hauteur où aucune loi de l'État ne pourra jamais l'atteindre? Valentinien Ier avait fait cela pour les pontifes romains (1), alors qu'ils n'étaient pas encore rois. Qu'arriva-t-il? Théodoric abrogea la décision souveraine de Valentinien, et il promulgua une loi par laquelle les évêques de Rome étaient justiciables des tribunaux du roi des Goths.

Ce que fit Théodoric, il y a treize siècles et demi, ne pourrait donc plus revenir? Supposez que Pie IX eût fait ce qu'on a osé lui demander, c'est-à-dire qu'il eût renoncé à ses droits de souverain au profit de Victor-Emmanuel, et qu'en échange de cet abandon suprême, le parlement de Turin eût fait, par une loi, une position à part au souverain pontife dans le royaume d'Italie: combien de temps cela aurait-il duré? Peut-être aussi longtemps que la vie de Pie IX et celle de Victor-Emmanuel. Et après? Après Victor-Emmanuel, quel sera le chef du royaume d'Italie? Sera-ce un nouveau roi? Vous n'en savez rien! Admettez, cependant, que ce soit un roi. Sera-t-il un monarque absolu ou un monarque constitutionnel? Dans le premier cas, sera-t-il tenu de maintenir ce que son prédécesseur aurait fait pour le pape, et, dans le second cas, le parlement des temps futurs sera-t-il obligé de conserver intacte la décision qui aurait placé le pape au-dessus des lois? Et si, un jour ou l'autre, le mazzinisme, venant à balayer la royauté qu'il n'aime guère (2), présidait aux

(1) Voir la page 68 de ce volume.

(2) Dans une lettre publiée dans l'*Unita italiana* du 16 mai 1862,

destinées de l'Italie, qu'y deviendrait la papauté? Garibaldi n'a-t-il pas dit qu'elle était un chancre, un chancre qu'il fallait extirper, coûte que coûte? Entendez ce qui se dit dans le parlement de Turin au moment où nous traçons ces lignes : « Ce que nous accordons aux juifs, ce que nous accordons aux Vaudois, ce que nous accorderions aux Turcs, si nous en avions parmi nous, nous l'accorderions aussi à l'Église catholique, apostolique et romaine. Mais, quant à l'INDÉPENDANCE DU CLERGÉ, C'EST LA UNE HÉRÉSIE POLITIQUE QUE NOUS DEVONS REPOUSSER. Si le roi n'est pas indépendant, comment LE PAPE POURRAIT-IL PRÉTENDRE L'ÊTRE (1)? »

Donc les Piémontais veulent un pape sujet. « Et cette opinion est aussi la nôtre, » disent, à leur tour, les Piémontais de France (2).

Examinée sous toutes ses faces, creusée dans toutes ses profondeurs, cette formidable question aboutit invinciblement à la servitude du pape, si le pape cesse d'être souverain territorial, et, du même coup, cette servitude pèse sur toutes les consciences catholiques. Dans l'ordre temporel, le pape doit être au moins

Mazzini disait, en parlant du gouvernement dont Victor-Emmanuel est encore le chef : « Mes frères, nous n'aurons ni ministres, ni gouvernements aptes à seconder la mission de l'Italie, si nous ne parvenons pas à les convaincre que nous sommes capables de les juger, *de les renverser* quand ils le méritent, *de faire nous-mêmes ce qu'ils ne savent pas faire.* »

(1) Paroles de M. Musolino, à la chambre des députés de Turin, séance du 25 juin 1862. Dans cette même séance, ce député disait à ses collègues : « Voulez-vous cent onze millions et plus? Envoyons à la Monnaie tous les saints et les madones d'argent qu'il y a en Italie : il y en a pour trois cents millions! »

(2) *Opinion nationale* du 1er juillet 1862.

l'égal des empereurs et des rois; dans l'ordre spirituel, il n'a pas d'égal ici-bas. Toujours son action doit être indépendante et libre : un pape sujet, ayant nécessairement des entraves dans l'exercice de son auguste ministère, ne se conçoit plus; et le pape serait sujet, s'il n'était pas roi. L'opinion des plus fermes esprits s'est prononcée sur la nécessité d'un pouvoir temporel pour le chef suprême du monde catholique.

« Loin d'être d'avis, » a dit le président Hénault, « de ceux qui ont déclamé contre la grandeur de la cour de Rome, et qui voudroient ramener le pape au tems où les chefs de l'Église étoient réduits à la puissance spirituelle et à la seule autorité des *clefs*, je pense qu'il étoit nécessaire, pour le repos général de la chrétienté, que le Saint-Siége acquît une puissance temporelle : tout doit changer en même tems dans le monde, si l'on veut que la même harmonie et le même ordre subsistent. Le pape n'est plus, comme dans les commencemens, le sujet de l'empereur; depuis que l'Église s'est répandue dans l'univers, il a à répondre à tous ceux qui commandent, et par conséquent aucun ne doit lui commander; la religion ne suffit pas pour imposer à tant de souverains, et Dieu a justement permis que le père commun des fidèles entretînt, par son indépendance, le respect qui lui est dû : ainsi donc, il est bon que le pape ait la propriété d'une puissance temporelle, en même tems qu'il a l'exercice de la spirituelle (1). »

Voici le témoignage non suspect de Fleury (2) :

(1) *Abrég. chron. de l'hist. de Fr., Remarques particulières sur la seconde race*, t. I, p. 120 et 121, édit. de 1778.

(2) M. le sénateur Bonjean, dans son recueil de textes intitulé : *Du pouvoir temporel de la papauté* (p. 80), a supprimé ce passage de

« Tant que l'empire romain a subsisté, il renfermait dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté. Si la papauté alors avait un maître, ce maître l'était de tout le monde; mais, depuis que l'Europe est divisée en plusieurs princes, si le pape eût été sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'eussent eu peine à le reconnaître pour le père commun, et que les schismes n'eussent été fréquents. On peut donc croire que c'est par un effet particulier de la Providence que le pape s'est trouvé indépendant et maître d'un État assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains (1), afin qu'il fût plus libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle, et qu'il pût contenir plus facilement tous les autres évêques dans leur devoir. C'était la pensée d'un grand évêque de notre temps. »

Ce « grand évêque » ne pouvait être que Bossuet, qui a proclamé la nécessité du pouvoir temporel de la papauté avec un raisonnement et un éclat de langage qui n'appartiennent qu'à lui. Nous ne citerons pas cette magnifique page, tout le monde la connaît. Invoquons un dernier témoignage, un témoignage con-

Fleury dans sa citation d'un fragment du 4e discours du célèbre cardinal (*Hist. eccl.*, t. XVI, nº 10). Nous défions M. Bonjean de trouver, dans tous les ouvrages de Fleury, un seul mot contre l'institution du pouvoir temporel du pape; nous disons cela, parce que M. le sénateur a invoqué le témoignage de Fleury dans la campagne qu'il a ouverte contre la souveraineté du Siége apostolique, et que ce témoignage, s'il l'eût cité, se serait dressé contre sa thèse.

(1) Le cardinal Fleury ne pouvait pas imaginer qu'un jour viendrait où un souverain opprimerait non-seulement le pape, mais le spolierait; il ne pouvait pas penser, non plus, que d'autres souverains, régnant *par la grâce de Dieu,* sanctionneraient cette spoliation, et même, au besoin, le détrônement complet du pape-roi.

temporain, et dont l'autorité est d'autant plus considérable, que celui d'où elle émane ne saurait être rangé dans les phalanges des *cléricaux*, ainsi qu'on appelle maintenant tous les défenseurs du Saint-Siége :

« L'unité catholique, » a dit M. Thiers, dans son rapport lu à l'Assemblée nationale le 13 d'octobre 1849, « l'unité catholique serait inacceptable, si le pontife, qui en est le dépositaire, n'était complétement indépendant; si, au milieu du territoire que les siècles lui ont assigné, que toutes les nations lui ont maintenu, un autre souverain, prince ou peuple, s'élevait pour lui dicter des lois : pour le pontificat, il n'y a d'indépendante que la souveraineté même. C'est là un intérêt de premier ordre, qui doit faire taire les intérêts particuliers, comme, dans un État, l'intérêt public fait taire les intérêts individuels. »

Nous n'avons rien à ajouter à ce bon sens, à cette raison et à cette logique solides. Faisons une dernière observation. Elle nous oppresse.

Du train dont vont les choses, l'Europe ne paraît pas marcher vers la liberté, mais vers quelque effroyable despotisme, comme l'empire romain et le Bas-Empire l'ont connu, ou bien vers une oppression socialiste pire que le césarisme. Ce ne sont pas des libertés nouvelles que la révolution dogmatique ambitionne aujourd'hui.

Le socialisme a épouvanté les hommes de notre temps, et, pour s'y dérober, il n'est pas de sacrifice qu'ils ne fussent prêts à faire : sacrifice des libertés politiques, sacrifice de leurs droits de citoyen, de leur dignité au profit d'un gouvernement, d'un pouvoir terrible, qui leur assurerait leurs écus. Cela est ef-

frayant, parce que cela est la honte et la fin des peuples. Qu'au moins une liberté reste, la liberté de la conscience ! Celle-là pourrait ressusciter les autres ! Ce grand spectacle a été donné une fois au monde. Quand l'univers romain tendait bassement le dos aux étrivières des césars, les césars rencontrèrent une résistance, une seule : la conscience chrétienne. Que serait donc devenu le monde moral, s'il ne se fût trouvé alors des citoyens intrépides, des femmes héroïques, dont le sang versé pour l'honneur de leur conscience sauva l'honneur du genre humain en imprimant sur le front des tyrans une tache d'infamie? « Vous vous comportez avec nous, » disait Acacius, évêque d'Antioche de Pisidie, au proconsul Marcien, qui l'envoyait à la mort parce qu'il était chrétien, « vous vous comportez avec nous comme les Dalmates, ces voleurs de grands chemins, qui ne laissent aux voyageurs surpris que l'alternative de perdre ou la bourse ou la vie. » Et la jeune patricienne Cécile jetait les paroles suivantes à la face du préfet du prétoire, à Rome : « Les lois de l'empire me condamnent, parce que je suis chrétienne, me dis-tu ? Eh bien, ces lois ne prouvent qu'une chose, c'est qu'elles sont iniques et que vous êtes cruels ! »

Or, les catholiques demandent qu'il n'y ait plus jamais de lois oppressives sur cette terre pour leurs croyances, et qu'aucune main ignoble ne vienne fouiller dans leurs consciences. Ils demandent de n'avoir pour chefs dans la religion que leurs chefs religieux, le pape en tête; et, pour cela, ils veulent que le pape soit libre, c'est-à-dire qu'il soit roi en même temps que pontife, afin qu'aucun

autre roi ne puisse lui commander. Ils repoussent toute autre situation qui serait faite à celui qui, dans ce monde, tient la place du Maître de leurs âmes. Ils ne veulent pas, enfin, « qu'un autre souverain, prince ou peuple, s'élève pour lui dicter des lois. »

Mais que l'Europe y prenne garde! Elle n'aura pas de paix, si la paix n'est laissée au vicaire de Jésus-Christ.

Baptistin POUJOULAT.

Paris, 30 juin 1862.

CONSISTOIRE

du 9 juin 1862.

Les solutions proposées pour la question romaine n'ont pas manqué dans ce temps-ci. Je me garderai bien de les énumérer ! Il en est une, cependant, qui me revient en mémoire ; elle consistait à faire examiner par un concile œcuménique, convoqué *ad hòc,* la question de savoir si le souverain pontife pouvait, dans un cas de force majeure, sacrifier le pouvoir temporel de la papauté. Cette mesure paraissait d'autant plus nécessaire à l'auteur de cette brochure (1) qu'à ses yeux, « on élirait demain un nouveau pape, que le successeur de Pie IX ne cesserait pas de se considérer comme simple dépositaire du domaine de saint Pierre, et obligé, comme son prédécesseur, de ne pas abandonner le dépôt confié à sa garde. »

(1) M. le duc de Valmy.

Un journal (1), rédigé par une foule de « catholiques sincères » comme ils s'appellent, disait, en citant les paroles que nous venons de transcrire : « On ne saurait porter plus loin la *complaisance* et le désir d'accommoder les parties. » Bien qu'il ne partageât pas, disait-il, les espérances de l'auteur de la brochure à ce sujet, il lui paraissait bon que l'épreuve fût faite.

« La papauté, continuait-il, y est intéressée par de si fortes raisons, qu'on ne *s'explique pas qu'elle* s'Y REFUSE, et il y va de son honneur. La papauté est-elle donc bien sûre de ne pas se tromper, puisqu'elle *juge superflu de consulter l'Église universelle?* Étendrait-elle son infaillibilité jusqu'aux *choses politiques?* D'un autre côté, la force morale du pape ne se déculperait-elle pas le jour où il pourrait se prévaloir de l'assentiment d'un concile œcuménique ? *Que pourraient objecter les gouvernements, quand le pape, à toutes leurs objections, serait autorisé à répondre :* L'ÉGLISE NE VEUT PAS ? »

Mais où ce journal avait-il vu que « la papauté s'était refusée » à faire décider la question du pouvoir temporel par un concile œcuménique? et puis quelle écrasante question que celle-ci : « la papauté étendrait-elle son infaillibilité jusqu'aux choses politiques? » Mais ne discutons pas ces choses; constatons seulement que le vœu formé, il y a six mois, par les « catholiques sincères » s'est traduit en un fait immense à Rome, le 9 juin 1862. L'Église catholique, dans ses représentants légitimes, a tenu, à Rome, ce qu'on a si bien appelé ses « états généraux »; elle a décidé

(1) Le *Constitutionnel* du mois de janvier 1862.

que le pouvoir temporel était nécessaire à l'exercice du pouvoir spirituel du père commun de deux cents millions de catholiques. L'Église a donc parlé! Et le pape pourra, plus que jamais, dire à ceux qui lui demanderont d'abandonner ses droits de souverain temporel :

L'ÉGLISE NE VEUT PAS!

Voici les décisions de l'Église :

« Le 9 juin, Sa Sainteté Pie IX, dit le *Journal de Rome*, a tenu un consistoire auquel, outre Leurs Ém. Rév. les cardinaux de la sainte Église romaine, ont assisté les patriarches, primats, archevêques et évêques réunis à Rome pour la canonisation solennelle des martyrs du Japon et de Michel de Sanctis. Sa Sainteté a prononcé l'allocution suivante :

Vénérables frères,

Nous avons été pénétrés d'une joie profonde, lorsque nous avons pu hier, avec l'aide de Dieu, décerner les honneurs et le culte des saints à vingt-sept intrépides héros de notre divine religion, et cela en vous possédant à nos côtés, vous qui, doués d'une si haute piété et de tant de vertus, appelés à partager notre sollicitude au milieu de temps si douloureux, combattant vaillamment pour la maison d'Israël, êtes pour nous une consolation et un appui souverains. Plût à Dieu que, pendant que nous sommes inondés de cette joie, aucune cause de chagrin et de deuil ne vînt nous contrister d'ailleurs! En effet, nous ne pouvons pas ne pas être accablés de douleur et d'angoisses, lorsque nous voyons les dommages et les maux si tristes et à jamais déplorables dont l'Église catholique et la société civile elle-même sont misérablement tourmentées et opprimées au grand détriment des âmes. Vous connaissez, en effet, vénérables frères, cette guerre implacable déclarée au catholicisme

tout entier par ces mêmes hommes qui, ennemis de la croix de Jésus-Christ, impatients de la saine doctrine, unis entre eux par une coupable alliance, ignorent tout, blasphèment tout, et entreprennent d'ébranler les fondements de la société humaine, bien plus, de la renverser de fond en comble si cela était possible; de pervertir les esprits et les cœurs, de les remplir des plus pernicieuses erreurs, et de les arracher à la religion catholique. Ces perfides artisans de fraudes, ces fabricateurs de mensonges ne cessent pas de faire sortir des ténèbres les monstrueuses erreurs des anciens temps, déjà tant de fois réfutées et vaincues par les plus sages et les plus savants écrits et condamnées par les plus sévères jugements de l'Église; de les exagérer en les revêtant de formes et de paroles nouvelles et fallacieuses et de les propager partout et de toute manière. Avec cet art détestable et vraiment satanique, ils souillent et pervertissent toute science, ils répandent pour la perte des âmes un poison mortel, ils favorisent une licence effrénée et les plus mauvaises passions; ils bouleversent l'ordre religieux et social; ils s'efforcent de détruire toute idée de justice, de vérité, de droit, d'honneur et de religion, et ils tournent en dérision, insultent et méprisent la doctrine et les saints préceptes du Christ. L'esprit se refuse et recule d'horreur à toucher, même légèrement, les principales de ces erreurs pestilentielles par lesquelles ces hommes dans nos temps malheureux troublent toutes les choses divines et humaines.

Personne de vous n'ignore, vénérables frères, que ces hommes détruisent complétement la cohésion nécessaire qui, par la volonté de Dieu, unit l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et qu'en même temps ils changent, renversent et abolissent le caractère propre, véritable, légitime de la Révélation divine, l'autorité, la constitution et la puissance de l'Église. Et ils en arrivent à cette témérité d'opinion qu'ils ne craignent point de nier audacieusement toute vérité, toute loi, toute puissance, tout droit d'origine divine; ils n'ont pas honte d'affirmer que la science de la philosophie et de la morale, ainsi que les lois civiles, peuvent et doivent ne pas relever de la révélation et décliner l'autorité de l'Église; que l'Église n'est pas une société véritable et parfaite, pleinement libre, et qu'elle ne peut pas s'appuyer sur les droits propres et permanents que lui a

conférés son divin fondateur; mais qu'il appartient à la puissance civile de définir quels sont les droits de l'Église et dans quelles limites elle peut les exercer. De là, ils concluent à tort que la puissance civile peut s'immiscer aux choses qui appartiennent à la religion, aux mœurs et au gouvernement spirituel, et même empêcher que les prélats et les peuples fidèles communiquent librement et mutuellement avec le Pontife romain, divinement établi le pasteur suprême de toute l'Église; et cela afin de dissoudre cette nécessaire et très-étroite union qui, par l'institution divine de Notre Seigneur lui-même, doit exister entre les membres mystiques du corps du Christ et son Chef vénérable. Ils ne craignent pas non plus de proclamer avec ruse et fausseté, devant la multitude, que les ministres de l'Église et le Pontife romain doivent être exclus de tous droits et de toute puissance temporelle.

En outre, ils n'hésitent pas dans leur extrême impudence, à affirmer que non-seulement la révélation divine ne sert à rien, mais qu'elle nuit à la perfection de l'homme, qu'elle est elle-même imparfaite et par conséquent soumise à un progrès *continu* et *indéfini* qui doit répondre au progrès de la raison humaine. Aussi osent-ils prétendre que les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les livres sacrés sont des fables de poëtes, que les saints mystères de notre foi sont le résultat d'investigations philosophiques, que les livres divins de l'Ancien et du Nouveau Testament ne contiennent que des mythes et que, ce qui est horrible à dire, Notre Seigneur Jésus-Christ est une fiction mythique. En conséquence, ces turbulents adeptes de dogmes pervers soutiennent que les lois morales n'ont pas besoin de sanction divine, qu'il n'est point nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu la force obligatoire, et ils affirment que la loi divine n'existe pas. De plus, ils nient toute action de Dieu sur le monde et sur les hommes, et ils avancent témérairement que la raison humaine, sans aucun respect de Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; qu'elle est à elle-même sa loi, et qu'elle suffit par ses forces naturelles pour procurer le bien des hommes et des peuples. Tandis qu'ils font malicieusement dériver toutes les vérités de religion de la force native de la raison humaine, ils accordent

à chaque homme une sorte de droit primordial par lequel il peut librement penser et parler de religion et rendre à Dieu l'honneur et le culte qu'il trouve le meilleur selon son caprice.

Or, ils en viennent à ce degré d'impiété et d'impudence qu'ils attaquent le ciel et s'efforcent d'éliminer Dieu lui-même. En effet, dans une méchanceté qui n'a d'égale que leur sottise, ils ne craignent pas d'affirmer que la divinité suprême, pleine de sagesse et de providence, n'est pas distincte de l'universalité des choses, que Dieu est la même chose que la Nature, sujet comme elle aux changements, que Dieu se confond avec l'homme et le monde, que tout est Dieu, que Dieu est une même substance, une même chose que le monde, et par suite qu'il n'y a point de différence entre l'esprit et la matière, la nécessité et la liberté, le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste. Certes, rien de plus insensé, rien de plus impie, rien de plus répugnant à la raison même ne saurait être imaginé. Ils font dérision de l'autorité et du droit avec tant de témérité qu'ils ont l'impudence de dire que l'autorité n'est rien, si ce n'est celle du nombre et de la force matérielle, que le droit consiste dans le fait, que les devoirs des hommes sont un vain mot et que tous les faits humains ont force de droit.

Ajoutant ensuite les mensonges aux mensonges, les délires aux délires, foulant aux pieds toute autorité légitime, tout droit légitime, toute obligation, tout devoir, ils n'hésitent pas à substituer à la place du droit véritable et légitime le droit faux et menteur de la force et à subordonner l'ordre moral à l'ordre matériel. Ils ne reconnaissent d'autre force que celle qui réside dans la matière. Ils mettent toute la morale et l'honneur à accumuler la richesse par quelque moyen que ce soit et assouvir toutes les passions dépravées. Par ces principes abominables, ils favorisent la rébellion de la chair contre l'esprit; ils l'entretiennent et l'exaltent, et ils lui accordent ces droits et ces dons naturels qu'ils prétendent méconnus par la doctrine catholique; méprisant ainsi l'avertissement de l'apôtre, qui s'écrie : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; si vous mortifiez la chair par l'esprit, vous vivrez. » (Ad Rom., ch. VIII, v. 13.) Ils s'efforcent d'envahir et d'anéantir les droits de toute propriété légitime, et ils imaginent, par la perversité

de leur esprit, une sorte de droit *affranchi de toute limite,* dont, selon eux, jouirait l'État, dans lequel ils prétendent témérairement voir la source et l'origine de tous les droits.

Mais pendant que nous parcourons rapidement et avec douleur ces erreurs principales de notre malheureux siècle, nous oublions de rappeler, vénérables frères, tant d'autres faussetés presque innombrables que vous connaissez parfaitement et à l'aide desquelles les ennemis de Dieu et des hommes s'efforcent de troubler et d'ébranler la société sacrée et la société civile. Nous passons sous silence les injures, les calomnies, les outrages si graves et si multipliés dont ils ne cessent de poursuivre les ministres de l'Église et ce siége apostolique. Nous ne parlons pas de cette hypocrisie odieuse avec laquelle les chefs et les satellites de cette rébellion et de ce désordre, surtout en Italie, affectent de dire qu'ils veulent que l'Église jouisse de sa liberté, tandis qu'avec une audace sacrilége, ils foulent aux pieds de plus en plus chaque jour les droits et les lois de cette Église, la dépouillent de ses biens, persécutent des prélats et des ecclésiastiques noblement voués à leur ministère, les emprisonnent, chassent violemment de leurs asiles les disciples des ordres religieux et les vierges consacrées à Dieu, et ne reculent devant aucune entreprise pour réduire à une honteuse servitude et pour opprimer l'Église.

Pendant que votre présence si désirée nous cause une allégresse singulière, vous êtes témoins vous-mêmes de la liberté qu'ont aujourd'hui en Italie nos vénérables frères dans l'épiscopat, qui, combattant avec courage et persévérance les combats du Seigneur, ont été, à notre profonde douleur, empêchés de venir vers nous et de se trouver avec vous, d'assister à cette assemblée, ce qu'ils désiraient si vivement, ainsi que les archevêques et évêques de la malheureuse Italie nous l'ont fait savoir par leurs lettres toutes remplies, envers nous et envers ce Saint-Siége, d'amour et de dévouement. Vous ne voyez non plus ici aucun des prélats du Portugal, et nous sommes vivement affligés en considérant la nature des difficultés qui se sont opposées à ce qu'ils prissent le chemin de Rome. Nous omettons aussi de rappeler les tristes horreurs que les sectateurs de ces perverses doctrines accomplissent, à la cruelle désolation de notre cœur, du vôtre et de celui des gens de

bien. Nous ne disons rien de cette conspiration impie, de ces manœuvres coupables et fallacieuses par lesquelles ils veulent renverser et détruire la souveraineté temporelle de ce Saint-Siége. Il nous plaît davantage de rappeler cette admirable unanimité avec laquelle vous-mêmes, unis à tous les vénérables prélats de l'univers catholique, vous n'avez jamais cessé, et par vos lettres adressées à nous, et par vos écrits pastoraux adressés aux fidèles, de dévoiler et réfuter ces perfidies, enseignant en même temps que cette souveraineté temporelle du Saint-Siége a été donnée au pontife romain par un dessein particulier de la divine Providence, et qu'elle est nécessaire, afin que ce pontife romain, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Église, avec la plénitude de sa liberté, la suprême puissance et autorité dont il a été divinement investi par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, pour conduire et gouverner le troupeau entier du Seigneur, et qu'il puisse pourvoir au plus grand bien de l'Église, aux besoins et aux avantages des fidèles.

Les sujets lamentables dont nous vous avons jusqu'ici entretenus, vénérables frères, forment sans doute un douloureux spectacle. Qui ne voit, en effet, que tant de dogmes impies, que tant de machinations et de folies dépravées corrompent chaque jour plus misérablement le peuple chrétien, le poussent à la ruine, attaquent l'Église catholique, sa doctrine salutaire, ses droits et ses lois vénérables, ses ministres sacrés, propagent les vices et les crimes et bouleversent la société civile elle-même?

Aussi, quant à nous, nous souvenant de notre charge apostolique et plein de sollicitude pour le salut spirituel de tous les peuples qui nous ont été divinement confiés, « comme » pour nous servir des mots de saint Léon, notre prédécesseur, « nous ne pouvons autrement gouverner ceux qui nous sont confiés qu'en poursuivant avec le zèle de la foi du Seigneur, ceux qui pervertissent et sont pervertis, et en arrachant avec toute la sévérité possible ce venin des âmes saines, afin qu'il ne s'étende pas plus au loin » (Epist. VII ad Episcop. per Ital. CII); élevant notre voix apostolique en votre illustre assemblée, nous réprouvons, proscrivons et condamnons les erreurs ci-dessus énoncées, non-seulement comme contraires à la foi et à la doc-

trine catholiques, aux lois divines et ecclésiastiques, mais même à la loi et à la justice naturelle et éternelle et à la droite raison.

Pour vous, vénérables frères, qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du Seigneur, nous vous exhortons et vous conjurons de plus en plus de continuer, avec votre admirable piété et votre zèle épiscopal, ainsi que vous l'avez fait, au souverain honneur de votre ordre, d'éloigner, avec un soin et une vigilance extrême les fidèles qui vous sont confiés, de ces pâturages empoisonnés, de combattre et de réfuter la perversité monstrueuse de ces opinions, tant par la parole que par les écrits. Vous savez, en effet, qu'il s'agit d'intérêts suprêmes, puisqu'il s'agit de la cause de notre très-sainte foi, de l'Église catholique, de sa doctrine, du salut des peuples, de la paix et de la tranquillité de la société humaine. C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais d'éloigner des fidèles la contagion de ce fléau, c'est-à-dire de détourner de leurs yeux et de leurs mains les livres et les journaux pernicieux, d'instruire les fidèles des saints préceptes de notre auguste religion, de les exhorter et de les avertir de fuir ces docteurs d'iniquité comme on fuit la rencontre d'un serpent. Portez tous vos soins et toutes vos sollicitudes particulières à ce que le clergé soit saintement et savamment instruit, et qu'il brille de toutes les vertus, que la jeunesse des deux sexes soit formée à l'honnêteté du cœur, à la piété et à toutes les vertus, que l'ordre des études soit salutaire. Veillez avec une extrême diligence à ce que, dans les lettres et dans les fortes et hautes études, rien ne se glisse qui soit contraire à la foi, à la religion et aux bonnes mœurs. Agissez avec une énergie virile, vénérables frères, et, dans cette grande perturbation des temps, ne laissez pas abattre votre courage, mais appuyés par le secours divin, prenant le bouclier inexpugnable de la justice et de la foi, saisissant le glaive spirituel qui est la parole de Dieu, ne cessez pas de vous opposer aux efforts de tous les ennemis de l'Église catholique et de ce siége apostolique, de briser leurs traits et de rompre leurs assauts.

Et cependant, les yeux élevés jour et nuit vers le ciel, ne cessons pas, vénérables frères, d'implorer dans l'humilité de

notre cœur, et par nos plus ferventes prières, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation qui fait luire la lumière dans les ténèbres, qui, des pierres même, peut faire sortir des enfants d'Abraham, et de le conjurer, par les mérites de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, son fils unique, de tendre une main secourable à la société chrétienne et civile, de dissiper toutes les erreurs et les impiétés, d'éclairer des clartés de sa grâce les intelligences de ceux qui s'égarent, de les convertir et de les rappeler à lui, d'assurer à sa sainte Église la paix désirée, afin qu'elle obtienne par toute la terre de plus grands accroissements, et qu'elle y fleurisse et y prospère. Afin que nous puissions obtenir plus facilement ce que nous demandons, prenons pour médiatrice auprès de Dieu, la très-sainte et Immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie qui, pleine de miséricorde et d'amour pour tous les hommes, a toujours anéanti toutes les hérésies, et de qui le patronage auprès de Dieu n'a jamais été plus opportun. Sollicitons aussi les suffrages, tant de saint Joseph, l'époux de la très-sainte Vierge, que des saints apôtres Pierre et Paul, de tous les habitants des cieux, et surtout de ceux que nous honorons et vénérons comme venant d'être inscrits dans les fastes de sa sainteté.

Avant de mettre un terme à nos paroles, nous ne pouvons résister au désir de confirmer de nouveau le témoignage de la suprême consolation qui nous pénètre en jouissant de votre admirable concours, à vous, vénérables frères, qui, attachés à nous et à cette chaire de Pierre par les liens de la fidélité, de la piété et de la révérence, et, remplissant votre ministère avec un zèle admirable, vous glorifiez de procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes; vous qui, dans la plus étroite concorde de vos âmes, ne cessez pas, ainsi que vos vénérables frères les évêques de tout l'univers catholique et les fidèles confiés à leurs soins, d'apporter de toute manière des soulagements et des adoucissements à nos graves angoisses et à nos cruelles amertumes. C'est pourquoi, en cette occasion, nous faisons profession publique, et par le langage le plus affectueux, de la reconnaissance et de l'amour que nous portons à vous, à ces vénérables frères et à tous ces fidèles. Et nous vous demandons que, de retour dans vos diocèses, vous veuilliez, en notre nom, faire connaître ces sentiments aux

fidèles remis à vos soins, et les assurer de notre affection paternelle, en leur conférant la bénédiction apostolique que, du fond de notre cœur et avec les vœux les meilleurs de toute vraie félicité, nous sommes heureux d'accorder à vous, vénérables frères, et à eux-mêmes. »

L'allocution terminée, S. Em. Rév. Mgr le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, accompagné de plusieurs membres de l'épiscopat, s'est approché du trône de sa sainteté, a lu, et, au nom de tout l'épiscopat présent à Rome, a remis au saint-père l'adresse suivante :

Très-Saint-Père,

Depuis que les apôtres de Jésus-Christ, au jour sacré de la Pentecôte, étroitement unis à Pierre, chef de l'Église, reçurent le Saint-Esprit, et qu'entraînés par sa divine impulsion, ils annoncèrent à des hommes de presque toutes les nations rassemblés dans la ville sainte, et à chacun dans sa langue, les merveilles de la puissance de Dieu, jamais, nous le croyons, jusqu'à ce jour et au retour de cette même solennité, autant de leurs héritiers ne se sont trouvés réunis autour du vénérable successeur de Pierre pour entendre sa parole, pour écouter ses décrets, pour fortifier son autorité. Or, de même que rien ne pouvait arriver de plus doux aux apôtres, à travers les périls de l'Église naissante, que d'environner le premier vicaire de Jésus-Christ sur cette terre, tout récemment inspiré de l'esprit de Dieu ; ainsi, pour nous, au milieu des angoisses présentes de la sainte Église, rien n'est plus cher, rien n'est plus sacré que de déposer aux pieds de votre béatitude tout ce que nos cœurs contiennent de vénération et d'amour pour Votre Sainteté, et, en même temps, de déclarer unanimement de quelle admiration nous sommes pénétrés pour les hautes vertus dont brille notre pontife souverain, et combien, du fond de nos entrailles, nous adhérons à ce que, nouveau Pierre, il a enseigné, à ce qu'il a si courageusement résolu et décidé.

Une nouvelle ardeur enflamme nos cœurs ; une lumière de

foi plus vivifiante éclaire nos intelligences, un amour plus sacré saisit nos âmes. Nous sentons nos langues vibrantes de ces flammes qui allumaient, d'un désir ardent pour le salut des hommes, le cœur de Marie, près de laquelle étaient les apôtres, et entraînaient ces mêmes apôtres à proclamer les grandeurs de Dieu.

Rendant donc de vives actions de grâces à Votre Béatitude de ce qu'elle nous a permis, en ces temps si difficiles, d'approcher de son trône pontifical, de vous consoler dans vos afflictions et de vous témoigner publiquement les sentiments qui inspirent nous-mêmes, notre clergé et les peuples confiés à nos soins, nous vous adressons d'une seule voix et d'un seul cœur nos acclamations, nos souhaits et nos vœux de bonheur. Vivez longtemps, saint-père, et heureusement pour le gouvernement de l'Église catholique. Continuez, comme vous le faites, à la protéger par votre énergie, à la diriger par votre prudence, à l'orner par vos vertus. Marchez devant nous, comme le bon pasteur, donnez-nous l'exemple, paissez les brebis et les agneaux dans les célestes pâturages, fortifiez-les par les eaux célestes de la sagesse; car vous êtes pour nous le maître de la saine doctrine; vous êtes le centre de l'unité; vous êtes pour les peuples la lumière indéfectible préparée par la sagesse divine; vous êtes la pierre, vous êtes le fondement de l'Église elle-même, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Quand vous parlez, c'est Pierre que nous entendons; quand vous décrétez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons. Nous vous admirons au milieu de tant d'épreuves et de tempêtes, le front serein, le cœur imperturbable, accomplissant votre ministère sacré, invincible et debout.

Mais, tandis que nous avons ainsi tant de sujets de nous glorifier, nous ne pouvons pas nous empêcher en même temps de tourner nos regards vers de tristes spectacles. De toutes parts, en effet, se dressent devant nos esprits ces crimes épouvantables qui ont dévasté misérablement cette belle terre d'Italie dont vous, bienheureux père, êtes l'honneur et l'appui, et qui s'efforcent d'ébranler et de renverser votre souveraineté et celle de ce Saint-Siége, de qui tout ce qu'il y a de beau dans la société civile a découlé comme de sa source originelle. Ni les droits permanents des siècles, ni la longue et pacifique pos-

session du pouvoir, ni les traités sanctionnés et garantis par l'autorité de l'Europe entière, n'ont pu empêcher que tout ne fût bouleversé, au mépris de toutes les lois sur lesquelles jusqu'ici s'appuyaient l'existence et la durée des États.

Pour nous occuper de ce qui nous touche de plus près, vous, très-saint père, nous vous voyons, par le crime de ces usurpateurs qui ne prennent « la liberté que pour voile de leur malice, » dépouillé de ces provinces qui jouissaient d'une équitable administration par les soins et sous la protection de la dignité du Saint-Siége et de toute l'Église. Votre Sainteté a résisté avec un invincible courage à ces iniques violences, et nous devons vous en rendre les plus vives actions de grâces au nom de tous les catholiques.

En effet, nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siége est une nécessité et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la Providence divine; nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Église et pour le libre gouvernement des âmes. Il fallait assurément que le pontife romain, chef de toute l'Église, ne fût ni le sujet, ni même l'hôte d'aucun prince; mais qu'assis sur son trône, et maître dans son domaine et son propre royaume, il ne reconnût de droit que le sien et pût, dans une noble, paisible et douce liberté, protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la république chrétienne.

Qui donc pourrait nier que, dans le conflit des choses, des opinions et des institutions humaines, il faille au centre de l'Europe un lieu sacré, placé entre les trois continents du vieux monde, un siége auguste, d'où s'élève tour à tour, pour les peuples et pour les princes, une voix grande et puissante, la voix de la justice et de la liberté, impartiale et sans préférence, libre de toute influence arbitraire, et qui ne puisse ni être comprimée par la terreur, ni circonvenue par les artifices?

Comment donc, et de quelle manière aurait-il pu se faire que les prélats de l'Église, venant de tous les points de l'univers, représentant tous les peuples et toutes les contrées, arrivassent ici en toute sécurité pour conférer avec Votre Sainteté des plus graves intérêts, s'ils y eussent trouvé un prince quelconque dominant sur ces bords, qui eût en suspicion leurs

propres princes ou qui eût été suspecté par eux, à cause de son hostilité? Il y a, en effet, les devoirs du chrétien, et il y a les devoirs du citoyen; devoirs qui ne sont nullement contraires, mais qui sont différents; comment les évêques pourraient-ils les accomplir, s'il ne dominait pas à Rome une souveraineté temporelle telle que la souveraineté pontificale, exempte de tout droit d'autrui, et, centre de la concorde universelle, n'aspirant à aucune ambition humaine, ne préparant rien pour la domination terrestre?

Nous sommes venus libres vers le pontife-roi libre, pasteurs dans les choses de l'Église, citoyens dévoués au bien et aux intérêts de la patrie, et ne manquant ni à nos devoirs de pasteurs ni à nos devoirs de citoyens.

Puisqu'il en est ainsi, qui donc oserait attaquer cette souveraineté si ancienne, fondée sur une telle autorité, sur une telle force des choses? Quelle autre puissance lui pourrait être comparée, si l'on considère même ce droit humain sur lequel reposent la sécurité des princes et la liberté des peuples! Quelle puissance est aussi vénérable et sainte? Quelle monarchie ou quelle république peut se glorifier, dans les siècles passés ou modernes, de droits si augustes, si anciens, si inviolables? Ces droits, si une fois et pour ce Saint-Siége, ils étaient méprisés et foulés aux pieds, quel prince serait assuré de garder son royaume, quelle république son territoire? Aussi, très-saint-père, c'est pour la religion sans doute, mais c'est aussi pour la justice et pour le droit, qui sont parmi les nations les fondements des choses humaines, que vous luttez et que vous combattez.

Mais il ne nous appartient pas de parler plus longtemps de cette grave matière, nous qui avons écouté sur elle, non pas tant vos paroles que vos enseignements. Votre voix, en effet, semblable à la trompette sacerdotale, a proclamé dans tout l'univers que, « c'est par un dessein particulier de la divine Providence que le pontife romain, placé par Jésus-Christ comme le chef et le centre de toute son Église, a obtenu une souveraineté temporelle(1); » nous devons donc tous tenir

(1) Lettres apost. du 26 mai 1860; allocution du 20 juin 1859; encyclique du 9 juin 1860; allocution du 17 décembre 1860.

pour certain que cette souveraineté n'a pas été fortuitement acquise au Saint-Siége, mais qu'elle lui a été attribuée par une disposition spéciale de Dieu, par une longue série d'années, par le consentement unanime de tous les empires, et qu'elle a été fortifiée et maintenue par une sorte de miracle.

Vous avez également déclaré, dans un langage élevé et solennel, « que vous vouliez conserver énergiquement et garder entiers et inviolables la souveraineté civile de l'Église romaine, ses possessions temporelles, et ses droits, qui appartiennent à l'univers catholique; que la protection de la souveraineté du Saint-Siége et du patrimoine de saint Pierre regardait tous les catholiques; que vous êtes prêt à sacrifier votre vie plutôt que d'abandonner en quoi que ce soit cette cause de Dieu, de l'Église et de la justice (1). » Applaudissant par nos acclamations à ces magnifiques paroles, nous répondons que nous sommes prêts à aller avec vous à la prison et à la mort; nous vous supplions humblement de demeurer inébranlable en ce ferme dessein et en cette constance, donnant aux anges et aux hommes le spectacle d'une âme invincible et d'un courage souverain. C'est ce que vous demande l'Église de Jésus-Christ pour l'heureux gouvernement de laquelle la souveraineté temporelle a été providentiellement attribuée aux pontifes romains, et qui a tellement senti que la protection de cette souveraineté était son affaire, qu'autrefois, durant la vacance du siége apostolique et au milieu des plus redoutables extrémités, tous les pères du concile de Constance ont voulu administrer eux-mêmes en commun les possessions temporelles de l'Église romaine, ainsi que les documents publics en font foi. C'est ce que vous demandent les chrétiens fidèles, dispersés dans toutes les contrées du globe, qui se félicitent de nous avoir vus venir librement à vous et librement vaquer aux intérêts de leurs consciences; c'est ce que vous demande enfin la société civile, qui sent que la subversion de votre gouvernement ébranlerait ses propres fondements.

Quoi de plus? Vous avez condamné, par un juste jugement, ces hommes coupables qui ont envahi les biens ecclésiastiques, et vous avez proclamé « nul et de nul effet » tout ce

(1) Lettre encyclique du 19 janvier 1860.

qu'ils ont accompli (1); vous avez décrété que tous les actes tentés par eux étaient « illégitimes et sacriléges (2); » vous avez déclaré avec raison et à bon droit, que les auteurs de ces forfaits étaient passibles des peines et censures ecclésiastiques (3).

Ces graves paroles de votre bouche, ces actes admirables, nous devons les accueillir avec respect et y renouveler notre plein assentiment. En effet, de même que le corps souffre toujours avec la tête à laquelle il est uni par le lien des membres et par une même vie, de même il est nécessaire que nous soyons en parfaite sympathie avec vous. Nous sommes tellement joints à vous dans votre désolante affliction, que tout ce que vous souffrez, nous le souffrons également par l'accord de notre amour. Nous supplions Dieu qu'il mette fin à des perturbations si injustes et qu'il rende à sa liberté et à sa gloire première l'Église, épouse de son fils, si misérablement dépouillée et opprimée.

Mais nous ne nous étonnons pas que les droits du Saint-Siége soient si ardemment et si implacablement attaqués. Il y a déjà plusieurs années que la folie de certains hommes en est arrivée à ce point, non-seulement de s'efforcer de rejeter toutes les doctrines de l'Église ou de les révoquer en doute, mais de se proposer de renverser de fond en comble la vérité chrétienne et la république chrétienne. De là ces tentatives impies d'une vaine science et d'une fausse érudition contre les doctrines de nos saintes lettres et leur inspiration divine; de là ce soin perfide d'arracher la jeunesse à la tutelle maternelle de l'Église, pour la pénétrer des erreurs du siècle, souvent même en la soustrayant à toute éducation religieuse; de là ces nouvelles et pernicieuses théories sur l'ordre social, politique et religieux, qui se répandent impunément partout; de là cette habitude trop familière à plusieurs dans ces contrées de mépriser l'autorité de l'Église, d'usurper ses droits, de méconnaître ses préceptes, d'insulter ses ministres, de faire dérision de son culte, d'avoir en honneur et d'exalter tous les hommes,

(1) Allocution du 26 septembre 1859.
(2) Allocution du 20 juin 1859.
(3) Lettres apostoliques du 26 mars 1860.

surtout les ecclésiastiques qui s'écartent misérablement de la religion et marchent dans la voie de la perdition. Les vénérables prélats et les prêtres du Seigneur sont dépossédés de leur pouvoir, contraints à l'exil ou jetés dans les fers; ils sont traînés devant les tribunaux civils avec affront, pour être demeurés fidèles à leur saint ministère. Les épouses du Christ gémissent chassées de leurs asiles, consumées de détresse ou prêtes à mourir de misère; les religieux sont forcés à rentrer dans le monde malgré eux; des mains violentes s'étendent sur le patrimoine sacré de l'Église; par des livres détestables, par les journaux, par les images, une guerre terrible et continuelle est déclarée à la fois aux mœurs, à la vérité, à la pudeur même.

Ceux qui se livrent à de telles agressions savent parfaitement que c'est dans le Saint-Siége comme dans une forteresse inexpugnable que résident la force et la vertu de toute justice et de toute vérité, et que les efforts de l'ennemi se brisent contre cette citadelle, que le Saint-Siége est une vigie du haut de laquelle les yeux clairvoyants du gardien suprême aperçoivent de loin les embûches préparées et les annoncent à ses compagnons. De là cette haine implacable, de là cette envie inguérissable; de là ce zèle passionné des hommes pervers qui voudraient déprimer l'Église romaine et le Saint-Siége apostolique et les détruire, s'il était jamais possible.

A cette vue, bienheureux père, ou seulement à ces récits, qui ne laisserait couler ses larmes? Saisis donc d'une juste douleur, nous levons les yeux et les mains au Ciel, implorant de toutes les forces de notre âme l'Esprit divin, afin que lui qui, en ce jour, a fortifié et sanctifié sous l'autorité de Pierre l'Église naissante, la protége, l'étende, la glorifie aujourd'hui sous votre houlette et sous votre sceptre. Qu'elle soit témoin des vœux que nous formons, Marie solennellement saluée par vous du titre d'Immaculée; qu'elles en soient témoins, ces cendres sacrées des saints patrons de l'Église romaine, Pierre et Paul, ainsi que les reliques vénérables de tant de pontifes, de martyrs et de confesseurs, qui rendent sainte et sacrée la terre même que nous foulons; qu'ils en soient particulièrement témoins, ces bienheureux qu'aujourd'hui un suprême décret de vous a inscrits dans l'ordre des saints; ils doivent

prendre à un titre nouveau la protection de l'Église, et ils offriront pour vous du haut de leurs autels au Dieu tout-puissant leurs premières prières.

En leur présence donc, nous, évêques, afin que l'impiété ne feigne pas d'en ignorer, ni ose le nier, nous condamnons les erreurs que vous avez condamnées, nous rejetons et détestons les doctrines nouvelles et étrangères qui se propagent partout au détriment de l'Église de Jésus-Christ; nous condamnons et réprouvons les sacriléges, les rapines, les violations de l'immunité ecclésiastique et les autres forfaits commis contre l'Église et le siége de saint Pierre.

Cette protestation, dont nous demandons l'inscription dans les fastes publics de l'Église, nous la proférons en toute sincérité au nom de nos frères qui sont absents; soit de ceux qui, au milieu de tant d'angoisses, retenus par la force dans leurs maisons, pleurent aujourd'hui et se taisent; soit de ceux qui, empêchés par de graves affaires ou par leur mauvaise santé, n'ont pu se joindre à nous aujourd'hui. Nous ajoutons à nous notre clergé et le peuple fidèle, qui, animés comme nous d'une pieuse vénération et d'un profond amour, ont prouvé leur affection pour vous, tant par leurs prières assidues et sans relâche que par les offrandes du denier de saint Pierre, multipliées avec une généreuse largesse, sachant bien que leurs sacrifices doivent procurer à la fois et le soulagement des besoins du pasteur suprême et la garde de sa liberté.

Plût à Dieu que tous les peuples s'entendissent pour mettre en sécurité cette cause sacrée de l'univers chrétien et de l'ordre social !

Plût à Dieu que les rois et les puissants du siècle comprissent que la cause du pontife est la cause de tous les princes et de tous les États; plût à Dieu qu'ils vissent où tendent les criminels efforts de ses adversaires, et qu'enfin, ils prissent les résolutions décisives!

Plût à Dieu que vinssent à résipiscence ces quelques malheureux ecclésiastiques et religieux qui, oubliant leur vocation, refusant l'obéissance due aux supérieurs et usurpant témérairement l'autorité de l'Église, courent à leur perte !

Voilà ce que, pleurant avec vous, très-saint père, nous sollicitons ardemment du Seigneur, pendant que, prosternés à

vos pieds, nous demandons de vous cette force céleste que donne votre bénédiction apostolique et paternelle. Qu'elle soit abondante! qu'elle sorte largement du fond même de votre cœur, afin que non-seulement elle s'étende sur nous, mais qu'elle découle sur nos frères bien-aimés qui sont absents et sur les fidèles qui nous sont confiés. Qu'elle soit pour nos douleurs et celles du monde un adoucissement et un soulagement; qu'elle relève notre faiblesse, qu'elle féconde nos travaux et nos œuvres, et qu'enfin elle amène promptement à la sainte Église de Dieu des temps plus heureux.

Rome, le VIII juin de l'an du Seigneur mil huit cent soixante-deux.

Ont signé :

Mario card. Mattei, év. d'Ostie et Velletri.

Constantin card. Patrizi, év. de Porto et Sainte-Rufine.

Louis card. Amat, év. de Palestrine.

Antoine-Marie card. Cagiano d'Azevedo, év. de Tusculum.

Jérôme card. d'Andrea, év. de Sabine.

Ludovic card. Altieri, év. d'Albano.

Engelbert card. Sterckx, arch. de Malines.

Ludovic-Jacques-Maurice card. de Bonald, arch. de Lyon.

Frédéric-Jean-Joseph card. Schwarzenberg, arch. de Prague.

Dominique card. Carafa de Traetto, arch. de Bénévent.

Sixte card. Riario Sforza, arch. de Naples.

Jacques-Marie-Ant.-Césaire card. Mathieu, arch. de Besançon.

Thomas card. Gousset, arch. de Reims.

Nicolas card. Wiseman, arch. de Westminster.

François-Auguste card. Donnet, arch. de Bordeaux.

Jean card. Scitowski, arch. de Strigonie.

François-Nicolas-Madeleine card. Morlot, arch. de Paris.

Joseph-Marie card. Miksi, abbé commend. et ordinaire des Trois-Fontaines.

Michel card. Garcia Cuesta, arch. de Compostelle.

Gaetano card. Bedini, év. de Viterbe et Toscanella.

Ferdinand card. de la Puente, arch. de Burgos.

Melchiades Ferlisi, patr. de Constantinople.

Charles Belgrado, patr. d'Antioche.

Joseph Trevisanato, patr. de Venise.

Thomas Iglesias y Barcones, patr. des Indes Occidentales.

Antoine Hassun, primat de Constantinople, du rit arménien.

Louis-Marie Cardelli, arch. d'Acrida.

Étienne Missir, arch. de Jérusalem, du rit grec.

Laurent Trioche, arch. de Babylone des Latins.

Tobie Aun, arch. de Beyrouth des Maronites.

Emmanuel Marongiu-Nurra, arch. de Cagliari.

Jean-Joseph-Marie De Jerphanion, arch. d'Alby.

Jean-François Cometti, arch. de Nicomédie.

Mellon Jolly, arch. de Sens.

Léon de Przyluski, arch. de Gnesen et Posen.

Alexandre Asinari de Sanmarzano, arch. d'Éphèse.

Edouard Hurmüz, arch. de Syrace, du rit arménien.

Raphaël d'Ambrosio, arch. de Durazzo.

Joseph-Marie Debelay, arch. d'Avignon.

Paul Cullen, arch. de Dublin.

Thomas-Ludovic Connolly, arch. d'Halifax.

Jean-Baptiste Purcell, arch. de Cincinnati.

Jean Hugues, arch. de New-York.

René-François Régnier, arch. de Cambrai.

Maximilien de Tarnoczy, arch. de Salsburg.

Antoine Ligi-Bussi, arch. d'Iconium.

Louis Clementi, arch. de Damas.

Sylvestre Guevara, arch. de Venezuela.

Jean Zwysen, arch. d'Utrecht.

Frédéric de Frustemberg, arch. d'Olmütz.

Paul Brunoni, arch. de Taron.

Athanase Sabugh, arch. de Tyr (Melchite).

André Bizzarri, arch. de Philippes.

François-Xav. Apuzzo, arch. de Sorrente.

André Gollmayr, arch. de Goritz et Graditzca.

Vincent Tizzani, arch. de Nisibe.

Pierre Villanova Castellacci, arch. de Petra.

Vincent Spaccapietra, arch. de Smyrne.

Michel Alexandrian, arch. de Jérusalem des Arméniens.

Mariano Ricciardi, arch. de Reggio.

Salvator Nobili Vitelleschi, arch. de Séleucie.

Alexandre Franchi, arch. de Thessalonique.

Grégoire Scherr, arch. de Munich.

Georges-Claude-Louis-Pie Chalandon, arch. d'Aix.

Joseph-Dominique Costa y Borras, arch. de Tarragone.

Ludovic De la Lastra y Cuesta, arch. de Valladolid.

Gustave d'Hohenlohe, arch. d'Édesse.

Gaétan Pace Forno, arch. de Malte.

Philippe Gallo, arch. de Patras.

Pierre Gianelli, arch. de Sardes.

Emmanuel Garcia Gil, arch. de Sarragosse.

Godefroy Saint-Marc, arch. de Rennes.

Julien Florian Desprez, arch. de Toulouse.

Spiridion Madeleine, arch. de Corcyre.

Mariano Barrio y Fernandez, arch. de Valence.

François-Auguste Delamare, arch. d'Auch.

Charles de la Tour d'Auvergne Lauraguais, arch. de Bourges.

Meledios, arch. de Damas, rit grec.

Pierre-Dominique Maupas, arch. d'Adras.

Ignace Giustiniani, év. de Cio.

Raphaël Casanelli, év. d'Ajaccio.

Ludovic-Charles Féron, év. de Clermont.

Guillaume Sillani, ancien év. de Terracine.

Nicolas-Joseph Dehesselle, év. de Namur.

Ignace Bourget, év. de Montréal.

Jacob Gillis, év. de Lymira.

Frédéric-Gabriel de Marguerye, év. d'Autun.

Joseph Montieri, év. d'Aquin, Ponte-Corvo et Sora.

Ludovic-Joseph Delebecque, év. de Gand.

Ludovic Besi, év. de Canope.

Georges-Antoine Stahl, év. de Wurtzbourg.

Thomas-Joseph Brown, év. de New-port.

Charles Gigli, év. de Tivoli.

François-Marie Vibert, év. de Saint-Jean-de-Maurie ne.

Jean-Aimé de Vesin, év. d'Agen.

Jean Topich, év. de Philippopolis.

Nicolas Crispigni, év. de Poggio-Mirteto.

André Röss, év. de Strasbourg.

Nicolas Weiss, év. de Spire.

Joseph-Armand Gignoux, év. de Beauvais.

Jean-Baptiste-Léonard Berteaud, év. de Tulle.

Jean-Jacques-David Bardon, év. de Cahors.

Guillaume Arnoldi, év. de Trèves.

Jean-François Wheland, év. d'Auréliopolis.

Paul-Georges Dupont des Loges, év. de Metz.

Jean-Bernard Fitzpatrick, év. de Boston.

Jean Mac-Closkey, év. d'Albany. (Amérique.)

Pierre Severini, év. de Sappa.

Jean-Martin Henney, év. de Milwauchie.

Jean-Baptiste Rosani, év. d'Érythrée. (Asie-Mineure.)

Jean Donney, év. de Montauban.

Pierre-Joseph De Preux, év. de Sion. (Suisse.)

Gaspard Bérowski, év. de Zytomir.

Charles Mac-Nally, év. de Clogher.

Bernard-Marie Tirabassi, év. de Ferentino.

Urbain Bogdanovich, év. d'Europe.

Jacques-Marie-Joseph Baillès, ancien év. de Luçon.

Jean-Baptiste Pellei, év. d'Aquapendente.

Étienne Marilley, év. de Lausanne et Genève.

Théodore-Augustin Forcade, év. de Nevers.

Antoine-Auguste Pavy, év. d'Alger.

Antoine-Martin Slomscher, év. de Lavant.

Guillaume-Bernard Ullathorne, év. de Birmingham.

Louis Ricci, év. de Segni.

Joseph-Auguste-Victor de Morlhon, év. du Puy.

Jean Timon, év. de Buffalo.

Amédée Rappe, év. de Cleveland.

Guillaume Keane, év. de Cloyne.

Joseph-Marie-Benoit Serra, év. de Daulie.

Paul Dodmassei, év. d'Alessio.

Ange Parsi, év. de Nicopolis.

Jean-Georges Müller, év. de Münster.

Camille Bisleti, év. de Corneto et Civita-Vecchia.

Jean-Thomas Mullock, év. de Saint-Jean-de-Terre-Neuve.

Dominique Canubio y Alberto, év. de Ségovie.

Jean-Antoine Balma, év. de Ptolémaïs.

Louis Kobès, év. de Métone.

Julien-Marie Meirieu, év de Digne.

Jean-Antoine-Marie Foulquier, év. de Mende.

François Kelly, év. de Titopolis.

Antoine-Félix Dupanloup, év. d'Orléans.

Jean Antoine, év. d'Aréthuse.

Jean Renolder, év. de Vesprim.

Pierre-Simon de Dreux-Brézé, év. de Moulins.

Joseph Arachial, év. de Trébizonde (rit arménien).

François Petagna, év. de Castellamare.

Guillaume de Ketteler, év. de Mayence.

Antoine Cousseau, év. d'Angoulême.

Clément Mungula, év. de Méchoacan.

Charles-François Baillargeon, év. de Thloas.

Guillaume Turner, év. de Salfort.

Mathias-Augustin Mencacci, év. de Civita-Castellana, Orte et Gallese.

Jean-Pierre Mabile, év. de Versailles.

Thomas Grant, év. de Southwark.

Gaetano Brinciotti, év. de Bagnorea.

Jean-Baptiste-Paul-Marie Lyonnet, év. de Valence.

Ignace Feirgelle, év. de Saint-Hippolyte.

Ludovic Haynald, év. de Transylvanie.

Jean-Antoine Guerrin, év. de Langres.

Ludovic-Eugène Regnault, év. de Chartres.

Joseph La Rocque, év. de Saint-Hyacinthe.

Joseph Cardoni, év. de Caryste.

Gesualde Vitali, év. d'Agathopolis.

Laurent Biancheri, év. de Légion.

Louis Filippi, év. d'Aquila.

Joseph-Marie Ginouilhac, év. de Grenoble.

François-Joseph Rudiger, év. de Linz.

Joseph Caixal y Estrade, év. d'Urgel.
Jean Kilduff, év. d'Ardagh.
Jean Loughlin, év. de Brooklin.
Jean-François de Paule Verea, év. de Linarès.
Jacob Roosevel Baylay, év. de Newark.
Pierre Espinosa, év. de Guadalaxara.
Louis Ciurcia, év. de Scutari.
Edgard de Attems, év. de Ségovie.
Nicolas Bedini, év. de Terracine.
Ludovic-Marie-Joseph Caverot, év. de Saint-Dié.
Jérôme Fernandez, év. de Palencia.
David Moriarty, év. de Kerry.
Benoît Riccabona, év. de Trente.
Olympe-Philippe Gerbet, év. de Perpignan.
Louis Jona, év. de Montefiascone.
Pierre Barajas, év. de Saint-Luis de Potosi.
David Bacon, év. de Portland.
François-Alexandre Roullet de la Bouillerie, év. de Carcassone.
Jean-Joseph Vitezich, év. de Veglia et Arbe.
Gaetano Rodilossi, év. d'Alatri.
Nicolas-René Sergent, év de Quimper.
Pélage-Antoine Lavastida, év. de Tlascala.
Guillaume Vaughan, év. de Plymouth.
Laurent Signani, év. de Sutri et Nepi.
Nicolas Pace, év. d'Amerino.
Claude-Henri Plantier, év. de Nîmes.
Jacques Duggan, év. de Chicago.
Clément Smith, év. de Dubucque.
André Casasola, év. de Concordia.
Antoine-Joseph Jordany, év. de Fréjus et Toulon.
Laurent Gilooly, év. d'Elphin.
Daniel Mac-Gettingan, év. de Raphoe.
Jean Dolton, év. de Port-de-Grâce.
Jean Farrell, év. d'Hamilton.
Étienne Semeria, év. d'Olympe.
Charles-Nicolas Didiot, évêque de Bayeux.
Conrad Martin, év. de Paderborn.
Jean-Honoré Bara, év. de Catalogne.
Joseph Wiber, év. de Hall.
Laurent Bergeretti, év. de Santorin.
Michel Marszewki, év. de Wladislas.
Vincent Gasser, év. de Bressanone.
François Marinelli, év. de Porphyre.
Fortunat Maurizi, év. de Véroli.
Frédéric-Jacob Wood, év. de Philadelphie.
Jean Mac-Eviley, év. de Galway.
Thomas Furlong, év. de Ferns.
Guillaume-Joseph Clifford, év. de Clifton.
Pierre-Henri Géraud de Langalerie, év. de Bellay.
Ludovic Delclusy, év. de Viviers.
Jean Simor, év. de Javarin.
Jean-Baptiste Scandella, év. d'Antinoë.
Paul Melchers, év. d'Osnabrück.
Pierre-Antoine de Pompignac, év. de Saint-Flour.
Anastase-Rodrigue Yusto, év. de Salamanque.
Jean-Ignace Moreno, év. d'Oviedo.
Antoine Dominguez y Valdacanus, év. de Cadix.
Michel O'Hea, év. de Ross.
Bernard Conde y Corral, év. de Placentia.
François de Paule Benavides, év. de Sagonte.
Ferdinand Blanco, év. d'Avila.
Jean-Joseph Castañer y Rivas, év. de Vich.
Cosme Marrodan y Rubio, év. de Tarrazona.
Mathieu Jaume y Garan, év. de Minorque.
Pierre-Luc Asensio, év. de Jaca.
Joseph-Marie Papardo, év. de Sinope.
Clément Pagliari, év. d'Anagni.
François Mac-Farland, év. de Harford.
François Lacroix, év. de Bayonne.
Ignace-Senestrey, év. de Ratisbonne.
Jean-Sébastien Devoucoux, év. d'Évreux.
Édouard Horan, év. de Kingston.
François Herril Amherst, év. de Northampton.
Pascal Vuihic, év. d'Antifello.
André Rosales y Muñoz, év. de Jaen.
Michel Payà y Rico, év. de Cuenca.
Pierre Cubero y Lopez de Padilla, év. d'Orituela.
Jean-Antoine-Auguste Bélaval, év. de Pamiers.
Valentin Wiery, év. de Gurk.
Antoine Alagi, év. d'Artuin.

Jean-Joseph Lynk, év. de Toronto.
Joseph Lopez - Crespo, év. de Santander.
Ludovic-Marie Olivier Épivent, év. d'Aire.
Pierre - Jérémie - Michel - Ange Celesia, év. de Patti.
Alexandre-Paul Spoglia, év. de Ripatranzone.
Jean Monetli, év. de Cervia.
Pierre Mac-Intyre, év. de Charlotte-Town.
Michel Domenec, év. de Pittsburg.
Alexandre Bonnaz, év. de Csanad et Temeswar.
Darius Bucciarelli, év. de Pulati.
Gérard Wilmer, év. de Harlem.
Georges Butler, év. de Cidonie.
Patrice-François Cruice, év. de Marseille.
Joseph-Marie Covarubias, év. d'Antequera.
Robert Cornthwaite, év. de Beverley.
Louis de Canossa, év. de *Vérone.*
Laurent Studach, év. d'Orthosie.
Joseph Berardi, arch. nommé de Nicée(1).

Le saint-père a répondu :

« Les sentiments que vous nous avez exprimés, vénérables frères et fils bien-aimés, nous ont causé une joie profonde ; ce sont les gages de votre amour envers le Saint-Siége, et bien plus encore le témoignage éclatant et magnifique de ce lien de charité qui unit si étroitement les pasteurs de l'Église catholique, non-seulement entre eux, mais avec cette chaire de vérité ; d'où il est manifeste que le Dieu auteur de la paix et de la charité est avec nous. Et, si Dieu est avec nous, qui sera contre nous? Louange donc, honneur et gloire à Dieu ! A vous, paix, salut et joie ! paix à vos cœurs ! salut aux chrétiens fidèles commis à vos soins ! joie pour vous et pour eux, afin que vous exaltiez avec les saints, chantant un cantique nouveau dans la maison du Seigneur pendant les siècles des siècles. »

(1) Deux cent soixante-cinq cardinaux, archevêques et évêques ont signé cette magnifique adresse ; à ce nombre il faut ajouter les adhésions rendues publiques des évêques de France qui n'ont pu aller à Rome dans cette circonstance, et les adhésions des évêques de l'Italie empêchés par le gouvernement piémontais de faire le saint pèlerinage. Enfin, sur les neuf cent quatre-vingt-quinze évêques de l'univers catholique, il ne s'en est trouvé qu'un, un seul, un évêque napolitain, qui se soit rangé, dans cette question, du côté des ennemis du Saint-Siége. On connaissait d'avance l'opinion de l'épiscopat sur la question du pouvoir temporel ; il ne restait plus qu'à la formuler collectivement dans un grand acte, et cela a été fait ainsi : « Cette protestation est maintenant inscrite, » comme l'ont demandé les évêques, « dans les fastes publics de l'Église. » B. P.

TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME PARTIE.

CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT, CONSTANTINOPLE ET ROME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

Pages.

CINQUIÈME PARTIE.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND ET L'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

SIXIÈME PARTIE.

LES LOMBARDS, LES EMPEREURS BYZANTINS, LES ROIS FRANKS ET LE POUVOIR TEMPOREL DES PAPES.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

APERÇU HISTORIQUE DE LA QUESTION ROMAINE

DEPUIS 1848 JUSQU'EN 1862.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

